



CHARTRE 2015-2027

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Avril 2012



Sommaire



Carte d'identité du Parc

1. Périmètre de révision 8

2. Inscription du Parc dans son contexte géomorphologique régional 8

3. L'openfield : une organisation du sol très organisée 9

- 3.1. L'occupation du sol
- 3.2. La géomorphologie influence l'occupation du sol du territoire
- 3.3. L'occupation du sol du territoire est caractéristique d'une organisation parcellaire héritée du système agraire d'openfield
- 3.4. Le territoire présente un caractère rural maillé par des villages de petite taille
- 3.5. Les forêts, les vergers, les haies : un patrimoine arboré à fort potentiel
- 3.6. L'eau omniprésente sur le territoire

4. Le climat 13

- 4.1. Carte d'identité du climat
- 4.2. Les évolutions climatiques observées en Lorraine

PARTIE 1 : Une diversité paysagère remarquable

1. La Vallée de la Meuse 16

- 1.1. L'occupation du sol
- 1.2. La structure paysagère
- 1.3. Les évolutions paysagères

2. Les Côtes de Meuse et de Toul 17

- 2.1. L'occupation du sol

- 2.2. La structure paysagère
- 2.3. Les évolutions paysagères

3. La plaine de la Woèvre 19

- 3.1. L'occupation du sol
- 3.2. La structure paysagère
- 3.3. Les évolutions paysagères

4. Le plateau des Côtes de Moselle ou Plateau de Haye 21

- 4.1. L'occupation du sol
- 4.2. La structure paysagère
- 4.3. Les évolutions paysagères

5. La vallée et la Côte de la Moselle 23

- 5.1. L'occupation du sol
- 5.2. La structure paysagère
- 5.3. Les évolutions paysagères

6. La Côte de Bride et Koeking 24

- 6.1. L'occupation du sol
- 6.2. La structure paysagère
- 6.3. Les évolutions paysagères

7. La Vallée de la Seille 25

- 7.1. L'occupation du sol
- 7.2. La structure paysagère
- 7.3. Les évolutions paysagères

Sommaire



8. Le Pays des Etangs 26

- 8.1. L'occupation du sol
- 8.2. La structure paysagère
- 8.3. Les évolutions paysagères

PARTIE 2 : Biodiversité et milieux naturels

1. Des milieux naturels maintenus par l'activité humaine 31

2. Les réseaux écologiques 32

3. Les trames ou réseaux écologiques du Parc 32

- 3.1. La sous-trame forestière
 - a) *Les habitats et espèces associées*
 - b) *Organisation de la sous-trame sur le territoire du PnrL*
 - c) *Menaces, perturbations, pressions, discontinuités*
 - d) *Enjeux pour le maintien des continuités, leur renforcement ou leur rétablissement*
- 3.2. La sous-trame aquatique et humide
 - a) *Les habitats et espèces associées*
 - b) *Organisation de la sous-trame sur le territoire du PnrL*
 - c) *Menaces, perturbations, pressions, discontinuités*
 - d) *Enjeux pour le maintien des continuités, leur renforcement ou leur rétablissement*
- 3.3. La sous-trame halophile
- 3.4. La sous-trame prairiale
 - a) *Les habitats et espèces associées*
 - b) *Organisation de la sous-trame sur le territoire du PnrL*
 - c) *Menaces, perturbations, pressions, discontinuités*
 - d) *Enjeux pour le maintien des continuités, leur renforcement ou leur rétablissement*
- 3.5. La sous-trame thermophile
 - a) *Les habitats et espèces associées*
 - b) *Organisation de la sous-trame sur le territoire du PnrL*
 - c) *Menaces, perturbations, pressions, discontinuités*
 - d) *Enjeux pour le maintien des continuités, leur renforcement ou leur rétablissement*

- 3.6. La sous-trame agricole
 - a) *Les habitats et espèces associées*
 - b) *Organisation de la sous-trame sur le territoire du PnrL*
 - c) *Menaces, perturbations, pressions, discontinuités*
 - d) *Enjeux pour le maintien des continuités, leur renforcement ou leur rétablissement*
- 3.7. Les espaces anthropiques et milieux souterrains naturels
- 3.8. Les obstacles

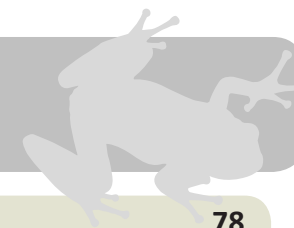
4. Les espèces phares 56

- 4.1. La faune
 - a) *Les insectes*
 - b) *Les araignées*
 - c) *Les mollusques*
 - d) *Les crustacés*
 - e) *Les poissons*
 - f) *Les amphibiens*
 - g) *Les reptiles*
 - h) *Les oiseaux*
 - i) *Les mammifères*
- 4.2. La flore
 - a) *La bryoflore*
 - b) *Les algues*
 - c) *Les lichens*
 - d) *Les champignons*
 - e) *Les végétaux supérieurs*

5. Conservation des milieux (zones humides, prairies, forêts, vergers, mesures de protection....) 61

- 5.1. Les sites labellisés
 - a) *Les ZNIEFF*
 - b) *Le réseau Natura 2000*
 - c) *Les sites RAMSAR*
- 5.2. Les outils de protection réglementaire
 - a) *La maîtrise foncière*
 - b) *Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope*

Sommaire



- c) *Les Réserves Naturelles*
- d) *La Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage*
- e) *La Réserve Biologique Intégrale*
- f) *Les sites inscrits et classés*
- 5.3. Les outils de protection contractuels
 - a) *Les MAET*
 - b) *Les Conventions*
- 5.4. Les outils actuels de préservation de la qualité de l'eau et de la fonctionnalité des milieux aquatiques
 - a) *La gestion des cours d'eau et des zones humides*
 - b) *L'assainissement*
 - c) *La réduction de l'utilisation des engrais et produits phytosanitaires*

PARTIE 3 : Un territoire habité : les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

1. Les villages et le patrimoine culturel du territoire 67

- 1.1. Les villages : une approche typologique
- 1.2. Le patrimoine culturel du territoire du Parc

2. Un territoire attractif 71

- 2.1. Profil démographique et social du territoire
 - a) *Un territoire attractif, mais à plusieurs vitesses*
 - b) *Une recomposition structurelle de la population*
- 2.2. La dynamique de construction et le prix du foncier
- 2.3. L'état du parc de logements
 - a) *Un parc en expansion, dominé par les logements individuels et les résidences principales*
 - b) *Des logements vacants de plus en plus nombreux*
 - c) *Des logements vieillissants et consommateurs en énergie*
 - d) *Un parc de logements sociaux en déclin*
 - e) *Un accès à la propriété plus important*

3. L'évolution des surfaces artificialisées 78

- 3.1. Une évolution territoriale différenciée
- 3.2. Les impacts des aménagements sur les paysages naturels et bâtis
 - a) *Les villages*
 - b) *Les infrastructures*
 - c) *Autres infrastructures, zones d'activités et de loisirs, bâtiments isolés*

4. Les politiques locales d'aménagement de l'espace 84

- 4.1. Les outils réglementaires : état des lieux des documents d'urbanisme
 - a) *Planification intercommunale et Schéma de COhérence Territoriale*
 - b) *La planification communale : Plan Local d'Urbanisme et Carte Communale*
- 4.2. La gestion des risques naturels et technologiques

5. Les émissions de gaz à effet de serre issues du Bilan carbone© « territoire » 87

- 5.1. Les émissions d'origine non énergétique
- 5.2. Les émissions d'origine énergétique par secteurs

6. La gestion des déchets 88

- 6.1. Les EPCI compétents sur le territoire
- 6.2. Des quantités de déchets « dans la moyenne régionale » et des disparités spatiales fortes
- 6.3. La gestion des déchets : tendances et problématiques
 - a) *Tendances*
 - b) *Problématiques spécifiques*
 - c) *Quelques exemples d'initiatives innovantes sur le territoire*

Sommaire



PARTIE 4 : Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

1. Mobilité et déplacement : un territoire à la croisée d'un carrefour multimodal majeur 92

- 1.1. Un réseau routier performant pour la desserte du territoire
- 1.2. Le réseau de transport en commun
 - a) Un réseau ferroviaire en périphérie du territoire, marqué par une fréquentation en hausse
 - b) L'arrivée du TGV Est Européen sur le territoire
 - c) Un réseau de bus en progression
- 1.3. La question de l'intermodalité de l'offre
- 1.4. Les nouvelles formes de mobilité : covoiturage et auto-partage

2. Situation de l'emploi et économie en général 96

- 2.1. Un tissu économique marqué par une composante agricole forte et une tertiarisation progressive
 - a) L'agriculture, une spécificité du territoire
 - b) Une industrie en déclin
 - c) Des de plus en plus présents dans le tissu économique
 - d) Le secteur de la construction : une autre composante forte de l'économie locale
 - e) Les commerces : un secteur d'activités marginal, et concentré dans les villes-portes
- 2.2. Les entreprises sur le territoire : un secteur en plein essor
- 2.3. Situation de l'emploi sur le territoire : une forte mobilité résidentielle
 - a) Des peu nombreux et concentrés dans les villes-portes
 - b) Des déplacements domicile-travail en augmentation, dominés par la voiture

3. Les activités liées à la valorisation des ressources naturelles 101

- 3.1. La production d'énergie sur le territoire
 - a) Le bois énergie
 - b) L'éolien
 - c) Le solaire photovoltaïque
 - d) Le solaire thermique
 - e) La géothermie

- f) L'hydraulique
- g) La méthanisation agricole
- 3.2. La valorisation des ressources du sol et du sous-sol
 - a) Les carrières et gravières
 - b) Les recherches de nouvelles sources d'énergie contenues dans le sous-sol
- 3.3. La filière bois
 - a) Le bois : une filière vitale pour l'économie du territoire
 - b) Les modes de valorisation du bois
 - c) Les outils d'une mobilisation raisonnée
- 3.4. L'eau potable
 - a) Disponibilité de la ressource en eau potable
 - b) Une qualité des eaux sous surveillance
- 3.5. L'agriculture
 - a) L'emploi agricole
 - b) La structuration du secteur agricole
 - c) La valorisation des produits agricoles
 - d) Agriculture et environnement
 - e) La pisciculture
 - f) La chasse

4. Les autres filières économiques 118

- 4.1. Le tourisme
 - a) L'offre touristique sur le territoire
 - b) La fréquentation touristique du territoire
 - c) Le poids de l'économie touristique
- 4.2. Le secteur de la construction
- 4.3. Economie sociale et solidaire
 - a) L'économie sociale
 - b) Enjeux économiques liées aux activités éducatives
 - c) Le réseau Education du Parc
 - d) Le lien social et les services
- 4.4. La vie et les activités culturelles
 - a) Une faible présence d'artistes professionnels en Lorraine
 - b) Des retombées économiques et une aire d'influence de l'activité culturelle non quantifiées
 - c) Une dynamique culturelle du Parc importante et reconnue
 - d) Des équipements culturels inégalement répartis sur le territoire

Sommaire



- e) *Artisans et métiers d'art*
- 4.5. Services de proximité
 - a) *Une offre en services de proximité à la baisse et concentrée dans 20 bourgs-relais*
 - b) *Etat de la couverture ADSL*
 - c) *Une densité médicale dans la moyenne régionale, mais une offre de santé inégalement répartie*
 - d) *L'accueil de la petite enfance, des scolaires et des personnes âgées*

PARTIE 5 : Dynamiques territoriales et grands enjeux d'aménagement

1. Evolution du paysage administratif et de l'intercommunalité 140

2. Le positionnement du Parc dans l'activité économique régionale et les grands enjeux de l'aménagement du territoire 141

- 2.1. Un territoire accessible
- 2.2. L'Espace Central Lorrain ou Espace Commun, un espace à enjeux stratégiques

3. La Grande Région et le réseau des Parcs de la Grande Région 144

GLOSSAIRE



Carte d'identité du territoire

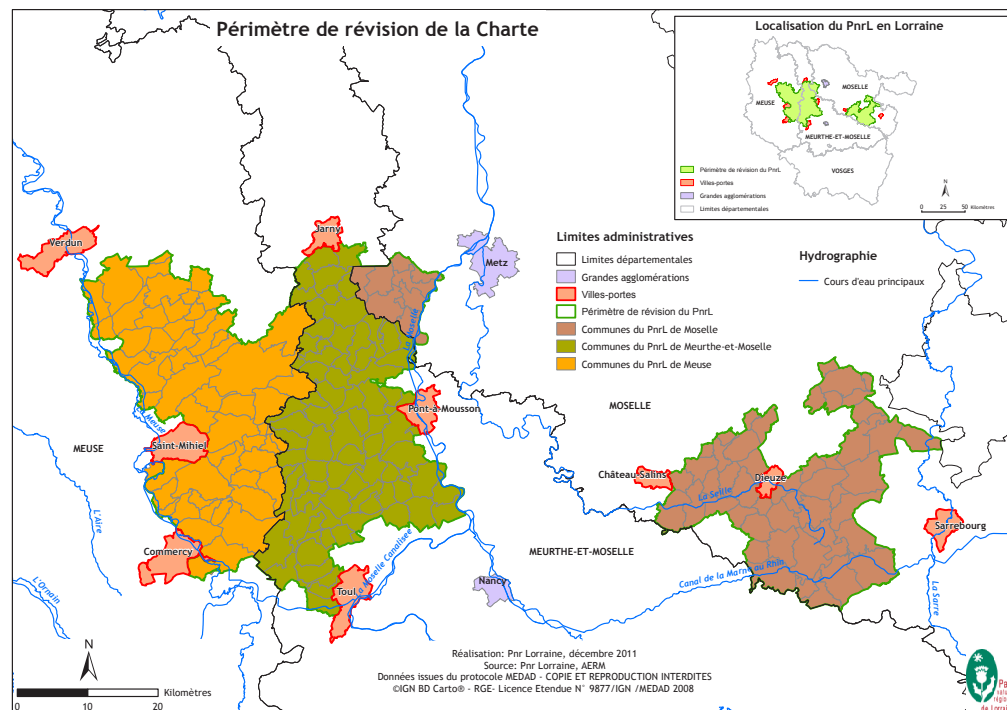
1- Périmètre de révision

Créé en 1974, le Parc naturel régional de Lorraine, d'une superficie de 220 000 hectares (soit environ 9% du territoire lorrain), est situé au cœur de la région Lorraine, à cheval entre les départements de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle. Il a la particularité d'être organisé en deux secteurs, situés de part et d'autre de l'axe Nancy-Metz :

- Une zone Ouest, qui s'étend de la vallée de la Meuse à la vallée de la Moselle, limitée par Verdun et Metz au Nord et par Toul au Sud.
- Une zone Est, qui s'étire de Château-Salins à Sarrebourg, en passant par Dieuze.

Périmètre de l'étude

Le périmètre actuel du Parc comprend 188 communes (77 communes en Meurthe-et-Moselle, 54 communes en Meuse et 57 communes en Moselle) pour environ 76 000 habitants. A celles-ci s'ajoutent 8 villes-portes non classées mais membres du Syndicat Mixte du Parc : Toul, Commercy, Saint-Mihiel, Jarny, Pont-à-Mousson, Château-Salins, Dieuze et Sarrebourg.



Dans le cadre de la procédure de révision de la Charte, une extension du périmètre actuel est envisagée avec l'intégration de :

- Ars-sur-Moselle (Moselle)
- Saint-Baussant (Meurthe-et-Moselle)
- Montsec (Meuse)

De plus, il est prévu de labelliser une nouvelle ville-porte : Verdun (Meuse).

Ce territoire d'étude constitue un territoire cohérent pertinent au regard de son patrimoine naturel, culturel et paysager. Il comptera donc 191 communes (environ 81 000 habitants) et 9 villes-portes.

2- Inscription du Parc dans son contexte géomorphologique régional

Les premières couronnes sédimentaires de l'Est du Bassin Parisien s'étendent sur la majeure partie du territoire lorrain. Elles rythment le paysage en une succession de côtes abruptes, de plateaux et de plaines humides. A ces paysages succèdent les croupes granitiques des Hautes-Vosges et les étalements gréseux des Basses-Vosges qui s'étirent sur la frange Est de la région.

La zone ouest du territoire du Parc comprend les Côtes de Meuse (côte de l'Oxfordien) et de Moselle (côte du Dogger). Parmi les 8 côtes présentes en Lorraine, elles se distinguent par l'ampleur de leurs dénivellations (jusqu'à 200 mètres) et leur continuité.

Le profil de la côte de Meuse au Nord de Toul est très délié, il présente des saillants et des rentrants dont la lisibilité dans le paysage est renforcée par la présence à son pied de la dépression de la Plaine de la Woëvre, très large et ouverte au relief peu marqué.

Ce système de côte/dépression se retrouve également dans la zone est du Parc. La plaine humide du Pays des Etangs, composée d'argile du Keuper renfermant des couches salifères, s'étend au pied de la Côte de Bride et Koeking (Côte de l'Hettengien-Sinémurien).

La Plaine de la Woëvre et celle du Pays des Etangs sont les deux plus grandes plaines humides de Lorraine.

Cette interrelation à la fois paysagère et fonctionnelle entre côte et plaine humide donne naissance à un paysage d'une grande valeur patrimoniale inclus en grande partie dans le territoire du Parc.

La Lorraine compte 7 grandes régions paysagères, dont 4 sont représentées dans le territoire du Parc :

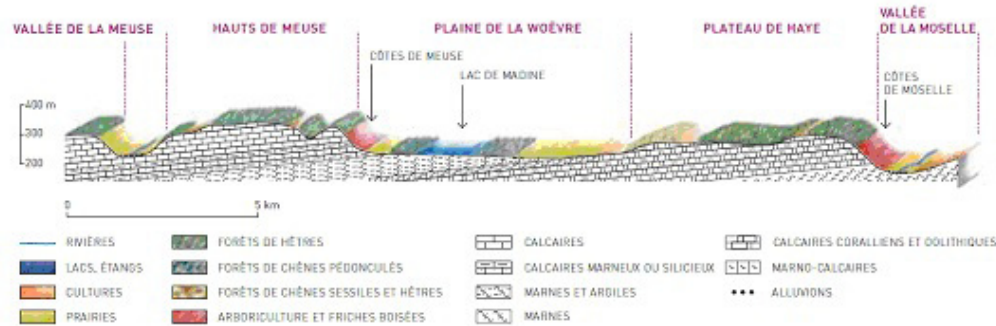
- Fronts de Côte et buttes-témoins
- Plainnes argileuses et humides, riches en grands étangs

Carte d'identité du territoire

- Plateaux calcaires
- Larges vallées alluviales

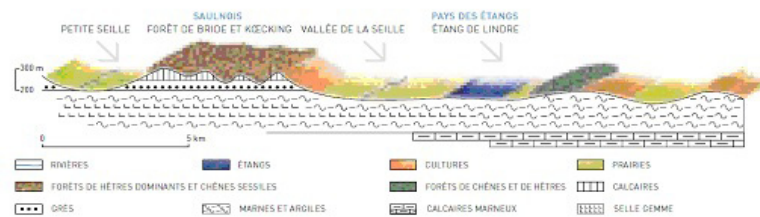
Croquis des coupes géologiques du territoire du Parc

Partie Ouest



Source : Pnrl

Partie Est



La présence d'une importante couche de sel dans le sous-sol serait due à l'évaporation d'un bras de mer coupé de l'océan il y a 200 millions d'années.

Source : Pnrl

3- L'openfield : une occupation du sol très organisée

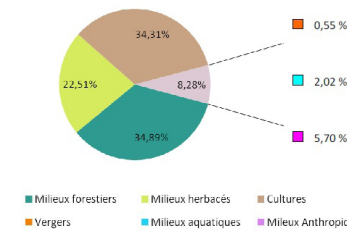
3-1 L'occupation du sol

Le territoire est essentiellement composé de milieux forestiers et de cultures en proportion quasiment équivalente.

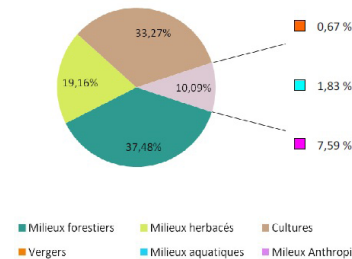
La proportion des surfaces en herbe sur le territoire du Parc est inférieure environ de 10 % de celle en forêts et de celle en cultures mais elle reste cependant au moins équivalente à la superficie que l'on trouve en Lorraine (22,5 % Corine Land Cover 2006). L'artificialisation du territoire de 5,70 % est inférieure à celle de la Lorraine (8,1 % en 2008) selon les données recueillies par la DREAL.

Quelque soit le mode de calcul, le taux d'artificialisation est inférieur de 2 à 4 % à celui du reste de l'espace lorrain. Les paysages du Parc présentent un caractère rural marqué.

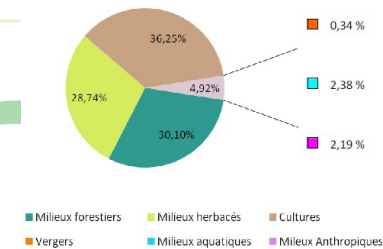
Occupations du sol - Territoire du Pnrl - 2004-2007



Proportions des occupations du sol - Zone Ouest du Pnrl - 2004-2007



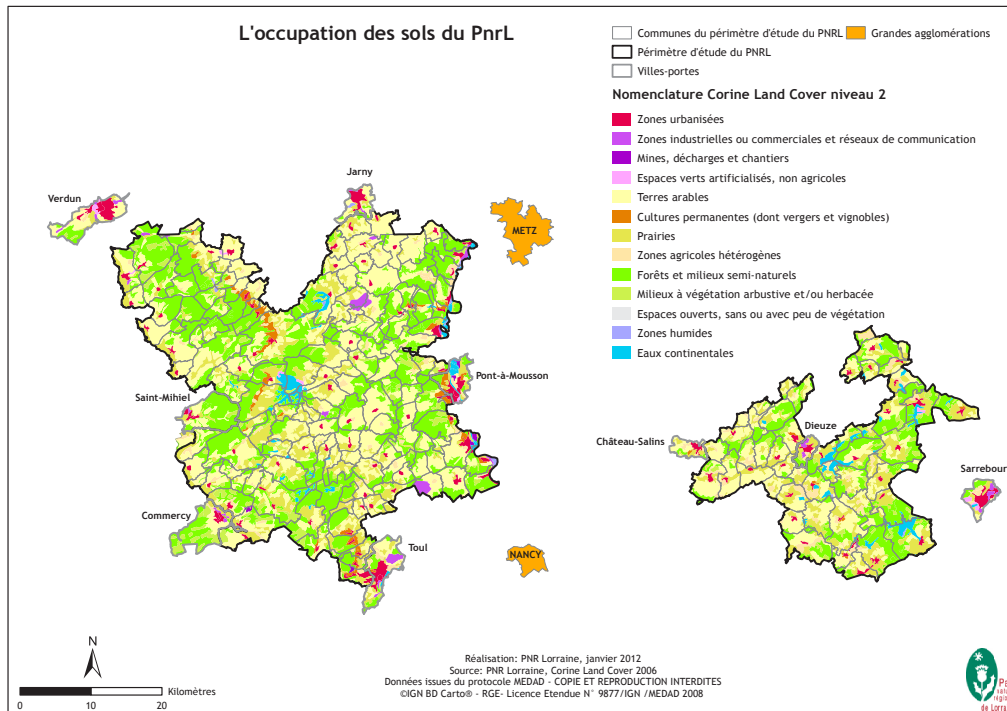
Proportions des occupations du sol - Zone Est du Pnrl - 2004-2007



Source : « Etude paysagère préalable à la révision de la Charte », février 2012, Université de Lorraine, CERPA

Carte d'identité du territoire

La proportion des milieux herbacés est plus importante en zone est qu'en zone ouest. L'artificialisation des sols est, quant à elle, 3 fois plus forte en zone ouest.



3-2 La géomorphologie influence l'occupation du sol du territoire

On constate une forte disparité de l'occupation du sol sur le territoire.

Les sols calcaires drainant les plateaux des Côtes de Meuse et de Moselle sont favorables aux cultures et aux forêts (49 % de terres cultivées sur le plateau des Côtes de Moselle et 58 % de milieux forestiers dans les Côtes de Meuse).

Les milieux herbacés principalement constitués de prairies sont largement représentés dans les Vallées de la Meuse et de la Seille.

Même si les terres argilo-calcaires sont plus favorables à la présence de prairies, on constate que dans les plaines humides de la Woëvre et du Pays des Etangs, la part des prairies équivaut

tout juste à la moyenne du Parc (22,5 %).

Dans la plupart des secteurs du Parc, la surface des prairies reste inférieure aux surfaces cultivées notamment dans la Plaine de la Woëvre et dans la Vallée de la Seille où elle ne représente que la moitié de la superficie des cultures. Dans la Vallée de la Meuse et dans le Pays des Etangs, le pourcentage de prairies est légèrement supérieur (6 à 8 %) à celui des cultures.

Dans le Pays des Etangs, on peut constater que la proportion des milieux aquatiques de 4,94 % est supérieure à la moyenne du Parc et dépasse largement celle de la Lorraine (0,6 % selon CLC 2006).

La Vallée de la Moselle présente un profil d'occupation du sol complètement atypique par rapport à l'ensemble du territoire avec une part d'artificialisation des sols très importante (25 %), une quasi absence de terres cultivées et une forte proportion de milieux forestiers.

3-3 L'occupation du sol du territoire est caractéristique d'une organisation parcellaire héritée du système agraire d'openfield

Pour répondre à l'accroissement des populations et trouver un équilibre entre productions céréalières et élevage, la pratique de l'assolement triennal et de la vaine pâture s'est développée à partir du XIII^{ème} siècle et a perduré en Lorraine jusqu' à la fin du XIX^{ème} siècle.

Ce système agraire est récurrent sur l'ensemble du territoire du Parc mais se décline en fonction des facteurs historiques et géographiques de chaque terroir.

Aujourd'hui, on peut encore constater dans certains cas, même après remembrement et agrandissement des parcelles, la persistance de la structuration parcellaire ancienne ainsi que des principaux chemins de desserte.

Par ailleurs, la juxtaposition de chaque finage forme une mosaïque paysagère dont la structure préfigure les grandes trames écologiques du territoire :

- les forêts de chacune des communes se rejoignent et forment de grands massifs
- les prairies le long des cours d'eau dans les parties les plus humides dessinent des cordons
- les villages implantés au cœur des finages maillent régulièrement le territoire tous les 2,5 à 4 km
- les terres de culture dans lesquelles aujourd'hui s'insèrent quelques prairies se rassemblent en grandes plaines agricoles ouvertes.

L'organisation structurée et l'ouverture des paysages d'openfield leur confèrent une grande lisibilité mais aussi une grande vulnérabilité face aux impacts liés aux implantations d'infrastructures, aux évolutions d'occupation du sol, au développement d'équipements qui

Carte d'identité du territoire

deviennent très visibles.

3-4 Le territoire présente un caractère rural maillé par des villages de petite taille

Le bâti est groupé car contraint par la nécessité d'optimiser l'exploitation des terres, par les pratiques de l'assolement triennal et la vaine pâture ou pour des raisons défensives ou encore pour des raisons sociales ou d'accroissement de population.

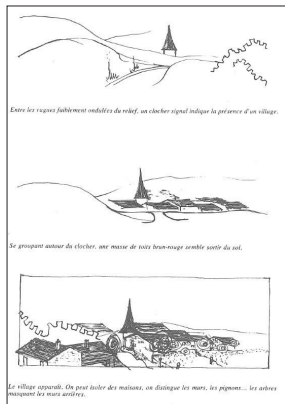
Compte tenu de l'évolution des villages et de leur histoire, la typologie traditionnelle du village lorrain : village « rue », village « tas » prend des formes complexes ou mixtes. On retrouve ainsi le village « rue » en E, en Y, en H... ou parfois un village avec un noyau ancien de type « tas » et une extension du XIX^{ème} siècle de type « rue ».

Les villages lorrains se sont en général établis :

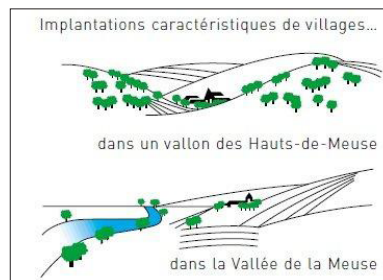
- au pied des côtes, à la limite des sources
- sur les croupes bien drainées
- à la confluence des vallons
- à la limite entre pâturage et terres céréalières

Ils se caractérisent par une étroite interdépendance avec le relief dont ils accusent les moindres variations du sol. Ils sont majoritairement orientés Est-Nord-Est/Ouest-Sud-Ouest, Nord-Est/Sud Ouest sans que l'on n'en connaisse les raisons.

Malgré la diversité d'implantation, un mode de perception visuelle prédomine.



Quelque soit le site dans lequel s'inscrit le village, on le repère par son clocher autour duquel les toitures des maisons se regroupent. Il est ceinturé par les arbres des jardins et des vergers.



Source : « Etude paysagère préalable à la révision de la Charte », février 2012, Université de Lorraine, CERPA

Les villages lorrains appartiennent à une même famille comportant un certain nombre de caractéristiques communes volontaires ou induites. Ils présentent cependant une grande variabilité dans leur morphologie qui est à prendre en compte pour répondre au cas par cas à des dynamiques de croissance tout en affirmant leur spécificité.

Les villages qui composent le territoire du Parc sont encore aujourd'hui compacts même si les extensions se font le long des voies principales ou au détriment de la ceinture végétale. Ils se sont particulièrement développés à proximité du sillon mosellan et des grandes agglomérations. Cependant ils ont su conserver leur structure originelle dans une grande partie du territoire.

3-5 Les forêts, les vergers, les haies : un patrimoine arboré à fort potentiel

La forêt



Les Hauts de Meuse (55)



Forêt du Romersberg (57)



Forêt de la Reine (55)



Côtes de Meuse, Heudicourt (55)

La forêt couvre 1/3 du territoire du Parc. Elle forme de grands massifs orientés Nord-Sud presque continus sur les plateaux des côtes. A Boucq, la forêt du plateau rejoint celle de la Plaine de la Woëvre.

Quand les terres cultivées dessinent de grandes clairières au cœur des massifs forestiers dans le Pays des Etangs et sur le plateau des côtes de Moselle, les lisières se confondent avec la

Carte d'identité du territoire

ligne d'horizon.

Dans les plaines humides, les forêts s'associent aux étangs et créent des paysages et des milieux naturels d'une grande richesse.

L'histoire de la forêt lorraine est intimement liée aux périodes d'essor ou au contraire de reflux démographique. Dès l'époque romaine, des défrichements s'opèrent pour tracer les routes, pour implanter les villas, les campements militaires ou les cités dont on peut encore aujourd'hui observer les traces. La place de la forêt dans les paysages du territoire a fortement évolué en fonction des périodes de prospérité agricole ou industrielle qui se sont accompagnées de grands défrichements répondant aux besoins en bois de chauffage, en bois d'œuvre et en terres arables. En revanche, après les guerres successives ou l'exode rural au XIX^{ème} siècle, les terres abandonnées se sont transformées en friches puis en forêts.

C'est aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles que les Ducs de Lorraine précisent les règles de gestion des massifs forestiers pour assurer un compromis entre exploitation de bois de chauffage (affouage) et de bois d'œuvre.

Des études par radars (Lidar) ont permis de montrer l'occupation exhaustive de nos massifs depuis leurs origines.

Aujourd'hui, l'emprise forestière héritée du milieu du XX^{ème} siècle a peu évolué mais reste soumise à de fortes pressions liées à son exploitation pour la filière bois ou sa destruction lors d'aménagement d'infrastructures.

Les vergers

Les vergers sont traditionnellement implantés en périphérie des villages et forment un espace de transition entre le bâti et les cultures. Ecrans paysagers, ils renforcent l'intimité des villages par rapport aux voies de circulation et aux horizons agricoles. Présents de manière ponctuelle dans les terres agricoles et surtout dans les prairies ou en bord de route sous forme d'alignements, les vergers constituent un élément fondamental du paysage d'openfield.

Les vignes anéanties par le phylloxera ont laissé place aux vergers au début du XX^{ème} siècle. Les paysages du territoire témoignent encore aujourd'hui des plantations qui ont été massivement réalisées à partir des années 1920-1930 jusque dans les années 1960.

Il y a 4 fois plus de vergers dans les Côtes de Meuse que sur l'ensemble du Parc. Ces vergers ont un impact paysager fort. Perçus depuis la Plaine de la Woëvre ou la Vallée de la Moselle, ils participent à la richesse patrimoniale des paysages de côte.

Le terroir est particulièrement adapté à l'arboriculture qui a bénéficié d'un regain économique dans les années 1970 mais que ne suffit plus à maintenir et régénérer son parterre de vergers.

Les haies et les arbres isolés

Le réseau des haies et des arbres isolés est spécifique aux paysages d'openfield. Sans délimiter

les parcelles, les haies restent particulièrement présentes dans les prairies. Dans les secteurs de grandes cultures, les haies relativement larges longent les chemins. On compte plus de 685 km de haies dans le périmètre du Parc.

Elles sont presque inexistantes sur le plateau des Côtes de Moselle tandis que dans la Plaine de la Woëvre et dans le Pays des Etangs, leur densité est supérieure à celle de l'ensemble du territoire du Parc. Ainsi, une augmentation du linéaire de haies est perceptible depuis les 5 dernières années en particulier dans la Plaine de la Woëvre et dans le Pays des Etangs. Il s'est en revanche stabilisé sur les autres secteurs.

Les arbres isolés quant à eux, ponctuent le paysage en particulier dans les zones de grandes cultures ou prolongent en pointillé un linéaire de haies, ou une bande boisée le long d'un cours d'eau à l'instar des saules têtards.

Dans les villages, le poirier palissé ou l'arbre qui accompagne un calvaire ou un édifice public contribue à l'identité du territoire.

3-6 L'eau omniprésente sur le territoire

L'eau est omniprésente sur le territoire et prend différentes formes tant au niveau des milieux naturels, de la qualité des paysages que des usages (alimentation en eau : source, lavoir, implantation des villages,... / navigation / pêche...).



Lavoir de Billy-sous-les-Côtes (55)



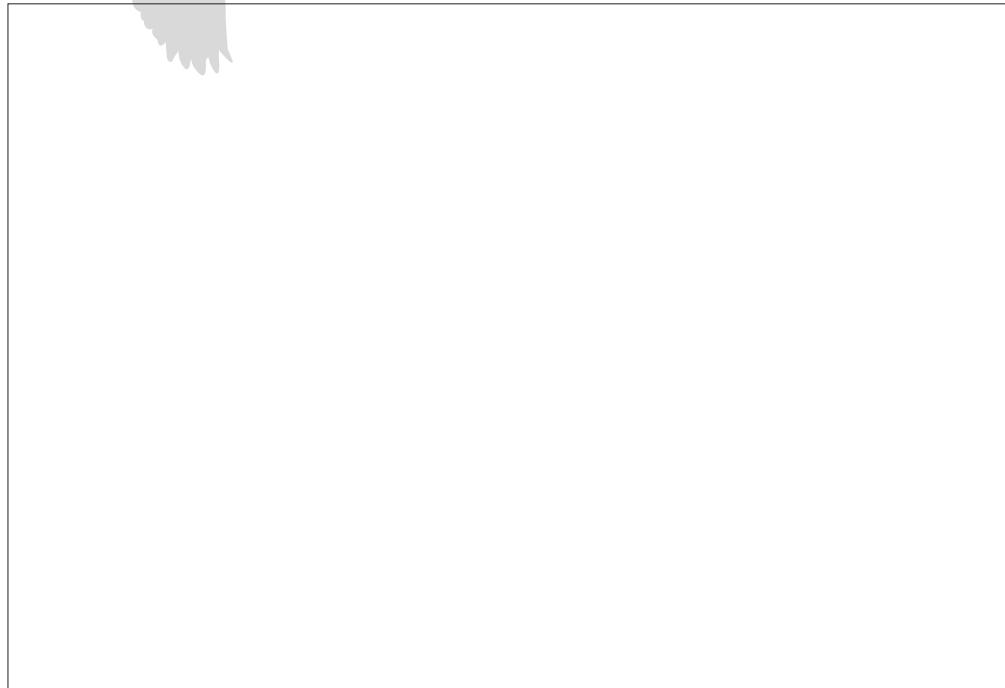
Mandres-aux-quatre-Tours (54)



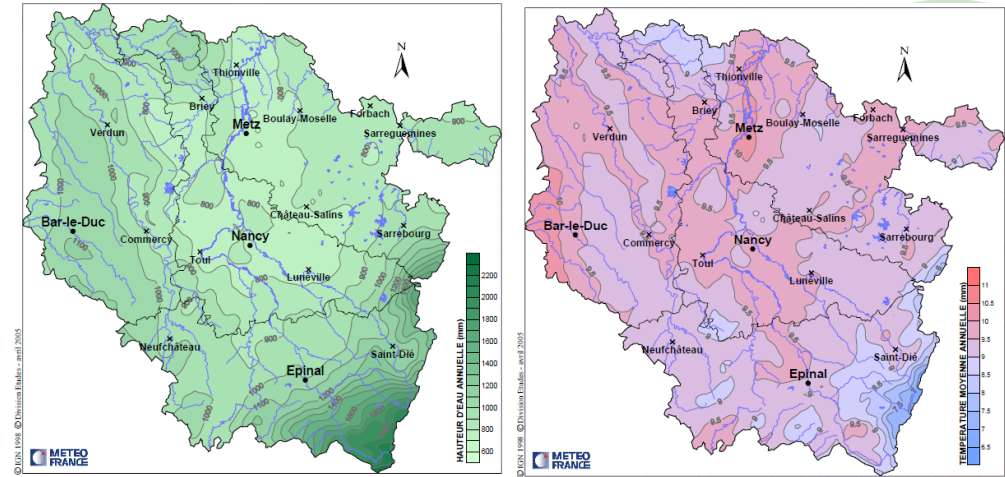
Etang de Lindre (57)
Xavier Rochel

Les Etangs de Lindre, de Lachaussée ou de Madine caractérisent le territoire du Parc.

Carte d'identité du territoire



Présentation des caractéristiques climatiques du territoire : un climat relativement homogène
(Source cartes : étude CRPF Schéma régional de gestion sylvicole de Lorraine. 2006)



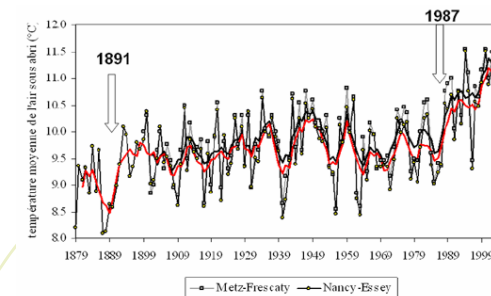
4- Le Climat

4-1 Carte d'identité du climat

Le climat de la Lorraine est de type océanique à influence continentale à l'Ouest et devient plus continental à influence atlantique à l'Est. Les saisons sont bien marquées, les températures moyennes annuelles se situent entre 8 et 10° tandis que la pluviosité augmente vers l'Est. Sur le territoire du Parc, les températures moyennes sont comprises entre 9 et 10°. Le secteur le plus chaud se situe au Sud-Ouest de Metz (Vaux) tandis que les secteurs suivants sont plus frais (entre 9 et 9,5°) : Pays des Etangs et Côte de Bride, Plateau de Haye, Hauts de Meuse. Les précipitations sont également homogènes puisqu'elles oscillent entre 700 et 900 mm par an. Des secteurs plus arrosés se distinguent toutefois : Plateau de Haye, Côtes et Hauts de Meuse, secteur de Sommedieu (1 000 mm). La partie Est du Parc reçoit 800 à 900 mm par an, avec plus de 900 mm à l'Est d'une ligne reliant l'Etang de Gondrexange à celui de Mittersheim.

4-2 Les évolutions climatiques observées en Lorraine

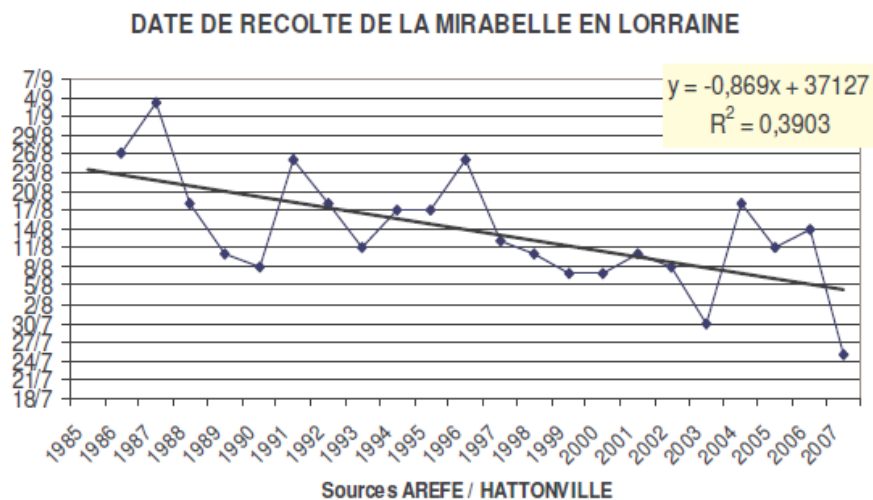
Source : étude des effets des changements climatiques sur les politiques publiques en Lorraine, Préfecture de Région, 2008



Sur la période 1879-2000, les 13 années les plus chaudes ont été observées après 1987. De 1899 à 2007, le réchauffement observé est de +1,2° à Metz-Frescaty. Il est de +1,3° à Nancy-Essey sur la période 1879-2007. Les observations sur les précipitations effectuées sur la station de Phalsbourg ne permettent pas de décrire de tendances nettes. Cependant, le nombre

Carte d'identité du territoire

maximal de jours de pluie consécutifs est en hausse significative au printemps et en été.



A titre d'exemple, la récolte de la mirabelle, observée à la station de l'AREFE à Hattonville, a été avancée de 12 jours passant du 23 au 11 août entre 1989 et 2007. De plus, on relève des risques de gelées printanières accrues. S'il est un fait que l'évolution du climat a des conséquences sur les systèmes productifs, il en est également sur l'environnement et la santé.

Une diversité paysagère remarquable

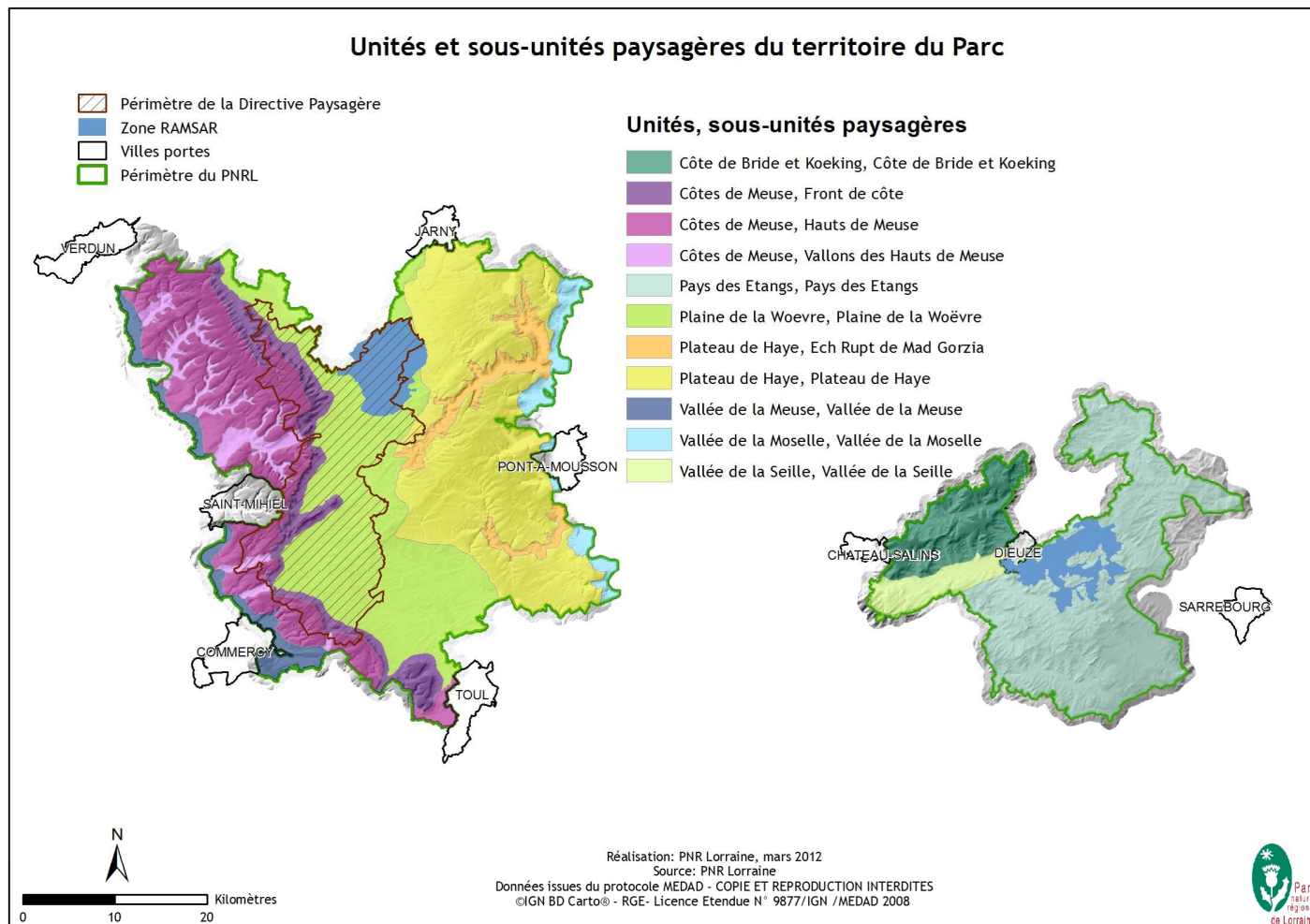
Une diversité paysagère remarquable divisée en 8 unités paysagères et 4 sous-unités

Dans la perspective de la révision de la charte, une étude des paysages du Parc a été réalisée courant 2011. Elle constitue un outil pour mieux identifier les structures paysagères qui caractérisent les grandes unités géographiques du territoire et comprendre les mécanismes d'évolution et de construction de ses paysages et les menaces qui pèsent sur eux.

Réalisée à travers la mise en place d'un programme de recherches dans le cadre de partenariats avec l'École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires (représentée par l'Institut National Polytechnique de Lorraine) et avec l'Université Nancy II, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, l'étude s'est appuyée sur une méthode originale et innovante alliant à une analyse statistique, une analyse géographique et historique du territoire.

Elle a permis non seulement d'identifier, en concertation avec nos partenaires, les huit unités paysagères et les quatre sous-unités qui composent le territoire mais également d'apprécier de manière qualitative et quantitative les évolutions paysagères qui se sont produites depuis les quinze dernières années. Cette étude complémentaire à l'Atlas départemental des paysages de la Meurthe-et-Moselle est cohérente avec les unités, les valeurs et les enjeux paysagers déterminés pour ce département.

Les résultats obtenus ont permis d'alimenter le diagnostic de territoire ainsi que les réflexions pour l'élaboration du projet de territoire.



Une diversité paysagère remarquable

1- La Vallée de la Meuse

La Vallée de la Meuse située à l'Est du territoire du Parc forme un large et ample sillon (son lit majeur est large de 500 m à 1 km) dans le plateau des Hauts de Meuse. Ses versants sont découpés par les affluents de la Meuse formant une succession de collines. C'est l'une des grandes vallées alluviales d'Europe, les moins urbanisées.

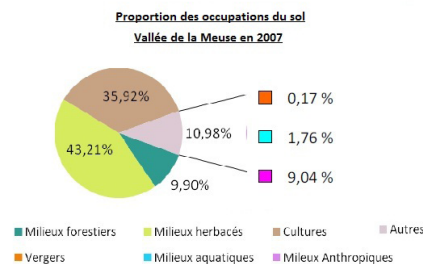


La Vallée de la Meuse à Lacroix-sur-Meuse (source : Xavier Rochel)

La Meuse est qualifiée de **fleuve sauvage**. C'est d'ailleurs le seul de Lorraine à avoir ce qualificatif. Son cours est méandreux, relativement libre. On y constate encore une nette opposition entre rives concaves, aux berges abruptes habitées par l'hirondelle des rivages, et rives convexes où s'observent bancs de galets et autres dépôts alluviaux. Sur une grande partie du territoire étudié, la morphologie relativement libre de la Meuse est à l'origine d'une remarquable richesse écologique et paysagère.

1-1 L'occupation du sol

La Vallée de la Meuse peut être qualifiée d'unité « **agro-prairiale** ». Elle est principalement composée de milieux herbacés peu fragmentés et de cultures. Les milieux forestiers sont peu présents. Cette unité a la particularité de présenter des proportions importantes de milieux anthropiques et de haies.



Lacroix-sur-Meuse (55)

Lacroix-sur-Meuse (cliché A. Humbert / CERPA, 2010). Même si le relief n'est pas perceptible sur l'image, celle-ci est représentative de l'organisation générale du paysage. A gauche (ouest) s'observe nettement le ruban verdoyant du fond de vallée, occupé essentiellement par les prairies. Le village s'est implanté à la base des versants qui se repèrent surtout ici par l'occupation du sol : ils sont nettement dominés par les cultures, et couronnés de forêts.

1-2 La structure paysagère

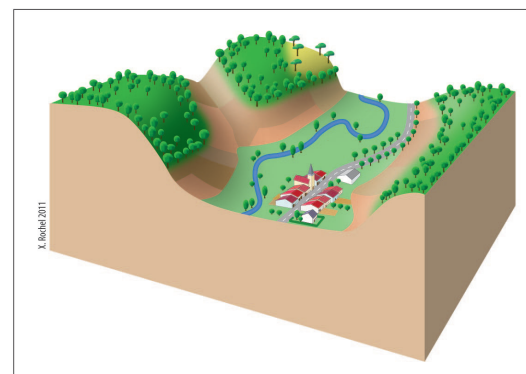


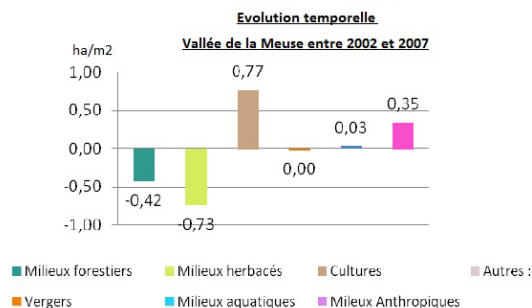
Schéma de structure paysagère de la Vallée de la Meuse au Sud du territoire du Parc où les versants sont plus proches et escarpés.

- De part et d'autre du cours d'eau, les débordements réguliers de la Meuse sont à l'origine du maintien d'un cordon de prairies parsemées de haies, bosquets, ripisylves... et d'une implantation des villages en limite de la zone de crue.
- Positionnés en pied de versant et parfois à la confluence de la Meuse et de ses affluents, les villages ont tiré parti de la présence de l'eau (canaux, lavoirs, fontaines...).
- Leur développement reste toutefois contraint par la topographie et la présence des zones humides.
- Les versants plus secs mieux exposés sont cultivés. La forêt dans laquelle s'insèrent quelques pelouses calcaires remarquables occupe essentiellement le plateau ou le haut des versants.
- Des fronts de taille dus à l'exploitation du calcaire ponctuent les versants.
- De grands points de vue sur la vallée se dégagent depuis les hauteurs.

Une diversité paysagère remarquable

1-3 Les évolutions paysagères

La Vallée de la Meuse présente une augmentation des milieux anthropiques entre 2002 et 2007. En revanche sur cette même période les prairies ont encore tendance à diminuer au profit des terres de culture.



2- Les Côtes de Meuse et de Toul

Les Côtes de Meuse et de Toul forment une barrière orographique d'une centaine de mètres de hauteur. Elles comprennent 3 sous-unités paysagères : le plateau, nommé aussi les Hauts de Meuse, les vallons formés par les affluents de la Meuse qui ont entaillé le plateau et le talus composé du front de côte et du pied de côte. Les côtes comptent parmi les paysages les plus exceptionnels de Lorraine à la fois du point de vue géomorphologique que naturel et culturel.

Le plateau des Côtes de Meuse et de Toul et les vallons encaissés



Les Hauts de Meuse (55) CERPA



Saint Rémy-la-Calonne (55)
Xavier Rochel

Implantations caractéristiques de villages...



Le plateau est couvert principalement de forêts qui forment un massif presque continu du Nord au Sud et pour une moindre part de cultures. Une succession de vallées encaissées tous les 7 à 8 km, plus ou moins larges, orientées Est-Ouest découpent le plateau. Certains vallons s'ouvrent de part et d'autre de la côte permettant son franchissement d'Est en Ouest.

Les versants sont cultivés et les prairies se trouvent en fond de vallon. Les villages se sont implantés à proximité des sources, parfois de part et d'autre des cours d'eau mais toujours en limite des zones de crues.

Le talus des Côtes de Meuse et de Toul : le front et le pied de Côtes



Hattonchâtel (55)
Commune de Vigneulles-les-Hattonchâtel



Vergers dans les Côtes de Meuse (55)

| ATOUS | FAIBLESSES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - C'est l'une des unités paysagères du Parc où les prairies sont les mieux représentées et forment un ensemble cohérent le long du fleuve. - Les villages ont conservé pour la plupart leurs caractéristiques patrimoniales tant dans leur architecture que dans leur structure. - La Vallée de la Meuse offre un paysage très ouvert avec de nombreux points de vue de qualité depuis les versants. | <ul style="list-style-type: none"> - La disparition de prairies conduit à la perte de la continuité paysagère et écologique de ce corridor identitaire de la Vallée de la Meuse. - De récentes extensions sont implantées aux entrées de villages et changent leur perception dans le paysage. - Les impacts liés à l'aménagement d'infrastructures, d'équipements ou à l'extension du bâti sont particulièrement forts sur les paysages et sur les cours d'eau. |

Une diversité paysagère remarquable

Le talus des côtes apparaît très souvent comme un relief boisé à son sommet. Sur le coteau, entre la forêt et la plaine, s'étendent vignes et vergers, pâtures ou friches. La raideur des pentes ne se prête guère aux cultures, qui ne sont présentes qu'en pied de côte ou à la limite sur les premières pentes. Cette organisation paysagère est nuancée dans certains secteurs où la forêt descend du plateau pour rejoindre les massifs forestiers de la plaine. Par ailleurs, sur les parties sommitales, des lambeaux d'anciennes pâtures extensives ont laissé place à des pelouses calcaires. Les villages « sous-les-côtes » sont d'anciens villages vigneron, caractérisés par la forme des maisons et l'étroitesse des usoirs, même dans les communes où le vignoble a totalement disparu.

L'implantation des villages « sous-les-côtes » est fortement liée à la présence des sources situées à mi-pente. Seul Hattonchâtel est perché sur une avancée de côte et ce pour des raisons défensives.

Chaque communauté villageoise a optimisé l'exploitation de la diversité de sols et dispose de forêts sur le plateau, de terres bien exposées sur les versants propices à la culture de la vigne ou aux cultures délicates comme les fruits et enfin en pied de côte des terres plus riches où l'on retrouve les prairies et les cultures.



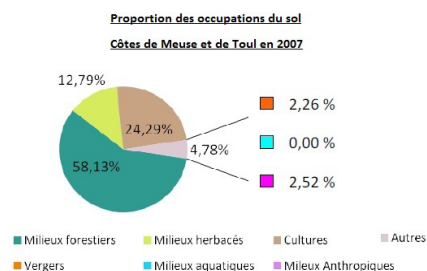
Vionville (55) / Commune de Buxières-sous-les-Côtes



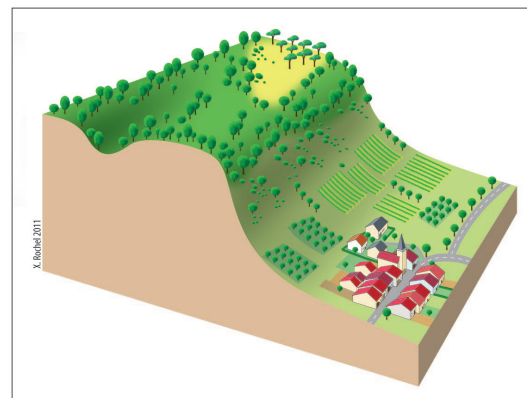
Lucey (54) - Xavier Rochel

2-1 L'occupation du sol

Les Côtes de Meuse et de Toul peuvent être qualifiées d'unité « forestière-fruitière ». Elles présentent les milieux forestiers les plus abondants et les moins fragmentés avec une connectivité plutôt élevée. De nombreux vergers sont cultivés en bas de côte, là où les pentes sont les plus douces. Les milieux herbacés sont en revanche peu présents.



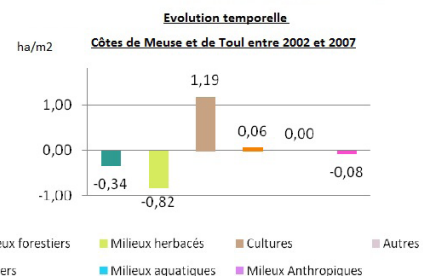
2-2 La structure paysagère



La structure paysagère du talus des côtes

- La plaine de la Woèvre qui s'étend au pied de la côte souligne les ondulations du front de côte
- Les territoires de chaque commune sont étroits et parallèles à la pente.
- Les villages installés à mi-pente sont régulièrement répartis le long de la côte.
- Le chapelet de villages au pied de la côte se repère par la succession de clochers et de coupures « vertes », constituées de vergers, de prairies et de terres agricoles...
- La pente est occupée par une forte proportion de vergers à la fois professionnels et familiaux formant une mosaïque paysagère favorable à la biodiversité.

2-3 Les évolutions paysagères



Dans cette unité paysagère comme sur l'ensemble du territoire du Parc les prairies ont également diminué au profit des terres cultivées. Cependant les données globales ne permettent pas de mettre en évidence des évolutions plus localisées qui se sont produites ces vingt dernières années :

- Implantation de la LGV,
- Extension de l'habitat et des équipements dans les bourgs ou à proximité des villes-portes.

Une diversité paysagère remarquable

ATOUTS

- Depuis les Côtes, de grands points de vue panoramiques s'ouvrent sur la plaine de la Woèvre. Ils sont également particulièrement visibles depuis la plaine.
- La structuration des bans communaux et des villages est particulièrement adaptée au terroir. Il existe une interrelation forte entre le site et l'occupation du sol.
- Le patrimoine historique et architectural est riche (fortifications en « éperon barré », monuments et vestiges historiques, lavoirs monumentaux, architecture de la reconstruction, ...).
- Sur la pente, une mosaïque de milieux riches et diversifiés est à l'origine de la grande qualité paysagère et naturelle des Côtes.
- Les vergers situés sur les côtes ont un fort caractère identitaire.
- Une directive paysagère européenne concerne les côtes de Meuse et la plaine de la Woèvre.

FAIBLESSES

- La covisibilité entre côte et plaine humide rend les évolutions paysagères dans ces deux unités particulièrement visibles ce qui constitue une contrainte plus forte qu'ailleurs si les évolutions ne sont pas parfaitement maîtrisées.
- Les étangs en fond des vallons des Côtes de Meuse et de Toul modifient leur structure paysagère et impactent le cours de l'eau.
- Certains affluents de la Meuse ne sont pas perceptibles en fond de vallons et ne participent pas à la qualification paysagère de l'unité.
- Le développement des villages est soumis à des contraintes physiques (relief-eau...).



Bruley (54) - CERPA



La butte du Haut Plein Creüe (55)

3- La Plaine de la Woèvre

Située entre les côtes de Meuse et le plateau de Haye, la Plaine de la Woèvre est essentiellement parcourue par les affluents de la rive gauche de la Moselle. A dominante argilo-calcaire, cette plaine humide mollement vallonnée a été progressivement déboisée et drainée par la création des étangs. Les cultures sont bien présentes mais ce sont en général les activités d'élevage qui marquent plus fortement le paysage agricole.



La Woèvre vue de la butte de Montsec (X.R)



Seicheprey (54)

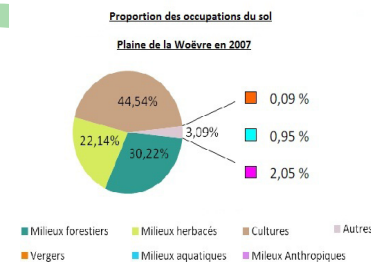


Vue vers le lac de Madine, Heudicourt-sous-les-Côtes (55)

3-1 L'occupation du sol

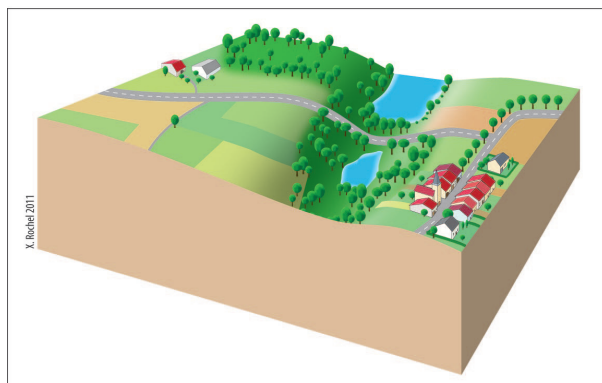
La plaine de la Woèvre présente un profil « mixte » composé de milieux forestiers, herbacés et de cultures dans des proportions relativement équitables. Alors que nous nous trouvons sur des sols plus favorables à la pâture qu'à la culture, la part des prairies est équivalente à la moyenne du territoire du Parc et reste largement inférieure à celle des terres cultivées.

La Plaine de la Woèvre fait partie des 3 unités paysagères les plus cultivées du Parc.



Une diversité paysagère remarquable

3-2 La structure paysagère



La structure paysagère de la plaine de la Woëvre

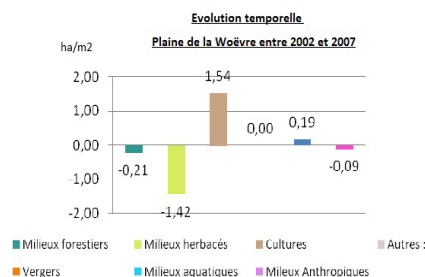


Raulecourt (55) - CERPA

- Le village et son bâti groupé entouré de vergers se trouvent au cœur du territoire communal qui comprend en proportion presque équivalente, de la forêt, des cultures et des prairies.
- Ponctuellement des fermes isolées rompent avec la tradition de l'habitat groupé.
- Les forêts dominées par le chêne occupent de grandes surfaces en particulier dans les parties les plus humides, forment des continuités et dessinent des clairières agricoles autour des villages.
- Les étangs, aménagés depuis le Moyen Age pour drainer les terres humides et développer la pisciculture, sont nombreux.
- Les terres les plus propices aux cultures se trouvent sur les parties les plus hautes tandis que les prairies persistent dans les dépressions.
- La densité des haies est l'une des plus importantes du territoire.

3-3 Les évolutions paysagères

Dans cette unité paysagère comme sur l'ensemble du territoire du Parc les prairies ont également diminué au profit des terres cultivées.



ATOUS

- Les relations paysagères et fonctionnelles entre la Plaine de la Woëvre et la côte offrent un paysage d'une très grande valeur patrimoniale.
- La forte cohérence paysagère de l'unité est visible depuis de nombreux points de vue.
- La plaine est fertile et permet une diversité de productions agricoles, elle est notamment adaptée à la polyculture et l'élevage.
- De nombreuses prairies humides accueillant une flore rare et diversifiée persistent et forment des continuités le long des cours d'eau.
- Le réseau dense des haies et sa répartition favorisent les relations entre les milieux prairiaux, aquatiques et forestiers.
- La structure patrimoniale des villages est encore préservée et offre des possibilités de densification.
- Une directive paysagère européenne couvre les Côtes de Meuse et la Plaine de Woëvre.

FAIBLESSES

- L'ouverture de la plaine rend la cohérence visuelle fragile face au développement d'infrastructures, d'équipements, de constructions.
- La ceinture des vergers en périphérie des villages est soumise aux pressions liées aux nouvelles constructions et à l'augmentation des emprises des terres cultivées.
- La surface des terres cultivées représente le double de la surface en prairie.
- L'eau est peu perceptible, elle n'est matérialisée que par les ripisylves des cours d'eau et les roselières.

Une diversité paysagère remarquable

4. Le Plateau des Côtes de Moselle ou Plateau de Haye

Le Plateau des Côtes de Moselle s'inscrit entre la Vallée de la Moselle à l'Est et la Plaine de la Woèvre à l'Ouest. Si la limite orientale est bien marquée, la frontière entre Woèvre et Haye l'est moins en raison de l'absence de ruptures topographiques significatives. La limite géologique est donc utilisée pour distinguer la Woèvre argileuse, humide, aux reliefs peu prononcés, d'une part, et la Haye plus sèche, aux reliefs plus marqués, d'autre part.



Plateau de Haye (54) - Xavier Rochel



Vallée du Rupt-de-Mad à Arnville (54) - Xavier Rochel



Surface du plateau à Saint-Julien-lès-Gorze (57) - Xavier Rochel



Flirey (54) - CERPA



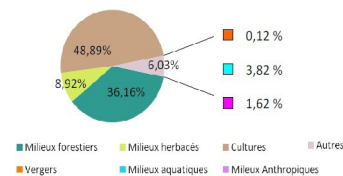
Vallée du Rupt-de-Mad, Jaulny (54) - CERPA

Le Plateau de Haye forme un ensemble tabulaire découpé par les affluents de la Vallée de la Moselle dont les dénivelés des versants des vallées peuvent atteindre 130 à 150 m. L'impression d'ensemble est celle d'une immensité relativement plane où la moindre verticalité crée une rupture dans le paysage : quelques alignements d'arbres le long des routes, des bosquets, des lisières forestières ou encore la découpe des vallons encaissés. Les principales vallées sont celles formées par les 3 affluents de la Moselle : la Gorzia, le Rupt-de-Mad et l'Esch. Extrêmement liées à la présence du plateau mais s'en différenciant par des caractéristiques physiques et historiques qui leur sont propres, elles constituent les sous-unités paysagères du plateau.

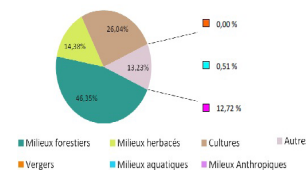
4-1 L'occupation du sol

Le Plateau de Haye pourrait être qualifié d'unité « agro-forestière ». Il est majoritairement composé de cultures et de milieux forestiers (Forêt de Haye) qui forment des ensembles assez homogènes et continus. La densité du réseau des haies y est particulièrement faible. Les vallées encaissées se différencient du plateau par une part de prairies et de surfaces artificialisées nettement plus importante.

Proportion des occupations du sol
Plateau de Haye en 2009

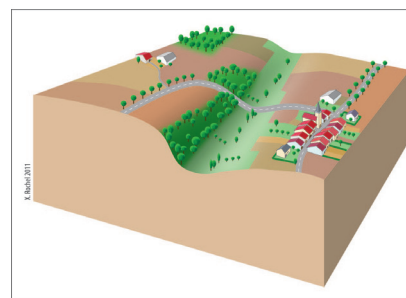


Proportion des occupations du sol
Esch, Rupt-de-Mad et Gorzia en 2009

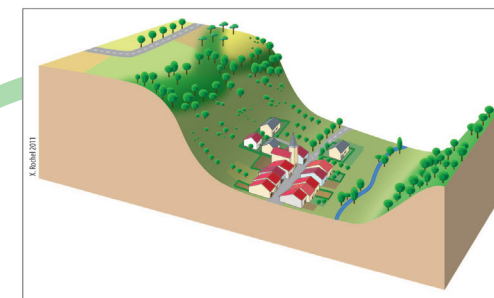


Saizerais (54) - CERPA

4-2 La structure paysagère



Structure paysagère du plateau



Structure paysagère des vallées encaissées

Une diversité paysagère remarquable

Sur le plateau :

- Le relief légèrement ondulé offre des vues éloignées et rasantes animées par la moindre verticalité.
- Les lisières forestières séparent de grandes plaines céréalières et des grands massifs presque continus.
- Le bâti entouré de vergers et de quelques prairies reste groupé au cœur du territoire communal.
- Malgré les destructions de la Grande Guerre, les villages ont été reconstruits selon la structure du village traditionnel et des techniques architecturales novatrices en 1920-1930.
- Il existe ponctuellement des fermes isolées dont l'origine peut dater de l'époque romaine.

Dans les vallées encaissées :

- Les vallées aux reliefs escarpés permettent le franchissement de la Côte de Moselle d'Ouest en Est. Les réseaux de circulation y sont particulièrement denses. De très belles vues se dégagent sur les vallées. Les implantations des villages sont très anciennes.
- Le territoire communal est constitué de parties variées. On peut distinguer le plateau à la fois agricole et forestier, le versant bien exposé et le fond de vallon.
- La forêt occupe les versants ainsi que quelques lambeaux d'anciennes pâtures extensives devenus de très belles pelouses calcaires. Autrefois ces coteaux étaient dédiés à la vigne.
- La ripisylve le long des cours est déterminante pour leur perception.
- Un cordon de prairies et bandes enherbées subsiste le long du cours d'eau inséré entre le bâti, les cultures et les voies de communication.

ATOUPS

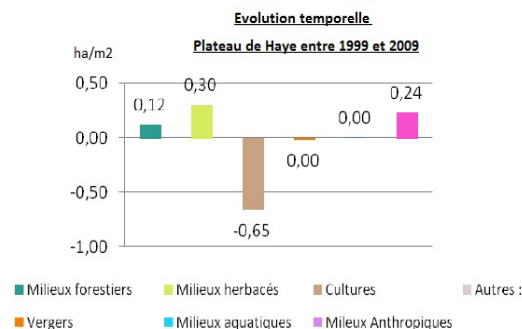
- Les vues sur le plateau sont lointaines et rasantes.
- Les forêts forment de grands ensembles presque continus.
- De nombreux villages du plateau offrent un bâti de la reconstruction 1920 très bien préservé.
- Les vallons ou vallées transversales forment des ensembles homogènes avec une grande richesse patrimoniale naturelle et historique.
- De très belles vues se dégagent sur les vallées.
- Les cours d'eau sont bien visibles dans les fonds de vallées.

FAIBLESSES

- Les vues du plateau vers les fonds de vallons et vice versa, qui sont sensibles. Cela constitue une contrainte plus forte qu'ailleurs si les évolutions paysagères ne sont pas parfaitement maîtrisées.
- Les villages des vallons et vallées sont fortement contraints pour assurer leur développement (relief, eau).
- Le réseau des structures arborées est extrêmement faible sur le plateau.
- Les vallées encaissées sont artificialisées par l'urbanisation (surtout en aval, conurbation des villages) et la présence des étangs.
- Les affluents des cours d'eau principaux ne sont pas suffisamment pris en compte et valorisés.

4-3 Les évolutions paysagères

Les tendances d'évolution du paysage du plateau sont principalement influencées par celles des vallons où l'on constate une légère augmentation des milieux herbacés sans doute liée à la systématisation des bandes enherbées et à une artificialisation des sols plus intense induite par le développement urbain du Sillon Mosellan.



Une diversité paysagère remarquable

5. La Vallée et la Côte de la Moselle

Cette unité paysagère se situe à l'extrémité orientale de la partie Ouest du Parc. Elle se confond avec les Côtes de Moselle, mais le paysage diffère sur de nombreux aspects avec celui des Côtes de Meuse même si sa structuration est semblable. Axe de développement régional majeur, elle concentre la population, les villes, les activités et les voies de communication. Le territoire du Parc est concerné essentiellement par la rive gauche de la Moselle où le versant escarpé très net se confond avec le front des Côtes de Moselle.

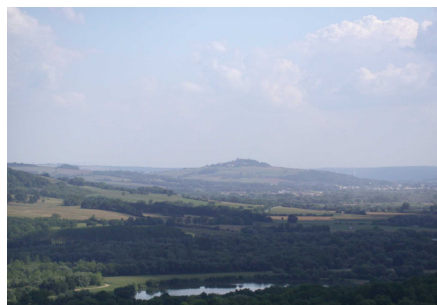
Les sommets, en limite de l'unité, correspondent à la limite orientale du plateau dit de Haye dont les altitudes atteignent en moyenne 350 m.



Prény (54) - CERPA/A.H



Coteaux de Pagny-sur-Moselle (54) - CERPA/X.R



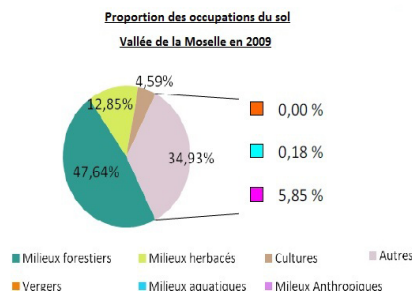
Vallée de la Moselle (54)

En contrebas de la côte se trouvent les versants. Leur pente n'est pas uniforme. Elle est généralement escarpée dans la partie supérieure armée par les roches calcaires et plus douce à ses pieds. Le fond de vallée en lui-même est relativement plat, bien que l'anthropisation ait parfois transformé le relief originel de façon notable. L'altitude y est d'environ 170 à 180 mètres. A l'image des Côtes de Meuse, le relief est ici troué de vallons qui facilitent le passage d'Ouest en Est.

Au réseau de vallons creusés par les affluents de la Moselle s'ajoute bon nombre de vallons secs. En conséquence, les versants sont loin d'être toujours orientés vers l'Est. Les différentes orientations sont à l'origine de contrastes paysagers entre les versants bien exposés et ceux davantage orientés au Nord.

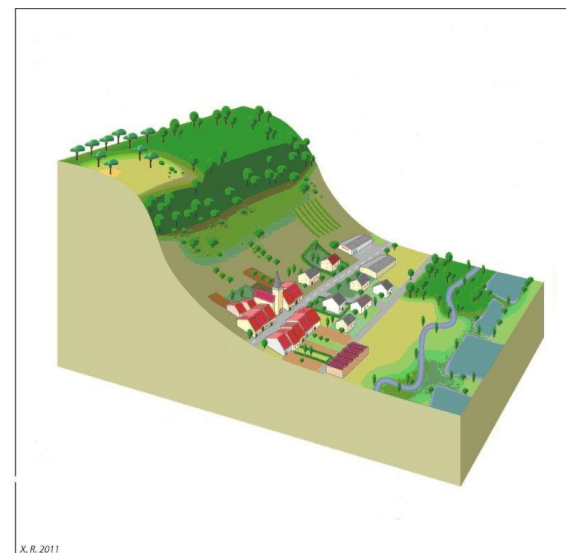
5-1 L'occupation du sol

La Vallée de la Moselle pourrait être qualifiée d'unité « forestière-urbaine ». C'est l'unité paysagère qui est la plus anthropisée du territoire et découpée par les voies de communication du « Sillon Mosellan ». La part des milieux forestiers est importante et largement composée de friches, bandes boisées, bosquets et haies. Les milieux aquatiques sont particulièrement bien représentés sans doute à cause de la création d'étangs suite à l'exploitation des gravières. Les cultures sont presque inexistantes et très fragmentées. L'occupation du sol est très hétérogène et ne suit pas le schéma du reste du territoire.



Pagny-sur-Moselle (54) - CERPA

5-2 La structure paysagère



X.R. 2011

- La covisibilité entre les points hauts de la côte et le fond de vallée est forte.
- Le haut des versants en général escarpé est couvert de forêt. D'anciens vignobles ont généré un micro-parcellaire aujourd'hui en partie enfriché.
- Les vergers familiaux encore présents pour partie à mi-pente se confondent aux friches et à la forêt qui descend le long du coteau créant un écrin de verdure dense autour des agglomérations.

Structure paysagère de la vallée et de la côte de Moselle

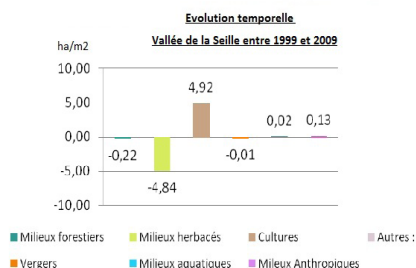
Une diversité paysagère remarquable

- Des parcelles de vignes assez grandes, ponctuent la côte.
- Les noyaux denses des anciens villages de côte sont étendus et témoignent des différentes vagues de construction du XXème siècle.
- La forte densité des infrastructures dans le fond de vallée déplace les extensions de village vers les versants.
- Le passé commercial et industriel de la vallée a généré une importante concentration de population. Les industries et les carrières ont fortement modifié la structure initiale du paysage et les milieux inféodés à la Moselle.

5-3 Les évolutions paysagères

La part des prairies a diminué consécutivement à l'augmentation des cultures et à celle d'un ensemble de milieux : forestiers, aquatiques et anthropiques.

C'est l'unité paysagère où l'augmentation des surfaces artificialisées est la plus marquée.



| ATOUTS | FAIBLESSES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - De très beaux points de vue se dégagent sur les vallées et le relief varié de la côte. - Les versants présentent une richesse naturelle intéressante et un potentiel arboricole, viticole et forestier. - Les noyaux des villages de côte conservent une richesse architecturale. - Il existe encore une relative diversité de milieux naturels d'une part dans le fond de vallée qui s'organisent le long de la Moselle et d'autre part sur les versants qui suivent le relief de la côte. | <ul style="list-style-type: none"> - La vallée et les versants de la côte sont sensibles aux impacts paysagers des équipements et des extensions urbaines. - Les agglomérations sont très contraintes (relief, eau, infrastructures) pour leur développement. - La multiplicité des infrastructures augmente la fragmentation des milieux. |

6. La côte de Bride et Koeking

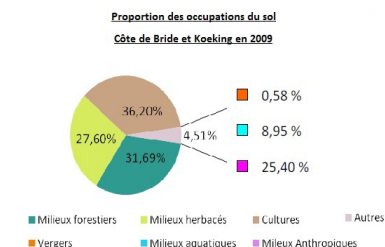


Saint-Médard (57) - Xavier Rochel

A l'Est de la Côte de Moselle s'étendent des terrains liasiques qui s'inscrivent toujours dans les reliefs de côtes de l'Est du Bassin Parisien (au sens géologique). Ce sont des terrains fertiles marqués par un relief peu élevé mais significatif dans le paysage. Les hauteurs sont à peu près totalement couvertes de forêts, tandis que les versants sont agricoles, marqués par une domination relative des cultures. La polyculture permet cependant ici un certain équilibre paysager à travers le maintien de prairies sur des surfaces très notables.

6-1 L'occupation du sol

La Côte de Bride et Koeking pourrait être qualifiée d'unité « mixte » : composé de milieux forestiers, herbacés et de cultures dans des proportions équilibrées.



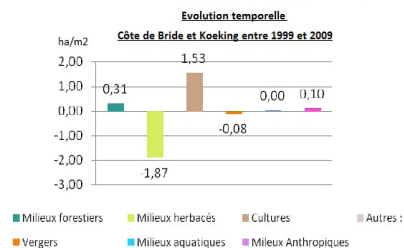
6-2 La structure paysagère

- La côte est découpée par la Petite Seille, l'un des affluents de la Seille.
- La forêt couvrant les hauteurs de la côte est très perceptible et omniprésente sur l'horizon.
- L'implantation des villages est très liée au relief.

Une diversité paysagère remarquable

6-3 Les évolutions paysagères

L'évolution de cette unité suit les tendances repérées à l'échelle du territoire du Parc, à savoir une disparition des prairies au profit des terres cultivées.



| ATOUS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Cette côte est une ligne de force pour le paysage du Pays des Etangs et de la Vallée de la Seille. - L'équilibre de l'occupation du sol persiste. | <ul style="list-style-type: none"> - La sensibilité visuelle de la ligne de crête de la côte est forte. |

7. La Vallée de la Seille

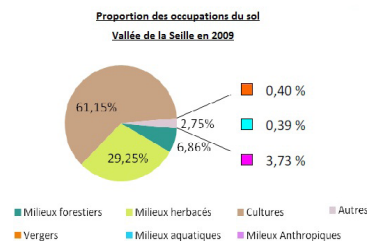


Vallée de la Seille à Marsal (57) - Xavier Rochel

La Vallée de la Seille (et de ses affluents) se situe sur les terrains sédimentaires du Trias et du Jurassique. Elle est constituée des marnes irisées du Keuper. La particularité de cette vallée est de renfermer dans son sous-sol une importante couche de sel peu profonde qui est à l'origine d'une spécificité écologique et de la structuration paysagère de cette unité. En effet les remontées ponctuelles d'eau salée sont à l'origine de prés-salés abritant une végétation halophile.

Le paysage de la Vallée de la Seille a été façonné par l'exploitation du sel dès la protohistoire. Le briquetage de la Seille, constitué du rejet de millions de m3 d'éléments de terre cuite nécessaires à la production du sel a contribué avec les dépôts de sédiments alluviaux au comblement du bassin hydrologique de la Seille et à la perturbation de son cours. Pour s'affranchir de l'envasement de la vallée, les communautés se sont alors installées sur des terres pleins secs donnant naissance aux premiers villages sauniers qui se sont développés grâce au sel et furent particulièrement bien protégés. Ainsi, Marsal est une cité fortifiée implantée sur un îlot de briquetage au cœur de terres humides.

7-1 L'occupation du sol



La Vallée de la Seille pourrait être qualifiée d'unité « agro-prairiale ». Elle est peu anthropisée et présente un caractère rural fort. La proportion des terres cultivées est supérieure à la moyenne du Parc. Les milieux herbacés sont également bien représentés, en revanche les milieux forestiers sont peu présents et très fragmentés.

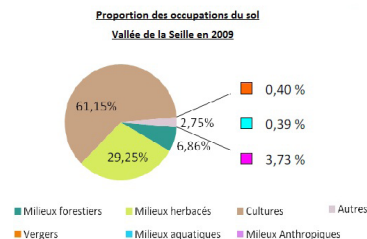
7-2 La structure paysagère

- La rive droite de la Seille est bordée par la Côte de Bride et Koeking.
- De nombreux points de vue se dégagent sur cette étendue agricole.
- Les versants de la vallée sont peu marqués dans le territoire du Parc et donnent l'effet d'une vallée à peine perceptible dans le paysage.
- La proportion des cultures est le double de celle des prairies.

Une diversité paysagère remarquable

7-3 Les évolutions paysagères

La seule évolution notable est celle des prairies qui ont diminué proportionnellement à l'augmentation des cultures.



| ATOUS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Les points de vue sur la vallée sont larges. - La Vallée de la Seille témoigne d'une interrelation forte entre milieu naturel et activités humaines, qui a contribué à la richesse naturelle actuelle du site. - Les villes et villages conservent un important patrimoine archéologique, architectural et culturel vestige de l'activité florissante de l'exploitation du sel de la protohistoire au XXème siècle. | <ul style="list-style-type: none"> - Les prairies halophiles forment un cordon « précaire » le long du cours d'eau. - Le patrimoine architectural constitue une lourde charge pour les communes dont les revenus sont faibles. |

8. Le Pays des Etangs



Etang de Lindre (57) - Xavier Rochel



Lindre-Basse (57)



Etang de Lindre (57)



Port de Lagarde (57)

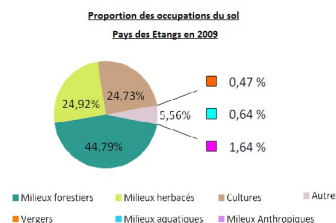
L'unité paysagère est marquée par la faiblesse des dénivellations. Plus encore que dans la Woëvre, les étendues marneuses forment ici un ensemble plat et assez homogène, d'autant que certaines des principales dépressions sont ennoyées. Les altitudes oscillent autour de 250 m. L'alternance des terres labourées, des prairies et des masses boisées met en valeur les ondulations du relief. Le paysage est parcouru par un réseau hydrographique très ramifié et parsemé d'étangs. La révolution industrielle du XIXème siècle a entraîné les créations du canal de la Marne au Rhin et du canal des Houillères de la Sarre. Les grands étangs, de Réchicourt-le-Château, de Gondexange, du Stock et de Mittersheim entourés d'importantes forêts, en sont les réservoirs.

Une diversité paysagère remarquable

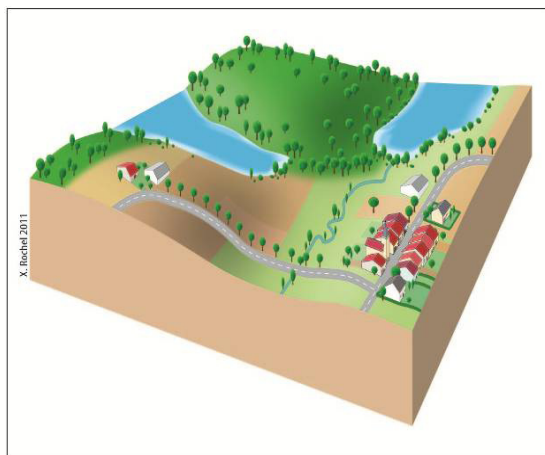
8-1 L'occupation du sol

Le Pays des Etangs pourrait être qualifié d'unité « mixte » composée de milieux forestiers, herbacés et de cultures dans des proportions relativement équitables. La part des prairies reste importante, équivalente à la moyenne du territoire du Parc. Les milieux forestiers forment de grands massifs presque continus.

La densité des haies sur cette unité est supérieure à la moyenne du territoire et s'approche de celle de la plaine de la Woëvre.



8-2 La structure paysagère

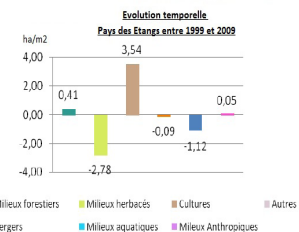


Structure paysagère du Pays des Etangs

- Les villages s'implantent au cœur de clairières agricoles entourées de massifs forestiers.
- Les villages sont installés sur les terres les plus sèches à proximité de cours d'eau ou de sources mais toujours indépendamment des étangs dont la création est plus récente.
- Les vergers familiaux et quelques prairies ceinturent les villages.
- Les structures arborées sont très présentes dans les prairies, situées le long de cours d'eau ou en bordure d'étangs ou de forêts.
- Les grands étangs accueillent des activités de loisirs.

8-3 Les évolutions paysagères

L'évolution de cette unité paysagère suit les tendances repérées à l'échelle du territoire du Parc, c'est-à-dire une diminution des prairies au profit des terres cultivées. On note une diminution plus marquée des milieux aquatiques.



| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - La découverte du paysage est rythmée par une succession de vues vers les silhouettes des villages. - Cette unité présente une forte cohérence dans son organisation paysagère. - La diversité des éléments de paysage qui composent la structure paysagère de l'unité réduit l'impact des nouveaux équipements ou des extensions urbaines. - La plaine est fertile et permet une diversité de productions agricoles, elle est notamment adaptée au système polyculture/élevage. - De nombreuses prairies humides accueillant une flore rare et diversifiée persistent et forment des continuités le long des cours d'eau. - Le réseau dense des haies et sa répartition favorisent les relations entre les milieux prairiaux, aquatiques et forestiers. - La structure patrimoniale des villages est encore préservée et offre des possibilités de densification. - La richesse architecturale du bâti (bâti à pan de bois, usoirs, bâti des XVIIIème, XIXème et XXème siècles, château de Fénétrange, de Rechicourt-le-Château, bâti industriel, canaux...) persiste. | <ul style="list-style-type: none"> - Les points de vue vers les étangs et zones humides sont trop peu nombreux. - La gestion du patrimoine bâti est lourde pour les communes. - L'organisation traditionnelle des villages est indépendante des étangs qui sont sur son territoire, les liaisons entre les villages et les étangs sont peu nombreuses. - La ceinture des vergers en périphérie des villages est soumise aux pressions liées aux nouvelles constructions et à l'augmentation des emprises des terres cultivées. - De nouvelles constructions apparaissent en périphérie des villages tandis que les cœurs de village se « dédensifient ». - Les résidences secondaires à caractère touristique qui nécessitent une requalification. - La surface des terres cultivées est équivalente à la surface en prairies. La disparition des prairies contribue à la fragmentation des milieux naturels et à la perte de la biodiversité. |

Une diversité paysagère remarquable

Conclusion

Les paysages du territoire du Parc en zone ouest comme en zone est sont issus de la formation géologique des côtes lesquelles associées aux plaines humides qui les bordent (Plaine de la Woëvre au pied des Côtes de Meuse et Pays des Etangs au pied de la Côte de Bride et Koeking) donnent naissance à des paysages d'une grande qualité. On retrouve de nombreux points communs dans les structures paysagères des deux parties du Parc.

La diversité paysagère du territoire du Parc reste néanmoins remarquable et sa déclinaison en 8 unités et 4 sous-unités réparties sur ses deux zones en fait un territoire représentatif des grands paysages lorrains. Le Parc est à ce titre un territoire d'expérimentation et d'observation privilégié en matière d'évolution des paysages.

La connaissance fine des paysages et des patrimoines, mise au service de projets innovants pour l'aménagement, le développement urbain ou l'installation d'infrastructures, constitue un des atouts pour produire de nouveaux paysages de qualité et éviter leur banalisation.

Même si le village lorrain constitue une structure paysagère identitaire de la Lorraine très organisée, il se caractérise sur le territoire du Parc par une diversité de formes architecturales ou urbaines liées à son histoire, à son site d'implantation, à l'histoire de l'occupation du sol, à l'histoire des communautés villageoises... Il offre une capacité de réponse aux nouveaux besoins des populations à condition de bien en comprendre sa structure, ses potentiels de développement et les relations qu'il entretient avec le territoire.

La diversité des paysages et les paysages emblématiques sont un levier pour le développement économique du territoire qui devient attractif par la qualité du cadre de vie qu'il propose. Ces paysages sont porteurs d'une image de nature de la Lorraine et sont susceptibles d'être valorisés par une offre touristique de qualité répondant aux besoins d'une clientèle régionale voire internationale.

On notera également qu'il existe une cohérence évidente entre la structure des unités paysagères et l'organisation des Trames Vertes et Bleues qui caractérise le territoire du Parc (orientations, continuités écologiques, ruptures...).

Les paysages du Parc sont très ouverts et offrent de nombreux points de vue panoramiques qui permettent leur découverte et leur compréhension. Ils restent cependant fragiles face aux nouvelles implantations d'infrastructures, projets d'aménagements ou de développement urbain qui perturberaient leur lisibilité.

La disparition progressive des éléments de paysage ou les atteintes portées aux systèmes paysagers caractéristiques des unités tend à la banalisation du territoire. Leur appropriation

par les acteurs est un atout pour révéler, préserver et renforcer les spécificités du territoire. Plusieurs démarches, de type « plans de paysages », menées sur le territoire ont permis de mettre en place des programmes d'actions concertés en faveur de la préservation et de la valorisation des paysages. Par ailleurs, une démarche artistique mise en œuvre dans le cadre des travaux de la LGV associant les habitants riverains a permis de porter un regard différents sur l'infrastructure et son insertion dans le territoire.

Parmi les 8 unités paysagères du territoire, des paysages peuvent être qualifiés d'emblématiques.

En effet, selon la définition proposée dans le cadre de la politique régionale des paysages en 2004 :

« Certains paysages lorrains possèdent des milieux naturels, agraires et villageois riches, particulièrement expressifs de certains terroirs et certaines époques de l'histoire. Ils peuvent être considérés comme patrimoine régional. Ces paysages ont été qualifiés de majeurs lorsqu'ils cumulent un certain nombre de critères concernant les milieux naturels et agraires, le bâti villageois, le patrimoine historique et la qualité des perspectives. »

Ces paysages méritent une attention particulière lors des études et des projets parce qu'ils sont une vitrine de la Lorraine et témoignent de son histoire.

Sur le territoire du Parc, deux unités sont considérées au niveau régional comme emblématiques :

- La Vallée de la Meuse reconnue pour son caractère naturel et rural préservé. Le fleuve qualifié de « sauvage » présente un système (cours d'eau, ripisylves, prairies humides et villages en bordure des zones inondables) particulièrement cohérent.
- Les Côtes de Meuse reconnues pour leur géomorphologie exceptionnelle, la forte interaction qui existe entre l'implantation des communautés villageoises, les pratiques agraires et le site ainsi que les empreintes laissées par la Grande Guerre dans le paysage.

Au niveau national 26 communes des Côtes de Meuse et de la Plaine de la Woëvre ont été retenues pour être intégrées dans le périmètre d'une Directive Paysagère reconnaissant non seulement la valeur patrimoniale des côtes mais également l'interdépendance visuelle et fonctionnelle qu'elles entretiennent avec la Plaine de la Woëvre.

Par ailleurs, parmi les grands étangs caractéristiques des plaines humides de la Lorraine, riches d'une faune et d'une flore diversifiée et rare, ceux de Lachaussée et de Lindre font partie des zones humides reconnues d'intérêt international et bénéficient du label RAMSAR. Il existe une très forte relation entre la qualité des milieux naturels de ces sites et leur qualité paysagère. Par ailleurs, 16 sites Natura 2000 et une Réserve Naturelle Régionale sont composés de milieux naturels exceptionnels. Ils sont représentatifs des structures paysagères des unités qui les abritent.

Une diversité paysagère remarquable

| ATOUS | FAIBLESSES | OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Le relief de côtes, découpé de vallées et vallons et associé au modelé souple des plaines humides offre de nombreux points de vue panoramiques et des « balcons » sur les paysages du territoire. Ces derniers sont très ouverts. - La structure paysagère du territoire héritée du système agraire d'openfield (village groupé, usoirs, vergers en périphérie de village, village au cœur du finage, parcellaire agricole très organisé, massifs forestiers communaux...) encore aujourd'hui perceptible est l'une des caractéristiques identitaires des paysages du Parc et des belles continuités écologiques forestières, prairiales, aquatiques, des milieux thermophiles. - Les grands massifs forestiers se succèdent, dessinent les horizons de nombreux points de vue et délimitent les unités paysagères. - Les vergers familiaux en périphérie des villages et les prés-vergers sont identitaires des paysages du territoire du Parc et de la Lorraine. - L'eau est omniprésente sur le territoire. Elle prend différentes formes selon les usages et les conditions de sol, de relief... Elle conditionne l'implantation des villages et l'occupation du sol. Un patrimoine architectural spécifique lui est dédié. - Le patrimoine bâti des villages lorrains et le patrimoine culturel sont extrêmement liés au patrimoine naturel. L'environnement naturel est déterminant dans l'histoire de l'occupation du sol des communes. - Le patrimoine bâti et industriel est encore présent. - Les paysages du territoire du Parc portent l'empreinte de l'histoire de la Lorraine. | <ul style="list-style-type: none"> - Les versants des côtes, ceux des vallons et des vallées ainsi que leurs entrées présentent une grande sensibilité visuelle face au développement de l'urbanisation, à l'installation de carrières. - La forte covisibilité entre les unités paysagères et l'ouverture des paysages les rend sensibles aux nouveaux aménagements et implantations d'infrastructures. - La faible densité du réseau des arbres et des haies en espaces agricoles varie d'une unité à l'autre. - Les points de vue vers les étangs et les zones humides sont trop peu nombreux. Seules les ripisylves ou les roselières indiquent la présence de l'eau. - Disparition des zones humides. - La richesse et la diversité du patrimoine sont peu valorisées parce qu'il représente une lourde charge pour des communes dont les ressources financières sont faibles. | <ul style="list-style-type: none"> - Existence de routes touristiques et de points de vue valorisés. - De nouveaux projets d'aménagement du territoire ouvrent la possibilité de créer de nouveaux paysages de qualité. - Une volonté de développer une approche écologique de l'urbanisme. - La diversification des ressources énergétiques et le développement de l'agroforesterie sont une opportunité pour maintenir et développer le réseau des arbres et des haies et des prés-vergers dans les espaces agricoles. - Un engouement pour le « Bio » et les produits agricoles. - Mobilisation des communes pour la restauration et la valorisation du patrimoine lié à l'eau. - Valorisation touristique des sites de guerre... - Développement de démarches concertées pour la préservation de la ressource en eau et des milieux humides et aquatiques (exemple : SAGE...). | <ul style="list-style-type: none"> - Une mauvaise inscription dans les structures paysagères du territoire, des aménagements, de l'urbanisation, des équipements et implantations d'infrastructures destinées au déplacement, à la production d'énergie, à la télécommunication, à l'exploitation des ressources du sous-sol, à l'industrie, risque de modifier de manière irréversible les fondements des paysages du Parc. - La consommation et l'artificialisation de l'espace génèrent un mitage du paysage et une rupture des réseaux écologiques. - L'exploitation intensive des forêts risque de modifier la perception des unités paysagères. - Les extensions urbaines des villages se font au détriment des vergers et des transitions entre les espaces bâtis et agricoles. - L'intensification des pratiques agricoles banalise la mosaïque des parcelles agricoles : disparition des prairies et des zones humides, des haies et des ripisylves... - Développement des activités de loisirs autour des étangs et des gravières. - Seules les structures végétales accompagnant les milieux humides ou aquatiques (roselières, ripisylves...) indiquent la présence de l'eau. - La disparition du patrimoine bâti faute de moyens pour l'entretenir et le reconvertir entraîne une perte de spécificités des unités paysagères du territoire. |

Une diversité paysagère remarquable

ENJEUX

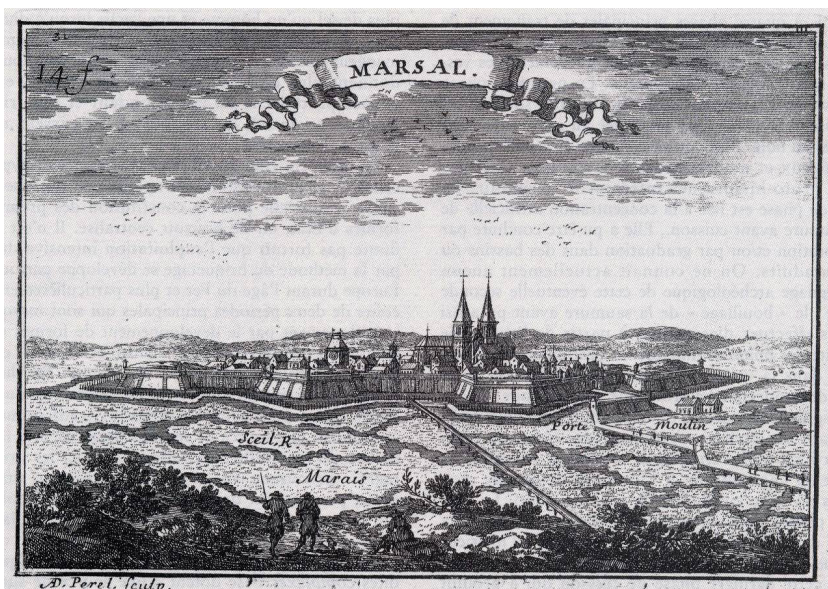
- Tirer parti des paysages emblématiques, de la présence de l'eau et de leur reconnaissance au niveau national voire international pour promouvoir le territoire.
- Mieux connaître, préserver voire renforcer les caractéristiques des unités paysagères du territoire, leurs limites, leurs structures, leurs composants, leurs richesses et spécificités patrimoniales, afin d'éviter une banalisation des paysages. Faire valoir leur singularité comme vecteur du développement local. Leur appropriation par les habitants et les acteurs locaux est indispensable pour atteindre cet objectif.
- Encourager une agriculture productrice de paysages diversifiés et de qualité.
- Tirer parti des routes, des points de vue, des canaux pour favoriser la découverte du territoire, le promouvoir et mettre en valeur ses entrées.
- S'appuyer sur les caractéristiques des structures paysagères du territoire du Parc pour les préserver et enrichir leurs diversités en produisant de nouveaux paysages voulus et non subis.
- Tirer parti de la présence des vergers ou des ceintures végétales en périphérie des villages pour assurer des transitions douces entre espaces bâtis et agricoles et procurer ainsi un certain confort aux nouveaux habitants (protection contre les vents et les projections des produits de traitement). Permettre ainsi le maintien des continuités écologiques.
- Les arbres, les haies, les prés-vergers constituent un capital pour l'avenir.
- Les paysages de plaine humide offrent des ambiances et des lumières particulières à valoriser.
- Valoriser le patrimoine bâti au travers de projets économiques ou touristiques afin de le préserver et de maintenir la diversité paysagère du territoire.

Biodiversité et milieux naturels

1- Des milieux naturels maintenus par l'activité humaine

La présence séculaire de l'Homme sur le territoire du Parc a modifié les habitats et les milieux engendrés par la géologie. Ce territoire de plaine riche en fleuves, cours d'eau, sources, terres aux expositions variées, est des plus attractifs pour l'occupation humaine. Comment l'Homme a-t-il utilisé, modifié ou influencé l'environnement dans lequel il vivait et celui dans lequel il vit encore aujourd'hui ?

Divers travaux menés sur le territoire apportent des éléments de compréhension sur ce qui nous entoure aujourd'hui. Ainsi, par exemple, les études paléoenvironnementales de la Vallée de la Seille nous enseignent que si l'Homme s'est implanté et a donné un développement économique à ce secteur c'est bien grâce à la présence de la biodiversité liée au sel. Il a en effet été totalement modifié le paysage de cette vallée en réhaussant son niveau de près de 7 mètres de matériaux issus d'une exploitation quasi industrielle... Evidemment, cela a eu un fort impact sur les espèces et les milieux.



Marsal encore entouré de zones humides au XVIIIème siècle

D'autres études, portant sur les mares tourbeuses (spécificité des plaines calcaires du Parc) et leur origine, les mares de prairies et forestières, l'histoire monastique des étangs, l'évolution des pelouses calcaires, nous confirment le lien étroit entre les activités humaines passées et

les milieux naturels présents.

Plus récemment, un programme national DIVA, sur les saltus nous a enseigné comment et pourquoi nos paysages, nos milieux naturels et nos espèces ont évolué depuis les années 1900, et ce qu'ils pourraient être dans les 40 ans à venir.

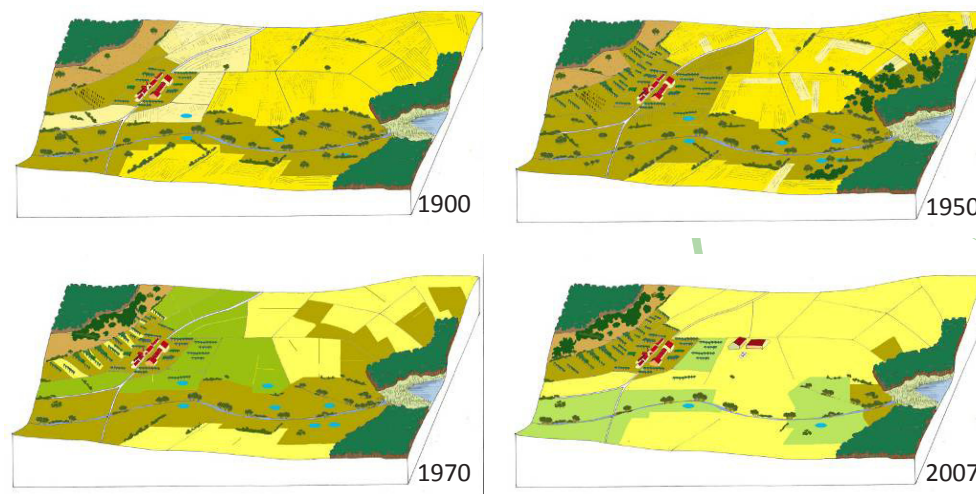
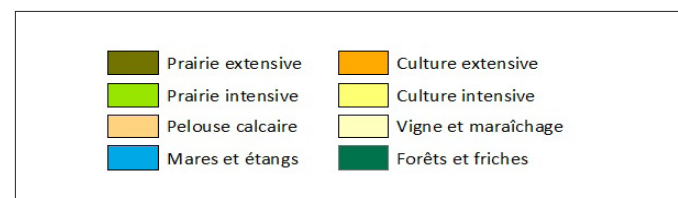


Schéma d'évolution d'un paysage représentatif du Parc de 1900 à nos jours (source : INRA)



Les nombreuses carrières de Génicourt, Euville, Héming ainsi que les récentes découvertes paléontologiques faites dans le plan d'eau de Madine nous ouvrent la porte encore plus lointaine des traces de passés antérieurs. En les déchiffrant, en les portant à lecture de tous, nous prendrons sans doute encore davantage conscience de l'impact de nos actes ici et maintenant.

Biodiversité et milieux naturels

2- Les réseaux écologiques

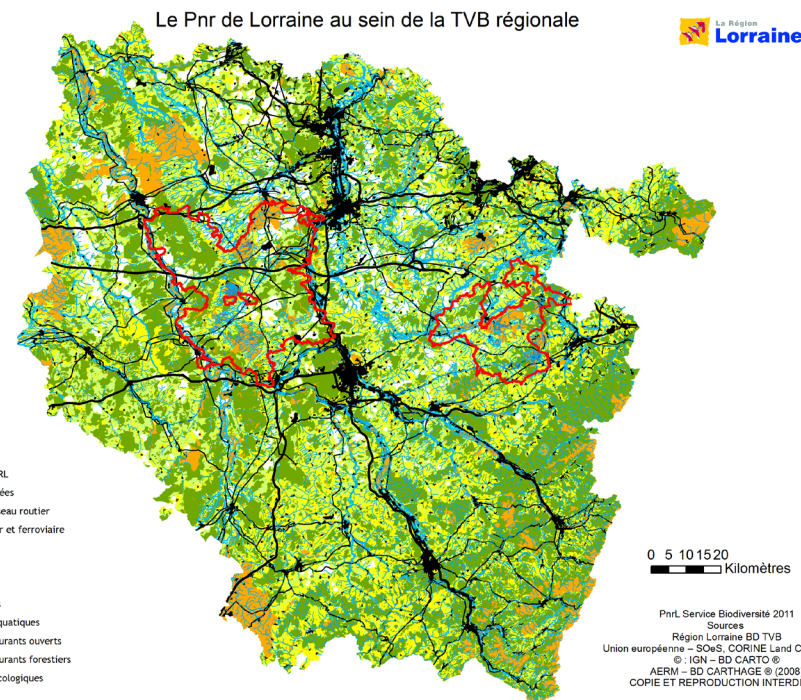
Le territoire du Parc est particulièrement représentatif de tous les milieux naturels du plateau lorrain. 104 habitats sur les 172 de Lorraine au sens du niveau 4 de CORINE Biotope s'y côtoient, ce qui représente 60 % des habitats présents en Lorraine, le reste étant lié au massif granitique vosgien. Depuis 1993, le Syndicat Mixte du Parc s'est lancé dans une démarche de réelle appréhension de son patrimoine naturel dont la connaissance a été particulièrement enrichie depuis 2003 grâce à l'élaboration des Atlas Communaux qui couvrent le territoire. Ces connaissances sont notamment à la base de la définition des réseaux écologiques du Parc.

Etat des lieux des connaissances et des cartographies sur les réseaux écologiques

En France, la politique Trame Verte et Bleue (TVB) est issue du Grenelle de l'Environnement. La loi Grenelle II (2010-788 du 12 juillet 2010 Article 121) et ses décrets d'application établissent la mise en place de cette TVB au niveau régional (Décret n°2011739 du 28 juin 2011) par le biais d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique élaboré conjointement par l'Etat, la Région et un comité régional Trame Verte et Bleue. Ce schéma doit présenter les continuités écologiques régionales et leurs enjeux régionaux, interrégionaux ou transfrontaliers, en terme d'espèces et d'habitats sensibles à la fragmentation (64 espèces et 45 habitats concernent la Lorraine). Ce document doit également identifier une stratégie pour la mise en œuvre d'actions de préservation et de remise en état des continuités écologiques.

Cette trame peut être déclinée à de plus grandes échelles sur des territoires de projet comme les Pnr, et doit être prise en compte dans les documents de planification des collectivités territoriales (SCOT, PLU).

Deux premières études réalisées en 2009 et 2010 par la Région Lorraine établissent l'état des lieux des Trames Vertes et Bleues et leur composition. Elles servent de base pour les déclinaisons territoriales comme celle du Pnr de Lorraine.



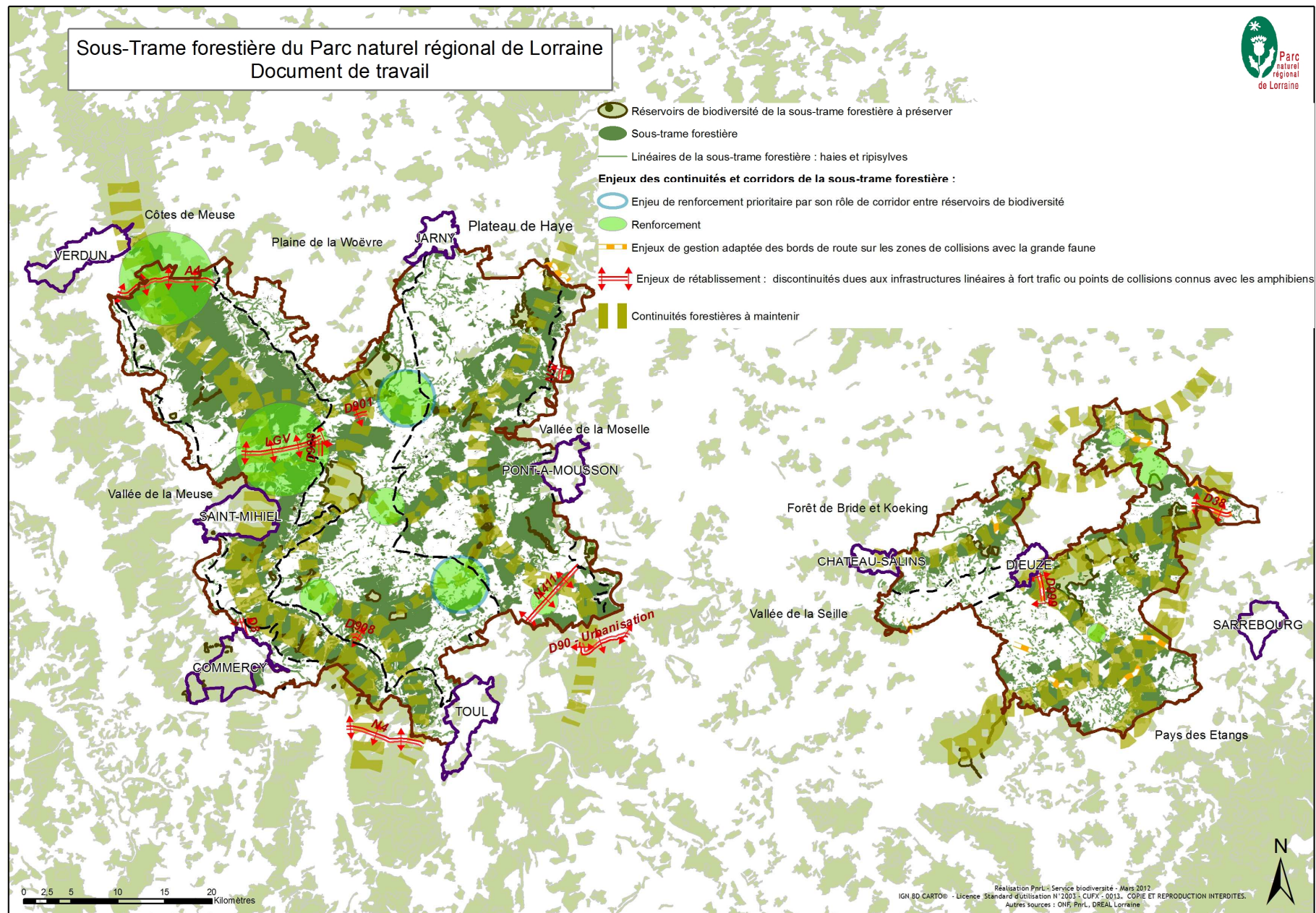
3- Les trames ou réseaux écologiques du Parc

La Trame Verte (pour les milieux terrestres) et Bleue (pour les milieux aquatiques, humides et halophiles) du PnrL, peut être décomposée en différentes sous-trames ou réseaux, en fonction du type d'espèces que les milieux peuvent abriter. On distinguera 5 sous-trames sur le territoire du Parc : forestière, aquatique et humide (y compris halophile), prairiale, thermophile et agricole.

La mosaïque paysagère du territoire couvre ces différentes trames. Les réservoirs de biodiversité sont les périmètres de protection ou d'inventaires répartis en fonction de leur appartenance à l'une ou l'autre des trames.

Biodiversité et milieux naturels

3.1 La sous-trame forestière



Biodiversité et milieux naturels

a) Les habitats et espèces associées

Avec une surface de 35 % du territoire pour 66 000 ha, la forêt est le milieu naturel le plus important et le mieux représenté du Parc. Les surfaces agricoles, par comparaison, couvrent 57 % du territoire mais avec près de 30% en surface de culture intensive. L'intérêt patrimonial des forêts reste multiple. Pas moins de 30 typologies forestières se découvrent entre plateaux et côtes au travers des hêtraies-chênaies de plaine (à Orme lisse), des hêtraies de plateau, des forêts thermophiles de versant (à Chêne pubescent ...), des vallons forestiers froids, riches d'une flore relictuelle montagnarde.

6 habitats sont d'intérêt communautaire prioritaire et 5 habitats sont d'intérêt patrimonial local (habitats déterminants ZNIEFF) et près de 15 espèces végétales et 60 espèces animales protégées.



Forêt de versant (source : PnrL)



Orme lisse (source : PnrL)

| Espèces animales remarquables des forêts | | Espèces végétales remarquables des forêts | |
|--|----------------------|---|-------------------------------|
| Nom latin | Nom français | Nom latin | Nom français |
| <i>Ficedula albicollis</i> | Gobemouche à collier | <i>Gagea lutea</i> | Gagée jaune |
| <i>Felis silvestris</i> | Chat sauvage | <i>Leucojum vernum</i> | Nivéole printanière |
| <i>Salamandra salamandra</i> | Salamandre tachetée | <i>Limodorum abortivum</i> | Limodore avorté |
| <i>Lucanus cervus</i> | Lucane cerf-volant | <i>Lathraea squamaria</i> | Lathrée écailleuse |
| <i>Dendrocopos medius</i> | Pic mar | <i>Tephrosia helenitis</i> | Séneçon à feuilles en spatule |

| | | | |
|----------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------|
| <i>Anisorus quercus</i> | Sténochore du chêne | <i>Dicranum viride</i> | Dicrane vert |
| <i>Melandrya dubia</i> | | <i>Lobaria pulmonoria</i> | Lichen pulmonaire |
| <i>Mycetophagus populi</i> | Mycétophage du Peuplier | | |
| <i>Myotis bechsteinii</i> | Murin de Bechstein | | |
| <i>Ciconia nigra</i> | Cigogne noire | | |

b) Organisation de la sous-trame sur le territoire du PnrL

La sous-trame forestière est composée de tous les milieux secs ou humides comprenant au moins une strate arborée ou arbustive : les forêts de plateau ou de pente, les forêts alluviales, les forêts humides de bas de versant ou de fond de vallon, les bois ou bosquets. Les ripisylves, les haies, les vergers, les arbres isolés sont également des milieux qui participent à cette trame, à la fois en tant que corridor pour le déplacement d'espèces forestières entre différents massifs, mais aussi en tant qu'habitat pour certaines espèces inféodées aux haies âgées.

Les continuités écologiques forestières de la zone ouest du PnrL suivent l'orientation Nord-Sud des Côtes de Meuse et de Moselle (cf carte de la trame forestière).

En zone ouest du Parc, on compte 3 continuités forestières.

Deux d'entre elles sont à dominante de hêtre et à tendance thermophile. Elles s'établissent sur un socle calcaire (côtes et plateau) dans les unités paysagères de la Vallée de la Meuse et de la Vallée et de la Côte de Moselle. Elles ceinturent un corridor de plaine argileuse, en Woëvre, à dominante de chêne pédonculé ; la caténa de Rangéval et le corridor forestier au Nord d'Heudicourt-sous-les-Côtes permettant la connexion des deux continuités les plus à l'Ouest.

En zone est, une troisième continuité forestière de plateau calcaire, à dominante de chêne sessile, suit le prolongement de la côte de l'Infralias au niveau de la Forêt de Bride.

La dernière continuité est celle du Pays des Etangs, installée sur marne et grès à roseaux. Elle se caractérise par la dominance de peuplements de Chêne sessile, accompagné du Chêne pédonculé.

La sous-trame forestière est la moins fragmentée de toutes les trames du PnrL, avec des entités de surface très importante (parcelles qui peuvent atteindre plus de 700 ha sans rupture) et une tendance à l'augmentation de la connectivité grâce à l'augmentation des haies entre 1999 et 2009 (particulièrement au niveau de la Vallée de la Seille et du Pays des Etangs).

Biodiversité et milieux naturels

c) Menaces, perturbations, pressions, discontinuités

Les obstacles qui fragmentent cette sous-trame sont essentiellement les éléments d'artificialisation du territoire : routes, chemins de fer, canaux, agglomérations. Dans une moindre mesure, le type d'occupation du sol peut constituer des ruptures de trames et de continuités (cf carte de la sous-trame forestière).

Atténuée par des passages à faune, la ligne LGV Est constitue la plus grande rupture de cette sous-trame puisqu'elle coupe en deux parties les corridors forestiers de la zone ouest (tout comme l'ensemble de la Trame Verte et Bleue), ainsi que la remarquable continuité forestière du Pays des Etangs. Le bilan du suivi des passages à faune de la zone ouest du Parc réalisé par RFF indique que le passage supérieur de Chaillon n'est pas fonctionnel, non seulement parce qu'il n'est pas assez large (moins de 10 mètres alors que la largeur minimale pour un passage effectif est de 15 à 40 mètres s'agissant de la grande faune et à partir de 40 mètres pour l'ensemble de la faune), mais aussi parce qu'il a été goudronné pour permettre son utilisation par les véhicules et les piétons. Les autres passages à faune (grande faune, petite faune et amphibiens), sous la voie, dits passages inférieurs, sont d'une dizaine de mètres de large alors que la largeur minimale conseillée est de 15 mètres. Les suivis réalisés par RFF montrent cependant qu'ils sont empruntés par tout type de faune.

Hormis cette problématique LGV, la continuité écologique Hauts de Meuse/Côtes de Meuse est plus large et beaucoup moins interrompue que les autres continuités, avec peu d'éléments de fragmentation sur le territoire du Parc. A signaler cependant, la rupture Nord des massifs forestiers des Hauts de Meuse occasionnée par l'Autoroute A4.

Sur la seconde tranche de la LGV Est, deux passages toute faune de 40 et 45 mètres sont en cours de construction en zone est du Parc au niveau des communes de Belles-Forêts et de Loudrefing. Ce type de passage pourra être emprunté à la fois par la grande faune, la petite faune ou des invertébrés afin d'atténuer les effets de barrage de la ligne du TGV.

Le Pays des Etangs est également scindé par le canal de la Marne au Rhin.

De manière globale, si jusqu'alors la dominante de 70% de forêts publiques donnait une certaine assurance pour la pérennité de la ressource tant en diversité qu'en qualité et en biodiversité, l'avenir est aujourd'hui incertain. La tempête de 1999 a bouleversé près de 40% des massifs du Parc, remettant en cause des économies locales. Les modes de gestion changent, les demandes en énergie renouvelable et en aménités augmentent, les pressions économiques sur les gestionnaires font raccourcir les âges d'exploitabilité des essences, des maladies nouvelles (champignon du Frêne, graphiose de l'Orme...) apparaissent et les changements climatiques rendent sensibles et difficilement prospective une économie basée jusqu'alors sur et pour la durée.

Depuis peu, l'exploitation de forts volumes de bois, et en particulier de très gros bois, la

multiplication d'aménagements de chemins forestiers, les conversions homogènes des massifs et la diminution des âges d'exploitabilité sont des menaces avérées sur ce patrimoine naturel. C'est en particulier sur les espèces cavernicoles et saproxyliques qu'elles pèsent le plus.

La forêt est réellement devenue un enjeu prioritaire pour le Parc.

d) Enjeux pour le maintien des continuités, leur renforcement ou leur rétablissement

⇒ Enjeux non spécifiques

Les enjeux de cette sous-trame sont à la fois de maintenir l'existant, de rétablir les continuités forestières fragmentées par l'artificialisation (infrastructures de déplacement constituant des obstacles difficilement franchissables ou infranchissables, urbanisation) ou sur des zones identifiées comme étant des points de conflit avec la faune (écrasement d'amphibiens).

Il s'agit également d'agir sur les zones de conflit avec la grande faune par une gestion adaptée des bords de route passant par la plantation de haies denses afin de dévier les trajectoires de la faune ou par l'ouverture du milieu forestier sur une bande de quelques mètres de part et d'autre de la route afin d'augmenter la visibilité.

Sur les zones de discontinuités dues à l'occupation du sol, l'enjeu est de maintenir et renforcer des secteurs où les continuités de la sous-trame sont de faible largeur et/ou densité (pour les haies notamment).

Il s'agira également de permettre la connexion des réservoirs de biodiversité de ce réseau, encore mal connus, dont la présence dépend fortement de la gestion sylvicole mise en œuvre. A l'heure actuelle, tous les éléments biologiques permettant d'identifier au mieux ces réservoirs de biodiversité forestière n'ont pas encore été récupérés voire identifiés.

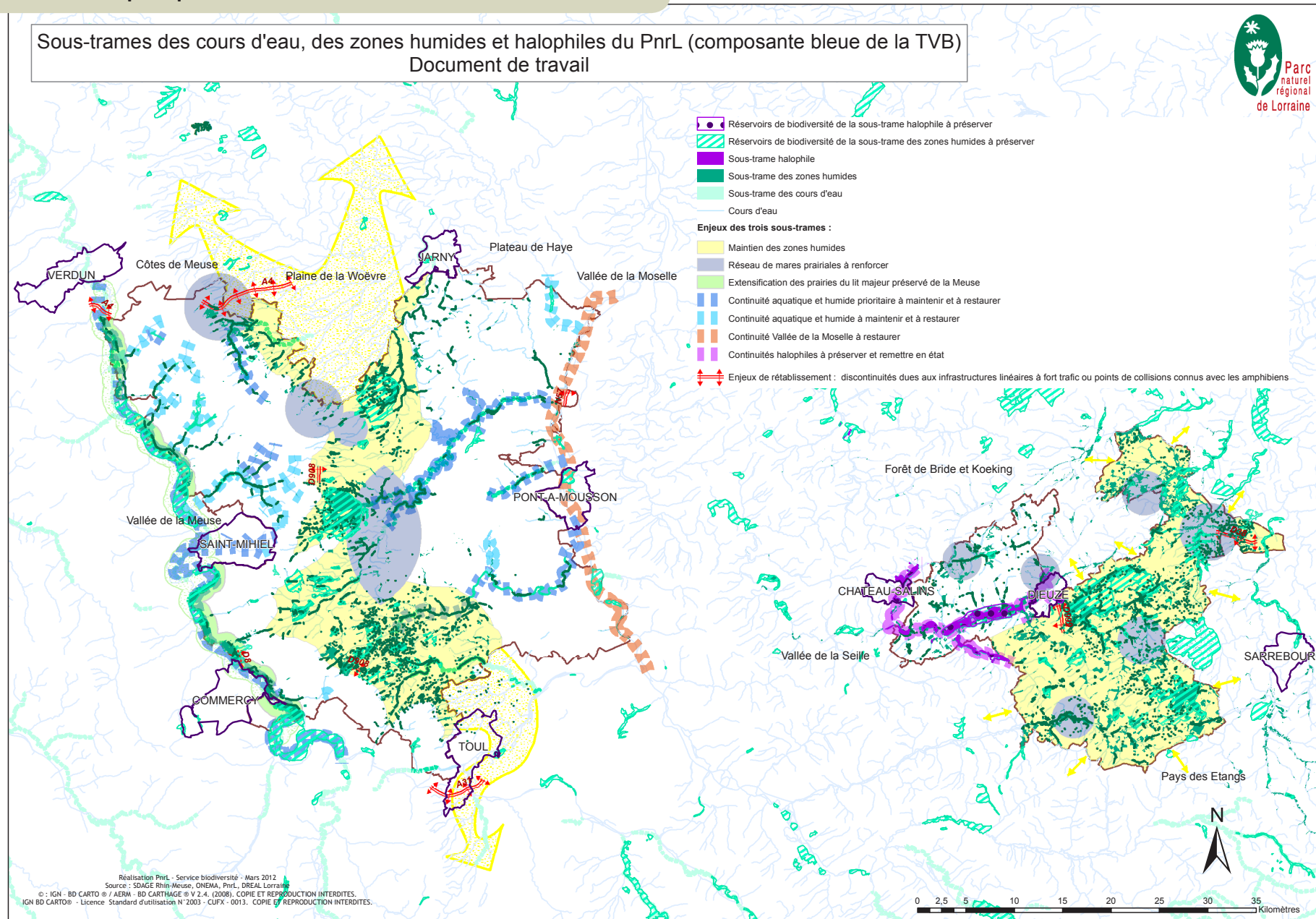
⇒ Enjeux de reconnections avec le reste de la région Lorraine

L'ensemble des sous-trames forestières de la zone ouest du Parc est isolée du reste de la région Lorraine par l'autoroute A4, la Route Nationale 4, la Départementale 903, mais aussi par l'urbanisation et par les discontinuités naturelles que sont le fleuve Meuse et la rivière Moselle.

Aucune déconnexion majeure de la zone est du Parc avec le reste de la région n'est à déplorer. Au contraire, les continuités se poursuivent en direction Nord-Est.

Biodiversité et milieux naturels

3.2 La sous-trame aquatique et humide



Biodiversité et milieux naturels

Les réseaux aquatiques et humides concentrent les principaux enjeux du territoire en terme de biodiversité. Le réseau hydrographique rassemble les zones de sources, les cours d'eau, leur ripisylve et leurs annexes hydrauliques.

Le réseau humide est organisé autour du réseau hydrographique et concerne toute la palette des zones humides, depuis les prairies mésohygrophiles jusqu'aux étangs, roselières et plans d'eau en passant par les micro-milieux représentés par les mares et ornieres. Les boisements humides de type saulaie ou aulnaie-frênaie ou bien les ripisylves constituent la composante arborée de cette trame, ainsi que des éléments de connectivité linéaire. La connectivité peut également être assurée par les mares, éléments ponctuellement répartis sur le territoire et structurant le réseau par des corridors de type « pas japonais ».

a) Les habitats et espèces associées

⇒ Les zones de sources, en particulier les sources tufeuses et les tourbières alcalines

Les sources tufeuses naissent au niveau des côtes calcaires. De par leur nature incrustante, elles constituent un petit milieu original essentiellement colonisé par des mousses. En Lorraine, la majorité des tourbières de plaine sont alimentées par des sources tufeuses. Sur le territoire, seules trois tourbières alcalines de petite superficie sont présentes.

Ce sont des milieux extrêmement rares et sensibles. Le drainage, l'intensification des pratiques agricoles et l'envahissement par les phragmites constituent les principales menaces qui pèsent sur ces petites zones humides de grand intérêt écologique et paysager. La fauche des molinies permet de garder ces milieux ouverts.

On recense dans les zones de sources du Parc plus de 3 espèces protégées, 2 habitats d'intérêt communautaire prioritaire et 3 habitats d'intérêt patrimonial local (habitats déterminants ZNIEFF) et une trentaine d'espèces déterminantes ZNIEFF.

| Espèces animales remarquables des zones de sources et tourbières alcalines | | Espèces végétales remarquables des zones de sources et tourbières alcalines | |
|--|--------------------------|---|-------------------------------|
| Nom latin | Nom français | Nom latin | Nom français |
| <i>Austropotamobius pallipes</i> | Écrevisse à pieds blancs | <i>Cladium mariscus</i> | Marisque |
| <i>Cordulegaster bidentata</i> | Cordulegastre bidentée | <i>Eriophorum latifolium</i> | Linaigrette à larges feuilles |
| <i>Bombina variegata</i> | Sonneur à ventre jaune | <i>Menyanthes trifoliata</i> | Trèfle d'eau |

| | | | |
|-------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------------|
| <i>Bythinella viridis</i> | Bythinelle verte | <i>Palustriella commutata</i> | |
| <i>Oligostomis reticulata</i> | | <i>Epipactis palustris</i> | Epipactis des marais |
| <i>Habroleptoides confusa</i> | | <i>Parnassia palustris</i> | Parnassie des marais |
| <i>Heptagenia caerulea</i> | | <i>Triglochin palustre</i> | Troscart des marais |
| | | <i>Blysmus compressus</i> | Scirpe comprimé |
| | | <i>Pedicularis palustris</i> | Pédiculaire des marais |

⇒ Les cours d'eau

Le territoire du Pnr de Lorraine est situé sur les bassins versants de la Moselle et de la Meuse.

Le fleuve Meuse a peu été modifié et a ainsi conservé sa nature sauvage de par ses débordements réguliers recouvrant des prairies alluviales et ses nombreuses annexes hydrauliques fonctionnelles relativement préservées. Une importante population de Loches d'étang a été mise à jour à l'occasion des pêches de sauvegarde lors de la construction de la LGV dans les noues de la Vallée de la Meuse.

La Moselle, rivière navigable, s'insère dans le Sillon Lorrain. Son lit majeur continue de faire l'objet d'extraction de sables et graviers, au détriment en particulier des prairies. Les gravières qui en résultent sont parfois réaménagées après l'exploitation et ont engendré un patrimoine naturel qui bénéficie en particulier aux oiseaux d'eau (Plongeurs, Guépier d'Europe, Sterne pierregarin, Héron bihoreau...) et aux libellules (Oxygastre à corps fin, Leucorrhine à large queue). La plupart sont de simples bassines à poissons pour les loisirs.

Hormis le fleuve Meuse et la rivière Moselle, les cours d'eau qui s'écoulent sur le territoire y prennent leur source : Terrouin, Esch, Rupt-de-Mad, Yron, Dieue, Creuë, Seille pour ne citer que les plus longs. Au total, le Parc ne compte pas moins de 2740 km de cours d'eau (seulement 1/3 sont figurés sur les cartes jointes), ruisselets et fossés, à l'interface des forêts (en amont le plus souvent), des espaces agricoles et des villages. Les affluents de la Meuse ainsi que les courts affluents de la Moselle sont des ruisseaux de côte calcaire vifs et frais au débit soutenu. Les sources de ces ruisseaux sont d'ailleurs souvent captées pour l'alimentation en eau potable.

Biodiversité et milieux naturels



L'Esch (source : PnrL)

Les affluents de la Moselle en zone ouest du Parc présentent un fonctionnement inversé avec des débits et pentes faibles en amont, puis une pente plus marquée et des apports phréatiques dans leur partie aval. La moindre qualité chimique et écologique des tronçons situés en amont s'explique par le fait qu'ils ont été fortement modifiés par l'Homme et qu'ils présentent une faible résilience liée à la nature argileuse du substratum sur lequel ils s'écoulent.

La zone est du Parc est principalement occupée par le bassin versant amont de la Seille ainsi que par les tronçons amont du Sânon, de la Rose et de l'Albe. La Seille, anciennement rectifiée, s'est enfoncée et a un fonctionnement hydro morphologique et écologique très perturbé.

On recense dans les cours d'eau du Parc plus de 25 espèces protégées, 4 habitats d'intérêt communautaire prioritaire et 5 habitats d'intérêt patrimonial local (habitats déterminants ZNIEFF).

| Espèces animales remarquables des cours d'eau | | Espèces végétales remarquables des cours d'eau | |
|---|---------------------------|--|-------------------------|
| Nom latin | Nom français | Nom latin | Nom français |
| <i>Austropotamobius pallipes</i> | Écrevisse à pieds blancs | <i>Oenanthe fluviatilis</i> | Œnanthe des rivières |
| <i>Astacus astacus</i> | Écrevisse à pattes rouges | <i>Zannichellia palustris</i> | Zannichellie des marais |
| <i>Misgurnus fossilis</i> | Loche d'étang | <i>Ranunculus fluitans</i> | Renoncule flottante |
| <i>Lampetra planeri</i> | Lamproie de Planer | <i>Ranunculus peltatus</i> | Renoncule peltée |
| <i>Unio crassus</i> | Moule de rivière | | |
| <i>Cinclus cinclus</i> | Cinacle plongeur | | |
| <i>Alcedo atthis</i> | Martin-pêcheur | | |
| <i>Coenagrion mercuriale</i> | Agrion de Mercure | | |
| <i>Oxygastra curtisii</i> | Cordulie à corps fin | | |

⇒ Les ripisylves

Ces boisements de berges constitués d'une strate herbacée, arbustive et parfois arborescente sont souvent réduits à l'essentiel notamment de par leur faible largeur. Les ripisylves sont maintenant presque systématiquement accompagnées d'une bande enherbée qui leur confère un rôle accru en termes d'autoépuration et de filtre des eaux en provenance des terrains riverains cultivés. Elles jouent un rôle fondamental pour le déplacement de nombreuses espèces animales et même végétales. Leur gestion est prise en compte dans le cadre des opérations de restauration des cours d'eau.

⇒ Les prairies humides (mésohygrophiles et hygrophiles)

Les prairies humides rendent des services en termes d'autoépuration, de régulation des crues, d'alimentation des nappes mais aussi comme réservoir de vie. Dans ce diagnostic, elles sont intégrées dans le réseau prairial (cf point 3.4 ci-après).

⇒ Les étangs



Etang en assec (source : PnrL)

Environ 340 étangs de 0,1 ha à plus de 1 100 ha sont dénombrés sur le territoire du PnrL. Ils sont alimentés par les petits ruisseaux de la Woëvre et du Pays des Etangs. Leurs vocations sont très diverses (pisciculture extensive, pêche et chasse de loisirs, réservoir d'eau potable ou pour la navigation,...). Toutefois, il faut noter la présence historique des étangs piscicoles, créés à partir du XII^{ème} siècle par les communautés monastiques et maintenus jusqu'à aujourd'hui grâce à une gestion extensive qui a permis de préserver ces milieux exceptionnels, refuges d'une faune et d'une flore si particulière.

Les étangs sont constitués d'une multitude d'habitats : saulaies, cariçaies, typhaies, phragmitaies, vases exondées, herbiers aquatiques favorables à nombre d'insectes et d'amphibiens, mais aussi aux oiseaux en particulier les ardéidés et les anatidés. Les étangs du Lindre, de Lachaussée et de Madine constituent d'ailleurs une halte migratoire essentielle pour beaucoup d'entre eux.

Biodiversité et milieux naturels

4 habitats sont d'intérêt communautaire prioritaire et 5 habitats d'intérêt patrimonial local (habitats déterminants ZNIEFF) riches en espèces nicheuses rares et typiques des roselières mais aussi de très nombreuses espèces migratrices (plus de 200). Les étangs accueillent aussi d'importantes populations d'amphibiens et près de 15 espèces végétales et 60 espèces animales protégées.

est en grande difficulté économique. Si de nombreuses acquisitions et protections d'étangs (9 concernés) et des mesures de soutien sur plus de 19 étangs ont été mises en place depuis 2003, **le maintien de cette activité et l'amélioration de la qualité de ces milieux doivent être poursuivis.**

| Espèces animales remarquables des étangs | | Espèces végétales remarquables des étangs | |
|--|---------------------------|---|--|
| Nom latin | Nom français | Nom latin | Nom français |
| <i>Myotis daubentonii</i> | Vespertilion de Daubenton | <i>Alisma gramineum</i> | Flûteau à feuilles de Graminée |
| <i>Leucorhina caudalis</i> | Leucorrhine à large queue | <i>Ranunculus rionii</i> | Renoncule de Rion ou Renoncule de Drouet |
| <i>Leucorhina pectoralis</i> | Leucorrhine à gros thorax | <i>Ranunculus lingua</i> | Grande douve |
| <i>Vertigo moulinsiana</i> | Vertigo de Des Moulin | <i>Potamogeton gramineum</i> | Potamot à feuilles de graminée |
| <i>Botaurus stellaris</i> | Butor étoilé | <i>Senecio paludosus</i> | Séneçon des marais |
| <i>Ardea purpurea</i> | Héron pourpré | <i>Elatine hexandra</i> | Élatine à six étamines |
| <i>Ixobrychus minutus</i> | Blongios nain | <i>Limosella aquatica</i> | Limoselle aquatique |
| <i>Circus aeruginosus</i> | Busard des roseaux | <i>Nymphoides peltata</i> | Faux nénuphar |
| <i>Grus grus</i> | Grue cendrée | <i>Carex bohemica</i> | Laîche souchet |
| <i>Porzana parva</i> | Marouette poussin | <i>Hippuris vulgaris</i> | Pesse d'eau |
| <i>Hyla arborea</i> | Rainette verte | <i>Potamogeton acutifolius</i> | Potamot à feuilles aiguës |
| <i>Ixobrychus minutus</i> | Blongios nain | <i>Limosella aquatica</i> | Limoselle aquatique |
| <i>Circus aeruginosus</i> | Busard des roseaux | <i>Nymphoides peltata</i> | Faux nénuphar |
| <i>Acrocephalus arundinaceus</i> | Rousserolle turdoïde | <i>Cicuta virosa</i> | Ciguë aquatique |

⇒ Les mares



Mare à Lagarde (source : PnRL)

Qu'elles soient situées en prairie ou en forêt les mares sont encore bien présentes sur le territoire malgré la régression des prairies. 3 154 ont été dénombrées et 1 362 inventoriées. Amphibiens et insectes dominent le petit monde de la mare (Triton crêté, Rainette arboricole, Dytique marginé,...).

La flore : Glycérie flottante, Utriculaires, Petit nénuphar... Elles ont davantage été préservées en milieu forestier comme dans le Massif de la Reine et la Forêt du Romersberg.

b) Organisation de la sous-trame sur le territoire du PnRL

La zone ouest est couverte par deux grandes continuités écologiques distinctes.

La première se situe en bordure Ouest sur l'entité paysagère Vallée de la Meuse et sur le revers de côte de l'entité Côte de Meuse. Elle est constituée du fleuve Meuse, sa ripisylve, ses annexes hydrauliques, les prairies présentes dans son lit majeur ainsi que de ses affluents. Cette continuité écologique apparaît peu fragmentée surtout dans la zone de débordement du fleuve où les prairies inondables, de qualité très médiocre néanmoins, sont assez jointives et de surface importante.

La seconde couvre le bassin versant de la Moselle. Elle se répartit sur les entités paysagères de la Plaine de la Woëvre, du Plateau de Haye, et des Côtes de Moselle.

En Woëvre, le réseau est constitué de petites unités de zones humides disjointes formant un maillage plus dense autour des étangs. On est également en présence d'un chevelu dense de

Pour diverses raisons, de nombreux étangs ou plans d'eau de loisirs ne jouent pas leurs rôles en terme d'autoépuration, d'accueil de la faune et de la flore : berges en pentes raides, par un emplacement géographique mal adapté ou par une gestion trop intensive.... De plus, ils ont parfois un impact négatif sur la rivière (absence de continuité écologique, débits réservés insuffisants non compatibles avec la vie aquatique, qualité de l'eau, espèces invasives). La filière piscicole traditionnelle ayant maintenu jusqu'alors la qualité et la diversité de ce milieu

Biodiversité et milieux naturels

ruisseaux de tête de bassin.

Dans la Vallée de la Moselle, support de la « dorsale Lorraine », la continuité écologique est largement contrainte par un environnement très fortement urbanisé, industriel et routier prépondérant.

Elle repose sur des éléments disjoints et distants les uns des autres mais connectés par la rivière et sa ripisylve.

En zone est, la sous-trame est constituée de deux continuités écologiques.

La première couvre l'unité paysagère du Pays des Etangs. Le réseau est constitué de petites unités disjointes formant un maillage plus dense autour des étangs avec un chevelu compact d'un ensemble de cours d'eau de tête de bassin, affluents ou sous-affluents de la Moselle ou de la Sarre.

La seconde se trouve sur l'entité paysagère de la Vallée de la Seille. Constituée de prés, de fossés et de mares salées, cette continuité écologique est totalement localisée le long des cours d'eau de la Seille et de ses affluents le Nard et la Petite Seille. La connectivité entre les milieux halophiles est bonne puisque les éléments sont jointifs ou séparés par des prairies non halophiles. Néanmoins, les zones urbanisées de cette vallée englobent quasiment systématiquement les cours d'eau et représentent l'essentiel des obstacles de cette trame. Mal connu en dehors du Parc et du site Natura 2000 de la Vallée de la Seille, ce réseau se poursuit cependant le long de la Vallée de la Seille en aval de ces deux périmètres.

c. Menaces, perturbations, pressions, discontinuités

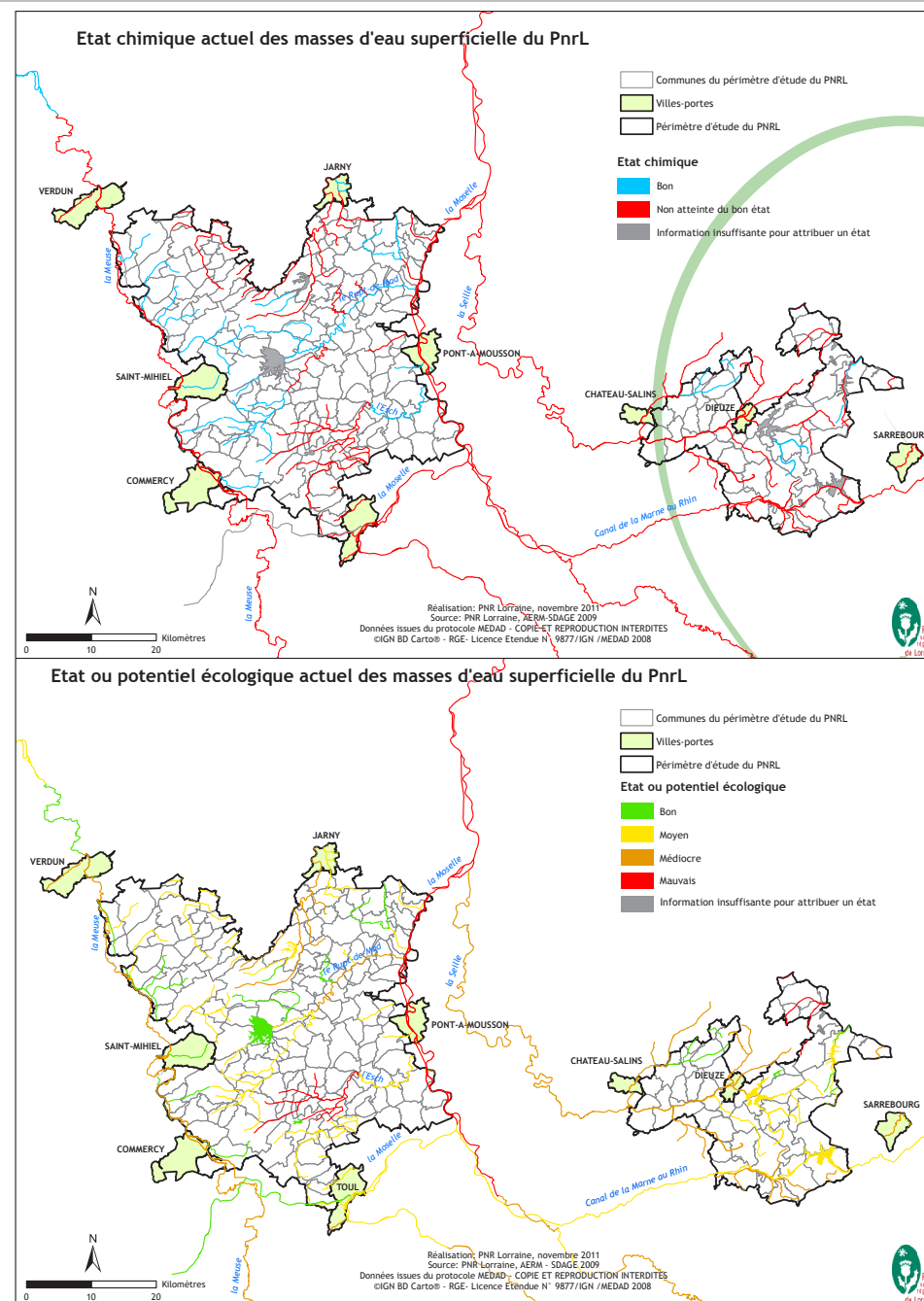
⇒ Cours d'eau et étangs : état écologique et chimique

Le SDAGE Rhin-Meuse nous engage à atteindre le bon état chimique et écologique des cours d'eau, également appelés masses d'eau superficielle à l'échéance de 2015.

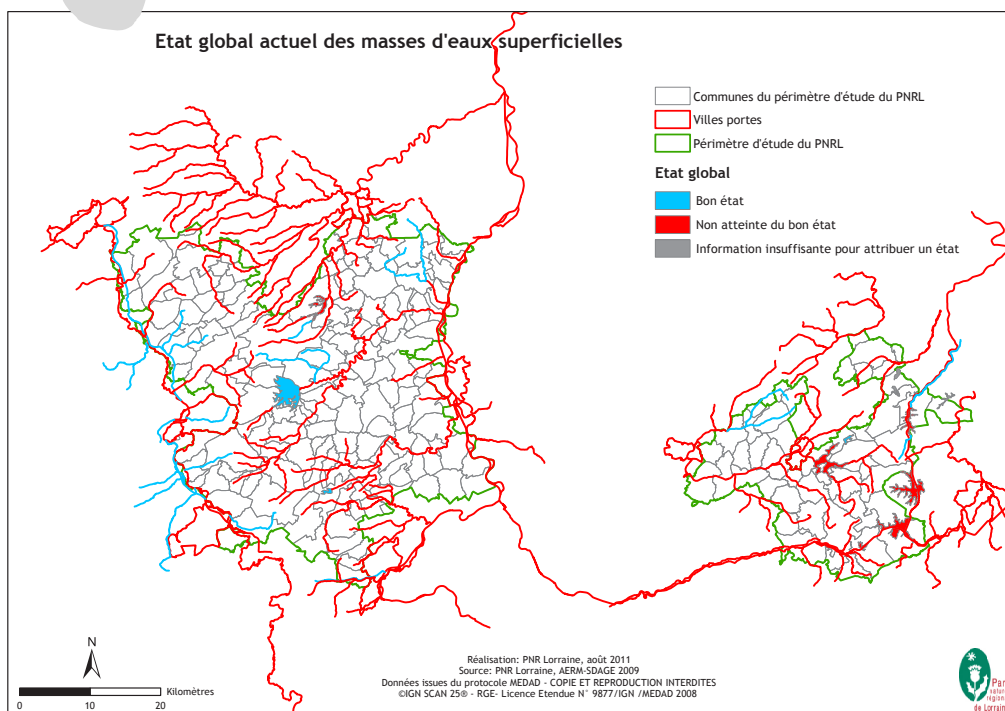
Au titre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000 (directive 2000/60), une masse d'eau superficielle en bon état est un milieu aquatique fonctionnel au bon état chimique et écologique. Il présente des berges diversifiées et bordées d'une ripisylve variée, un lit mineur présentant des vitesses d'écoulement, des hauteurs d'eau et une granulométrie variées ainsi qu'une continuité biologique et sédimentaire, enfin un lit majeur riche constitué de prairies et forêts alluviales, annexes hydrauliques en lien avec le lit mineur.

Pour certaines masses d'eau, des reports de délais à 2021 ou 2027 sont proposés pour des raisons liées à la faisabilité technique, à des conditions naturelles ou à des coûts disproportionnés.

Autrement dit, l'atteinte du bon état va passer notamment par une amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques, y compris du point de vue de la trame bleue.



Biodiversité et milieux naturels



⇒ Cours d'eau : obstacles à l'écoulement (voir cartographie des obstacles à l'écoulement)

Concernant la continuité biologique, un inventaire des nombreux obstacles de l'ensemble des cours d'eau est en phase de réalisation par l'ONEMA. La deuxième version disponible permet d'avoir déjà un bon aperçu de l'ampleur des discontinuités existantes sur l'ensemble du territoire du PnrL et du niveau de franchissabilité de ces obstacles pour l'ensemble des espèces aquatiques. Une étude réalisée par le PnrL complète ces discontinuités au niveau des têtes de bassin des ruisseaux patrimoniaux du Parc. Elle sera poursuivie en 2012 sur le reste des ruisseaux de côtes.

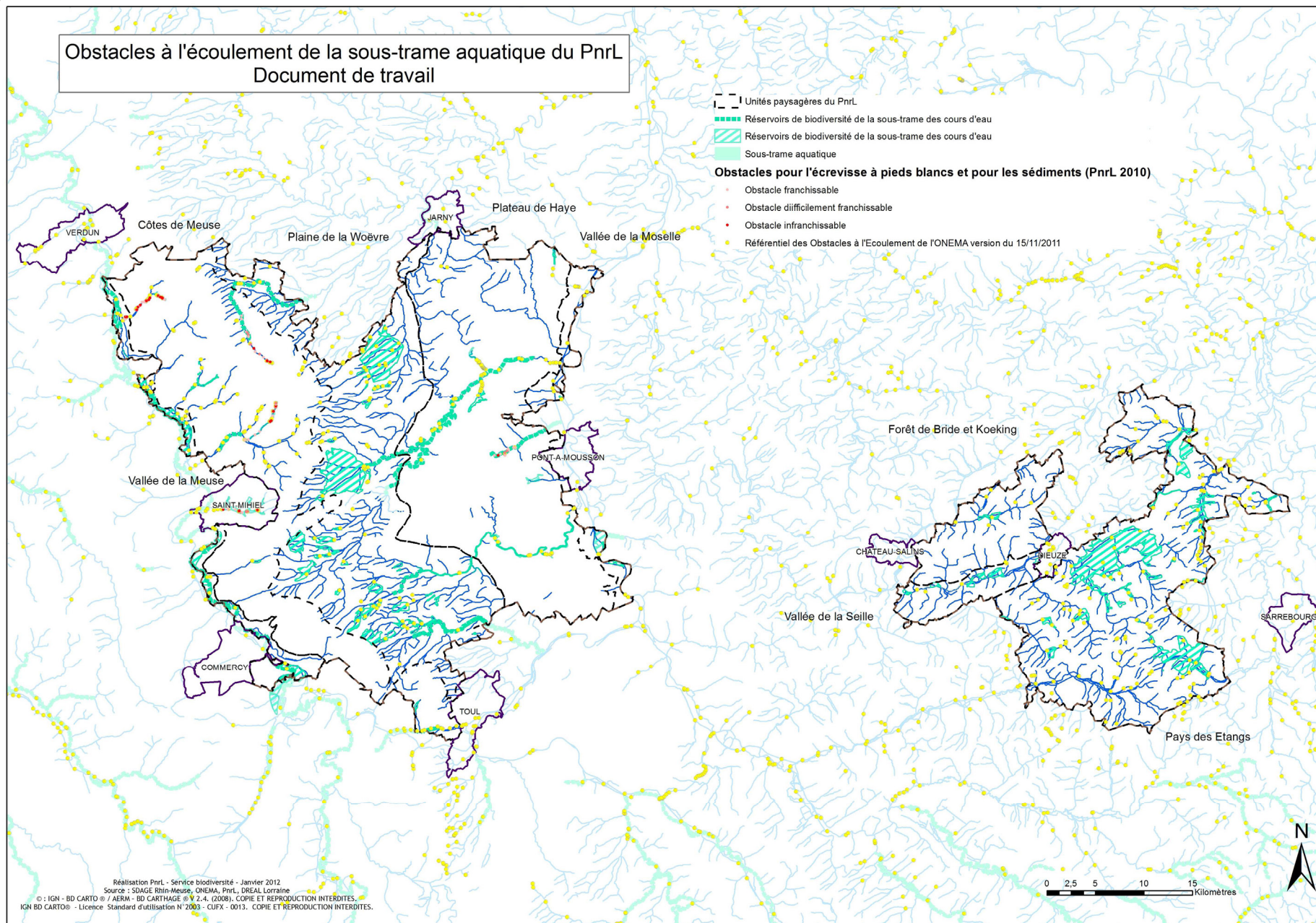
Ces obstacles, très nombreux sur le territoire du PnrL, peuvent être des ouvrages transversaux (buses, seuils, digues...) ou des plans d'eau en barrage sur cours d'eau, parfois vestiges de l'utilisation de la force motrice de l'eau. Ils sont répartis sur l'ensemble des cours d'eaux, têtes de bassin des ruisseaux patrimoniaux comprises. Leur accumulation débute souvent dès la source et déconnecte le cours principal de son chevelu. Ces obstacles sont souvent difficilement franchissables pour les espèces aquatiques, ce qui nous permet de conclure que

la sous-trame des cours d'eau est peu fonctionnelle.

Les ruisseaux de la Woèvre et du Saulnois ont subi des travaux hydrauliques importants (curages, rectification, enterrement) mais n'ont pas la capacité intrinsèque à retrouver une certaine qualité hydromorphologique. Ils présentent une ripisylve éparse lorsqu'elle existe et leur lit mineur qui s'est enfoncé n'est parfois plus connecté au lit majeur et à ses annexes hydrauliques.

Pour ces ruisseaux, l'objectif d'atteinte du bon état est reporté à 2027. Aussi, il s'avère nécessaire de poursuivre l'expérimentation de techniques rustiques et peu coûteuses visant à améliorer leur fonctionnalité.

Biodiversité et milieux naturels



Biodiversité et milieux naturels

⇒ Zones humides : pressions et obstacles

Les zones humides sont en constante régression. Depuis les années 1950, plus de 50% des zones humides ont disparu sur le territoire français métropolitain, chiffre également valable pour la Lorraine. Les grandes zones humides remarquables par leur biodiversité sont relativement préservées (zones RAMSAR, étangs piscicoles). Par contre, les zones humides dites banales, souvent de petite surface sont mal considérées et peu, voire non prises en compte (mares, prairies humides, annexes hydrauliques...). Elles se trouvent ainsi menacées par la création de nouvelles infrastructures de transport et de manière plus insidieuse par le développement de l'activité agricole (mise en culture avec défrichage, retournement et drainage de prairies), de l'urbanisation (remblaiement), de l'exploitation de gravières et des loisirs (création de plans d'eau « bassines »)...

La disparition même des zones humides ainsi que la réduction de leur fonctionnalité est une menace de fond pour la sous-trame des zones humides.

L'autre menace repose sur sa fragmentation, essentiellement due à l'artificialisation du territoire et notamment aux infrastructures de transport (routes, voies ferrées, canaux) qui provoquent des taux de mortalité d'amphibiens très importants lorsqu'elles se trouvent sur les passages des migrations saisonnières de ces espèces.

d. Jeux pour le maintien des continuités, leur renforcement ou leur rétablissement

⇒ Jeux non spécifiques

- Rétablissement et maintien de la continuité écologique longitudinale sur les cours d'eau : ouvrages transversaux y compris plans d'eau en barrage (avec des exceptions pour permettre la protection de certaines espèces patrimoniales qui pourraient disparaître si elles étaient mises en compétition avec des espèces exogènes invasives)
- Maintien et rétablissement de la continuité latérale avec le lit majeur (lien avec les annexes hydrauliques, prairies humides, etc.)
- Etangs : enjeu lié à la conservation des habitats et espèces par le maintien d'une gestion piscicole extensive
- Prairies humides : enjeux agricoles de conservation (maintien du caractère humide et peu amendé, cf réseau prairial)
- Préservation des zones de sources et apicales des cours d'eau de côtes situées en milieu forestier car refuges pour des espèces patrimoniales (écrevisses, Vertigo de Des Moulins)
- Qualité de l'eau.

⇒ Jeux territorialisés (cf cartographie de la sous-trame)

- Réduire l'impact de la circulation routière sur la mortalité des amphibiens (rétablissement de corridor)
- Densifier les mares dans les zones de rupture de continuité
- Maintenir les continuités aquatiques, humides et halophiles majeures
- Vallée de la Moselle : limiter l'artificialisation par l'urbanisation et la création de nouvelles gravières et restauration de la continuité prairiale humide (rétablissement de corridors)
- Vallée de la Meuse : extensifier les prairies présentes sur le lit majeur préservé
- Plaine de la Woèvre et Pays des Etangs : maintenir les zones humides
- Pays des Etangs et Forêt de la Reine : maintenir et restaurer les zones humides forestières
- Rétablir la continuité écologique longitudinale sur les cours d'eau de tête de bassin patrimoniaux, sur l'Esch, le Trey, le Rupt-de-Mad et sur le fleuve Meuse.

⇒ Jeux de reconnections avec le reste de la région Lorraine

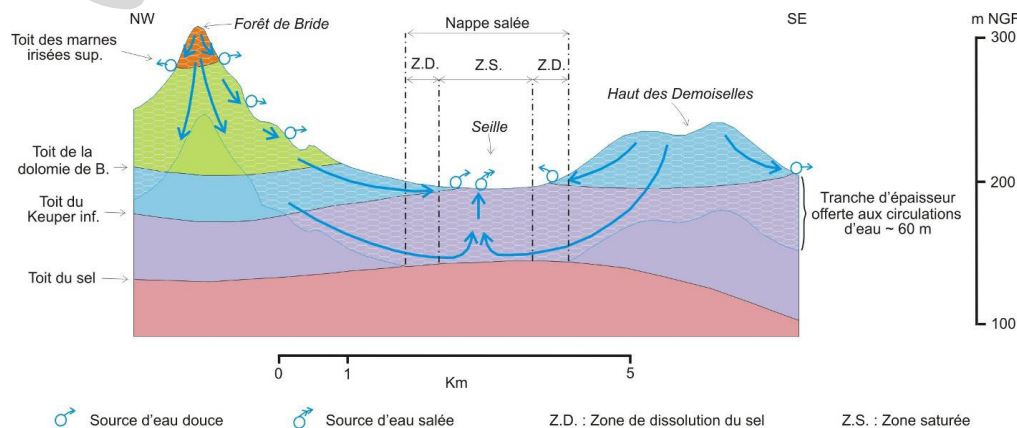
- Petite Woèvre et vallée de la Meuse à reconnecter au niveau de l'Autoroute A4.

3.3 Sous-trame halophile

Se reporter à la cartographie de la sous-trame aquatique, humide et halophile.

Il faut se plonger dans un passé vieux de plus de 200 millions d'années pour découvrir l'origine d'un des joyaux lorrains de la biodiversité que sont les mares et prés-salés continentaux. La Lorraine était alors un bras de mer fait de lagunes aux eaux très salées qui s'évaporèrent rapidement par le climat sec de l'époque. Il y eut alors cristallisation de lentilles de sel qui furent recouvertes par des dépôts de sédiments au fil des siècles. Puis ces couches de sel se mélangèrent aux eaux de pluie et de ruissellement et s'infiltrèrent dans les terrains par un phénomène de siphon. La couche de saumure ainsi créée laisse remonter par certaines failles et fissures une eau chargée en sel, créant en surface ces sources salées dont la concentration en sel diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la résurgence. De nombreuses plantes de bord de mer mais aussi de nombreux invertébrés dits halophiles (qui aiment le sel) ont trouvé sur ces terrains salés les conditions nécessaires à leur développement.

Biodiversité et milieux naturels



Coupe hydrogéologique de la Vallée de la Seille David Nguyen-Thé et Bernard Feuga, BRGM, 2004.

| | | | |
|-------------------------------|----------------------|----------------------------------|--------------------|
| <i>Ochtebius meridionalis</i> | Ochtebie méridionale | <i>Juncus gerardii</i> | Jonc de Gérard |
| <i>Saldula pilosella</i> | | <i>Aster maritimus</i> | Aster maritime |
| <i>Halosalda lateralis</i> | | <i>Spergularia marina</i> | Spergulaire du sel |
| <i>Myrmica salina</i> | | <i>Ruppia maritima</i> | Ruppie maritime |
| <i>Aedes caspius</i> | | <i>Cerastium dubium</i> | Céraiste douteux |
| <i>Coleophora salicorniae</i> | | <i>Enteromorpha intestinalis</i> | |
| <i>Phalonia vectisana</i> | | <i>Agaricus bernardii</i> | |
| <i>Arctosa fulvilineata</i> | | <i>Samolus valerandi</i> | Samole |

Les premières cartes des zones de sources halophiles réalisées en 1896 localisaient 5 secteurs pour 52 ha. En 2001, il n'en subsistait que 23 ha pour 4 zones renforcées par 2 nouvelles petites zones pour 1 ha supplémentaire redécouvert en 2010. Pour l'ensemble des habitats halophiles, une étude de 2002 montre la disparition de 33% de leur surface entre 1967 et 2000, passant ainsi de 430 ha à 270 ha.

L'intensification agricole, la mise en culture et le drainage en sont les premières causes avec la création d'étangs. Actuellement, si la prise de conscience a stoppé l'érosion, l'impact des biocides, les résultats du drainage de la vallée, poursuivent leurs méfaits. Les fortes pluviométries estivales semblent également impacter négativement les zones halophiles par une trop grande dilution de la teneur en sel, favorisant ainsi les espèces halotolérantes au détriment des halophiles strictes. Pourtant depuis un programme ACNAT Seille mis en oeuvre en 1993, 13 des 15 sites halophiles d'intérêt majeur pour une surface de 144 ha sont maintenant préservés par des conventions de gestion ou de la maîtrise foncière. Des CTE et des MAE renforcent le dispositif de protection de la flore halophile sur la zone Natura 2000.

Ce milieu prioritaire en Europe, en France, en Lorraine et donc pour le Parc présente un enjeu de premier ordre qui nécessite de toujours mieux le protéger et le valoriser (voir cartographie des sous-trames aquatique, humide et halophile).

Le sel apparaissant à l'air libre par ce réseau de mares et de marais salés, l'homme a commencé par aller le chercher dans le sous-sol dès la Préhistoire. À Marsal, l'exploitation du sel cessa au XVII^{ème} siècle.

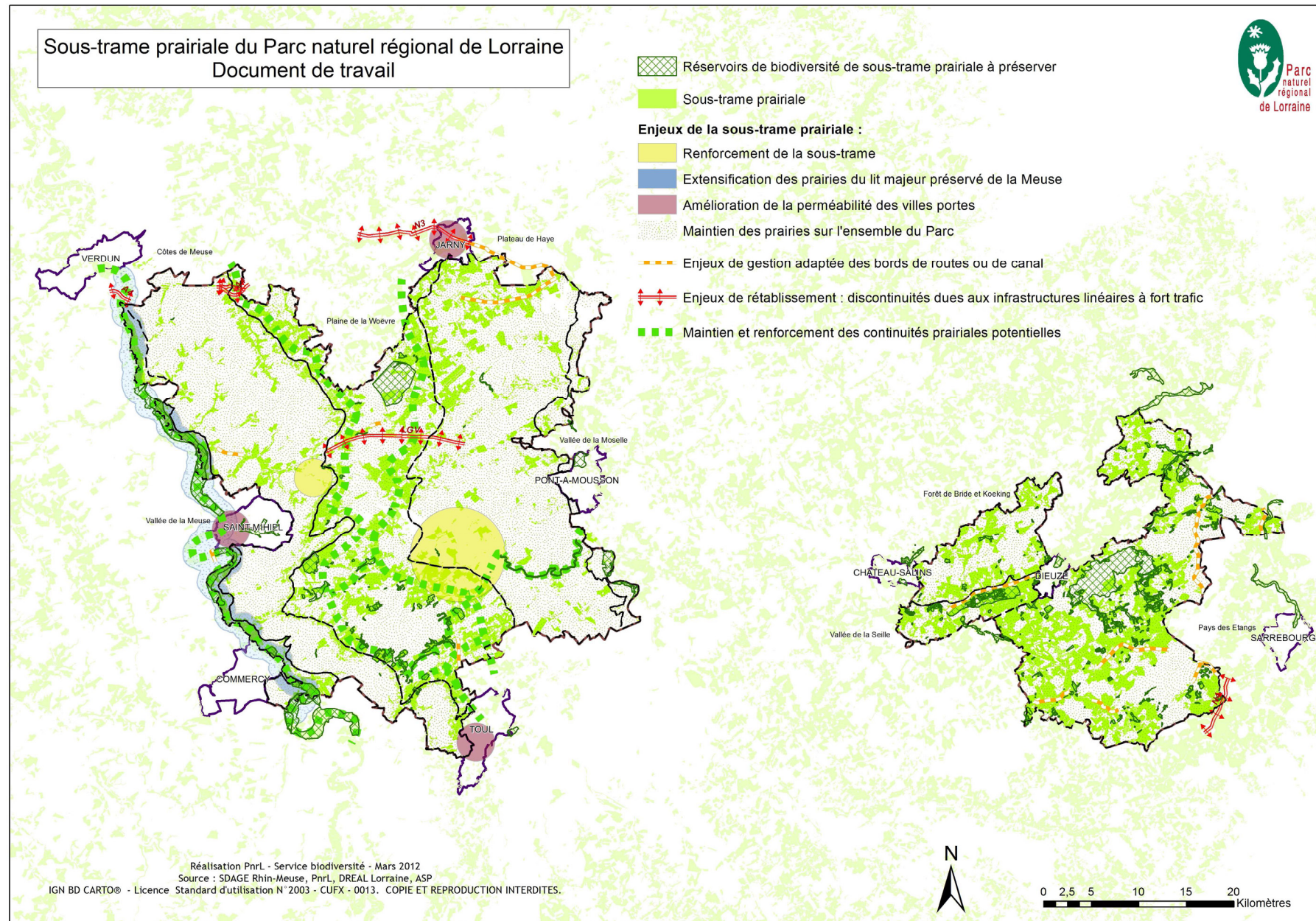
Ces zones uniques en France continentale ne se trouvent qu'en Lorraine sur les bassins versants de la Nied et de la Seille. C'est sur le territoire du Parc, dans la vallée de la Seille, que les 300 ha de prairies halophiles et les 20 ha de mares salées sont les plus remarquables.

4 habitats sont d'intérêt communautaire prioritaire et 6 habitats sont d'intérêt patrimonial local (6 habitats déterminants ZNIEFF). Ces zones halophiles accueillent ainsi près de 8 espèces végétales et 5 espèces animales protégées.

| Espèces animales remarquables des zones halophiles | | Espèces végétales remarquables des zones halophiles | |
|--|---------------------------|---|--|
| Nom latin | Nom français | Nom latin | Nom français |
| <i>Aiolopus thalassinus</i> | Oedipode émeraude | <i>Triglochin maritimum</i> | Troscart maritime |
| <i>Hygrotus parallelogrammus</i> | Hydropore parallelogramme | <i>Ranunculus rionii</i> | Renoncule de Rion ou Renoncule de Drouet |
| <i>Vertigo angustior</i> | Vertigo étroit | <i>Salicornia emericii</i> | Salicorne |
| <i>Pogonus luridipennis</i> | Pogone à élytres jaunes | <i>Salicornia emericii var. vicensis</i> | Salicorne de Vic-sur-Seille |
| <i>Acupalpus elegans</i> | Acupalpe élégant | <i>Ranunculus baudotii</i> | Renoncule de Baudot |

Biodiversité et milieux naturels

3.4 La sous-trame prairiale



Biodiversité et milieux naturels

a) Les habitats et espèces associées

⇒ Les prairies



Prairie méso hygrophile (source : Pnrl)

Situées pour 10 000 ha en zone ouest et pour 22 000 ha en zone est, les prairies représentent un enjeu majeur pour la biodiversité du Parc.

Leur 33 567 ha de surface couvrent 15,26 % du territoire avec 13 % en patrimoine remarquable. Les plus extensives de ces prairies favorisent la croissance de plus d'une centaine d'espèces végétales liées à de très nombreux invertébrés.

L'INRA, par ses études nationales menées sur les prairies a pu ainsi mettre en évidence la productivité et la richesse taxonomique des prairies lorraines. De très nombreux invertébrés s'y développent ainsi que des oiseaux prestigieux comme le Râle de genêts, le Hibou des marais, le Courlis cendré...Elles accueillent ainsi près de 15 espèces végétales et 10 espèces animales protégées.

| Espèces animales remarquables des prairies | | Espèces végétales remarquables des prairies | |
|--|---------------------|---|-----------------------|
| Nom latin | Nom français | Nom latin | Nom français |
| <i>Euphydryas aurinia</i> | Damier de la succie | <i>Stellaria palustris</i> | Stellaire des marais |
| <i>Lycaena dispar</i> | Cuivré des marais | <i>Teucrium scordium</i> | Germandrée des marais |
| <i>Saxicola rubetra</i> | Tarier des prés | <i>Gratiola officinalis</i> | Gratiolle officinale |
| <i>Crex crex</i> | Râle des genêts | <i>Filipendula vulgaris</i> | Filipendule vulgaire |
| <i>Numenius arquata</i> | Courlis cendré | <i>Carex hordeistichos</i> | Laîche à épis d'orge |
| <i>Felis silvestris</i> | Chat forestier | <i>Dactylorhiza viridis</i> | Orchis grenouille |

| | | | |
|------------------------------|-------------------------|---|---------------------------------|
| <i>Asio flammeus</i> | Hibou des marais | <i>Dianthus superbus</i> | Oeillet superbe |
| | | <i>Euphorbia palustris</i> | Euphorbe des marais |
| <i>Stetophyma grossum</i> | Criquet ensanglanté | <i>Melampyrum cristatum</i> | Mélampyre à crêtes |
| <i>Conocephalus dorsalis</i> | Conocéphale des roseaux | <i>Oenanthe peucedanifolia</i> | Oenanthe à feuilles de peucedan |
| <i>Anthus pratensis</i> | Pipit farlouse | <i>Ophioglossum vulgatum</i> | Ophioglosse vulgaire |
| | | <i>Scabiosa columbaria ssp. pratensis</i> | Scabieuse des prés |
| | | <i>Thalictrum minus sp. majus</i> | Pigamon des prés |

⇒ Les vergers traditionnels

Secteur particulier de culture traditionnelle et emblématique du territoire, les vergers, peuvent aussi se scinder en différentes entités. Si le caractère paysager, en particulier lors des spectaculaires floraisons printanières des côtes, reste omniprésent, l'intensification y a aussi fait son œuvre. Depuis 2003, les surfaces restent sensiblement les mêmes. L'impact de la tempête de 1999 a été compensé en grande partie par les actions de maintien et restauration mises en œuvre.

Le panel existant encore en 2011, constitué de vergers traditionnels, vergers bio, vergers intensifs et vergers en friche se maintient, ainsi que les paysages et la biodiversité qui y est associée (même si cela est plus marqué dans les vergers traditionnels familiaux). A noter toutefois que 75% des vergers du Parc sont familiaux.

Biodiversité et milieux naturels

| Espèces animales remarquables des vergers | | Espèces végétales remarquables des vergers | |
|---|---------------------------|--|----------------------|
| Nom latin | Nom français | Nom latin | Nom français |
| <i>Rhinolophus hipposideros</i> | Petit rhinolophe | <i>Himantoglossum hircinum</i> | Orchis bouc |
| <i>Jynx torquilla</i> | Torcol fourmilier | <i>Filipendula vulgaris</i> | Filipendule vulgaire |
| <i>Lanius excubitor</i> | Pie-grièche grise | <i>Gagea villosa</i> | Gagée des champs |
| <i>Upupa epops</i> | Huppe fasciée | | |
| <i>Phoenicurus phoenicurus</i> | Rougequeue à front blanc | | |
| <i>Lanius senator</i> | Pie-grièche à tête rousse | | |



Petit rhinolophe (source : PnrL)

b) Organisation de la sous-trame sur le territoire du PnrL

La sous-trame prairiale est constituée par des prairies très humides à sèches, des vergers traditionnels (dits prés-vergers) ainsi que des zones thermophiles qui seront abordées dans la trame thermophile.

Ces prairies à tendance thermophile sont situées sur les Côtes de Meuse, de Moselle, et de Bride et seront abordées plus en détail dans la sous-trame thermophile.

En zone ouest, les continuités sont situées dans la plaine de la Woëvre, la Vallée de la Meuse, les Vallées des affluents de la Meuse et les vallées des affluents de la Moselle. Elles sont composées de prairies à tendance mésophiles, mésohygrophiles et hygrophiles.

En Vallée de la Meuse, la connectivité des prairies est très forte tout le long du fleuve, grâce à un lit majeur préservé.

En Woëvre, on observe également une forte connectivité entre les parcelles prairiales, les plus grosses fragmentations dues à l'occupation du sol étant occupées par les forêts et étangs.

En vallée de la Moselle le réseau est très fragmenté ; les prairies alluviales se faisant de plus en plus rares et sur des surfaces en nette diminution, en raison de l'urbanisation croissante et la création de gravières.

En zone est du Parc, les prairies sont très bien réparties, à part dans les régions forestières et d'étangs, c'est-à-dire les unités paysagères du Pays des Etangs et la Côte de Bride et Koeking. Les menaces évoquées au niveau des habitats (retournements, amendements, drainages etc...) engendrent une fragmentation de plus en plus importante des milieux et surtout des milieux riches en biodiversité. On constate donc des ruptures de continuités prairiales dues à l'occupation du sol.

La LGV Est est la principale discontinuité de cette sous-trame en zone ouest du Parc. En effet, les passages toutes faunes en plaine de la Woëvre et en Vallée de la Meuse ne sont pas situés sur les continuités prairiales principales. En zone est, les passages à faune négociés de 40 et 45 mètres (en cours de construction) permettront le déplacement de l'ensemble de la faune et de la flore et notamment de la faune prairiale.

Le canal de la Marne au Rhin est la principale discontinuité en zone est.

c) Menaces, perturbations, pressions, discontinuités

S'agissant de la prairie, l'influence négative de la Politique Agricole Commune, la flambée du prix des céréales, la facilité de modifier les sols en plaine et l'artificialisation des sols ont pesé et font peser de lourdes menaces sur les prairies. Les principales menaces restent agricoles et sont essentiellement :

- le pâturage qui a un effet sélectif sur la flore,
- l'avancée des dates de fauche,
- le drainage des prairies humides,
- l'augmentation des doses d'engrais minéraux,
- le retournement de la prairie et sa mise en culture qui entraînent une disparition du milieu.



Biodiversité et milieux naturels

Depuis 1988, le Parc a ainsi perdu 32,5 % de sa surface en prairie dont 12,5 % depuis 2000. **Toujours en danger, les surfaces en prairie et leurs qualités naturelles sont un enjeu majeur pour le Parc. Les actions pour la pérennité et la valorisation de cet écosystème sont à poursuivre et renforcer.**

d) Enjeux pour le maintien des continuités, leur renforcement ou leur rétablissement

S'agissant des vergers, **les menaces de vieillissement et d'enrichissement sans remplacement, de retournement pour la mise en culture et d'extensions bâties des villages restent très présentes sur ce patrimoine naturel, culturel et social.**

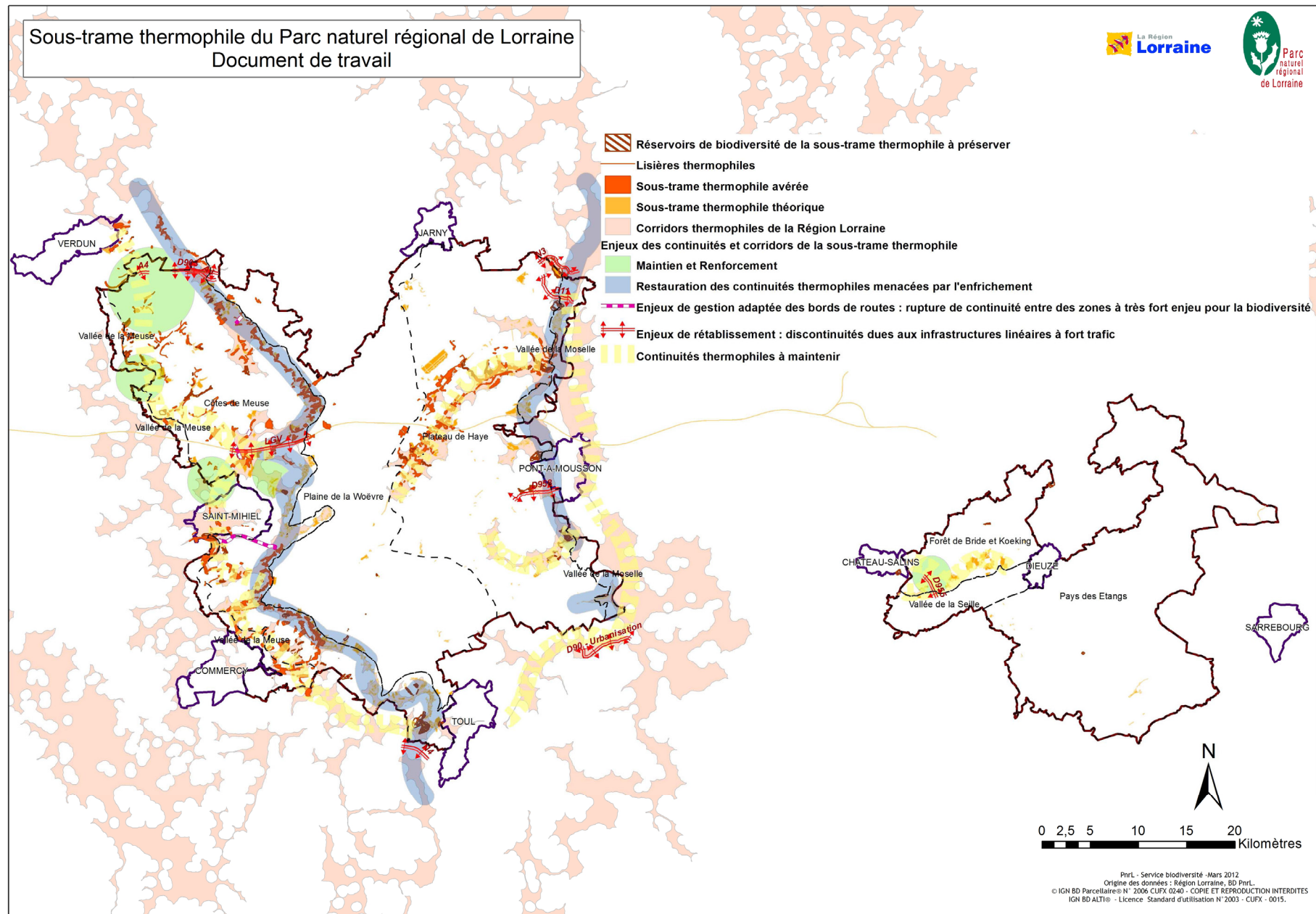
Il s'agit donc d'adopter des mesures visant :

- Le maintien et le renforcement des continuités prairiales et des prairies sur l'ensemble du territoire du Parc.
- La gestion adaptée : à mener sur les bords de routes afin de permettre le déplacement de la faune et de la flore par ce biais (fauche tardive) dans les zones de rupture des continuités ou inciter la faune volante à monter en altitude afin d'éviter les collisions (plantation de haies). Ces actions pourront tout particulièrement être menées au bord des routes difficilement franchissables voire infranchissables pour l'ensemble de la faune.
- Le renforcement de la densité des milieux prairiaux au niveau de corridors de faible largeur (gestion différenciée des bords de routes, création de lisières, de bandes enherbées)
- Le rétablissement des continuités sur les infrastructures de déplacement les plus conséquentes : l'Autoroute 4, la Nationale 4, la LGV Est.
- L'amélioration de la perméabilité des villes-portes aux déplacements de la faune et de la flore liées à la sous-trame prairiale et ce par exemple par la mise en place d'une gestion différenciée.



Biodiversité et milieux naturels

3.5 La sous-trame thermophile



Biodiversité et milieux naturels

La sous-trame thermophile du PnRL est l'ensemble des milieux chauds et secs représentés par les pelouses calcaires et les prairies à tendance thermophile ainsi que les carrières, les friches thermophiles et les vignes.

a) Les habitats et espèces associées

⇒ Les pelouses sèches



Source : PnRL



Source : PnRL

Les pelouses sèches sont une variante particulière des prairies. Généralement localisées sur des coteaux calcaires particulièrement bien exposés au soleil, elles se situent ainsi essentiellement sur les Côtes de Moselle et de Meuse et se trouvent presque exclues de la zone est du Parc. En tout, elles ne couvrent que 1 % du territoire.

La nature calcaire de la roche la rend particulièrement perméable aux infiltrations rapides de l'eau de pluie et de ruissellement. Ces conditions chaudes et sèches ont ainsi permis le maintien d'une faune et d'une flore méridionale. La flore est d'ailleurs de grand intérêt (orchidées, gentianes...) et compte une espèce endémique l'Iberis de violet. De multiples insectes et reptiles les peuplent également. Ainsi, on compte près de 31 espèces végétales et 10 espèces animales protégées.

2 habitats sont d'intérêt communautaire prioritaire et 5 habitats sont d'intérêt patrimonial local (habitats déterminants ZNIEFF).

| Espèces animales remarquables des pelouses sèches | | Espèces végétales remarquables des pelouses sèches | |
|---|------------------------|--|-------------------------------|
| Nom latin | Nom français | Nom latin | Nom français |
| <i>Vipera aspis</i> | Vipère aspic | <i>Iberis violleti</i> | Iberis de violet |
| <i>Coronella austriaca</i> | Coronelle lisse | <i>Gentiana cruciata</i> | Gentiane croisette |
| <i>Maculinea rebeli</i> | Azuré de la croisette | <i>Linum leoni</i> | Lin français |
| <i>Maculinea arion</i> | Azuré du serpollet | <i>Laser trilobum</i> | Laser à trois lobes |
| <i>Lacerta agilis</i> | Lézard des souches | <i>Cytisus supinus</i> | Cytise couché |
| <i>Calliptamus italicus</i> | Criquet italien | <i>Epipactis mycrophylla</i> | Epipactis à petites feuilles |
| <i>Cicadetta montana</i> | Cigale des montagnes | <i>Campanula cervicaria</i> | Campanule cervicaria |
| <i>Eresus niger</i> | Erèse cinabre | <i>Viola rupestris</i> | Violette des rocailles |
| <i>Ephippiger diurnus</i> | Ephippigère des vignes | <i>Anemone sylvestris</i> | Anemone sauvage |
| <i>Euchortippus declivus</i> | Criquet des Bromes | <i>Aster amellus</i> | Marguerite de la Saint Michel |
| <i>Dorcadion fuliginator</i> | Dorcadion fuligineux | <i>Botrychium lunaria</i> | Botryche lunaire |
| <i>Emberiza cirius</i> | Bruant zizi | <i>Carex halleriana</i> | Laîche de Haller |
| <i>Lulula arborea</i> | Alouette lulu | <i>Gernium sanguineum</i> | Géranium sanguin |
| | | <i>Neotinea ustulata</i> | Orchis brûlé |
| | | <i>Orobanche alsatica</i> | Orobanche d'Alsace |

⇒ Les carrières et falaises

Si leurs abords les font souvent associer aux pelouses sèches, on peut cependant en séparer les parties abruptes. Elles se situent aussi sur les côtes de Moselle et de Meuse et se trouvent presque exclues de la zone est du Parc.

Elles sont assez multiples :

- dans leur nombre, avec une vingtaine en roches massives, 4 en matériaux meubles de type grouine et une cinquantaine de gravières d'extraction de sable dans la seule Vallée de la Moselle,

Biodiversité et milieux naturels

- dans leur âge et leur fonctionnalité. Ainsi, il existe des carrières en activité (2 en roches massives, 1 en grouine et 5 gravières) et des carrières et gravières abandonnées depuis plus de 50 ans où la nature a parfois repris ses droits.
- dans leur origine, avec pour la plupart d'entre elles une origine extractive humaine ayant ensuite laissé des parois nues et des zones de falaises. Parfois, ce sont des affleurements rocheux dus aux érosions géologiques avec la plus remarquable d'entre elles, les rochers de la Fraise qui dominent la Vallée de la Moselle.

Les falaises sont des milieux thermophiles par excellence et accueillent ainsi des espèces similaires aux pelouses sèches. D'autres espèces remarquables y vivent également comme le Hibou Grand-Duc, le Faucon pèlerin, l'Hirondelle des rivages, certaines plantes et de nombreux chiroptères soit au moins 4 espèces protégées.

1 habitat est d'intérêt patrimonial local (habitat déterminant ZNIEFF).

| Espèces animales remarquables des falaises et des carrières | | Espèces végétales remarquables falaises et des carrières | |
|---|---------------------|--|-----------------|
| Nom latin | Nom français | Nom latin | Nom français |
| <i>Rhinolophus hipposideros</i> | Le Petit Rhinolophe | <i>Sedum rubens</i> | Orpin rougeâtre |
| <i>Bubo bubo</i> | Hibou Grand-Duc | | |
| <i>Falco peregrinus</i> | Faucon pèlerin | | |

b) Organisation de la sous-trame sur le territoire du PnrL

Les continuités écologiques de cette sous-trame se situent essentiellement en zone ouest sur les Côtes de Meuse et leurs revers, les Côtes de Moselle, le Rupt-de-Mad et l'Esch mais également en zone est sur la côte de Bride et Koeking. Le talus de la LGV exposé Sud représente en soi une nouvelle continuité thermophile orientée Est-Ouest et qui permet de relier les continuités thermophiles Nord-Sud entre elles c'est-à-dire : les Côtes de Moselle, le Rupt-de-Mad et les Côtes de Meuse.

Les continuités en zone ouest se situent sur les corridors écologiques identifiés par la Région Lorraine en 2010 :

- le Corridor des Côtes de Moselle
- le Corridor de la rencontre des Côtes de Meuse et des Côtes de Moselle
- le Corridor des Côtes de Meuse

Les milieux qui composent la sous-trame forment des petits patchs répartis dans une direction nord-sud.

c) Menaces, perturbations, pressions, discontinuités

L'enrichissement par l'abandon du pâturage est la principale menace actuelle pesant sur les pelouses sèches du Parc. Ainsi, entre 2005 et 2007, 5 des 15 pelouses calcaires en ZNIEFF ont été déclassées au vu de leur état d'enrichissement. Les plus intéressantes d'entre elles sont maintenant protégées et gérées, mais les petites pelouses relais qui forment les continuités thermophiles sont en mauvais état de conservation.

Elles sont un atout et un particularisme pour un territoire plutôt continental humide mais si les pelouses à forte biodiversité sont préservées, leurs connexions par des pelouses relais ne sont pas assurées.

Pour les falaises et les carrières, l'enrichissement est aussi une cause de régression de leur caractère pionnier et thermophile. Il peut être naturel ou mis en œuvre dans le cadre de malheureux plans de réhabilitation après arrêt de l'activité. La pratique de l'escalade, en particulier la pratique « sauvage » est très dérangeante vis à vis des oiseaux nicheurs.

Les actions de protection et de réhabilitation de ces milieux ont démarré mais les projets d'extraction reviennent en force et se doivent d'être gérés de manière durable.

Les infrastructures linéaires constituent autant de zones de fragmentation des continuités :

- La LGV Est qui sépare en deux les continuités des Côtes de Moselle et des Côtes de Meuse. Comme vu précédemment, la rupture est atténuée sur les Côtes de Moselle par un passage à faune en position inférieure. Elle reste toutefois bien réelle sur la continuité des Côtes de Meuse car le passage à faune en position supérieure ne remplit pas les conditions optimales en terme de circulation d'engins à moteur et de largeur,
- La Nationale 3 et la Départementale 11 au Nord de la continuité des Côtes de Moselle et la Départementale 958 au niveau de Pont-à-Mousson,
- La Départementale 955 entre Château-Salins et Moyon-Vic.

On constate également des ruptures de cette sous-trame dues à l'occupation du sol dont les milieux ne sont pas favorables aux déplacements des espèces thermophiles (forêt, culture, milieux humides etc.).

Même si la sous-trame semble assez continue à l'échelle du Parc, les patchs sont en réalité fragmentés par l'enrichissement des côtes suite à l'abandon du pâturage ou de l'exploitation pour les carrières. Cette tendance est toujours d'actualité. Le déplacement des espèces peut aujourd'hui se réaliser par des milieux de substitutions que sont les talus de bords de routes en exposition Sud, les lisières forestières qui bordent les cultures.

Biodiversité et milieux naturels

d) Enjeu pour le maintien des continuités, leur renforcement ou leur rétablissement

L'un des enjeux de cette sous-trame est le maintien de l'ensemble des continuités identifiées. Un enjeu de renforcement se situe dans les zones où l'on constate des ruptures de continuités dues à l'occupation du sol.

Le rétablissement des continuités thermophiles sur les Côtes de Moselle et de Meuse est l'un des enjeux majeurs de cette sous-trame. Cela pourrait passer par l'enrayement de la dynamique d'enfrichement des pelouses ou encore par des actions sur les petits milieux linéaires très présents dans le paysage : les bords de route ou de voies ferrées, qui peuvent également devenir des voies de communication pour cette sous-trame dans le cadre d'une fauche tardive. Les lisières thermophiles existantes entre les cultures et les forêts peuvent également servir de corridor si leur largeur est supérieure à 1 mètre.

L'Autoroute 4, la Départementale 90 et la Nationale 3 sont les trois principales discontinuités à rétablir afin de reconnecter cette sous-trame avec le reste des corridors thermophiles de la Région Lorraine.

3.6 La sous-trame agricole

a) Les habitats et espèces associées

Les zones cultivées, en dehors des zones prairiales, n'ont pas toutes le même intérêt environnemental. Même si au début du XX^{ème} siècle les surfaces en culture étaient plus importantes, leur gestion était beaucoup plus extensive et permettait le maintien d'une large biodiversité.

Les surfaces de terre cultivées augmentent depuis 1993 et concernent 82 820 ha, soit 37,6 % du territoire Parc.

Si les zones de grandes cultures n'offrent que très peu d'intérêts pour la biodiversité, certaines conservent cependant un intérêt fort pour l'avifaune. Ainsi, on y retrouve les dernières populations importantes en reproduction du Busard cendré dont les effectifs sont stabilisés depuis une dizaine d'années. Cette stabilité des populations est en particulier due à la mise en œuvre d'un site Natura 2000 et de nombreuses actions de bénévolat. A noter sur ce site (Jarny/Mars-la-Tour), la remise en herbe de 300 ha de céréales.

A noter également que sur le territoire du Parc, on peut encore observer une majorité des plantes messicoles répertoriées en 1984. De nombreuses espèces ne sont ainsi plus signalées en Lorraine que sur le Parc. La biodiversité plus ordinaire n'est pour l'instant que très peu abordée dans ce type de milieu. Des signes encourageants de la profession agricole laissent à penser qu'une sensibilisation est en cours et que sous cette approche de biodiversité ordinaire

« fonctionnelle » pour les grandes cultures, de nombreuses actions restent à mettre en œuvre.

| Espèces animales remarquables des terres cultivées | | Espèces végétales remarquables des terres cultivées | |
|--|---------------------|---|--------------|
| Nom latin | Nom français | Nom latin | Nom français |
| <i>Grus grus</i> | Grue cendrée | <i>Papaver rhoeas</i> | Coquelicot |
| <i>Circus pygargus</i> | Busard cendré | <i>Legousia hybrida</i> | Spéculaire |
| <i>Alauda arvensis</i> | Alouette des champs | <i>Adonis aestivalis</i> | Adonis d'été |

b) Organisation de la sous-trame sur le territoire du PnrL

Afin d'identifier réellement quelles sont les zones cultivées utilisées par les espèces pour accomplir l'ensemble de leur cycle de vie, il faut différencier les zones cultivées de manière intensive de celles qui le sont de manière plus extensive (agriculture biologique). Or la cartographie des zones de culture dont nous disposons ne les distingue pas. Aucune interprétation ne peut donc en être tirée.

c) Menaces, perturbations, pressions, discontinuités

Le territoire du Parc a toujours été une terre de culture et de polyculture-élevage. La modification des pratiques agricoles depuis les années 1950 a cependant profondément marqué la biocénose de ce milieu anthropique. Si certaines menaces sont visibles pour une partie des espèces liées à ce milieu (régression des populations de Busards cendrés, de Cailles des blés, de perdrix, disparition de certaines espèces et régression de la plupart des espèces de plantes messicoles...), d'autres perturbations restent plus méconnues. Ainsi, l'impact des pratiques intensives sur la faune du sol n'est que très peu analysé dans notre région. La malacofaune, les carabes, les vers de terre, sans compter toute la microfaune du sol, sont très peu connus, et permettent mal d'apprécier les conséquences des pressions de gestion sur la vie du sol.

Les cultures « intensives » sur le territoire ont également pour conséquence de créer des ruptures des continuités prairiales, humides et forestières. Cela est d'autant plus prégnant que les surfaces en culture ont augmenté depuis une vingtaine d'années (plus de 23 % entre 1988 et 2010).

Biodiversité et milieux naturels

d) Enjeux pour le maintien des continuités, leur renforcement ou leur rétablissement

Cette sous-trame devrait être plus finement analysée et définie, en particulier avec le monde agricole, pour favoriser une biodiversité « ordinaire ».

L'enjeu global sera de diversifier les assolements pour qu'ils prennent en compte une plus grande perméabilité des déplacements des espèces d'autres sous-trames mais aussi d'extensifier certaines pratiques, de favoriser des éléments du paysage (haies, bandes enherbées, zones refuges...) afin d'accroître la biodiversité de ce milieu. Cette biodiversité à retrouver s'avérerait d'ailleurs utile au monde agricole pour les auxiliaires qu'elle pourrait favoriser.

Les zones à enjeux pour l'avifaune se devront d'être maintenues et améliorées dans leur fonctionnalité, et ce en partenariat avec le monde agricole.

3.7 Les espaces anthropiques et milieux souterrains naturels

⇒ Les milieux souterrains : ouvrages militaires, mines, sapes, carrières et cavités naturelles

On ne peut faire l'économie de mentionner ces milieux issus de l'occupation humaine, résultats des différents conflits et de l'extraction de matières premières. Ces espaces accueillent en particulier un grand nombre de chiroptères, 20 espèces présentes sur le Parc; utilisant principalement ces gîtes pendant la phase d'hibernation. Ainsi sur le territoire du parc on peut citer les carrières d'Euville (55), les Côtes de Meuse avec notamment le site des Eparges (55) et les nombreuses autres fortifications annexes comme les blockhaus, abris et autres galeries (sapes) au cœur même de la roche.

On peut citer le Petit rhinolophe qui occupe une partie des Côtes de Meuse entre Commercy et Vigneulles-lès-Hattonchâtel (55), le Grand rhinolophe présent entre autre dans les Hauts de Meuse (55), la vallée du Rupt-de-Mad (54), la vallée de l'Esch (54)... (Source : Cpepesc Lorraine-« Connaître et protéger les Chauves-souris », 2009).

A ces éléments viennent également se greffer les gîtes « naturels », comme les grottes et les cavités karstiques issues de la dissolution des formations calcaires. Seulement 3 gouffres naturels sont présents sur le territoire du PnrL.

La protection des sites et la connaissance des espèces sont majoritairement effectuées par une association du territoire, la CPEPESC dont la mission est de hiérarchiser les sites (selon une méthodologie inspirée du concept d'espèce déterminante ZNIEFF) et à les soustraire de toutes dégradations : pose de grilles et partenariat à la maîtrise foncière avec les départements dans le cadre des ENS...

Sur le territoire du PnrL plusieurs APPB ont été pris, comme ceux de la forêt domaniale de

Gorze (57), du fort de Liouville (55), du fort de Troyon, du site de Saint-Mihiel...

Aucune ou peu d'études existent à ce jour sur la micro-faune cavernicole, sur le territoire du Parc.

⇒ Les habitations

Certaines espèces profitent ou tentent de s'adapter aux milieux semi-artificialisés, notamment au contact des espaces ruraux peu intensifs comme les prairies, pâtures à faible chargement, cavités dans les vieux murs, friches, vergers traditionnels, et en somme chacun des éléments constitutifs du Saltus...

Les chauves-souris utilisent massivement ces milieux anthropiques (caves, greniers...), en tant que zones de transit, parfois comme site d'hibernation, mais principalement lors de la reproduction. Une colonie de Grand murin occupe pour la mise bas, les combles de la salle des fêtes de Sommedieue. Un système de suivi vidéo utilisé comme outil pédagogique y a été mis en place.

La faune commune devenue commensale de l'Homme (Fouine, Lérot, hirondelles...) est à prendre en compte notamment comme sujet de connaissance, et parfois « d'acceptabilité » de la nature de proximité. Concernant les hirondelles rustiques, une baisse notable des couples nicheurs est avérée, les causes restent multi-factorielles. Le comptage des nids (Hirondelle de fenêtre et rustique) reste un bon moyen de sensibiliser les habitants du PnrL sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les outils pratiques à mettre en œuvre.

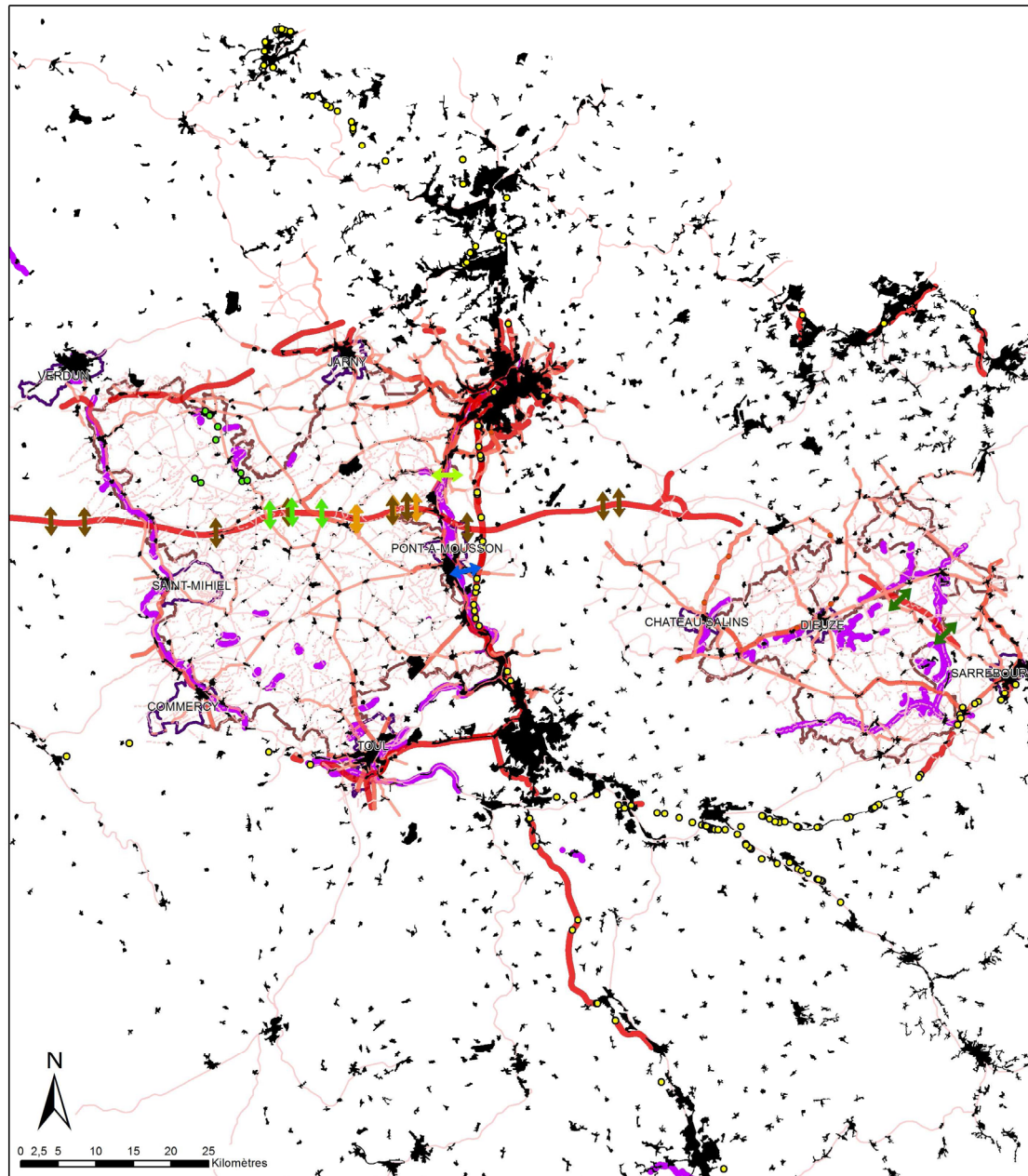
Une vigilance et une attention particulière doivent être portées sur ces espaces pouvant être soumis à diverses pressions foncières. A cet effet, le Syndicat Mixte du PnrL émet des avis sur les PLU en s'appuyant sur la connaissance communale du patrimoine naturel acquise, notamment au travers des Atlas Communaux.

Espèces animales remarquables des grottes et du bâti

| Nom latin | Nom français |
|----------------------------------|------------------------------------|
| <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | Grand rhinolophe |
| <i>Rhinolophus hipposideros</i> | Petit rhinolophe |
| <i>Myotis mystacinus</i> | Vespertilion à moustache |
| <i>Myotis emarginatus</i> | Vespertilion à oreilles échandrées |
| <i>Niphargus schreiberi</i> | |

Biodiversité et milieux naturels

3-8 Les obstacles



Obstacles aux continuités écologiques de la Trame verte et Bleue du PnrL



Points de conflit :

- Collisions véhicules/faune Dir Est 1er semestre 2011
- Observations de faune écrasée sur le PnrL
- Accidents avec du gibier en Moselle
- Tronçons hydrographiques canalisés ou de largeur supérieure à 50m : Obstacle infranchissable

Trafics routiers issus des CG 54 55 57 et de la DIR Est : 1998 à 2011

- Obstacle franchissable : trafic < 1000 véhicules/jour
- Obstacle difficilement franchissable pour les espèces sensibles : 1000 < trafic < 4000 véhicules/jour
- Obstacle difficilement franchissable : 4000 < trafic < 10000 véhicules/jour
- Obstacle infranchissable : trafic > 10000 véhicules/jour
- LGV Est : Obstacles infranchissables
- Clotures sur les routes gérées par la DIR Est : Obstacles infranchissables
- Chemin de fer : Obstacle franchissable
- Obstacles liés à l'urbanisation

Passages à faune :

- ↔ Batrachoducs en prévision
- ↗ Passages toute faune en construction
- ↔ Passages à faune Dir Est

LGV Est :

- ↕ Batrachoducs
- ↕ Passages grande faune
- ↕ Passages petite faune

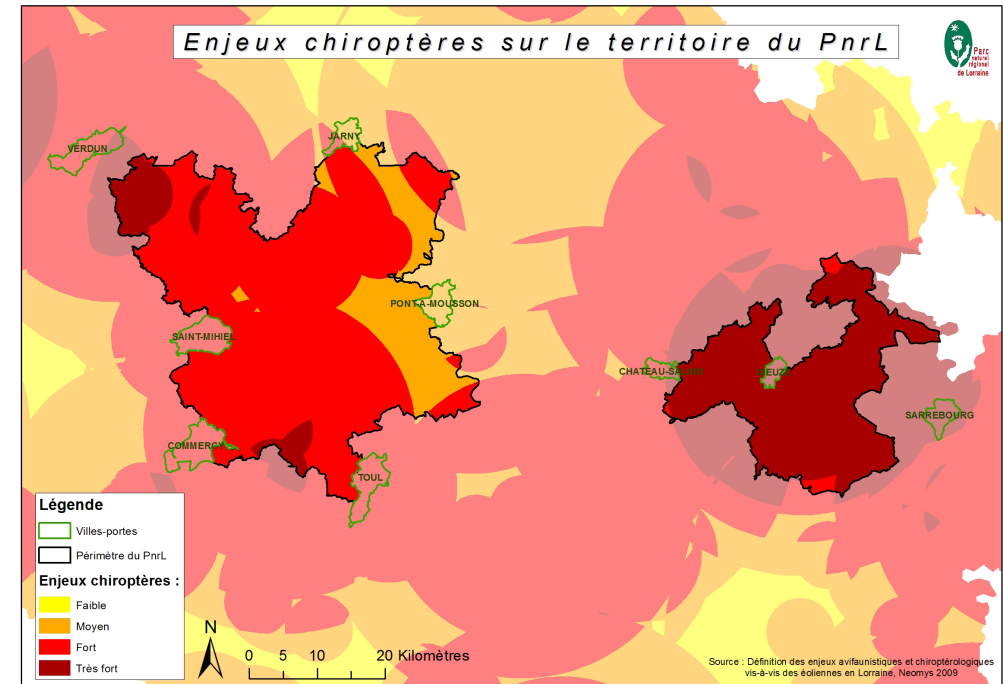
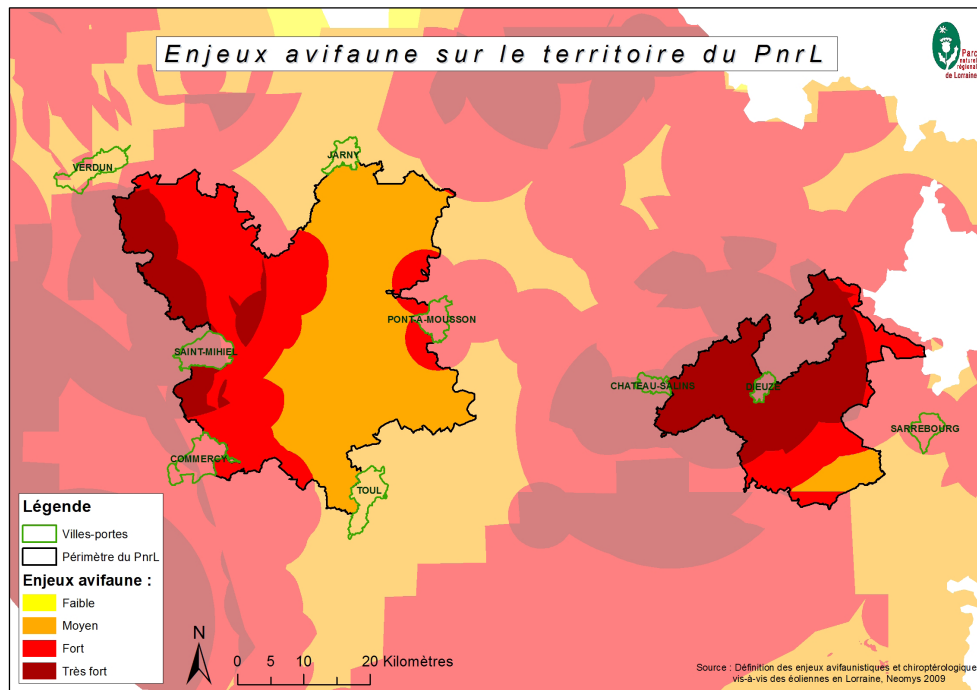
Biodiversité et milieux naturels

Les corridors écologiques peuvent être rompus par de multiples obstacles terrestres. Ceux-ci sont cependant facilement identifiables.

Pour autant, ce ne sont pas les seuls obstacles aux déplacements de la faune. Ainsi, les corridors aériens, moins perceptibles peuvent être impactés de diverses manières.

Une carte a été réalisée au niveau de la région Lorraine sur les mouvements migratoires de l'avifaune et des chiroptères. Elle permet l'analyse préalable des impacts d'éventuels champs d'éoliennes ou des réseaux d'électricité Très Haute Tension.

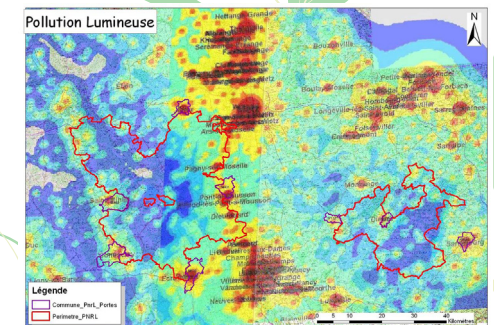
On constate que sur le territoire du Parc, un seul corridor aérien est impacté sur le nord de la zone est du Parc par une ligne THT.



Un autre obstacle beaucoup plus méconnu peut dégrader les corridors aériens. Il s'agit des pollutions lumineuses.

La pollution lumineuse est peu appréhendée de manière générale au niveau de l'impact sur la biodiversité. Pourtant, en Allemagne et en Suisse par exemple, des études alarmantes ont démontré les conséquences de cette pollution sur la faune nocturne, en particulier sur l'entomofaune. Ainsi l'estimation d'insectes morts attirés par les lumières des villes et villages s'élève à 10 trilliards par an. Cette mortalité de masse ne peut être sans conséquence sur les chaînes alimentaires. Il serait intéressant d'étudier l'impact de la Lorraine et de la barrière lumineuse du Sillon Mosellan sur les trajets migratoires de l'avifaune. Il en va de même pour les déplacements des chiroptères voire d'autres mammifères.

Cette carte extraite d'un site d'astronomie relevant les pollutions lumineuses en France indique nettement qu'en dehors du Sillon Lorrain, le territoire du Parc reste une zone encore privilégiée au niveau du plateau lorrain, en terme de quiétude lumineuse. Il faudra s'attacher à maintenir cet état, à mieux analyser les conséquences de ces pollutions lumineuses et à en réduire les effets.



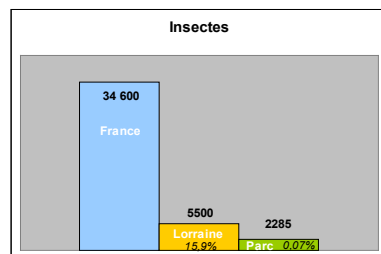
Biodiversité et milieux naturels

4. Les espèces phares

4.1 La faune

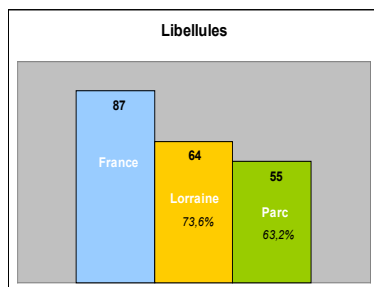
a) Les insectes

Bien qu'ayant largement progressé, les connaissances restent encore insuffisantes sur le plus important volet de la biodiversité que représentent les invertébrés.



Nombre d'espèces d'insectes estimés en France, en Lorraine et sur le Parc

⇒ Les libellules



Nombre d'espèces de libellules connues en France, en Lorraine et sur le Parc

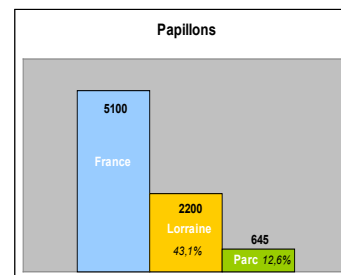


Agrion de Mercure (source : PnrL)

4 des 10 espèces d'odonates protégées en France se trouvent sur le territoire du Parc. La présence de ce volet très important du patrimoine s'explique par la grande diversité des milieux humides du territoire. On y trouve par exemple les espèces remarquables suivantes, la Leucorrhine à gros thorax et la Leucorrhine à large queue qui se côtoient sur les étangs, une forte population d'Agrion de Mercure le long des petits cours d'eau, la Cordulie à corps fin sur les grands cours d'eau...

Un suivi régulier a permis de constater que les odonates sont les insectes, avec les papillons, qui s'adaptent le plus au changement climatique. Si certaines espèces restent rares comme la Leucorrhine à gros thorax ou l'Agrion nain, certaines ont nettement progressé en effectif et en répartition. On peut citer à titre d'exemple l'Anax napolitain, le Sympétrum méridional et même la Leucorrhine à large queue et la Cordulie à corps fin apparue en 2010 sur le Parc.

⇒ Les lépidoptères



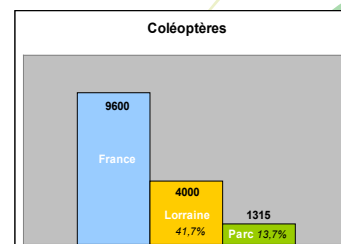
Nombre d'espèces de papillons connues en France, en Lorraine et sur le Parc



Cuivré des marais (source : PnrL)

La connaissance de ce groupe pourtant bien référencé reste superficielle s'agissant des papillons de nuit. Seulement 645 espèces sont connues au nombre desquelles on compte 6 espèces protégées et 35 espèces déterminantes pour les ZNIEFF. Citons parmi les espèces phares, l'Azuré de la croisette, l'Azuré du thym, le Damier de la Succise, la Laineuse du prunellier, la Bacchante ou bien encore le Cuivré des marais. Ce sont des indicateurs pertinents du fait de leur sensibilité aux changements. De nombreuses espèces tendent à régresser du fait des changements climatiques et de l'intensification agricole induisant la disparition ou la fermeture de leurs milieux. Une espèce au moins, le Mélibée, semble avoir disparu de notre territoire du fait de l'évolution du climat. En revanche de nouvelles espèces apparaissent, plus méditerranéennes et océaniques au détriment des espèces continentales. Les lépidoptères forment donc un ordre d'insecte important à suivre. De plus, l'image qu'ils véhiculent en font un bon outil de vulgarisation pour communiquer et sensibiliser à la biodiversité.

⇒ Les coléoptères.



Nombre d'espèces de coléoptères connues en France, en Lorraine et sur le Parc



Lucane cerf-volant (source : PnrL)

Biodiversité et milieux naturels

Le territoire compte 60 espèces déterminantes ZNIEFF et une espèce inscrite aux annexes de la Directive Habitats, le Lucane cerf-volant.

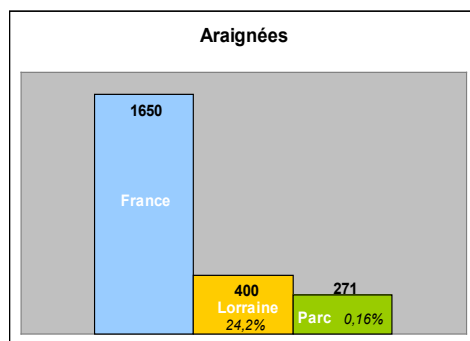
La connaissance de ce groupe, pourtant des plus importants, reste superficielle. Les premières et rares études menées sur les forêts du territoire du Parc montrent pourtant qu'il présente un intérêt majeur pour la faune des coléoptères saproxylophages. De même, des études sur les zones humides ont montré l'importance du territoire Parc pour les coléoptères ainsi que celle de milieux aquatiques et halophiles.

⇒ Les autres insectes

Il n'y a pas eu d'inventaires spécifiques menés sur les autres ordres d'insectes. Toutefois, les inventaires ponctuels et les observatoires mis en place apportent une information minimum sur : les orthoptères (26 espèces), les hétéroptères (103 espèces), les diptères (103 espèces), les hyménoptères, les mécoptères, les éphémères, les plécoptères et les trichoptères.

Il reste donc beaucoup à faire sur cette large partie de la biodiversité et sa fonctionnalité dans les écosystèmes.

b) Les araignées



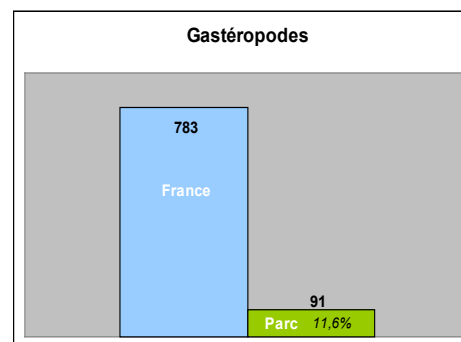
Nombre d'espèces d'araignées connues en France, en Lorraine et sur le Parc



Dolomède (source : PnrL)

Ce volet naturaliste, souvent méconnu, a permis de mettre en évidence l'intérêt des araignées dans la description de la qualité d'un habitat, de même qu'il a mis en avant le rôle du Parc dans la prise en compte et la préservation de ces espèces. Grâce au travail réalisé sur le Parc, une liste de 38 espèces déterminantes pour les ZNIEFF a pu être élaborée pour définir de nouveaux périmètres d'intérêt. 17 de ces espèces déterminantes sont présentes sur le territoire du Parc.

c) Les mollusques



Nombre d'espèces d'araignées connues en France et sur le Parc



Moule d'eau douce (source : PnrL)

Aucune synthèse sur les gastéropodes, limaces et bivalves n'existe à l'échelle régionale. Grâce au travail réalisé sur le Parc, une liste de 21 espèces déterminantes pour les ZNIEFF a pu être élaborée (dont 20 présentes sur le territoire Parc). Citons 2 espèces protégées, la Bythinelle verte et l'Unio crassus, ainsi que 2 espèces de l'annexe II de la Directive Habitats le Vertigo de Des Moulins et le Vertigo étroit.

La malacofaune du Parc se trouve au carrefour des malacofaunes Est et Ouest européennes, avec un couloir important d'espèces méridionales via les vallées orientées Nord-Sud. Les espèces sont majoritairement communes et largement réparties, mais les cas particuliers (espèces rares) correspondent aux espèces en limite d'aire ou inféodées à des habitats très particuliers (cas des pelouses sèches entre autres).

Le territoire du Parc représente donc un intérêt majeur pour la malacofaune, dans la mesure où il existe des habitats disponibles sur de grandes surfaces (Etangs de Lindre ou Etangs de la Reine, réseaux de côteaux de la Meuse ou de la Moselle) ou encore de qualité acceptable (cours d'eau, prairies humides notamment). De nombreuses espèces restent à découvrir.

d) Les crustacés

Parmi les 21 espèces que compte le territoire du Parc, on dénombre 2 des 3 espèces protégées de Lorraine, avec les Écrevisses à pieds blancs et à pattes rouges. La première n'est présente que sur 6 cours d'eau du territoire qui font l'objet d'un projet d'APPB. De plus, des travaux ont eu lieu et d'autres sont en cours pour la préservation ou la restauration de leurs habitats.

Biodiversité et milieux naturels

La raréfaction des espèces indigènes d'écrevisses s'explique par les pollutions, les espèces invasives et par des travaux tels que ceux de la LGV qui ont détruit une station d'écrevisses à pieds blancs.



Ecrevisse à pied blanc (source : PnrL)

Les premiers inventaires de ces espèces n'ont été conduits qu'en 2005, ce qui ne permet pas pour l'instant de constater une régression des populations et des sites.

De manière globale, le manque de connaissances, encore effectif il y a une quinzaine d'années, ne permet pas sérieusement de noter une évolution globale des invertébrés sur le pas de temps de la précédente charte. Cependant, comme pour une large partie du territoire national, nous pouvons noter des disparitions d'espèces depuis les années 1970 en même temps que, de manière moindre, l'arrivée de quelques espèces nouvelles.

Il reste encore largement à faire en terme d'acquisition de connaissances en particulier sur la répartition des insectes aquatiques, sur les diptères, les hyménoptères et les coléoptères. Leur suivi en tant qu'indicateurs est important à mettre en œuvre.

d'étang...) mais aussi des espèces exogènes (Silure, Aspe, ...).

Dans les plans d'eau, les situations sont plus complexes car beaucoup d'espèces considérées comme locales sont en fait naturalisées depuis très longtemps (Carpe, Tanche, Perche soleil, Sandre). D'autres espèces ont été plus récemment introduites et posent problèmes (Esturgeon, Carpe Koï, Amour blanc et Amour argenté,...). Et enfin, seules quelques espèces sont considérées comme locales (Perche, Epinoche, Epinochette, Loche franche). Cependant, la composition des peuplements de poissons des plans d'eau n'a pas changé depuis 2003 avec 60% de carpes, 30% de Vairons (voir aussi Partie 3.3.5 « la pisciculture »).

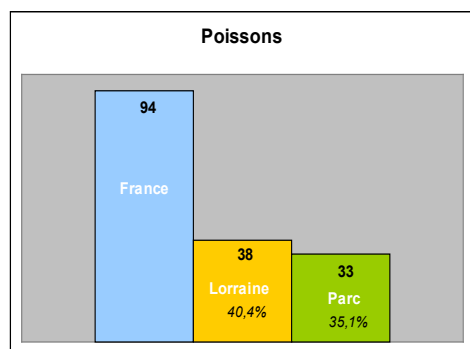
Les cours d'eau ne sont plus affectés aussi régulièrement que jadis par des pollutions industrielles (ou ponctuelles) engendrant de fortes mortalités. Depuis 2003, seulement 2 pollutions accidentelles ont été relevées.

Il s'avère donc que, si les pollutions diffuses se poursuivent, la qualité des eaux s'est bien améliorée au bénéfice de la faune piscicole. Certaines espèces méritent cependant une veille et une protection comme la très méconnue Lotte de rivière et la Loche d'étang.

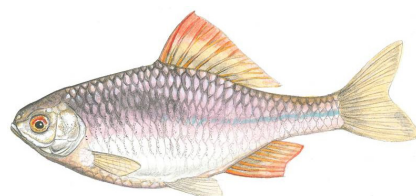
Les multiples discontinuités écologiques constituent cependant un frein à l'amélioration piscicole des cours d'eau ainsi que l'arrivée (Gobie de Steller) ou la prolifération (Silure, Poisson-chat) d'espèces invasives.

Pour l'ichtyofaune des étangs, les dangers sont liés à des explosions algales de plus en plus fréquentes avec les fortes chaleurs printanières, **un prélèvement marqué du Cormoran, la régression même de la pisciculture traditionnelle lorraine** et le bouleversement des milieux engendrés par les espèces exogènes.

e) Les poissons



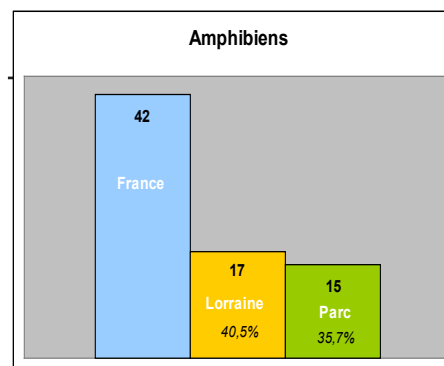
Nombre d'espèces de poissons en France, en Lorraine et sur le Parc



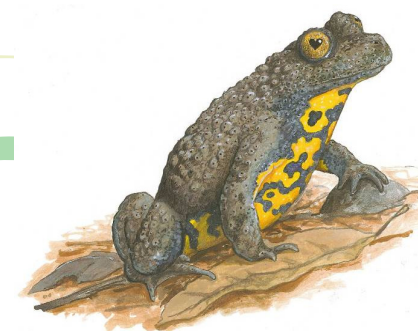
La Bouvière (source : PnrL)

33 espèces de poissons sont présentes plus ou moins naturellement sur le territoire du Parc. Ainsi on peut distinguer des espèces de cours d'eau majoritairement indigènes (Truite fario, Lamproie de Planer, Anguille, Chabot, Lotte de rivière, Loche de rivière, Brochet, Loche

f) Les amphibiens



Nombre d'espèces d'amphibiens connues en France, en Lorraine et sur le Parc



Crapaud sonneur (source : PnrL)

Biodiversité et milieux naturels

La mosaïque des milieux du territoire Parc permet une bonne diversité herpétologique qui, avec 15 espèces d'amphibiens, représente 90 % des espèces lorraines et 30 % des espèces françaises.

Dans le cadre préalable à l'identification des corridors écologiques, de nombreux inventaires des zones de migration des amphibiens ont été réalisés.

Enfin, des suivis de population sont effectués en parallèle sur le Triton crêté, la Salamandre tachetée et le Crapaud sonneur ainsi que dans le cadre du programme MARE du MNHN au niveau national.

Toutes les informations collectées ont permis d'initier un large panel d'actions de protection et de sensibilisation.

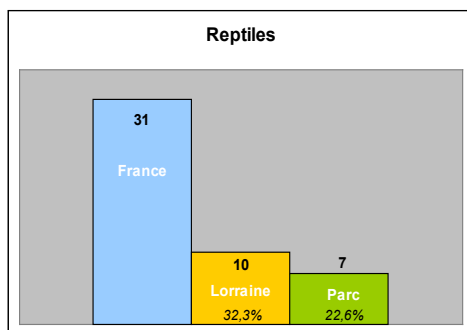
Création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope avec le CSP et l'ONF, mise en place de batrachoducs sous la Ligne Grande Vitesse et projet de batrachoduc en cours en forêt de la Reine et à Novéant-sur-Moselle, création et restauration de nombreuses mares dans le cadre de programmes agricoles (CTE, CAD, FGER...) et des sites Natura 2000.

Cependant, la régression des milieux humides, les nombreuses ruptures dans les corridors de déplacements, les espèces invasives, les menaces mondiales (chytridiomycose) et les systèmes agricoles intensifs font toujours peser une grande menace sur l'avenir de nos amphibiens. **Les actions de protection et de restauration de la fonctionnalité de leurs habitats doivent se poursuivre.**

g) Les reptiles

Avec 7 espèces, le territoire du Parc détient 70 % des espèces de reptiles de Lorraine. Certaines de ces espèces sont en limite Nord de répartition comme la Vipère aspic. Le suivi particulier de cette espèce a permis de montrer son maintien dans toutes les zones où elle était déjà signalée dans les années 1950 ainsi que la découverte de nouveaux sites de présence.

L'enjeu est surtout de sensibiliser à l'intérêt et la préservation de ces espèces protégées en particulier au travers du maintien et de la restauration des réseaux écologiques thermophiles.



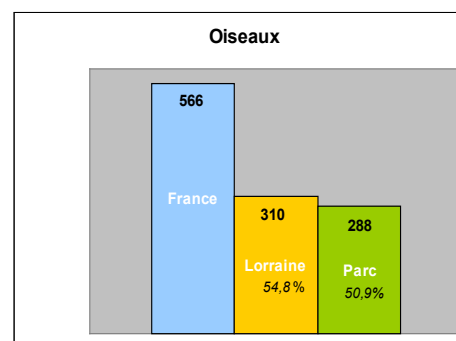
Nombre d'espèces de reptiles connues, en Lorraine et sur le Parc



Vipère aspic (source : PnRL)

h) Les oiseaux

Avec 288 espèces d'oiseaux, le territoire du Parc accueille pour un moment de leur vie 93 % des espèces recensées en Lorraine. C'est donc pour le Parc une richesse exceptionnelle et un enjeu majeur.



Nombre d'espèces d'oiseaux connues en France, en Lorraine et sur le Parc



Blongios nain (source : PnRL)

L'ensemble des milieux du territoire Parc ainsi que leur situation géographique sur les routes migratoires permettent la présence périodique ou régulière de très nombreux oiseaux. De nombreux sites figurent dans la liste des zones Natura 2000 et certains bénéficient de statuts forts de protection : Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage de Madine, Réserve Naturelle Régionale de Lachaussée mise en place en 2009. Deux sont labellisés en zone RAMSAR, Lachaussée et Lindre, pour des surfaces respectives de 5 993 ha et 5 308 ha. Cela fait du Parc de Lorraine le seul Parc métropolitain à compter 2 sites reconnus par ce prestigieux classement international. L'intérêt avifaunistique de ces 2 zones distantes d'à peine 60 km est assez similaire en ce qui concerne les espèces des milieux humides, mais fait apparaître des différences en ce qui concerne les espèces de plaine agricole.

251 des 288 espèces d'oiseaux présentes sur le territoire du Parc, sont protégées ou inscrites à la Directive Oiseaux. Certaines espèces considérées comme menacées, ou dont les habitats sont en régression au niveau de la communauté européenne (Annexe I de la Directive Oiseaux), sont encore nicheuses en Woëvre et dans la zone des étangs mosellans : Butor étoilé, Blongios nain, Héron pourpré, qui font depuis l'objet de suivis, et d'actualisation de leurs effectifs. Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, Busard cendré, Marouette ponctuée, Marouette poussin, Marouette de Baillon, Martin pêcheur, Pic cendré, ou encore Gobe mouche à collier, sont également des espèces considérées comme rares mais que l'on retrouve régulièrement sur le Parc. Le Busard cendré fait l'objet depuis plus

Biodiversité et milieux naturels

de 10 ans de soins et d'études particulières pour sa protection et le suivi de sa population.

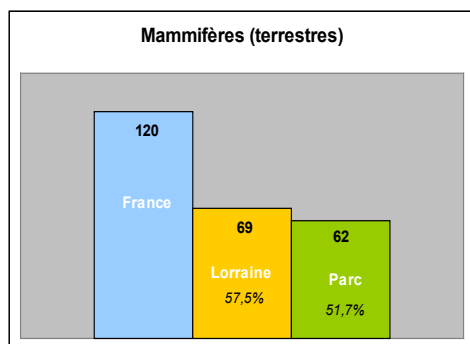
D'autres espèces, dont certaines prestigieuses, sont des hôtes réguliers, mais non nicheurs ou nicheurs exceptionnels, des 2 zones Ramsar. Parmi celles-ci, la Grue cendrée a trouvé à l'un des quatre ou cinq grands sites de stationnement français. Le Pygargue à queue blanche fait également de régulières apparitions sur les grands plans d'eau, ainsi que le Cygne sauvage mais surtout le Cygne de Bewick, la Grande Aigrette...

A ces éléments remarquables, il convient d'ajouter toute la cohorte des espèces inféodées à des degrés divers aux différents faciès, humides ou non, de ces zones : Râle des genêts, Cigogne blanche, Cigogne noire, Courlis cendré, Balbuzard pêcheur, Hibou grand-duc, Guifette noire, Aigle botté, Hibou des marais...

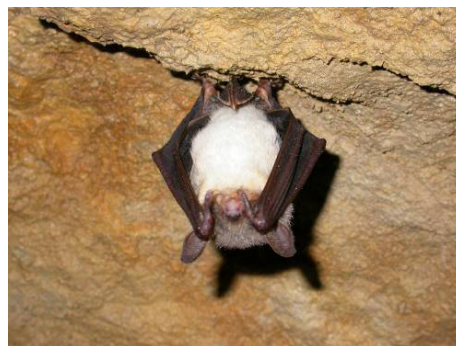
De nombreuses autres espèces de milieux plus « ordinaires » sont également remarquables et parmi celles-ci nous prendrons les 3 exemples cartographiques de Chouette chevêche, Pie-grièche à tête rousse et Pie-grèche grise. Ce sont ces dernières qui subissent les régressions de population les plus notables. Une situation plus favorable peut s'observer en zone est du territoire, qui connaît depuis 2003 une augmentation des populations de Chouette chevêche. De manière générale, les espèces des roselières restent sensibles et si les populations de Butor étoilé se sont stabilisées depuis 2003, elles ne sont toujours pas en augmentation. Il en va de même pour d'autres petits passereaux paludicoles. En revanche, les populations d'espèces migratrices et forestières semblent se maintenir.

L'avifaune reste donc un axe majeur pour la sensibilisation, la valorisation et la protection des milieux naturels.

i) Les mammifères



Nombre d'espèces de mammifères connues en France, en Lorraine et sur le Parc



Grand murin (source : PnRL)

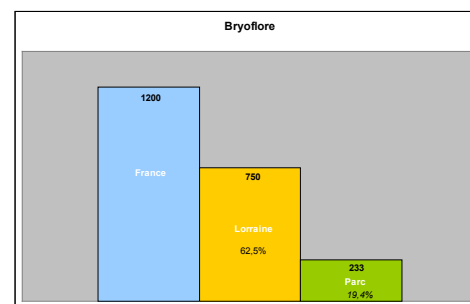
Les mammifères présents sur le territoire du Parc se distinguent par des espèces phares telles que le Chat forestier ou le Castor d'Europe mais aussi par l'abondance des chiroptères. C'est ainsi que 26 des 50 espèces de chiroptères protégées en France sont présentes sur le territoire Parc.

Les nombreuses actions de protection et de gestion de gîtes à chiroptères ont permis de préserver des sites majeurs, d'en savoir plus sur l'écologie des espèces et de faire prospérer des populations. On peut citer à titre d'exemple la nurserie de Sommedieu où la population de femelles gestantes est passée de 700 individus en 1997 à 3 600 en 2011.

La progression du Castor d'Europe, arrivé sur le territoire du Parc en 2003, les observations récentes (depuis 2003 également) du Lynx d'Europe et le maintien des populations de Chat forestier permettent de démontrer la qualité des habitats du Parc. Pour cette dernière espèce discrète en particulier, des efforts de suivi de population doivent être réalisés.

4.2. La flore

a) La bryoflore



Nombre d'espèces de bryoflore connues en France, en Lorraine et sur le Parc



Dicrane vert (source : PnRL)

Grâce au travail des membres du Conseil Scientifique du Syndicat Mixte du Parc, la bryoflore du territoire est assez bien connue en particulier sur les pelouses sèches, les zones humides et halophiles notamment. Parmi les 233 espèces recensées, 39 espèces figurent sur la liste rouge régionale et 37 espèces sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF. Le Dicrane vert, bien présent dans les vieilles chênaies du territoire, est inscrit en annexe II de la Directive Habitats. **Cependant, au vu du nombre d'espèces potentielles de bryoflore sur le territoire du Parc, il reste encore des inventaires à réaliser sur certains milieux, en particulier forestiers.**

Biodiversité et milieux naturels

b) Les algues

281 espèces ont été recensées en particulier sur les zones halophiles, certains plans d'eau et quelques grands cours d'eau. **Il reste donc de nombreux inventaires à réaliser en particulier sur les mares, les sources, les petits cours d'eau et certains types de plans d'eau pour mieux cerner les qualités fonctionnelles et indicatrices de ce vaste groupe végétal.**

c) Les lichens



Lichen pulmonaire (source : PnrL)

Si aucun inventaire spécifique n'a été lancé sur le sujet, 32 espèces ont été identifiées. Il est à noter cependant de belles populations forestières de Lichen pulmonaire, une espèce inscrite en annexe II de la Directive Habitats. **Ces espèces indicatrices de qualité de l'air et sensibles aux changements climatiques devraient être mieux étudiées pour corréliser les résultats aux études régionales en cours, en particulier dans les îlots de sénescence forestiers et les milieux spécifiques.**

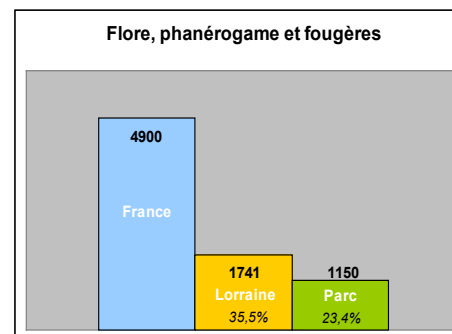
d) Les champignons

Le territoire du Parc compte 120 espèces. Toutefois, aucun inventaire spécifique n'a été lancé sur le sujet et seuls quelques sites ponctuels ont fait l'objet d'inventaires. Pourtant certaines espèces et certains sites font l'objet d'une forte attractivité économique et récréative (Truffes, Chanterelles, Cèpes et Bolets...). **Ce volet très important du fonctionnement de nos écosystèmes, en particulier forestiers, reste à identifier.**

e) Les végétaux supérieurs

La flore du territoire Parc représente 66 % de la flore régionale. Sur 216 espèces protégées identifiées sur la région (dont 24 présumées éteintes), 116 espèces protégées au niveau régional et 10 espèces protégées au niveau national se trouvent sur le territoire du Parc. De même, parmi les 459 espèces déterminantes ZNIEFF, 145 espèces sont présentes sur le territoire Parc.

A noter la présence sur les milieux du Parc des deux seules espèces endémiques lorraines, la Salicorne de Vic et l'Ibérus de Viollet.



Nombre d'espèces de flore, phanérogame et fougères connues en France, en Lorraine et sur le Parc



Salicorne (source : PnrL)

La flore du territoire est donc très riche, bien connue et très représentative de l'ensemble de la flore du plateau lorrain. Depuis 2003, des suivis spécifiques ont montré un maintien, voire une augmentation de certaines populations. Ils ont permis de redécouvrir ou de confirmer de nombreuses espèces et de protéger de nombreuses stations (Cytise couché, Gentiane croisettes, Ruppia maritime, Botryche lunaire, Pigamon des rochers, Lin français, Violette des rochers, Cigué vireuse...).

5. Conservation des milieux (zones humides, prairies, forêts, vergers, mesures de protection....)

5.1. Les sites labellisés

Nous considérons ici comme sites labellisés tous les sites bénéficiant d'un périmètre précis identifié et reconnu à l'échelle mondiale, européenne, française, régionale et départementale tels que : Natura 2000, RAMSAR, Sites inscrits, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Espace Naturel Sensible, EBC.

a) Les ZNIEFF

Ce programme national d'inventaire du patrimoine naturel remarquable a été initié dans les années 1980. 100 ZNIEFF étaient alors présentes sur le Parc.

En 2007, le Syndicat Mixte du Parc a décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage de la modernisation des ZNIEFF de son territoire afin de valoriser les nombreuses données nouvellement acquises

Biodiversité et milieux naturels

et d'expérimenter la modernisation régionale des ZNIEFF.

Après une phase d'inventaires complémentaires, l'ensemble des ZNIEFF régionales sont en cours de validation par le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Lorraine en ce début d'année 2012.

Le Parc propose ainsi 152 ZNIEFF actualisées.

Au 6 octobre 2011, les chiffres de la DREAL sur la surface régionale des ZNIEFF de type 1 en Lorraine est de 103 441 ha pour 950 ZNIEFF.

b) Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est une politique européenne qui a pour objectif de préserver la biodiversité en protégeant les habitats naturels et les espèces qu'ils abritent. L'enjeu de Natura 2000 est de parvenir à enrayer la perte de biodiversité au travers d'un réseau de sites gérés de manière durable pour la préservation des habitats et des espèces d'intérêt européen.

Le réseau Natura 2000 est constitué d'un **ensemble de sites naturels**, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. Ils ont été désignés soit au titre de la Directive Oiseaux soit au titre de la Directive Habitats, et font partie des «cœurs de nature» du dispositif français et européen pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

Aujourd'hui le réseau lorrain compte 88 sites répartis sur ses 4 départements :

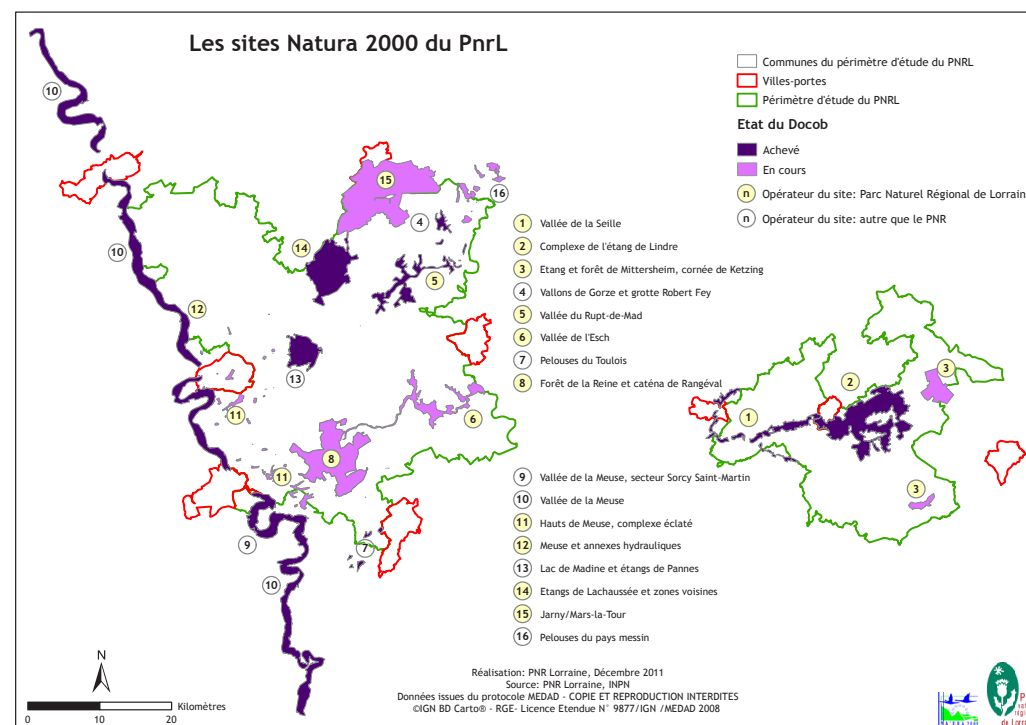
- Meurthe-et-Moselle (27 sites)
- Meuse (28 sites)
- Moselle (27 sites)
- Vosges (30 sites)

Sur ces 88 sites, 17 ZPS et 77 sites ZSC se partagent les 177 000 hectares que couvre Natura 2000, soit 7 % du territoire lorrain.

Sur le territoire du Parc, Natura 2000 concerne :

- 16 sites,
- 13,7 % de la superficie (environ 30 000 ha),
- 111 communes du Parc .

Le Syndicat Mixte du Parc assure l'animation de 10 sites Natura 2000 dans les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de la Moselle, parmi lesquels les sites de Lindre, de Lachaussée, de la Forêt de la Reine, du Rupt-de-Mad ou encore de la Vallée de la Seille.



Ces sites Natura 2000 du Parc sont globalement moins anthropisés que le reste du territoire et sont composés d'une proportion plus importante de milieux naturels à forte valeur écologique : forêts, prairies, milieux aquatiques, vergers...

Le tableau inséré ci-dessus et la carte précédente présentent ces sites et leurs principales caractéristiques.

c) Les sites RAMSAR

Le Parc de Lorraine a la chance d'être le seul Pnr de France à accueillir 2 sites RAMSAR. Premier des deux sites à avoir été labellisé, l'Etang de Lachaussée se caractérise par ses 5 993 ha favorables à une avifaune exceptionnelle, une flore des plus riches, et à de nombreuses mares accueillant de belles populations d'amphibiens remarquables comme la rainette verte ou le Triton crêté. L'avifaune migratrice très riche de l'ensemble des étangs du site, se distingue en particulier par ses populations de Grues cendrées et de Butors étoilés qui accompagnent de nombreux anatidés et ardédés.

Biodiversité et milieux naturels

Si les zones agricoles ont encore été intensifiées depuis 2003 sur ce site, la qualité des étangs et leurs exceptionnels cortèges de faune et de flore s'est vue renforcée grâce à la création d'une Réserve Naturelle Régionale sur le grand étang de Lachaussée. Cette RNR s'est traduite par la maîtrise foncière de 2 étangs et la mise en œuvre de mesures financières initiés par la Région en faveur de la biodiversité des étangs traditionnels.

L'étang de Lindre, ayant quant à lui été labellisé en 2003, couvre 5 308 ha d'étangs, de prairies humides, de mares et de forêts. Avec 120 espèces nicheuses et plus de 250 espèces d'oiseaux observables, c'est son patrimoine avifaunistique qui domine avec des espèces phares comme le Balbusard pêcheur, le Héron pourpré, les Rousserolles mais aussi des espèces forestières comme le Gobe-mouche à collier ou le très présent Chat forestier. Le plus grand domaine piscicole de France est propriété du Département de la Moselle qui permet une gestion environnementale de ses sites et une valorisation appropriée. Si les roselières du grand étang subissent des atteintes d'origines naturelles (climat, pluviométrie...), l'ensemble des milieux du site est des mieux préservé grâce à un certain nombre d'actions positives de travaux écologiques, de conservation des prairies et d'études de l'écosystème étang.

De larges progrès restent à faire quant à la valorisation de ce label international tant auprès des habitants et acteurs du territoire qu'au-delà des frontières. Ces sites, joyaux de la biodiversité lorraine, se doivent d'être connus et d'être encore mieux protégés pour maintenir et enrichir leur capital biodiversité facteur d'attractivité.

5.2. Les outils de protection réglementaire

Le Syndicat Mixte du Parc a toujours privilégié la concertation comme préalable à la protection, qu'elle passe ensuite par des moyens réglementaires ou contractuels.

Actuellement (janvier 2012) si on compte la Réserve Naturelle Régionale, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, la Réserve Biologique Intégrale, les sites classés, les propriétés du Conservatoire de Sites Lorrains, du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres et du Parc naturel régional de Lorraine, ce sont 3 632 ha qui sont réglementairement protégés, soit 1,65 % de la surface du territoire Parc.

a) La maîtrise foncière

Le territoire a su préserver ses sites en particulier grâce à la maîtrise foncière mise en œuvre en partenariat par le CSL. Le CSL est propriétaire de 253 ha de milieux naturels sur le territoire du Parc. De plus, il en gère 857 ha supplémentaires. L'ensemble de ces surfaces se répartit sur 44 sites dont 12 sites ont été préservés et gérés depuis 2003.

A noter également que la Loi littoral s'applique sur le territoire du Parc grâce aux 1 100 ha du plan d'eau de Madine. Cette législation permet l'intervention foncière du Conservatoire du

Littoral et des Rivages Lacustres qui a ainsi acheté 3 étangs depuis 2005 pour surface de 90 ha en plus d'un étang acquis antérieurement.

b) Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Sur les 9 APPB du territoire, 2 ont été mis en place en 2005 et 2008. 6 sont en projet dans le cadre de la Stratégie de Création des Aires Protégées. Le Parc a d'ailleurs une responsabilité particulière dans cette stratégie puisque se trouvent sur son territoire des sites exceptionnels à préserver.

c) Les Réserves Naturelles

En 2009, la première Réserve Naturelle Régionale, et la plus grande au niveau régional avec ses 607 ha, a été créée sur le site des Etangs de Lachaussée. Un conservateur y met en œuvre un plan de gestion à travers un grand nombre d'actions et ce en parfaite cohérence avec le document d'objectifs du site et la valorisation à venir de la zone RAMSAR.

Un nouveau projet de Réserve Naturelle Régionale voire nationale pourrait voir le jour à moyen terme sur la Vallée de la Seille.

d) La Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage

Un arrêté ministériel du 10 avril 1998 a transformé en RNCFS, le Lac de Madine et l'Etang de Pannes. La réserve s'étend sur 1 735 hectares et c'est un site majeur pour le stationnement des oiseaux migrateurs (des comptages hivernaux ont recensé jusqu'à 18 000 oiseaux sur la réserve).

e) La Réserve Biologique Intégrale

Il en existe deux sur le territoire du Parc, les vallons forestiers de Gorze au Graouly (120 ha) et la forêt domaniale de Sommedieue au Vau des Loups (50,6 ha), mises en place respectivement en 2003 et 2007. Un autre projet est en cours de réflexion sur le massif de la Forêt de la Reine. Le cas particulier des îlots de sénescence est à citer car ils font l'objet depuis 2008 d'un travail plus approfondi avec l'ONF. Cette réflexion a abouti en 2011 à la mise en place de 117 ha d'îlots de sénescence répartis en terme de réseaux écologiques sur 42 zones.

Ce travail est à poursuivre et à renforcer sur le territoire du Parc.

Biodiversité et milieux naturels

f) Les sites inscrits et classés

Ils répondent aux Articles L.341-1 à 22 du Code de l'Environnement.

Les sites inscrits ont pour objet la sauvegarde de formations naturelles, de paysages, de villages et de bâtiments anciens (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation contre toute atteinte grave (destruction, altération, banalisation...).

Les sites classés sont des lieux à caractère exceptionnel (éléments remarquables, lieux de mémoire...) instaurés pour protéger et conserver un espace naturel ou bâti, quelque soit son étendue (entretien, restauration, conservation...).

Un seul secteur du territoire Parc est un site inscrit. Il s'agit de l'étang de Lachaussée et de ses abords qui labellisé Grand paysage depuis le 18 janvier 1982 pour une surface de 5 965 ha. Cette inscription a permis en particulier une surveillance et des actions rapides de maintien des éléments paysagers majeurs du site depuis 2005.

Plusieurs secteurs du territoire Parc sont des sites classés :

- La Vallée d'Esch pour une surface de 264 ha sur la commune de Martincourt depuis le 11 mars 1938 en tant que Grand paysage.
- Le Bois-le-Prêtre depuis le 27 octobre 2008, en tant que Grand paysage.
- Le Champ de bataille des Eparges pour une surface de 65 ha sur les communes de Combres-sous-les-Côtes et Les Eparges, depuis le 26 février 2002 en tant que site historique.
- La plate-forme avec vue sur la vallée de la Woëvre, comme site ponctuel sur la commune de Vigneulles-les-Hattonchâtel depuis le 17 mars 1932.

Un de ces sites a été détruit. Il s'agit du Tilleul devant la chapelle de Salival qui était classé comme site ponctuel sur la commune de Moyenvic depuis le 3 mai 1938.

5.3. Les outils de protection contractuels

a) Les MAET

Depuis 2007 des MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) sont engagées auprès des agriculteurs du Parc et prennent le relais des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) et de Contrats d'Agriculture Durable (CAD) précédemment mis en place à partir de 2000. Ainsi, les CTE ont été contractualisés sur 2 961 ha pour 35 mares créées et 330 mètres de haies plantées et les CAD pour 1 072 ha de contrats sur les prairies et 7 094 mètres de haies plantées.

Les MAET actuelles permettent la préservation de groupements de végétation spécifique tels que les prairies humides ou les prés-salés mais aussi d'espèces protégées appartenant à la faune (Cuivré des marais, Damier de la succise, Râle des genêts...) ou à la flore (orchidées,

Scabieuse des près...). Au niveau du territoire du Parc, ces MAET sont réparties au sein des 10 sites Natura 2000 (52 805,24 ha) et des prairies remarquables hors Natura 2000 (820,35 ha).

En 2011, grâce en particulier à la mise en œuvre de la MAET prairie, le Syndicat Mixte du Parc a pu préserver 3 459 ha de prairies remarquables sur les 4 320 ha identifiés.

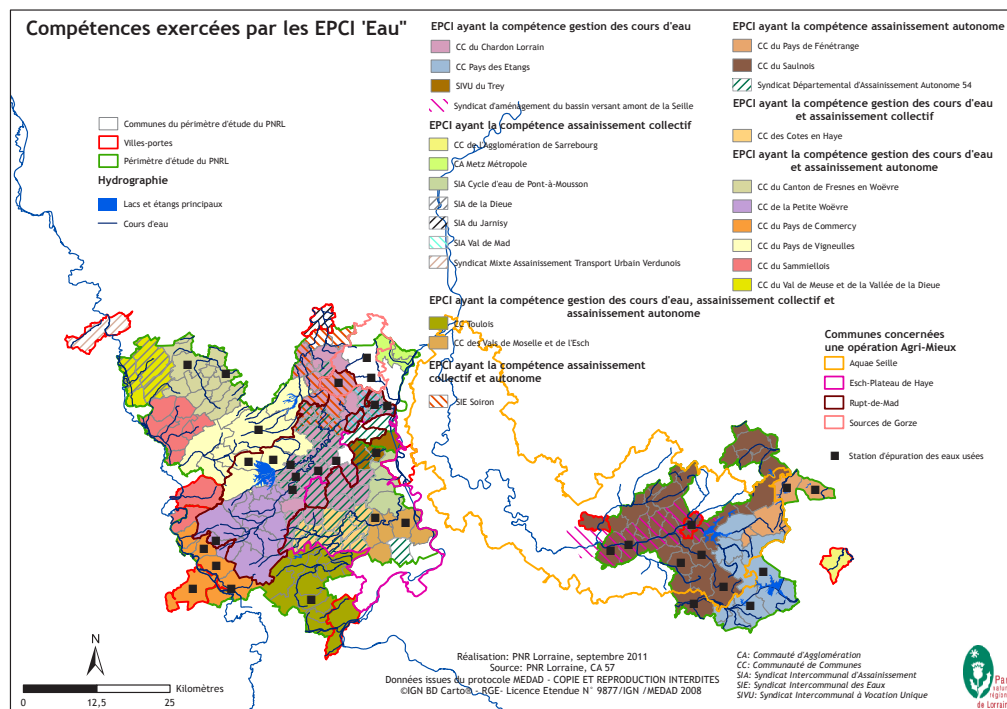
b) Les conventions

Les conventions sont de plusieurs ordres : conventions de gestion à plusieurs partenaires, conventions de mises à disposition, conventions d'utilisation temporaire des sols et/ou de bâtiments, baux emphytéotiques. Elles sont souvent une réponse pragmatique et partenariale à la préservation des sites et sont mises en œuvre en majorité en partenariat avec le Conservatoire des Sites Lorrains.

Elles concernent 44 sites pour une surface de 500 ha et s'appliquent sur tous les types de milieux mais en particulier sur des pelouses sèches, des prairies de fauche, des étangs, des marais, des zones halophiles et des cavités à chiroptères.

Biodiversité et milieux naturels

5.4. Les outils actuels de préservation de la qualité de l'eau et de la fonctionnalité des milieux aquatiques



a) La gestion des cours d'eau et des zones humides

La gestion des cours d'eau par restauration et entretien permet d'améliorer leur fonction auto-épuration qui favorise la qualité de l'eau en assimilant une partie des pollutions diffuses qui y parvient. Elle est ainsi reconnue pour sa complémentarité aux actions de dépollution des eaux usées.

Sur le territoire, quelques syndicats à vocation unique mais surtout les Communautés de Communes prennent assez globalement en charge cette gestion. Certaines emploient à cet effet un technicien de rivière. Les interventions sont encore surtout réalisées sur les cours principaux, leurs affluents et les zones humides riveraines n'étant pas encore pris en considération systématiquement. En forêt, l'ONF s'engage sur la renaturation de cours d'eau en secteurs patrimoniaux (Forêt de la Reine).

b) L'assainissement

80 des 200 communes du périmètre de consultation (villes-portes comprises) traitent actuellement les eaux usées collectées dans une station d'épuration communale ou intercommunale. Cela représente environ 75 % de la population du territoire (87 % avec les villes-portes). Certaines communes rurales ont engagé des études préalables à la mise en place d'une station d'épuration. Toutefois, nombreuses sont les collectivités qui s'orientent vers l'assainissement autonome. La plupart des communautés de communes de Meuse et de Moselle proposent d'ailleurs un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). En Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes du territoire adhèrent au Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome.

c) La réduction de l'utilisation des engrais et produits phytosanitaires

Le territoire est concerné par 4 opérations Agri-Mieux, situées sur les zones vulnérables pour les nitrates. Elles visent à faire évoluer les pratiques agricoles des exploitants grâce à une animation technique de proximité menée par les Chambres d'Agriculture en lien avec les autres acteurs. Des animations liées à l'entretien des abords des cours d'eau sont parfois couplées aux conseils agronomiques.

Le potentiel de conversion à l'agriculture biologique est étudié sur le bassin versant du Rupt-de-Mad avant d'être éventuellement transféré à d'autres bassins versants. Différents moyens seront testés pour informer et former les agriculteurs à l'agriculture biologique et sensibiliser les habitants et acteurs locaux à ces modes de production et à la consommation des produits qui en sont issus.

En dehors du champ agricole, les produits phytosanitaires sont souvent utilisés par les collectivités et les particuliers. Compte tenu de la disparité de leurs usages selon les communes, il existe une marge de progression importante pour réduire leur utilisation.

Biodiversité et milieux naturels

| ATOUS | FAIBLESSES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Les multiples milieux du territoire sont représentatifs de la Lorraine de plaine.- Les zones humides, la forêt, les prairies et les milieux halophiles en sont les enjeux.- Le PnrL a acquis de nombreuses connaissances en termes d'habitats comme d'espèces.- La reconquête de la qualité de l'eau est assez bien appréhendée par les collectivités. | <ul style="list-style-type: none">- Le PnrL est un vaste territoire de 220 000 ha contrasté dans des milieux aux interactions encore souvent méconnues.- La connaissance complète de la biodiversité du territoire, son suivi, sa protection, sa valorisation et sa fonctionnalité restent partiellement appréhendés. |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none">- Le territoire doit être appréhendé comme un laboratoire pour les acteurs locaux, les collectivités, les scientifiques et naturalistes qui pourront mieux étudier, suivre, expérimenter la biodiversité lorraine et valoriser leurs expériences sur les autres territoires.- La politique volontariste de l'Etat, de la Région et des Départements en matière d'eau et de biodiversité et la déclinaison des plans d'actions opérationnels pour l'application des programmes de mesures du SDAGE doivent permettre au territoire d'être exemplaire. | <ul style="list-style-type: none">- Consommation de l'espace, modification des pratiques agricoles, développement des nouveaux besoins de la filière bois, fragmentation des milieux : les menaces anthropiques restent prégnantes et s'ajoutent aux menaces climatiques pesant en particulier sur les milieux humides et certains groupes sensibles. |
| ENJEUX | |
| <ul style="list-style-type: none">- Maintien de la biodiversité des écosystèmes remarquables et de la nature ordinaire du Parc.- Amélioration de la fonctionnalité des milieux en particulier des zones humides, de la forêt, des prairies et des zones halophiles.- Non dégradation des masses d'eau en bon état et atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau.- Valorisation et diffusion des connaissances.- Appropriation par tout un chacun des enjeux de la biodiversité et de l'eau et de leur préservation. | |



Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

1- Les villages et le patrimoine culturel du territoire

1-1. Les villages : une approche typologique

Parmi les premiers témoignages de l'occupation de sol par les hommes, il y a l'îlot de briquetage protohistorique et l'empreinte des cités gallo-romaines, sur l'axe Metz-Sarrebourg, laissant des traces d'une structure urbaine comme un « miroir de Rome dans les Gaules », des grandes résidences rurales ou encore des édifices importants.

Liées à l'organisation agricole au Moyen Age, les habitations se sont systématiquement regroupées formant ainsi les villages. Même si le village-rue est identifié à l'image du village lorrain, car une multitude de villages sont bâtis sur ce modèle, une diversité structurelle est bien présente sur le territoire du Parc.

Le **village-rue** est édifié sur un axe central et s'organise de part et d'autre d'une rue unique très large, rectiligne ou courbée, épousant les formes du relief. L'espace appelé « usoir » ou « perge » s'étale entre les maisons et la route. Les maisons sont mitoyennes partageant le même mur. A l'arrière des maisons, les jardins et les vergers forment de longues bandes de la même largeur que les habitations.

Le **village-rue complexe** est composé de rues semblables au village-rue, ajoutées au fur et à mesure de l'accroissement de la population du village.

Le **village-tas** est composé de rues courtes qui s'entrecroisent sans régularité, formant des petits groupes de maisons séparés les uns des autres. Il est construit autour d'un noyau qui à l'origine était une motte féodale, un château, une église-mère ou une place centrale. Les maisons sont mitoyennes, mais on ne trouve pas de manière systématique des jardins ou des vergers à l'arrière. Les usoirs sont peu larges, voire inexistantes. Dans nombre d'entre eux, des rues semblables à celles des villages-rues ont été ajoutées quand la population a augmenté.

Dès l'origine, la structure des villages a été impactée par la présence de systèmes défensifs, variant en fonction de l'importance économique, politique, religieuse ou militaire du site. Les bourgs étaient souvent dotés d'un château et de solides remparts, alors que dans les villages, on trouve le plus souvent des ouvrages modestes : des fossés, des églises ou des maisons fortifiées.

L'histoire des villages lorrains est marquée par la destruction ou la disparition de nombreuses localités au cours du Moyen Age puis lors des grandes guerres des XVII^{ème} et XX^{ème} siècles. Notamment, au cours de la Guerre de Trente Ans puis de la Première Guerre Mondiale,

plusieurs centaines de villages ont été détruits dont certains n'ont jamais été rebâti.

Les villages ont pu être reconstruits à l'identique ou selon des modes de vie nouveaux adoptés à l'époque de leur reconstruction. Ainsi, dans la période de reconstruction, après la Guerre de 1914-1918, les communes ont été largement modernisées. Les routes ont été élargies pour permettre la circulation automobile et introduire des principes hygiénistes en réorganisant les habitations et les exploitations agricoles.



Projet de reconstruction par Emile André, 1919.
Source : © Arch. Dép. Meurthe-et-Moselle ; CAUE 54



Vue de Flirey en 2010 (source : CERPA)

Il existe également des cités ouvrières et des **villages industrialisés** dans le Parc comme le site d'Hellocourt à Moussey et Réchicourt-le-Château, créé de toute pièce en 1930 par l'industriel tchécoslovaque, Thomas Bata, pour installer son usine et loger ses ouvriers. Le site est remarquable aussi bien par son histoire industrielle que par son architecture moderne ou son organisation urbaine (usine – cité-jardin – bâtiments publics).



Vue aérienne 1930-40 Moussey(57). Source : © Arch. Dép. Moselle ; Alain Gatti

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

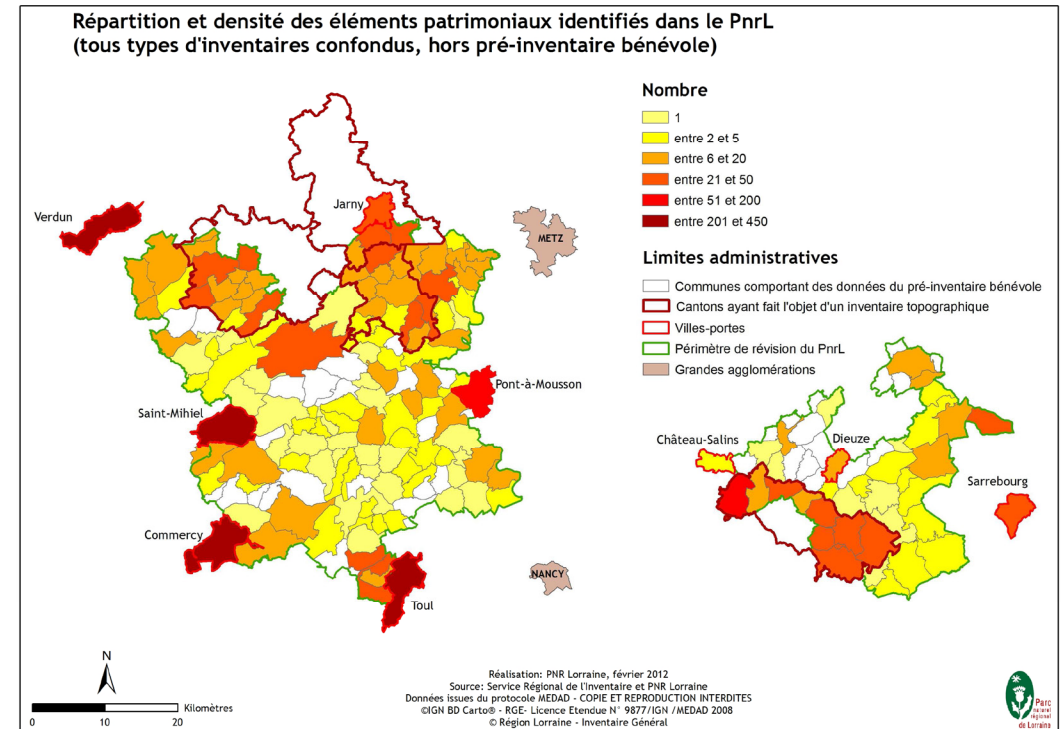
Au cours de la Seconde Guerre mondiale de nombreux villages ont été totalement ou partiellement détruits, mais ils ont tous été reconstruits. Une modernisation radicale touche les formes urbaines, les solutions techniques et architecturales. C'est le début du processus de rurbanisation des communes, de l'introduction des nouveaux modes de vie et in fine de l'apparition de l'habitat pavillonnaire, de l'urbanisation non structurée et de l'apparition de lotissements en périphérie des villages.

1-2 Le patrimoine culturel du territoire du Parc

Pour permettre une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans le projet de territoire du Parc une étude spécifique sur l'état des connaissances en matière de patrimoine culturel a été réalisée en partenariat étroit avec le Service Régional de l'Inventaire (2011-2012).

De nombreuses données recensées

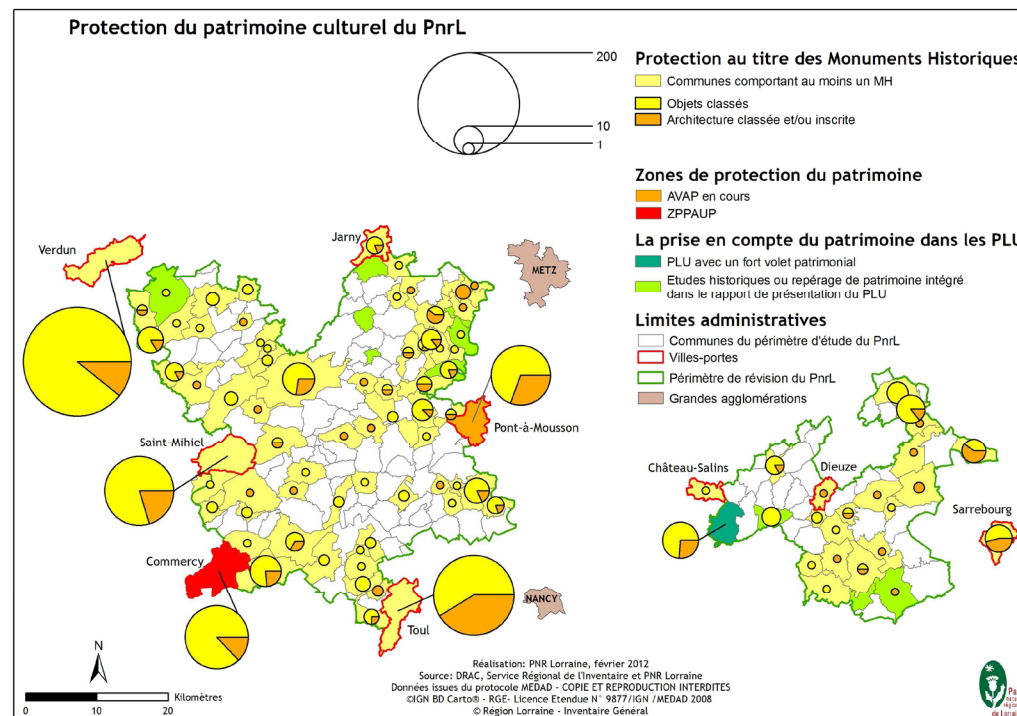
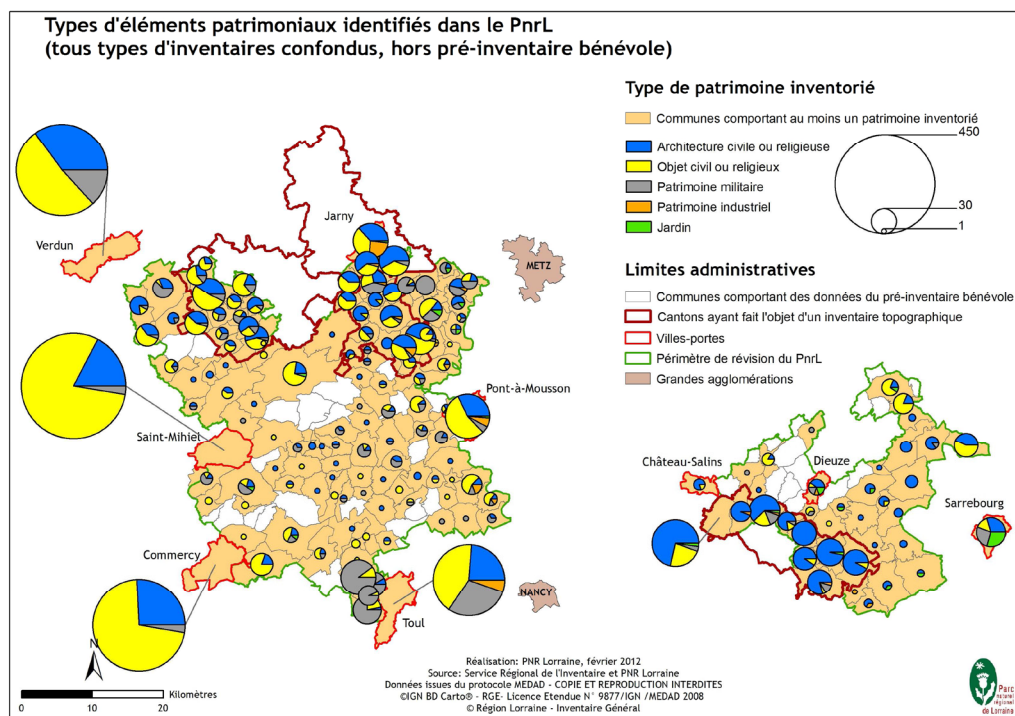
L'étude des opérations d'inventaire général menées depuis 1966 par les chercheurs du Service Régional de l'Inventaire (SRI) de Lorraine dans les 191 communes et les 9 villes-portes du périmètre de révision du Parc a permis de mettre en évidence la présence de nombreuses données sur le patrimoine culturel de ce territoire. Au total, ce sont 1 342 éléments patrimoniaux qui ont été identifiés dans 153 communes du Parc et 1 499 dans les villes-portes. Si la densité du patrimoine recensé ou étudié est plus importante dans les 20 % de communes du Parc et les 4 villes-portes ayant fait l'objet d'un inventaire topographique, les données issues des inventaires thématiques (patrimoine militaire, patrimoine industriel, patrimoine du XX^{ème} siècle, architecture rurale, peintures murales, jardins, vitrail, patrimoine juif et patrimoine protestant), des repérages et des opérations ponctuelles, ne sont pas négligeables. Sur l'ensemble des communes comportant des données, près d'un quart ne possède qu'un seul patrimoine recensé et plus de la moitié renferme entre 2 et 20 éléments patrimoniaux. En terme de répartition, aucune grande zone du Parc n'est vide de données sur le patrimoine culturel. Au final, seules 38 communes n'ont pas fait l'objet d'opérations d'inventaire général. À ces inventaires de professionnels du service s'ajoute le pré-inventaire réalisé par des bénévoles dans toutes les communes du Parc, entre 1969 et 1998. Si les données recueillies dans ce cadre ne sont pas exhaustives et homogènes, elles apportent une information intéressante sur le patrimoine des communes.



Un patrimoine diversifié

Le patrimoine culturel présent dans le territoire Parc se caractérise par une grande diversité. En témoigne la présence d'éléments patrimoniaux se rattachant à l'ensemble des corpus sur lesquels travaille le SRI à l'échelle de la Région. Ainsi, le patrimoine des communes du Parc comprend 45 % d'architecture civile et religieuse, 32 % d'objets civils et religieux, 21 % de patrimoine militaire, 1 % de patrimoine industriel et 1 % de jardins.

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire



Un patrimoine de qualité

Le patrimoine des communes du Parc est protégé au titre des Monuments Historiques à hauteur de 20 %. Cette protection concerne des objets pour près des trois quarts. Cette part importante atteste de la qualité d'une partie non négligeable du patrimoine du Parc. Au fil de leurs études, les chercheurs du SRI ont identifié une cinquantaine d'éléments patrimoniaux d'intérêt dans l'ensemble des thématiques présentes dans le Parc. Cela n'est pas neutre et témoigne de la valeur du patrimoine du territoire du Parc au regard de l'histoire des arts, des paysages et des sciences et techniques.

Un territoire complexe

L'une des caractéristiques fortes du Parc est d'être un territoire complexe. Cette complexité résulte, d'une part, d'une histoire ancienne et récente jalonnée par de profonds bouleversements liés aux conflits (Guerre de 30 ans, Guerre de 1870, Première et Deuxième Guerres Mondiales) et, d'autre part, du brassage de cultures, pratiques et savoir-faire induits par ces mouvements de population, souvent violents.

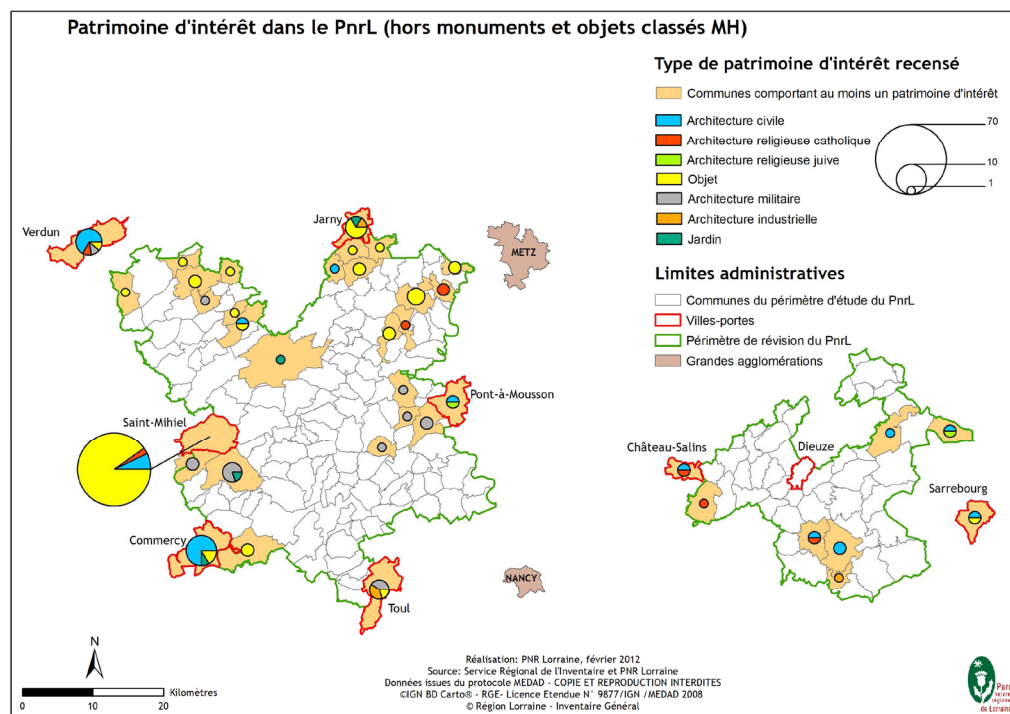
Au travers de cette notion de complexité, c'est également celle de rupture qui est sous-tendue. Il s'agit à la fois de rupture historique générée par les différents conflits qui se sont déroulés en partie sur le territoire du Parc et ayant donné lieu à la création d'architecture nouvelle et de rupture géographique.

En terme de patrimoine, la présence de nombreux édifices civils et religieux construits au XXème siècle à la suite des deux guerres mondiales, constitue un intérêt non négligeable. Cette architecture très particulière est une constituante de la qualité de vie dans le territoire

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

du Parc.

Afin d'approcher le plus finement possible la complexité du Parc – dont le patrimoine est une composante –, il semble pertinent de croiser plusieurs échelles de territoire (communes, cantons, unités paysagères, « îlots » ou sites patrimoniaux, vallées,...). En ce sens, le travail d'identification de caractéristiques architecturales par unité paysagère pourrait être approfondi. Par ailleurs, la réalisation d'études à l'échelle d'« îlots » patrimoniaux permettrait de compléter les données recueillies jusqu'ici.



Une terre de diversité

À la complexité du territoire du Parc fait écho sa diversité. Elle caractérise tant les paysages que les patrimoines présents dans le Parc. En témoigne la présence au sein du Parc de toutes les thématiques identifiées par le SRI sur l'ensemble de la Lorraine. Cette diversité constitue un élément essentiel du Parc qui peut être considéré comme représentatif de la géographie et de l'histoire de la Lorraine. La variété des types de villages présents dans le Parc en est

un bon exemple (villages tas, villages rue, construction de l'époque de l'annexion allemande, architecture de la reconstruction d'après les Première et Deuxième Guerres Mondiales,...). En termes de paysage et de biodiversité, la complémentarité des composantes de la zone ouest et de la zone est, apporte une réelle plus-value au territoire du Parc dans son ensemble.

De la complexité et de la diversité du territoire du Parc résulte une difficulté à appréhender le patrimoine culturel en tant qu'ensemble homogène. Approcher le territoire par le prisme du triptyque : patrimoine naturel, patrimoine culturel et histoire est une des réponses possibles permettant de pallier cette difficulté. L'usage de cette triple entrée est pertinent dans la mesure où il apporte une clé de lecture et de compréhension sur le territoire du Parc. Cette approche valorise une analyse systémique du territoire, où chaque composante interagit avec les autres. Par ce prisme, les problématiques territoriales s'inscrivent d'emblée dans une démarche transversale et le patrimoine du Parc, tout en étant appréhendé dans sa singularité, l'est aussi dans sa globalité, sa complexité et sa diversité.

Ce patrimoine se caractérise donc avant tout par sa complexité, sa diversité et par ses liens étroits tissés au fil des siècles avec le patrimoine naturel et l'histoire de la Région.

| ATOUS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - La complémentarité des composantes du patrimoine culturel de la zone ouest et de la zone est apporte une réelle plus-value au territoire du Parc dans son ensemble. - Un patrimoine culturel particulièrement riche et divers qui couvre l'ensemble des thématiques patrimoniales. - Une architecture de reconstruction parfois originale et souvent de bonne qualité qui a fait l'objet d'un travail de repérage par le Service Régional de l'Inventaire. | <ul style="list-style-type: none"> - La très grande diversité et complexité du patrimoine culturel peut constituer un handicap pour bien le connaître et le mettre en valeur. |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du patrimoine culturel à l'échelle des unités paysagères. - Compléter la connaissance des éléments patrimoniaux identifiés au fil de recherches et d'opérations d'inventaire ultérieures et permettre de mieux prendre en compte et de positionner le patrimoine culturel du Parc comme un levier de développement et d'identité du territoire. | <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte et la valorisation d'un patrimoine aussi important, diversifié et complexe nécessite d'importants moyens humains et financiers. |

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

ENJEUX

- Développer et approfondir une réflexion sur l'urbanisme, le patrimoine bâti et plus généralement sur le « vivre » dans le Parc à partir de la connaissance fine du patrimoine culturel du territoire.
- Faire en sorte que les grandes diversité et complexité qui caractérisent le patrimoine soient une force et non pas une faiblesse.
- Concevoir une approche territoriale par le prisme du triptyque : patrimoine naturel, patrimoine culturel et histoire.

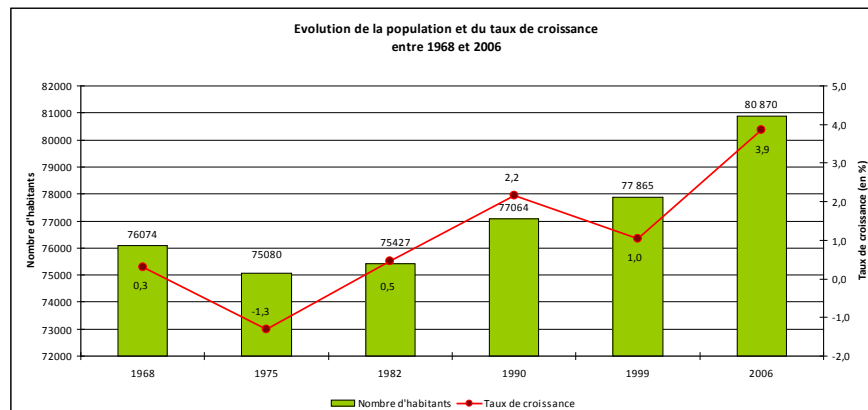
2. Un territoire attractif

2-1 Profil démographique et social du territoire

a) Un territoire attractif, mais à plusieurs vitesses

⇒ Les tendances d'évolution de la population

En 2006, le territoire du Parc comptait 80 870 habitants (169 667 en incluant les villes-portes) contre 77 863 au recensement de 1999. Au cours de cette période, ce sont au total 3 007 habitants supplémentaires qui ont été enregistrés, soit une évolution moyenne de l'ordre de + 3,9 % (contre 1,1 % pour le territoire régional). Le territoire du Parc présente ainsi un rythme de croissance démographique environ quatre fois plus important que celui observé en Lorraine.

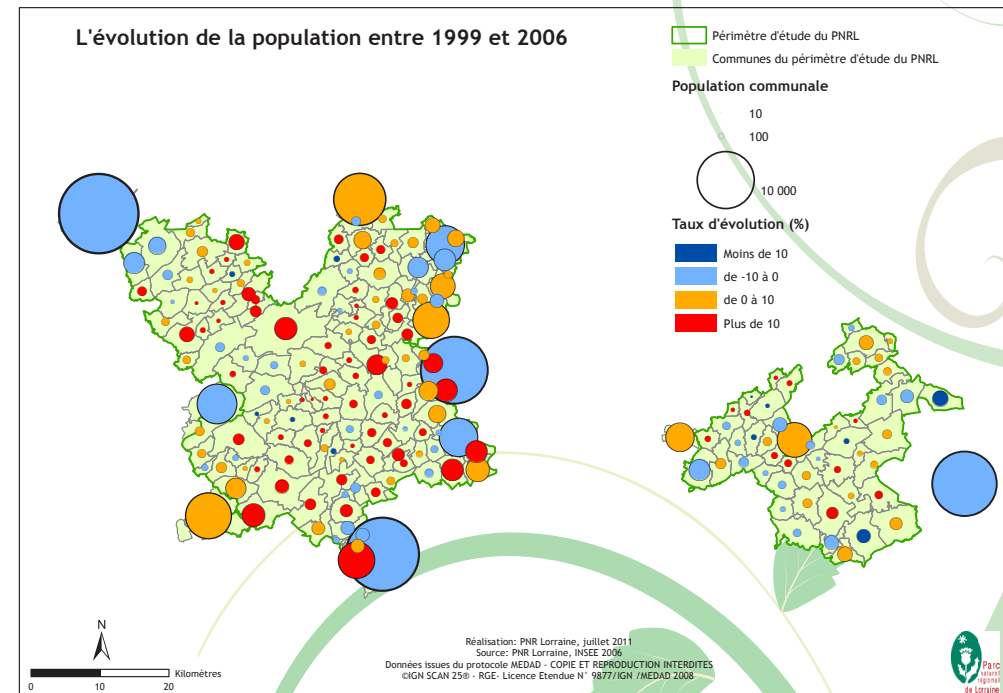


Source : INSEE 2006

La croissance démographique retrouvée depuis une vingtaine d'années n'a pas concerné l'ensemble du territoire et différentes disparités territoriales peuvent être mises en évidence.

La croissance démographique se concentre principalement dans la zone ouest au contact direct du Sillon Mosellan dans les zones périurbaines de Toul, Pont-à-Mousson et Metz, et plus récemment dans le rural meusien (dans les Côtes de Meuse et autour de Commercy). Ce dynamisme s'explique par la conjugaison d'un solde naturel positif et surtout d'un solde migratoire très favorable qui représente à lui seul les trois-quarts de la croissance (contre 1/5 dix ans plus tôt).

Parmi les habitants du territoire en 2006, 10 000 d'entre eux (c'est-à-dire 12 %) résidaient ailleurs en 1999. Cette proportion excède à peine 3 % en Lorraine, ce qui traduit le niveau d'attractivité exercé par le territoire.



Au sein de la zone ouest, certaines communes échappent à cette tendance. Comme l'illustre la carte ci-dessus, les communes en périphérie de Verdun et de Saint-Mihiel

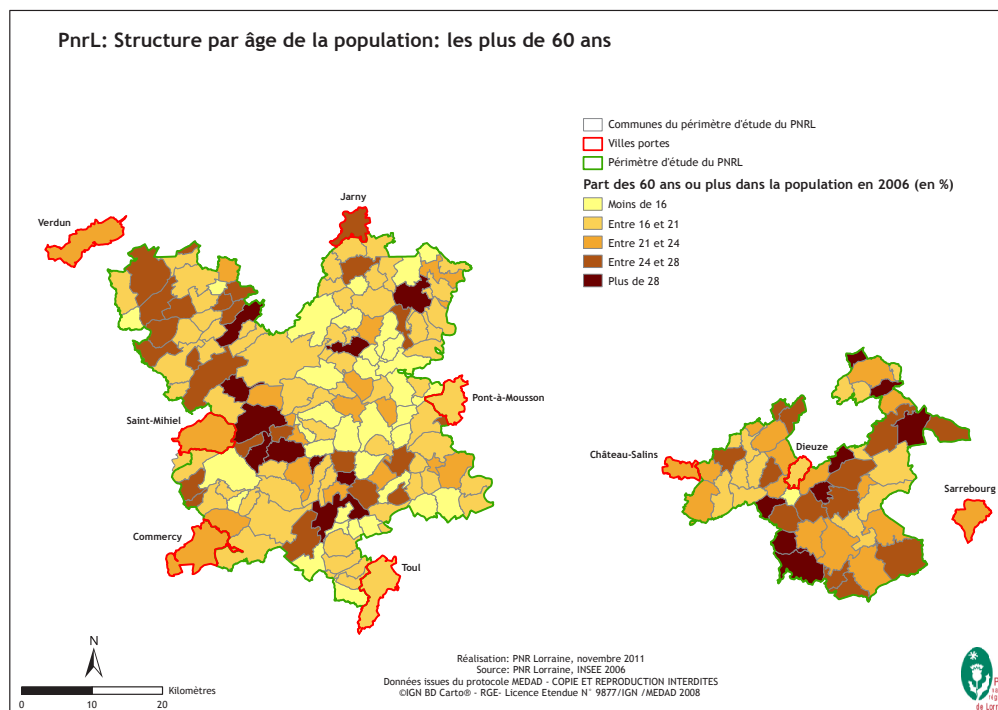
Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

présentent une situation démographique atone avec parfois des pertes d'habitants. La situation est similaire dans les autres villes-portes.

La situation de la zone est apparaît également plus fragile d'un point de vue démographique. Alors que quelques communes situées à proximité de Sarrebourg et de Dieuze connaissent un phénomène similaire à celui de la zone ouest, la zone est a connu une baisse de population en raison de soldes migratoires et naturels proches de zéro, voire négatifs. De fait, la densité de population y demeure très faible, équivalente à 23 habitants au km². A titre de comparaison, la densité atteint respectivement 50,8 et 100 habitants au km² en zone ouest du Parc et en Lorraine.

Au niveau communal, près de 75 % des communes de la zone ouest ont gagné des habitants contre 55 % de celles de la zone est.

⇒ Une tendance inéluctable au vieillissement de la population



L'attractivité du territoire n'a pas empêché un vieillissement progressif de la population. En 2006, 20,4 % des habitants du territoire étaient âgés de plus de 60 ans, un taux légèrement inférieur à la moyenne régionale. Selon les perspectives de l'INSEE, cette tendance se renforcera dans les années à venir, alimentée par les enfants du baby-boom, le nombre de personnes âgées passant progressivement de 16 317 en 2006 à environ 19 000 personnes à l'horizon 2020, soit près d'un habitant sur quatre.

Corollaire au déclin démographique, le vieillissement de la population est davantage marqué dans la zone est du Parc, où la part des plus de 60 ans atteint 24 %. En zone ouest, les communes les plus touchées sont également celles où la croissance démographique a été la plus faible (Loupmont, Buxières-sous-les-Côtes...).

Dans la zone ouest du Parc (à l'exception de quelques communes rurales de la Meuse), même si le vieillissement progresse (19,7 % de la population ont plus de 60 ans), il est contrebalancé par un solde naturel souvent positif et l'arrivée massive de nouveaux habitants. Ainsi les moins de 20 ans y représentent 26,4 % de la population, contre une moyenne de 24,5 % en Lorraine. Cette tendance peut s'expliquer par le profil des nouveaux arrivants, souvent des jeunes ménages avec enfants.

b) Une recomposition structurelle de la population

⇒ Un territoire attractif pour les classes moyennes et supérieures

La croissance démographique sur le territoire entre 1999 et 2006 s'est doublée d'une recomposition structurelle de la population.

Les employés, avec 3 028 arrivées, constituent les effectifs les plus nombreux parmi les nouveaux habitants du territoire, devant les professions intermédiaires (+ 2 329), les ouvriers (+ 2 185) et les cadres (+ 1 085). C'est donc au sein des classes moyennes et supérieures que l'attrait pour le territoire a été le plus significatif.

⇒ Les raisons de l'attractivité du territoire

Les principaux moteurs de l'installation de nouveaux habitants sur le territoire seraient le prix attractif du foncier, la qualité de vie associée à la campagne et la recherche d'un grand d'espace. Par ailleurs, même si ces critères n'apparaissent pas comme déterminants, la raison de l'installation peut également être liée à l'existence d'un lien affectif ou à la proximité d'un pôle d'emploi.

Cette situation peut également s'expliquer par la proximité des pôles urbains pourvoyeurs

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

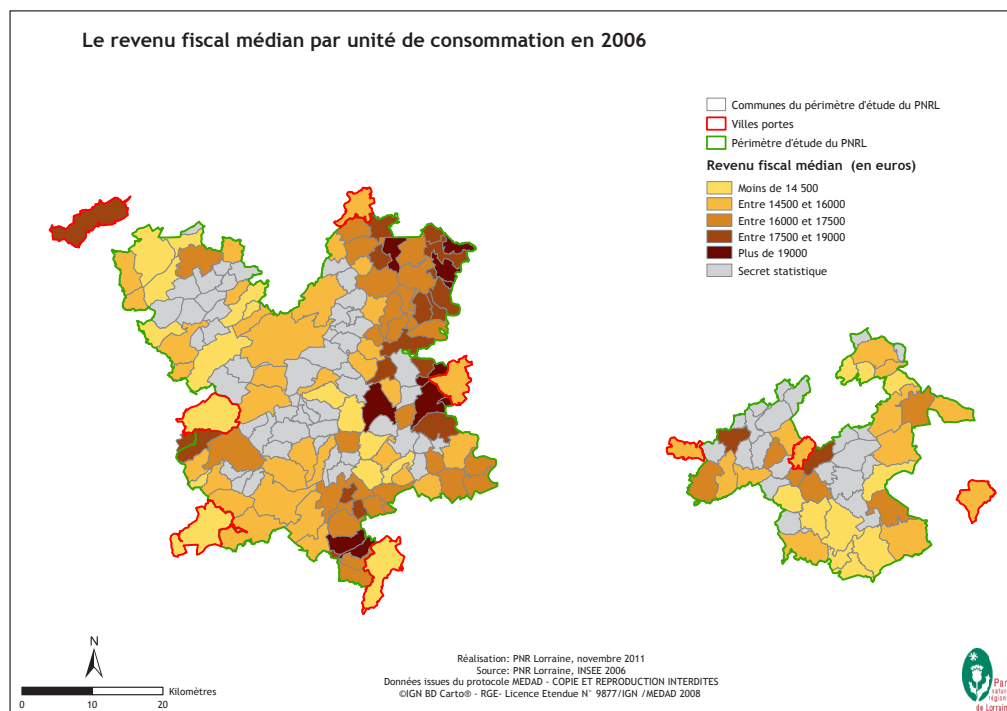
d'emplois et des axes de communication.

⇒ **Un niveau de vie supérieur à la moyenne, mais avec de fortes disparités territoriales**

Une concentration des ménages les plus aisés dans la partie Ouest du territoire

Le niveau des revenus constatés dans le périmètre du Parc et leur répartition territoriale reflètent la présence et l'arrivée récente d'actifs occupant des emplois de catégorie moyenne et supérieure.

En 2006, 16,3 % des habitants étaient détenteurs d'un diplôme universitaire supérieur (contre 11 % en 1999 et 5 % en 1990), un taux proche de celui observé en Lorraine (17,4 %).



En 2006 toujours, un habitant sur deux du territoire appartenait à un ménage déclarant plus de 16 400 euros par an et par unité de consommation, soit 300 euros de plus qu'en Lorraine et 1 500 de plus que dans les villes-portes.

Si les ménages du territoire ont globalement des revenus plus élevés, il existe néanmoins d'importantes disparités territoriales.

Les ménages qui affichent le plus haut niveau de revenus habitent pour la plupart dans la zone ouest du Parc, et plus particulièrement dans les communes périurbaines de l'axe Nancy-Metz. Le revenu fiscal médian y est supérieur à 16 600 euros (soit 500 euros de plus que la moyenne régionale). Les communes à proximité des agglomérations de Metz, de Pont-à-Mousson et de Toul accueillent ainsi les ménages les plus aisés du territoire, avec des revenus fiscaux médians compris entre 19 000 et 24 700 euros.

Cette situation favorable ne se retrouve pas dans les parties les plus rurales du territoire en zone est et dans les communes situées à la marge occidentale du département de la Meuse. Ici, le revenu fiscal médian atteint en moyenne 15 100 euros par an et par unité de consommation (soit 1 000 euros de moins qu'en Lorraine).

La situation des villes-portes est également contrastée. A l'exception de la commune de Verdun (où le revenu médian atteint 18 350 euros), les revenus des huit autres villes-portes sont tous inférieurs à la moyenne enregistrée sur le territoire du Parc. C'est à Commercy que l'on trouve le niveau le plus bas (13 774 euros).

Des îlots de pauvreté dans les villes-portes du Parc, les communes du rural meusien et la zone est

En 2007, ce sont près de 7 200 habitants du territoire qui vivaient sous le seuil de pauvreté (soit 11,3 % de la population). Même si ce chiffre reste inférieur à la moyenne régionale (15,3 %), certaines communes du territoire sont toutefois particulièrement touchées par la pauvreté (avec un taux supérieur à 20 %), et notamment dans la zone est du Parc et les communes du rural meusien.

Les villes-portes du territoire sans exception sont toutes concernées par le phénomène de paupérisation, avec 12 300 personnes vivant avec moins de 871 euros par mois (soit 21,4 % de la population). Ce seuil est même dépassé à Sarrebourg (22 %), Pont-à-Mousson (23 %), Toul (24 %) et Commercy (27 %). La concentration importante de logements sociaux dans ces communes (17,9 %) permet en partie d'expliquer ce niveau de pauvreté et les différences de niveau de vie constatées.

En 2007, 2 177 habitants du territoire étaient bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion, de l'Allocation de Parent Isolé ou de l'Allocation aux Adultes Handicapés. Les allocataires des minimas sociaux sont principalement concentrés dans les villes-portes.

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un certain renouveau démographique. - Des revenus supérieurs à la moyenne régionale. - Une population de plus en plus qualifiée. - Arrivée massive de nouveaux habitants, souvent de jeunes ménages avec enfants. | <ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse de la population. - Concentration d'îlots de pauvreté dans les villes-portes. - Déclin démographique dans les zones les plus rurales. - Peu d'expériences pour impliquer la jeunesse dans la vie locale. - Départ des jeunes vers d'autres territoires en raison du déficit d'emplois sur place. - Pression foncière. |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser la jeunesse de façon à ce qu'elle s'investisse dans la vie du territoire, qu'elle participe à la vie locale, qu'elle construise tout ou partie de son avenir. | <ul style="list-style-type: none"> - Fracture sociale entre des zones périurbaines qui accueillent des populations plus aisées et les villes-portes. - Risque de décrochage démographique de la zone est. - Projections de l'INSEE qui prévoient une baisse de la population dans les années à venir. - Des jeunes de moins en moins nombreux. - Vulnérabilité des ménages les plus modestes avec un contexte économique fragile et incertain (accession à la propriété, augmentation du prix du carburant..) |
| ENJEUX | |
| <ul style="list-style-type: none"> - La mixité sociale de la population et la diversification du paysage social. - Le maintien et l'accueil de nouvelles populations. - La réduction des poches de pauvreté. - Le maintien des jeunes sur le territoire et l'identification de leurs besoins - La prise en charge des personnes âgées dans les politiques locales : prise en charge de la dépendance, accès aux équipements et services, politiques du transport et du logement... | |

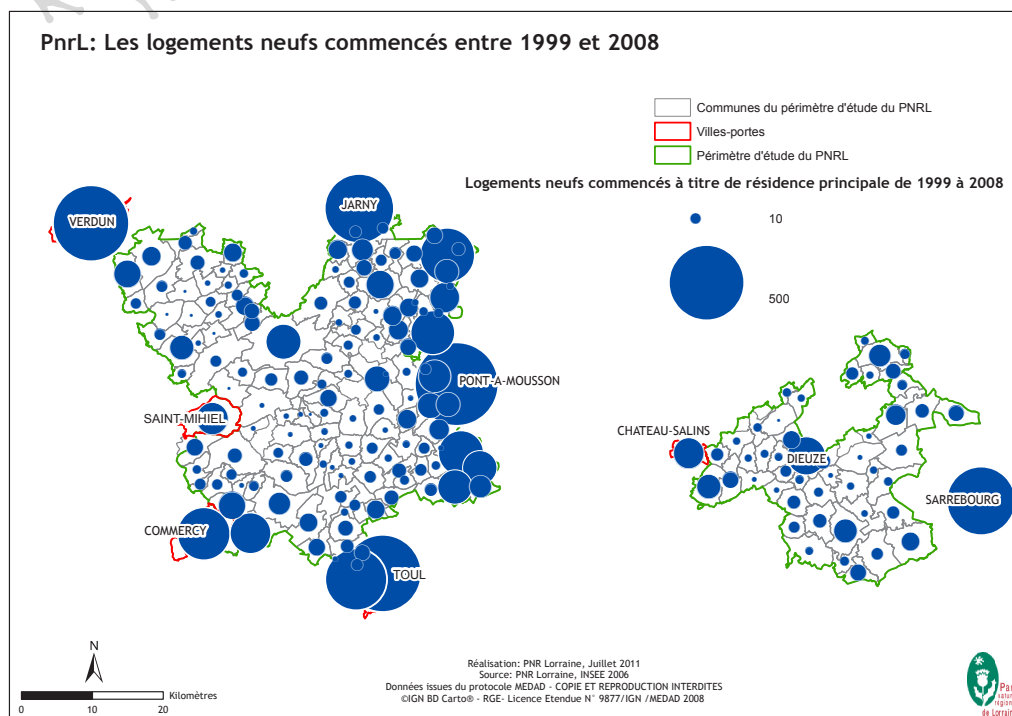
2-2 La dynamique de construction et le prix du foncier

Si la quasi-totalité des communes du Saulnois et de la Meuse peut être qualifiée de rurale, le territoire du Parc compte néanmoins près d'une commune sur deux appartenant à l'espace péri-urbain et huit communes urbaines incluses dans les agglomérations de Toul, Pont-à-Mousson et Metz. Dans la partie Ouest, la totalité du département de la Meurthe-et-Moselle (avec les communes de Moselle à proximité de Metz) est classée en zone péri-urbaine. En s'appuyant sur ce classement, on constate toutefois que la manière dont les villages se sont développés revêt des formes bien différentes.

Comme le montre la carte ci-après, la dynamique de construction se concentre principalement dans la Vallée de la Moselle, limitée par Metz et Nancy et autour des pôles d'influence des villes-portes. Les Côtes de Meuse, de Vigneulles-les-Hattonchâtel jusqu'à Thillot enregistrent également un taux de construction élevé. Le boom de la construction notamment dans les Côtes de Meuse (au nord de Vigneulles-les-Hattonchâtel) peut en partie s'expliquer par des prix de terrain à bâtir bas (15 euros le mètre carré, données DRE Lorraine, enquête EPTB 2006) et un cadre paysager remarquable.

Ainsi, depuis 1999, près de 400 logements ont été bâtis en moyenne chaque année (160 de 1990 à 1998). Neufs communes regroupent à elles seules le tiers des logements neufs : Novéant-sur-Moselle, Pagny-sur-Moselle, Norroy-lès-Pont-à-Mousson, Dieulouard et Belleville dans la Vallée de la Moselle ; Euville, Saizerais et Ecrouves, sous l'influence des villes de Commercy, Nancy et Toul ; et Vigneulles-les-Hattonchâtel dans les Côtes de Meuse. Le rythme des constructions neuves se ralentit toutefois (500 en 2006 contre 320 en 2008). Autour du Sillon Mosellan, les prix du foncier sont les plus élevés : plus de 50 euros le mètre carré, (avec plus de 80 sur la partie mosellane), et décroissent au fur-et-à- mesure que la distance augmente.

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

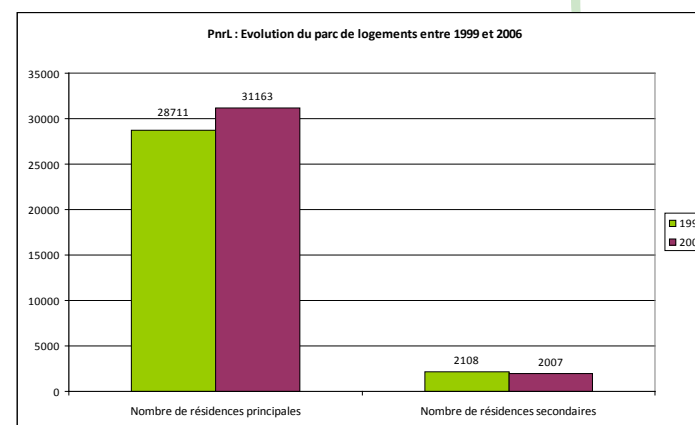


qui génèrent une nouvelle demande en logements.

Dans les territoires où la croissance démographique a été moindre voire négative, le nombre de logements a également continué de croître. C'est le cas par exemple des communes de la zone est, de la frange occidentale de la zone ouest et des villes-portes où la baisse de la population n'a pas empêché un accroissement du parc de logements. Les changements structurels de la population expliquent également cette tendance.

⇒ Les types de logements

L'évolution du nombre de logements est en grande partie soutenue par l'accroissement du nombre de résidences principales. Avec 86 % de l'offre (un taux équivalent à celui observé en Lorraine), elles dominent en effet le parc de logements du territoire.



Source : INSEE, 2006

Les résidences secondaires sont également très présentes sur le territoire. Même si leur nombre a diminué entre 1999 et 2006, elles occupent 6 % du nombre total de logements (contre 3 % en Lorraine). En zone est, elles occupent jusqu'à 12 % du parc de logements, ainsi que dans la région des Côtes de Meuse. Les raisons de cet attrait sont évoquées dans la partie tourisme (cf 4-1 « hébergement non marchand ») du diagnostic.

2-3 L'état du parc de logements

a) Un parc en expansion, dominé par les logements individuels et les résidences principales

⇒ Un nombre de logements en évolution constante

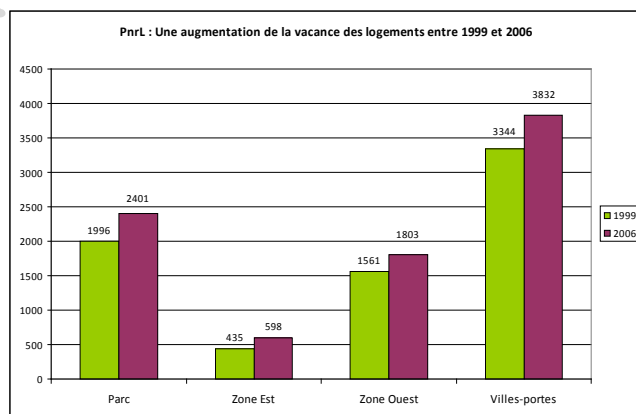
En 2006, le territoire comptait 35 893 logements, ce qui correspond à une augmentation de 9,1 % sur la période 1999-2006. L'accroissement du nombre de logements est supérieur à celui enregistré au niveau de la Lorraine (+ 7,6 %).

Par ailleurs, l'évolution du nombre de logements est supérieure à la croissance de la population sur la même période (+ 39 %). Cette tendance s'explique principalement par une décohabitation des ménages de plus en plus importante et un vieillissement de la population

b) Des logements vacants de plus en plus nombreux

Entre 1996 et 2006, le nombre de logements vacants a augmenté de 20,2 %. Ils représentent 6,7 % du parc total de logements.

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire



Source : INSEE, 2006

Ce taux atteint 9 % dans les villes-portes du Parc, soit une progression de 26 %. Cette tendance concerne particulièrement les communes de Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel et Commercy où plus de 10 % du parc de logements est aujourd'hui inoccupé. L'augmentation du nombre de logements vacants y est presque de la même amplitude que celle de la construction de logements neufs, signe d'un manque d'attractivité ou de disponibilité d'une partie des logements. Cette vacance peut également s'expliquer par une inadaptation des logements à la demande (logements inconfortables, vieillissants...), une situation d'attente de certains logements (réservation pour soi ou un proche, propriétaires en maison de retraite, rétention spéculative...).

En zone est, la part des logements vacants est de 9,1 %, largement supérieure à celle de la Lorraine (6,8 %).

c) Des logements vieillissants et consommateurs en énergie

⇒ Des logements majoritairement datés d'avant 1949

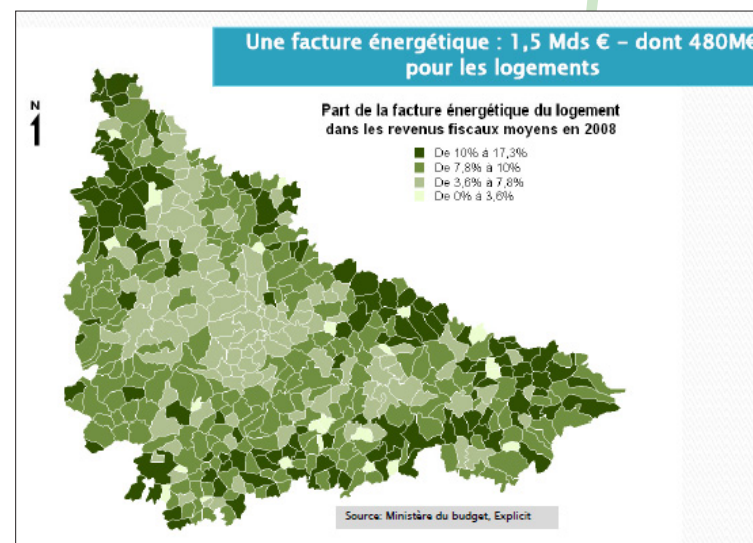
Les résidences principales présentes sur le territoire sont globalement anciennes : 46 % d'entre elles datent d'avant 1949 et 22 % ont été construites entre 1949 et 1974 (période de reconstruction d'après-guerre).

⇒ Un parc de logement énergivore, facteur de vulnérabilité sociale

Le secteur de l'habitat est le second secteur d'activité le plus consommateur en énergie.

Les énergies utilisées pour le chauffage des logements constituent le principal poste de consommation.

La consommation énergétique des logements est à mettre en relation avec leur date et leur mode de construction, qui conduisent à des comportements thermiques différents. Selon une étude réalisée par le CETE de l'Est, les logements les plus énergivores sont les logements anciens, et plus particulièrement ceux qui ont été construits entre 1945 et 1975, c'est-à-dire pendant la phase de reconstruction d'après-guerre et avant les premières réglementations thermiques. Sur le territoire, 2/3 des logements ont plus de 40 ans.

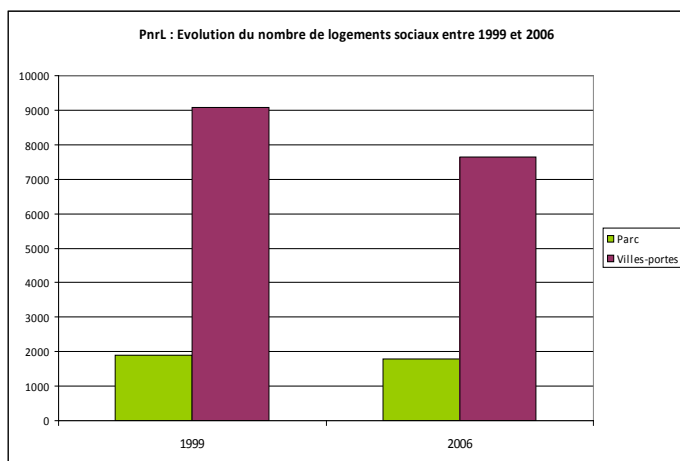


La consommation accrue des logements en énergie a pour conséquence une augmentation de la précarité énergétique qui impacte une part importante des ménages du territoire. De plus, et particulièrement en zone rurale, la fourniture d'énergie nécessaire aux déplacements ne doit pas être oubliée.

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

d) Un parc de logements sociaux en déclin

Entre 1999 et 2006, le nombre de logements sociaux sur le territoire a diminué de 6,5 %. Ils représentent au total 5 % de l'offre de logements, un taux largement inférieur à celui de la Lorraine (13,4 %). Dans les villes-portes du territoire, même si les logements sociaux représentent toujours 17,9 % du parc de logements, la même tendance à la baisse s'observe.



Source : INSEE, 2006

La localisation des logements sociaux met par ailleurs en évidence de fortes disparités territoriales. Alors que 72 % des communes ne possèdent pas de logements sociaux, 80 % de l'offre se concentre sur 13 communes du territoire (Lacroix-sur-Meuse, Mousse, Ars-sur-Moselle, Hannonville-sous-les-Côtes, Albestroff, Pagny-sur-Moselle, Génicourt-sur-Meuse, Dieulouard, Sommedieue, Dieue-sur-Meuse, Ecrouves, Gorze et Lachaussée).

e) Un accès à la propriété plus important

Sur la même période, le nombre de propriétaires a augmenté de 6,7 %, et atteint 78 % des ménages.

Le taux de propriétaires augmente avec la ruralité du lieu de résidence, atteignant 85 % dans certaines communes où les logements sociaux sont inexistantes. A l'inverse, les communes urbaines accueillent davantage de ménages locataires comme à Dieulouard, Pagny-sur-Moselle ou Ecrouves.

| ATOUS | FAIBLESSES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Des résidences secondaires très présentes sur le territoire comparativement à la Lorraine. - Une accession à la propriété en croissance. | <ul style="list-style-type: none"> - Un accroissement du nombre de logements vacants. - Un parc de logements sociaux en déclin. - Une augmentation de la précarité énergétique et sociale. |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles réglementations thermiques. - De nouveaux besoins en logements liés à la décohobitation des ménages et au vieillissement de la population. | <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la vulnérabilité sociale des ménages en raison de l'augmentation du coût de l'énergie et du contexte économique fragile. |
| ENJEUX | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la spécificité des villages, du patrimoine et de l'habitat traditionnel. - Un habitat adapté aux nouveaux besoins de la population. | |

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

3. L'évolution des surfaces artificialisées

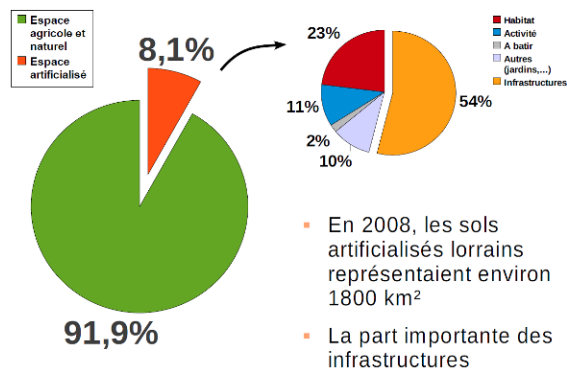
La Région Lorraine est une des régions françaises où le taux d'artificialisation du sol est le plus important (8,1 % de l'espace régional).

L'artificialisation de l'espace régional est fortement liée à la densité de sa population et à son rôle de « carrefour de l'Europe ». Le Sillon Mosellan qui borde le territoire du Parc en est l'axe principal. Il concentre les activités économiques et commerciales, les habitations et les infrastructures de communication.

Avec 94,9 % de son espace en surfaces agricoles et naturelles (plus de 96 % hors villes-portes), le territoire du Parc apparaît quant à lui comme faiblement artificialisé.

Les infrastructures représentent plus de la moitié des espaces artificialisés, en Lorraine, comme sur le territoire du PnrL.

L'occupation du sol en Lorraine en 2008



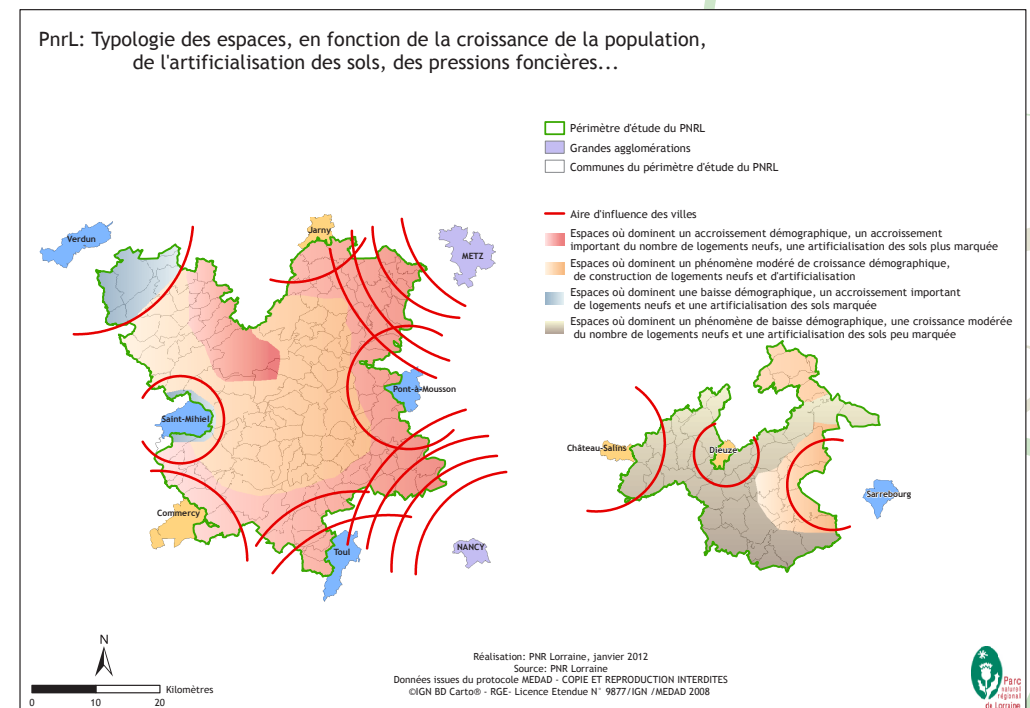
Source: MAJIC2 (DGFIP), calculs et estimations DREAL Lorraine - SCELA

L'analyse effectuée à partir des données cadastrales met en évidence les mêmes tendances que celles effectuées à partir des données satellitaires (près de 6 % d'artificialisation pour l'espace lorrain et moins de 3 % pour le territoire du Parc).

NB : Les analyses présentées dans ce chapitre sont réalisées à partir des données cadastrales qui permettent d'affiner l'analyse territoriale (données DREAL et DDT57 : données fiscales DGFIP). Il faut entendre ici par espace artificialisé : les surfaces bâties et non bâties au sens des

services fiscaux. Les surfaces bâties comprennent l'habitat individuel et collectif, les activités économiques et les dépendances. Les surfaces non bâties comprennent les infrastructures, les divers (jardins publics...) et les terrains à bâtir (terrain considéré comme bâti au sens des services fiscaux). La méthode a toutefois ses limites et nous servira à mettre en évidence des tendances. D'autre part, les données provenant du cadastre sont des données brutes, et ne permettent pas de distinguer la part de densification et la part d'extension urbaine.

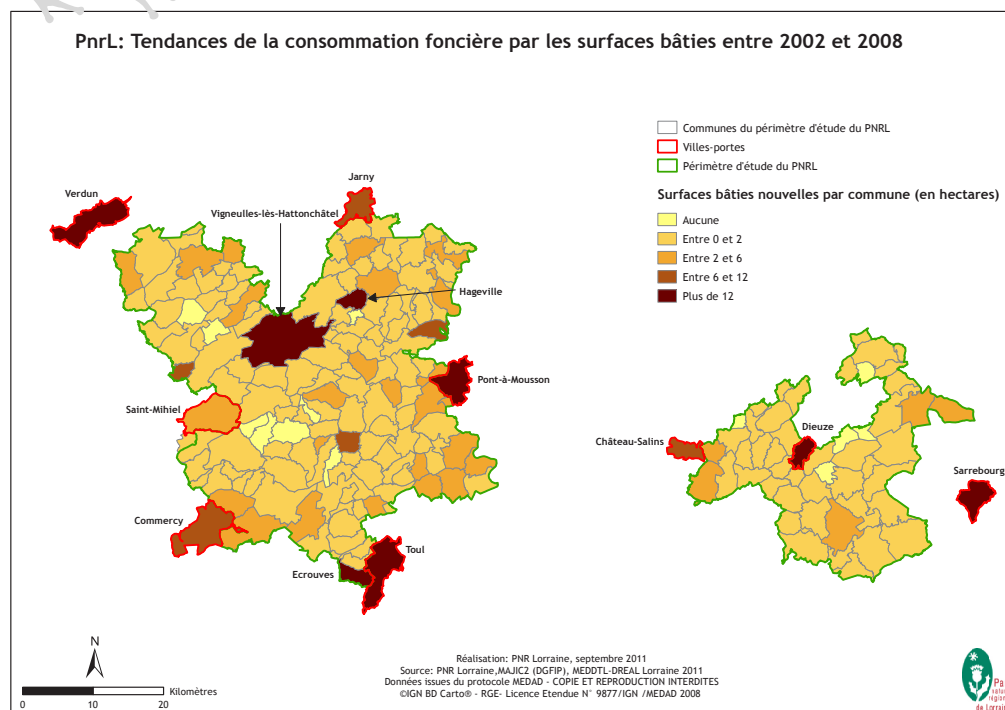
3-1 Une évolution territoriale différenciée



Le territoire du PnrL a su montrer une relative attractivité démographique concrétisée par un flux migratoire positif. Malgré la pression foncière occasionnée par l'arrivée de nouveaux habitants, le territoire apparaît encore comme faiblement artificialisé.

Cependant l'évolution territoriale n'est pas homogène.

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire



Conseil Régional de Lorraine, en est l'illustration. A titre d'illustration, la commune d'Hageville située sur ce périmètre a connu une évolution importante de ses surfaces bâties.

Les villes-portes qui ceinturent le territoire ont globalement perdu de la population au profit des communes avoisinantes.

L'ensemble des villes-portes a connu un taux d'artificialisation important, particulièrement les villes de Toul, Pont-à-Mousson et Verdun. Ces agglomérations se sont fortement étendues, bien qu'elles aient connu une baisse de leur population. La pression foncière s'est récemment reportée sur les communes.

Comme le montre la carte ci-dessus, ce sont les villes-portes qui enregistrent des consommations foncières les plus fortes. Pour la commune de Dieuze, par exemple, entre les périodes 1993-2002 et 2002-2008, l'artificialisation des sols est passée de 0,6 ha à 3 ha par an (source : DDT57).

Le reste du territoire (zone est, parties centrale et occidentale de la zone ouest) enregistre une croissance plus faible, voire un déclin démographique. Ces territoires peuvent être qualifiés de ruraux.

En effet, la densité de population est faible, la population décroît globalement depuis l'après-guerre, et la pression foncière est limitée.

Une des conséquences de la faible pression foncière est l'émergence d'un bâti « extensif ». Toutefois, il existe de nettes différences entre les communes. Ainsi, à Wuisse, la moyenne des parcelles en 2008 est de 1 824 m², contre 524 m² à Vic-sur-Seille (à titre de comparaison les parcelles de maisons en Lorraine ont une surface moyenne de 700 m²).

Les communes dont le taux d'implantation du bâti neuf est le plus faible depuis ces 50 dernières années, sont également celles qui sont les moins dotées en services et équipements de proximité (source : DDT57) (cf. Carte « L'économie de proximité »).

Le flux migratoire s'est en premier lieu concentré sur le Sillon Mosellan et ses abords, des Côtes de Moselle à celles de Toul, avec comme corollaires un accroissement de la construction de logements neufs et une artificialisation des sols plus marquée. Ce phénomène est actuellement globalement maîtrisé par la mise en œuvre d'outils réglementaires et par les contraintes géographiques et naturelles (zones inondables, mouvements de terrain).

D'autres zones du territoire attirent de nouveaux habitants en provenance notamment de l'agglomération messine. Elles sont situées au nord du Plateau de Haye, de la Plaine de la Woëvre et des Côtes de Meuse.

Ainsi, dans la région des Côtes de Meuse, on a pu constater des mouvements d'artificialisation importants comme à Vigneulles-les-Hattonchâtel, commune qui regroupe 7 villages (plus de 12 ha ont été artificialisés de 2002 à 2008).

D'autres facteurs ont un effet notable sur l'évolution de l'occupation du sol. Le projet de restructuration et de développement de l'ancienne base militaire de Chambley, porté par le

3-2 Les impacts des aménagements sur les paysages naturels et bâtis

a) Les villages

L'étude paysagère du territoire (cf 1.1 « Etude paysagère préalable à la révision de la Charte », février 2012, Université de Lorraine, CERPA) a permis de mettre en évidence à partir de l'analyse des orthophotos plans de différentes dates, les évolutions de l'occupation du sol sur 10 sites représentatifs des unités paysagères du Parc, répartis sur l'ensemble du territoire.

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

⇒ Développement du bâti

On constate, en fonction des secteurs du Parc ou unités paysagères, que les dynamiques de développement de l'urbanisation sont très variables et qu'elles peuvent prendre différentes formes.

Dans le Sillon Mosellan et sur sa bordure Ouest, sur le plateau des Côtes de Moselle, les villages étudiés montrent des extensions significatives du bâti sous forme de lotissements. Cette tendance s'observe également dans la Vallée de la Meuse.



Pagny-sur-Moselle, Vallée de la Moselle
(source : ©IGN BD ORTHO® et PNRL)

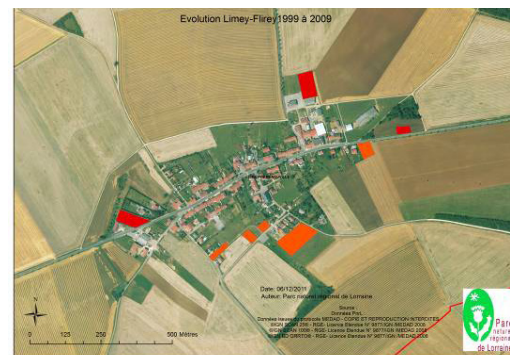


Nouveau lotissement dans la Vallée de la Meuse,
Lacroix-sur-Meuse (source : ©IGN BD ORTHO® et PNRL)

Le développement des communes dans la Vallée de la Moselle est fortement contraint par les conditions géomorphologiques du site (glissements de terrain sur les versants et zones inondables en fond de vallon).

A titre d'illustration la commune de Pagny-sur-Moselle a connu un essor important depuis 2004 et s'est étendue essentiellement au pied de la côte et le long de la Moselle sur environ 26 ha avec la volonté de limiter au maximum les extensions sur les versants. A cette échelle, les lotissements donnent naissance à de nouveaux quartiers dans l'agglomération.

Sur le plateau, les dynamiques de constructions sont plus lentes mais néanmoins visibles. Dans la commune de Limey, 1,33 ha de terres cultivées ont été consacrés à la construction d'habitations durant ces 10 dernières années. Une nouvelle rue a été créée en périphérie du village. Son impact paysager est faible. Cependant cette forme d'extension augmente de manière significative les réseaux de voirie, éclairage, assainissement, alimentation en eau potable... à charge de la commune.



Limey, plateau des Côtes de Moselle.
En orange : parcelles accueillant de nouvelles constructions d'habitation entre 1999 et 2009.
Sources : ©IGN BD ORTHO® et PNRL

A titre d'exemple à Flirey, commune voisine de Limey, les nouvelles constructions aux entrées du village ont un impact paysager limité. Elles restent contenues dans l'enveloppe urbaine de la commune.



Flirey, plateau des Côtes de Moselle.
En orange : parcelles accueillant de nouvelles constructions d'habitation entre 1999 et 2009 situées dans l'enveloppe urbaine du village.
Sources : ©IGN BD ORTHO® et PNRL

Dans la Plaine de la Woëvre, le Pays des Etangs, la Vallée de la Seille, les dynamiques d'évolution sont plus lentes voire inexistantes. Les nouvelles constructions s'implantent sur des parcelles libres au cœur des villages, aux entrées ou en périphérie proche du village. Leur impact paysager dépend de leur qualité architecturale et de leur insertion dans leur contexte environnant.

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire



Evolution Broussey-Raulecourt 2002 à 2007
A Broussey-Raulecourt, dans la plaine de la Woëvre et à Réchicourt-le-Château dans le Pays des Etangs, en brun : parcelles accueillant de nouvelles constructions au sein du village
Sources : ©IGN BD ORTHO *et PNRL



Nouvelles constructions en entrée de village à Bouillonville, Vallée du Rupt de Mad et à Broussey-Raulecourt, plaine de la Woëvre (source : PNRL)

augmentant considérablement le budget du projet. Peu de communes ont la capacité financière à assumer la totalité de l'opération. Elles revoient à la baisse leurs objectifs en ne réalisant qu'une phase de leur projet. Elles ne peuvent pas systématiquement assurer l'enfouissement de leurs réseaux aériens. Ces difficultés budgétaires découragent également les petites communes à entreprendre la rénovation de leur éclairage public pour limiter les consommations d'énergie.

Dans d'autres cas, seuls des réfections de voiries à minima ou des travaux de signalisation routière sont effectués sans que la commune ne puisse aller plus loin dans la requalification de ses espaces publics et notamment de ses usoirs.



La commune de Flirey, plateau des Côtes de Moselle, a réaménagé sa traversée. (source : PNRL)

Dans les Côtes de Meuse ainsi qu'à Prény, village accroché au versant de la Côte de Moselle, l'étude paysagère fait apparaître un accroissement modéré des constructions au cours de ces 10 dernières années, que l'enveloppe urbaine du village a pu contenir.

Il convient cependant de noter que les PLU des communes de Lucey, Bruley et Vigneulles-les-Hattonchâtel prévoient de nouvelles zones qui seront ouvertes à la construction ces prochaines années. Ce qui ne sera pas sans conséquences sur le développement de l'urbanisme.

⇒ Evolution des espaces publics

En 15 ans, une dizaine de villages sur l'ensemble du territoire du Parc ont réalisé des travaux d'aménagement de leurs espaces publics et notamment de leur traversée afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de réduire la vitesse des véhicules. Les communes ont fait appel à des concepteurs qui ont adapté les projets aux caractéristiques des villages et proposé des innovations dans le choix des matériaux, du mobilier ou des plantations.

La configuration linéaire des villages lorrains impose aux communes qui s'engagent dans des aménagements de traversée d'importants travaux de voirie sur de longues distances

Plus d'une trentaine de communes du territoire (indépendamment de la programmation de travaux) ainsi que les villes-portes du Parc se sont engagées dans une démarche de réduction voire de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics. Ces initiatives qui ont tendance à se multiplier sont l'occasion de mener une réflexion sur la qualité de l'ensemble des espaces publics de la commune. Cette démarche permet de reconsidérer globalement les pratiques, certains aménagements pour réduire l'entretien, de renforcer la place du végétal et en particulier de la biodiversité dans les espaces bâtis.

b) Les infrastructures

⇒ La LGV

Les premiers travaux de construction de la ligne LGV ont débuté en 2004. Aujourd'hui l'infrastructure s'étire sur 35 km au sein de la partie Ouest du Parc et 10 km de ligne sont en cours de construction sur la partie Est. Elle traverse horizontalement successivement 7 des 8 unités paysagères du territoire du Parc orientées Nord-Sud. Pour franchir le relief des Côtes de Meuse et de Moselle, elle empreinte les « trouées », vallons transversaux creusés

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

par les affluents de la Meuse et de la Moselle. La ligne traverse ces ensembles géologiques perpendiculairement sans pouvoir suivre le terrain naturel d'où une alternance rapide de déblais et remblais pouvant aller jusqu'à une vingtaine de mètres de dénivelé. L'emprise au sol induite par la construction de la ligne fait en moyenne 120 mètres de largeur. Sur l'ensemble du territoire du Parc, zone est comprise, l'artificialisation du territoire induite par la LGV est de 5 400 ha.

Malgré un large bassin visuel et une implantation en contradiction avec l'orientation naturelle des paysages du Parc, la LGV s'insère visuellement relativement bien dans le territoire. Les résultats ne sont pas aussi positifs en ce qui concerne l'impact sur les milieux naturels.

Les plantations, les traitements de certains talus de remblais ou de déblais, la création architecturale du viaduc de Jaulny ont contribué à cette intégration paysagère.

Les points de vue emblématiques du territoire du Parc sont préservés bien que l'on puisse par endroits deviner le tracé de la LGV. La trame générale du grand parcellaire agricole des villages traversés a peu bougé.

L'impact paysager reste néanmoins difficile à résorber sur certains sites qui ont été fortement bouleversés ou plus ponctuellement quand il y a eu concentration d'équipements et des aménagements trop « durs » notamment au niveau des ruisseaux.



Viaduc de Jaulny en 2004 et 2006 (source : PNRL)



Source : PNRL

⇒ Infrastructures routières

Certaines infrastructures routières ont fait l'objet de réaménagements partiels ou d'élargissements occasionnant des impacts sur les milieux naturels et les paysages bien que certaines plantations compensatoires aient été réalisées. Une approche intégrée tenant compte de la Trame Verte et Bleue du territoire et de la diversité des paysages permettra d'améliorer la qualité paysagère et environnementale des nouveaux projets.

c) Autres infrastructures, zones d'activités et de loisirs, bâtiments isolés

⇒ Zones d'activités et de loisirs

Deux anciennes bases militaires aériennes à Chambley-Bussières et Toul-Rosières ont fait l'objet d'importants projets de reconversion.

Une zone d'activités et une zone de loisirs se sont développées sur le site de Chambley-Bussières tandis qu'une centrale photovoltaïque de 320 ha a été installée sur les 500 ha de

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

l'ancienne base de Toul-Rosières.

Trois zones d'activités d'envergure intercommunale sont présentes sur le territoire soit en cours de création (à Thiaucourt) ou en cours de densification (Vigneulles-les-Hattonchâtel et Morville-les-Vic).

Sur le site de Madine, site d'intérêt paysager et naturel classé en zone Natura 2000, un projet de requalification de la base de loisirs est en cours.

Les impacts sur l'environnement et les paysages sont étudiés dans le cadre des procédures qui accompagnent la création de ces équipements.

Cependant, ces grandes zones de développement économique forment des îlots bâtis dans les espaces agricoles. Leur intégration au territoire sera dépendante des liens qui pourront être recréés et organisés entre la zone et l'espace environnant d'un point de vue du paysage, des infrastructures routières, et de la biodiversité.

Ces projets sont complexes et nécessitent une concertation avec un grand nombre d'acteurs : le porteur de projet, les communes riveraines au projet, l'intercommunalité...

Ils doivent faire l'objet d'une attention et d'un suivi particulièrement poussés pour que les mesures compensatoires prévues soient efficaces et que leurs qualités paysagère et environnementale puissent être évaluées.

⇒ Bâtiments isolés

L'étude paysagère menée par le Syndicat Mixte du PnRL met en évidence une artificialisation des terres en périphérie plus ou moins proche du village, en faveur de la construction ou de l'extension de bâtiments agricoles. Cependant, des efforts d'intégration paysagère sont constatés tant dans la conception architecturale, le choix de matériaux privilégiant le bardage bois (grâce notamment au soutien financier de la Région) que sur la végétalisation des abords. Dans de nombreux cas, un projet d'aménagement global des bâtiments de l'exploitation a été proposé aux agriculteurs.

Le choix de l'implantation des nouveaux bâtiments reste encore l'un des facteurs les plus dommageables à leur intégration paysagère.

Par ailleurs, deux phénomènes non quantifiés ont été observés ces dernières années :

- la construction de maisons d'habitation sur l'exploitation agricole en dehors de l'enveloppe urbaine du village,
- la construction de bâtiment agricole destiné à la production d'énergie photovoltaïque aux dimensions imposantes dont l'intégration paysagère ne peut passer que par un choix judicieux de l'implantation et une recherche de qualité architecturale dans la forme et la volumétrie des bâtiments.

d) Affiches publicitaires, enseignes et pré-enseignes

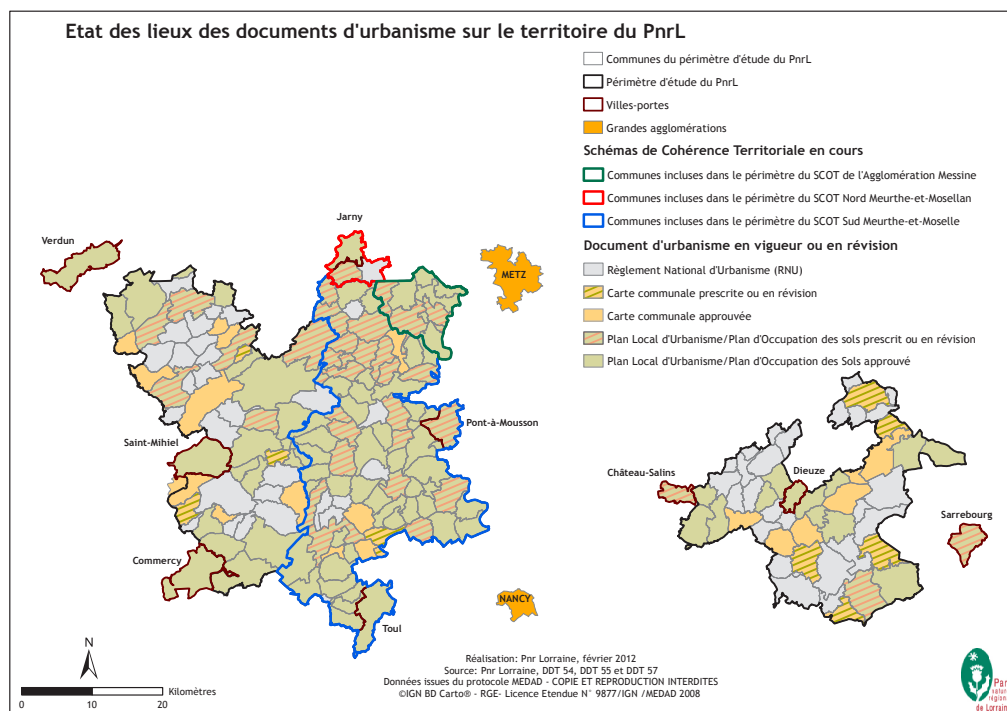
Le territoire du Parc n'est que très peu concerné par l'affichage publicitaire. La législation en cours est globalement respectée. Un inventaire des panneaux comportant un idéogramme « PnRL » obsolète ou inadapté a été réalisé en 2010. Un programme de dépose est en cours.

| ATOUS | FAIBLESSES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - La diversité des structures paysagères du territoire permet de proposer un large panel de réponses en matière d'intégration paysagère. - Les villages lorrains appartiennent à une même famille mais leur morphologie est cependant très variable. Cette variété morphologique permet de pouvoir proposer une grande diversité de réponses originales et spécifiques à des dynamiques de croissance urbaine souhaitées et maîtrisées. - Un bon respect de la législation sur l'affichage publicitaire. | <ul style="list-style-type: none"> - Les paysages très ouverts sont vulnérables aux nouvelles implantations. - Les communes ne disposent pas de revenus suffisants face aux charges générées par la gestion de leur patrimoine bâti et de leurs espaces publics. |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - La possibilité d'intégrer les préoccupations environnementales et paysagères dans les outils de planification urbaine. - La prise en compte de plus en plus partagée du Grenelle de l'environnement et de la TVB. | <ul style="list-style-type: none"> - Mitage des espaces agricoles par la création ou le développement des infrastructures, des zones d'activités et de loisirs et des équipements. - L'implantation des infrastructures et d'équipements en rupture avec les réseaux écologiques. |
| ENJEUX | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Aller vers la construction de nouvelles formes de paysages et de bâti s'appuyant sur la diversité des structures paysagères et des spécificités des villages dans le respect des équilibres écologiques. - Développer toutes les techniques facilitant l'intégration paysagère et la cicatrisation par la nature des séquelles occasionnées par des infrastructures ou des aménagements. - Prendre en compte la qualité paysagère et architecturale dans les nouveaux projets d'aménagement et renforcer la place du végétal en favorisant le maintien de la biodiversité dans les espaces bâtis et artificialisés. | |

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

4. Les politiques locales d'aménagement de l'espace

4-1 Les outils réglementaires : état des lieux des documents d'urbanisme



a) Planification intercommunale et Schéma de COhérence Territoriale

En 2013, l'ensemble des communes de Meurthe et Moselle et de l'agglomération messine comprises dans le périmètre du territoire du Parc sera couvert par un document stratégique intercommunal. Le Syndicat Mixte du PnrL est associé à l'ensemble des démarches SCOT, et notamment sur la définition de la Trame Verte et Bleue. Tout comme pour les PLU, les services techniques du Syndicat Mixte du PnrL ont participé à l'élaboration du porter à connaissance et aux réflexions des groupes de travail. Les calendriers quasi-similaires, au moins dans la phase de préparation, d'élaboration des SCOT et de la révision de la charte du PnrL permettent un travail conjoint.

Trois SCOT sont à l'étude sur le territoire du PnrL en 2011 : le SCOT Sud Meurthe-et-Moselle, qui intègre l'ensemble des communes de Meurthe-et-Moselle du territoire Parc à l'exception de deux d'entre elles, Bruville et Ville-sur-Yron, situées dans le SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan et le SCOT de l'Agglomération Messine.

⇒ Le SCOT Sud Meurthe-et-Moselle

Il comprend les deux tiers du département de Meurthe-et-Moselle, avec 476 communes et pour principales villes Nancy, Toul, Lunéville et Pont-à-Mousson. Il a une superficie de 4 100 km² et comptabilise 570 000 habitants. Il concerne 75 communes du PnrL (soit environ 15,7 % des communes du SCOT), soit 39 335 habitants hors villes-portes, (source : INSEE, 2006). Le Syndicat Mixte du SCOT a élaboré son diagnostic en 2009, défini ses enjeux et construit les scénarios d'aménagement en 2010, et finalisé son PADD en 2011. Le projet devrait être approuvé en 2013.

Le SCOT Sud Meurthe-et-Moselle a été retenu par le MEDDTL comme « SCOT Grenelle » pour la bonne prise en compte des objectifs du Grenelle de l'Environnement.. Ce dispositif permet de bénéficier d'un réseau d'experts, d'échanges d'expériences et de financements spécifiques pour travailler de manière innovante sur les enjeux du Grenelle, et notamment sur les questions de la mobilité et de l'énergie.

Le SCOT Sud Meurthe-et-Moselle, dans son PADD a prévu de « limiter la consommation foncière et éviter l'étalement urbain, de favoriser le renouvellement urbain et densifier les enveloppes urbaines existantes ». A titre d'illustration, pour Pont-à-Mousson, ville-porte du Parc, il est précisé la nécessité de favoriser la reconquête du centre ancien en privilégiant la réhabilitation. Enfin, en marge de la Vallée de la Moselle, dans les espaces soumis à pression foncière, le projet prévoit de garantir des espaces agricoles pérennes et de maîtriser l'enveloppe urbaine et l'urbanisation linéaire.

⇒ Le SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan

Au 1er janvier 2011, le territoire du SCOT Nord 54 s'étend sur 111 communes, et 5 communes isolées pour 178 340 habitants en 2006. Il s'étend sur l'ensemble du nord meurthe-et-mosellan (hormis Thil et Villerupt). Il est transdépartemental du fait de l'intégration de la commune de Boulogny, en Meuse. S'agissant du Parc, seule la ville-porte de Jarny et les communes de Bruville et Ville-sur-Yron (ces deux dernières comptent 476 habitants en 2006 (soit 0,3 % de la population totale du SCOT) sont intégrées dans le périmètre. L'élaboration du diagnostic a débuté en 2011.

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

⇒ Le SCOT de l'Agglomération Messine

Il concerne un vaste territoire de 1 136 km², centré sur l'agglomération messine. Il couvre ainsi 151 communes regroupées en 11 intercommunalités et compte 370 400 habitants, soit plus de 36,5 % de la population départementale. Le périmètre commun au SCOT et au territoire du Parc concerne 9 communes (en comptabilisant la commune d'Ars-sur-Moselle), soit 11 540 habitants (un peu plus de 3 % de la population totale du SCOT). Le Syndicat Mixte du SCOT a élaboré son diagnostic en 2009, défini les grands enjeux en 2010, et poursuit actuellement la phase d'élaboration de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

b) La planification communale : Plan Local d'Urbanisme et Carte Communale

En 2011, 71 % des communes du territoire du Parc sont dotées d'un document d'urbanisme approuvé ou prescrit. Pour 57 % d'entre elles, il s'agit d'un Plan Local d'Urbanisme, et pour 14 % d'entre elles, d'une carte communale. Les cartes communales sont plus présentes dans les secteurs dont le marché de l'immobilier reste peu tendu. Dans les secteurs proches de l'axe Metz-Nancy, les PLU dominent.

Cinquante-quatre communes ne possèdent pas de documents d'urbanisme (soit 29 % des communes du territoire). Elles sont situées principalement en zone est, soit 52 % des communes de cette zone. Souvent il s'agit de communes rurales isolées, peu attractives pour l'implantation de l'habitat, et qui ne font pas l'objet d'une tension foncière. Sur les 86 communes concernées par des SCOT, seules 8 d'entre elles ne possèdent pas de document d'urbanisme en 2011. Toutes les villes-portes sont dotées d'un PLU, ou d'un POS en révision. Les PLU comprennent dans leur grande majorité des règles permettant de préserver le tissu et le patrimoine bâti traditionnel. Par contre, pour ce qui concerne les extensions et l'architecture des nouvelles constructions, les PLU présentent une grande hétérogénéité. Dans les PLU des communes situées dans les zones péri-urbaines et donc soumises à une pression foncière importante, des règles permettant de gérer la densité, la diversité des types d'habitat, la configuration de l'espace rue... sont plus souvent prévues. Dans ces communes les PLU sont également plus restrictifs en terme de surface à urbaniser par rapport à ce que prévoyait le POS.

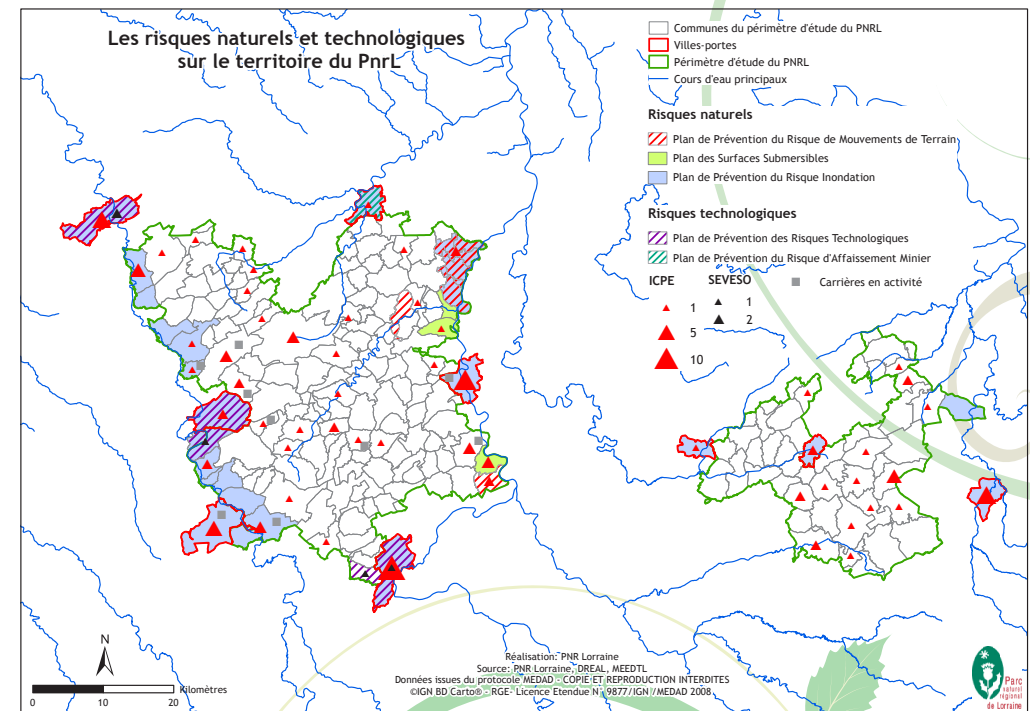
Dans les zones de faible dynamisme et où la pression est moindre les PLU ont tendance à traduire une volonté de renforcer l'attractivité de la commune par le foncier « libre » mis à disposition.

Des intercommunalités comme celle du Val de Moselle ont conduit des réflexions sur l'élaboration de PLU à l'échelle intercommunale. Une expérimentation dans les communes autour de la base de Chambley est en cours : l'ensemble des PLU est réalisé par un même bureau

d'étude, afin d'anticiper et d'harmoniser le développement des communes périphériques.

D'autre part, des outils intercommunaux peuvent être mis en place en amont. Ainsi, un Programme Local de l'Habitat est en cours sur le secteur du Toulois, et permettra de connaître l'offre et la demande, et, entre autre, de dimensionner en conséquence les surfaces des zones à urbaniser.

4-2 La gestion des risques naturels et technologiques



La coexistence des activités humaines et des aléas climatiques et géologiques conduit au développement de risques.

En matière de risques naturels, le territoire est principalement concerné par le risque d'inondation. La plupart des communes riveraines des Vallées de la Meuse et de la Moselle, toutes deux classées en zone inondable, est touchée par ce risque. Au total, 47 communes sont concernées soit 25 % des communes du territoire.

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

Au cours des dernières décennies, la vulnérabilité des communes du territoire face à ce risque s'est accrue, en raison du développement de l'urbanisation en zone inondable et de l'évolution des pratiques agricoles.

Afin de mieux prendre en compte le risque inondation dans les politiques d'aménagement, différents outils réglementaires ont été mis en place sur le territoire.

⇒ **Des Plans de Surfaces Submersibles (3 communes de la Vallée de la Moselle concernées)** qui permettent de s'opposer à toute action ou ouvrage susceptible de faire obstacle au libre écoulement des eaux ou à la conservation des champs d'inondation,

⇒ **Des Plans de Prévention du Risque Inondation (28 PPRi prescrits ou approuvés sur le territoire)** dont l'objectif est de délimiter les zones exposées et d'y définir les règles d'urbanisme et de construction qui s'appliqueront au bâti existant et futur. Ces règles doivent être prises en compte dans les documents de planification comme les PLU.

Par ailleurs, 39 communes du territoire sont concernées par le risque de mouvement de terrain. Il s'agit principalement de communes riveraines des versants des côtes (Moselle, Rupt-de-Mad), géologiquement instables. **7 PPR mouvement de terrain sont prescrits ou approuvés sur le territoire.**

En raison de son caractère industriel, le territoire est également concerné par des risques technologiques.

⇒ **5 Plans de Prévention des Risques technologiques (PPRt) sont prescrits ou approuvés** sur le territoire. Ils visent à organiser la cohabitation entre les sites industriels les plus à risques et les zones riveraines par la mise en place de mesures préventives, le contrôle de l'urbanisation et des constructions, et la réduction du risque à la source.

⇒ **123 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)** soumises à autorisation administrative parce qu'elles présentent des nuisances et/ou des dangers importants.

⇒ **Parmi ces installations, 4 sont classées « SEVESO seuil haut »** en raison des produits dangereux qu'elles utilisent ou des risques notables d'incendie, d'explosion ou de dissémination de substances toxiques qu'elles présentent :

- CAL, Coopérative Agricole Lorraine, sur les communes d'Ecrouves et Choley-Menillot
- BRENNTAG, dépôt de produits chimiques, sur la commune de Toul
- HUNTSMAN SURFACES SCIENCES FRANCE, industrie chimique, sur la commune d'Han-sur-Meuse
- INEOS ENTERPRISES FRANCE SAS, industrie chimique, sur la commune de Verdun

A noter également qu'une commune du territoire, Jarny, est concernée par un **Plan de Prévention du Risque miniers (PPRm)** approuvé depuis 2011.

| ATOUS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Avec une croissance de sa population près de quatre fois supérieure à la moyenne régionale, le territoire du Parc est attractif d'un point de vue démographique.- Dans les secteurs attractifs, la topographie assez contraignante des Côtes (Moselle, Toul) et le caractère inondable de la Vallée de la Meuse ont permis de contenir l'étalement urbain.- Un dispositif réglementaire de plus en plus exigeant (loi Grenelle...) et adapté. Exemple : prise en compte de la préservation des espaces agricoles et naturels, de la Trame Verte et Bleue....- Une ingénierie publique présente sur le territoire (agences d'urbanisme, CAUE, SM PnrL...).- Un observatoire du foncier au niveau régional, et dans le département de la Moselle.- Des secteurs peu concernés par la pression foncière. | <ul style="list-style-type: none">- La localisation périphérique de l'emploi renforce la mobilité des habitants, et notamment leur dépendance à l'automobile.- Depuis 1990, plus de 50 % de la variation du parc de logements a servi à absorber le desserrement des ménages en Lorraine.- Existence d'une offre déséquilibrée (majorité de maisons individuelles en accession à la propriété, carence en offre locative, de qualité et diversifiée).- La consommation foncière de ces dix dernières années s'est concentrée principalement dans les villes-portes et quelques communes de la vallée de la Moselle.- Déclin ou stagnation démographique dans les parties rurales du territoire.- Un manque de stratégie intercommunale en matière d'accueil de la population et en offre de logements donnant parfois lieu à des compétitions entre communes, notamment en l'absence de SCOT approuvé.- Absence de démarche d'élaboration de SCOT en Meuse et en partie est du PnrL. |

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

| OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Des intercommunalités mieux structurées pour mettre en place des outils de maîtrise du foncier, une vision intercommunale de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat. - Elaboration des SCOT en cours. Préoccupation sociétale grandissante vis-à-vis des modes de vie plus respectueux de l'environnement. - De grands projets structurants d'envergure régionale (Chambley Planet'air, Madine ...) - Des villes-portes plus attractives. | <ul style="list-style-type: none"> - Disparité entre les zones périurbaines, les communes rurales et les villes-portes. - Une vulnérabilité du territoire sur le plan social (paupérisation des populations des villes-portes, abandon des centres anciens) et environnemental (Vallée du Rupt-de-Mad, Côtes de Meuse, au nord de Vigneulles-les-Hattonchâtel, Côtes de Toul) - Une dépendance à l'automobile, émission de GES...). - Accroissement de la consommation foncière en périphérie de la future Gare TGV de Vandières, sur le futur barreau Toul-Dieulouard, de la base aérienne de Chambley et des villes-portes. - Concurrence entre les territoires pour attirer de nouvelles populations avec un risque d'artificialisation des sols grandissant. |

| ENJEUX |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une stratégie d'accueil territorialisée pour les (nouveaux) habitants : services, équipements, habitat, intégrant une mixité sociale et fonctionnelle, une économie de l'espace, une qualité urbaine et paysagère, en lien avec les intercommunalités. - Mieux connaître son patrimoine et en faire partager sa connaissance aux habitants et aux décideurs pour des projets ou des outils d'aménagement et d'urbanisme de qualité. - Porter une attention particulière aux parties de territoire qui ne sont pas couvertes par un SCOT et y concentrer les moyens en terme d'expertise et de sensibilisation en sollicitant tous les partenaires. - Conduire les communes à se doter d'un document d'urbanisme, de le réviser dans les zones en mutation dans le cadre d'une réflexion avec les intercommunalités. - Des projets : Chambley Planet'Air, développement du site de Madine, l'implantation probable de la gare TGV de Vandières, les reconversions des sites militaires et friches urbaines... qui demanderont une anticipation et une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable. - Mettre en œuvre des outils pour la connaissance et la maîtrise du foncier en amont de l'élaboration des documents d'urbanisme. - Soutenir les espaces ruraux non soumis à pression foncière (qualité et fonctionnalité urbaine, économie d'espace). - Rendre attractifs les centres des villages et des villes-portes et limiter l'étalement urbain dans les communes périphériques aux villes-portes et bourgs relais. |

5. Les émissions de gaz à effet de serre issues du Bilan carbone® « territoire »

Dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial (PCET), un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé avec l'outil Bilan carbone™ territoire sur le périmètre du Parc élargi à l'interprétation des Communautés de Communes, soit 396 communes représentant 239 763 habitants.

A l'image de la région Lorraine, les émissions de gaz à effet de serre sont d'un niveau important. ATTENTION : les comparaisons sont données à titre indicatif, car issues de méthodes de calcul différentes.

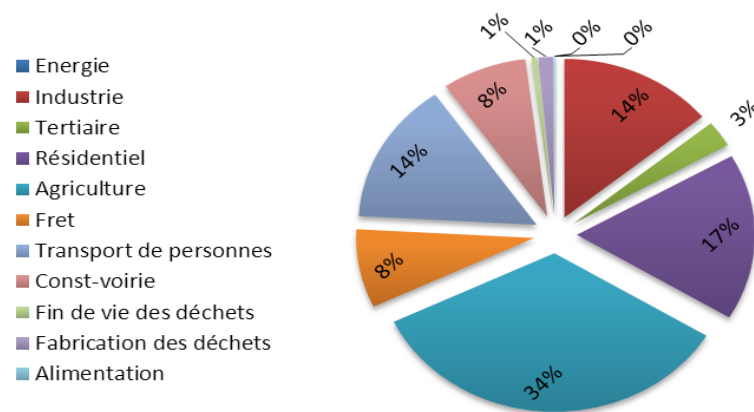
France : 7,8 téqCO₂/hab (Bilan carbone des ménages 2010. IPSOS)

Lorraine : 9 téqCO₂/hab (42 % industrie ; 25 % transport ; 21 % résidentiel). Rapport Explicit 2005.

188 communes du Parc : 11,6 téqCO₂/hab. Rapport 7 Vents du Cotentin 2011.

Emissions de gaz à effet de serre par secteurs sur le territoire du PnrL
(Source : rapport Plan Climat-Energie Territorial du Parc naturel régional de Lorraine 2011)

Sur le territoire du PNR de Lorraine



5-1 Les émissions d'origine non énergétique

Le secteur de l'agriculture (34 % de l'ensemble des émissions) produit l'essentiel des émissions d'origine non énergétique, à savoir les émissions directes de l'élevage (méthane) et les répercussions engendrées par les apports d'azote dans les cultures sous ses diverses formes :

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

engrais minéraux, effluents, résidus de culture.

5-2 Les émissions d'origine énergétique par secteurs

Les gaz à effet de serre émis par l'activité agricole peuvent être d'origine «énergétique» (les consommations de carburant...) ou «non énergétique» (le méthane issu des flatulences des animaux...). Les émissions du secteur agricole dites «énergétiques» représentent seulement 11 % du total des émissions agricoles. Elles sont essentiellement liées à la consommation de carburant des engins ; la majorité des émissions étant d'origine non énergétique (voir paragraphe précédent).

Le secteur résidentiel concerne 17 % des émissions totales. Ceci est dû à un parc de logements construit avant les premières réglementations thermiques et à un usage massif des énergies fossiles pour le chauffage, notamment le fioul (35 %).

Les déplacements de personnes représentent 14 % des émissions, du fait de l'usage quasi exclusif de la voiture pour les déplacements domicile-travail (82 %)

Les industries représentent 14 % des émissions totales. Les principales industries (agroalimentaire, métallurgie, bois-papier...) sont très dépendantes des énergies fossiles (gaz naturel : 30 % ; charbon : 14 %), qui sont elles-même très émettrices en gaz à effet de serre. A noter que les industries représentent 39 % des émissions sur le périmètre d'étude du Plan climat-énergie car les grandes industries sont localisées dans les villes-portes du Parc.

Le fret de marchandises représente 8 % des émissions de gaz à effet de serre. 500 millions de tonnes entrent et sortent du territoire, en lien avec une industrie encore présente et une logique de déplacements qui s'affranchit des logiques géographiques.

Le secteur « construction et voirie » représente 8 % des émissions de gaz à effet de serre totales. Enfin, le secteur tertiaire a un poids relativement faible avec 3 % des émissions totales. Par exemple, les grands établissements de santé se situent dans les agglomérations voisines et les villes-portes.

| ATOUS | FAIBLESSES |
|--|--|
| - Des axes de réduction identifiés pour les différents secteurs émetteurs. | - Une dépendance forte aux énergies fossiles et non-renouvelables. |

| OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs ambitieux de réduction des émissions issus du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). - Une majorité de collectivités sont à l'écoute et certaines d'entre elles sont engagées dans la démarche de maîtrise de l'énergie. | <ul style="list-style-type: none"> - Des populations en situation de précarité énergétique et des solutions limitées pour certains secteurs (déplacements en milieu rural, par exemple). |
| ENJEUX | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'atteinte des objectifs du SRCAE (actuellement en cours d'élaboration). - Une meilleure maîtrise de la demande énergétique. - Un développement des énergies renouvelables . - La prise en compte de la vulnérabilité du territoire et de ses habitants face au contexte énergétique. actuel et au changement climatique futur. | |

6. La gestion des déchets

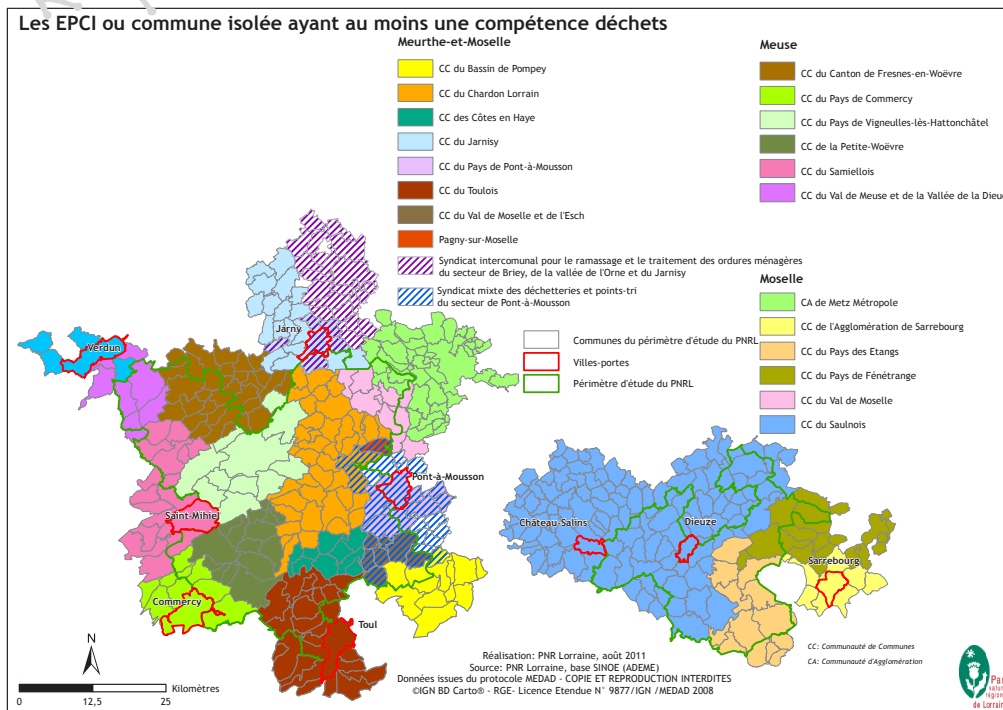
Les données sont issues de l'ADEME Lorraine (base de données SINOE), des rapports et études des Conseils Généraux, du profil environnemental de la Lorraine (DREAL), des rapports d'activités de certaines Communautés de Communes.

Chaque département a élaboré son Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés pour la collecte et le traitement des déchets. Des objectifs d'amélioration sont donc appliqués à l'échelle départementale.

6-1 Les EPCI compétents sur le territoire

Le territoire est largement couvert par les Communautés de Communes qui ont pris, a minima, les compétences collecte des ordures ménagères résiduelles et traitement. Les compétences collecte sélective et déchèterie ont également largement été prises par les Communautés de Communes.

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire



6-2 Des quantités de déchets « dans la moyenne régionale » et des disparités spatiales fortes

En Lorraine, la quantité de déchets ménagers traités a augmenté plus vite que la population de 1993 à 2006. Cette évolution est cependant contrastée dans le temps et dans l'espace. Par exemple en Meuse de 2002 à 2009, les quantités d'OMR collectées ont baissé de 350 à 271 kg/hab (-5 % sur le Pays de Commercy par exemple).

Globalement en Lorraine, les services affichent un taux moyen de collecte des ordures ménagères résiduelles par habitant de 315 kg/hab alors que **dans le territoire du Parc, le ratio moyen de collecte se situe autour de 307,11 kg/hab, avec des disparités très fortes : entre 194 et 526 kg/hab.**

Le verre est collecté en apport volontaire avec 31 kg/hab en moyenne sur le territoire et des ratios entre 15 et 43.

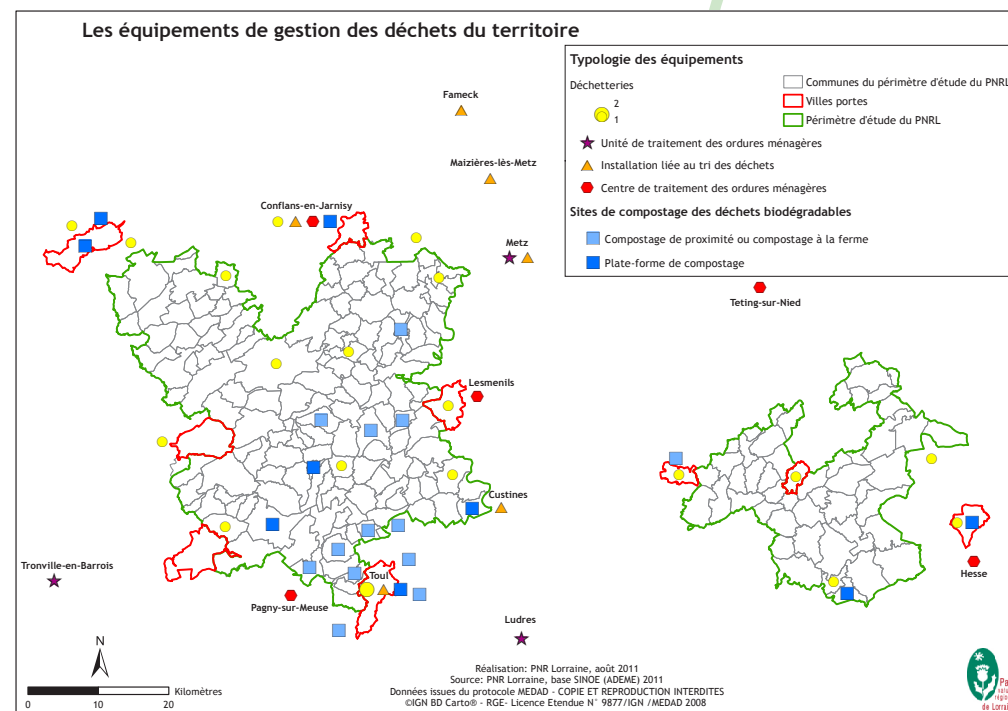
La collecte des matériaux secs (emballages, journaux, magazines) est réalisée de manière équilibrée entre l'apport volontaire (ruralité) et le porte à porte sur le territoire. Le ratio de

collecte moyen est de 35 kg (entre 11 et 47).

La collecte des encombrants est réalisée pour la moitié environ par les collectivités compétentes. Le ratio de collecte moyen (11 kg/hab) est inférieur au taux moyen lorrain (61 kg/hab) car ce service est davantage rendu aux populations des grandes villes.

Enfin, à noter que des services de collecte des déchets verts et bio déchets en porte à porte desservent les secteurs de Pompey et de Jarny.

6-3 La gestion des déchets : tendances et problématiques



a) Tendances

⇒ La montée en puissance des programmes de collecte sélective et des déchetteries

Selon l'ADEME Lorraine, le nombre de déchetteries est passé de 46 en 1996 à 163 en 2009. En Lorraine, on note une nette amélioration de la collecte des recyclables secs (collecte sélective),

Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

et de la fréquentation des déchèteries avec par exemple un taux de tri de 23 % dans le Saulnois ou une hausse des tonnages collectés de 36 % entre 2005 et 2009 enregistrée à la déchetterie de Berthelming (Pays de Fénétrange). Les déchetteries du territoire présentent des ratios de collecte (hors gravats) très disparates de 12 à 180 kg/hab avec une moyenne de 102 kg/hab.

⇒ L'évolution des modes de valorisation

Entre 1996 et 2006 en Lorraine, il y a eu une augmentation des tonnages traités avec une hausse du compostage (8 % de l'élimination) et du tri-valorisation de la matière (18,7 %). L'enfouissement diminue mais reste le mode de traitement prédominant (46,8 %). Sur le territoire, les tonnages sont quasi-exclusivement destinés à l'enfouissement, notamment à l'ISDND de Lesménils, tandis que de nombreuses plates-formes de compostage sont installées sur le territoire (voir carte).

⇒ L'évolution des coûts

En France, les coûts moyens s'établissent dans une fourchette de 57 à 108 euros par habitant et par an (source : ADEME). La tendance est à la hausse. En Moselle par exemple, l'augmentation des coûts de gestion des déchets (+15 % entre 2004 et 2007) est due à la hausse de la quantité d'OMR collectée ainsi qu'à celle des refus de tri.

b) Problématiques spécifiques

⇒ La résorption et la réhabilitation des décharges sauvages et en fin de vie.

A titre d'exemple en Meuse en 2009, 170 décharges étaient considérées comme réaffectées et ne recevaient plus de déchets. 98 décharges recevaient des déchets de toute nature. 86 décharges contrôlées recevaient des déchets inertes. Le problème est le coût des travaux de réhabilitation estimé entre 4,57 euros/m² et 7,62 euros/m² par l'ADEME Bretagne.

⇒ Les filières spécifiques : exemple des pneus agricoles usagés.

Selon la Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine (CRAL), un gisement de 64 000 tonnes de pneus inutilisés est présent en Lorraine. Les coûts de collecte et de valorisation sont élevés et donc les risques de mauvaises pratiques sont importants. La CRAL propose un pilotage régional pour diminuer les coûts sur le modèle de la collecte des plastiques agricoles usagés qui est réalisée par la CRAL en lien avec différentes coopératives.

⇒ La spécificité des zones touristiques.

L'impact d'une zone touristique, en termes de quantité collectée de déchets, sera plus important sur une petite structure intercommunale que sur une agglomération. Dans le profil environnemental de la Lorraine (source : DREAL), la difficulté de gestion sur les zones à forte fréquentation touristique est évoquée. Un exemple peut illustrer cette problématique : la base de loisirs et de plein air du Lac Vert à Mittersheim.

c) Quelques exemples d'initiatives innovantes sur le territoire

⇒ **Deux programmes de prévention des déchets sont mis en place** par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et le Syndicat Mixte de Gestion des Déchetteries et Points Tri des secteurs de Pont-à-Mousson. Un exemple de réussite à Sarrebourg où le ratio de compostage est de 93 kg/hab alors qu'il est de 41 kg/hab en moyenne régionale.

De manière générale, les collectivités lorraines sont impliquées dans la prévention de la production. De nombreuses collectivités ont incité et incitent au développement du compostage en proposant des composteurs à tarif attractif ou une action pédagogique auprès des établissements scolaires comme le Syndicat des Points Tri et Déchets du Pays de Pont-à-Mousson ou la Communauté de Communes du Val de Meuse et Vallée de la Dieue. Par exemple, l'état de la dotation en composteurs domestiques au 31 décembre 2009 en Meuse montre un taux d'équipement important : Commercy (929), Petite-Woëvre (150), Val de Meuse (513), Fresnes-en-Woëvre (300), Sammiellois (300), Vigneulles-lès-Hattonchâtel (174).

⇒ **La redevance incitative** a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2011 sur les sept Communautés de Communes de l'Arrondissement de Sarrebourg. Elle touche la population de la partie orientale de la zone est du Parc. Cette nouvelle tarification a des objectifs environnementaux (diminuer les déchets produits car les installations de stockage n'ont pas de capacité illimitée) et socio-économiques (stabiliser les coûts financiers). La tarification se rapproche du principe « pollueur-payeur » en fonction du nombre de présentation des conteneurs. La redevance incitative est également expérimentée par les Communautés de Communes du Chardon Lorrain et du Toullois.

| ATOUS | FAIBLESSES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Certaines collectivités très volontaristes dans la prévention de la production de déchets.- Des plates-formes de compostage en développement. | <ul style="list-style-type: none">- Des ratios de collecte très contrastés. |



Les empreintes des habitants et de leurs activités sur le territoire

| OPPORTUNITES | MENACES |
|--|--|
| - Un développement des activités économiques liées à la gestion des déchets (recyclage, ressourceries...). | - Une valorisation des déchets par l'enfouissement quasi-exclusif. |
| ENJEUX | |
| - Réduire la quantité de déchets produite. | |



Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

1. Mobilité et déplacement : un territoire à la croisée d'un carrefour multimodal majeur

Le territoire, de par sa situation de carrefour stratégique aux portes de l'Europe du Nord, possède des infrastructures terrestres de qualité. Il est ceinturé par des axes de communication majeurs de dimension locale, régionale et internationale :

- Un corridor Nord-Sud, colonne vertébrale de la Lorraine, parallèle à la Vallée de la Moselle, qui se caractérise par la présence d'une gamme complète de modes de transports : l'autoroute A31 qui relie le Luxembourg et au-delà la Belgique et l'Allemagne rhénane à la vallée du Rhône ; la Moselle canalisée à grand gabarit ; la voie ferrée qui accueille une offre importante en TER ; l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine et la gare TGV.
- Un corridor Est-Ouest, qui assure les liaisons entre Paris et l'Est de la France. Il combine également différents modes de transport : l'Autoroute A4 qui relie Paris-Metz-Munich puis dans son prolongement les pays de l'Europe orientale, la Nationale 4 et la Ligne Grande Vitesse Est Européenne dont la deuxième phase est en cours de réalisation.

1.1 Un réseau routier performant pour la desserte du territoire

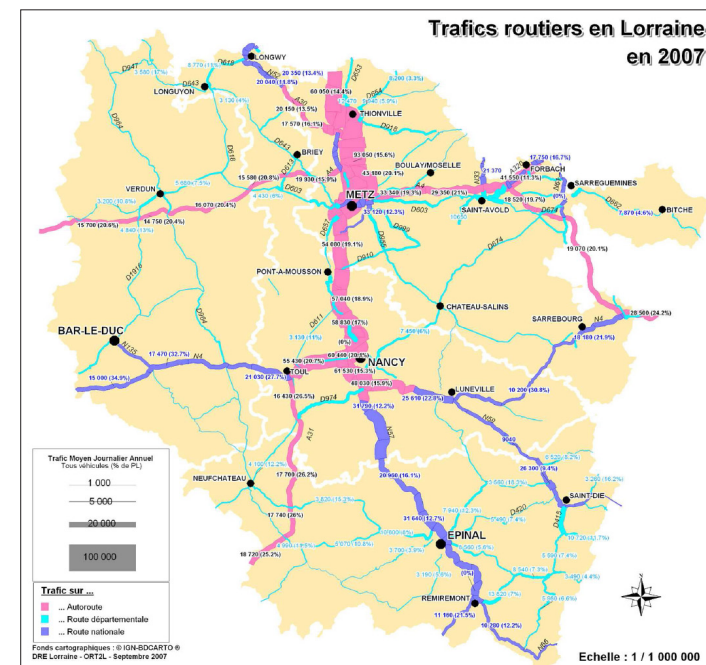
La frange orientale de la zone ouest du territoire est longée par l'autoroute A31 qui cumule les fonctions de desserte locale mais également de transit international. Le long de cet axe plusieurs échangeurs autoroutiers assurent l'accessibilité au territoire (Belleville, Dieulouard, Pont-à-Mousson, Pagny-sur-Moselle, Ars-sur-Moselle). Quotidiennement, il est emprunté par 570 042 véhicules sur le tronçon entre Nancy et Metz, ce qui explique son niveau de saturation actuelle.

A l'échelle de la Lorraine, le trafic supporté par l'A31 a augmenté de 23 % entre 1997 et 2007. L'attraction du Luxembourg et l'augmentation conséquente du nombre de travailleurs transfrontaliers expliquent en grande partie cette hausse.

Au Nord du territoire, l'autoroute A4 assure la desserte de la zone ouest et de la zone est par le biais de nœuds autoroutiers : Verdun, Fresnes-en-Woëvre, Jarny, Sarre-Union et Sarrebourg via Phalsbourg. Le trafic moyen sur l'A4 entre Verdun et Metz (hors trafic urbain hors péage sur le contournement de Metz) est de l'ordre de 15 000 véhicules par jour, dont 17 % de poids lourds.

Au Sud, le territoire est bordé par la Nationale 4 qui dessert les villes-portes. Cet axe supporte un fort trafic, notamment aux abords de Toul (43 700 véhicules par jour) et de Sarrebourg (18 000 véhicules par jour), supérieur à celui enregistré sur l'autoroute A4. Cette différence de fréquentation s'explique notamment par la gratuité de cet axe de transport. Environ 25 % du

trafic est lié aux poids lourds, ce qui fait de la Nationale 4 un axe important de transport de marchandises.



Au niveau de la desserte locale, un réseau dense d'axes secondaires maille le territoire et assurent la liaison entre les communes. Les axes les plus fréquentés sont :

En zone ouest : la D964 entre Verdun et Commercy, la D901 entre Saint-Mihiel et Vigneulles-Hattonchâtel, la D904 (raccordée à l'autoroute A4) entre Fresnes-en-Woëvre et Toul via Thiaucourt-Regniéville, la D958 entre Pont-à-Mousson et Commercy, la D961 (raccordée à l'autoroute A31) entre Dieulouard et Toul,

En zone est : la D674 entre Nancy et Sarrebourg via Vic-sur-Seille, la D955 entre Vic-sur-Seille et Metz via Château-Salins.

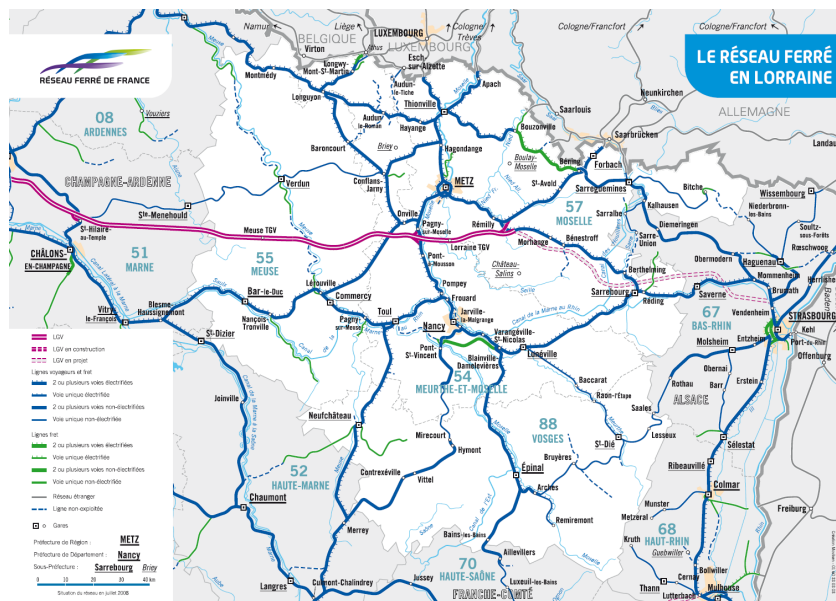
Par le biais du réseau routier, le territoire bénéficie d'une accessibilité importante. Ainsi, 47 communes sont à moins de 20 minutes en voiture et 127 à moins de 30 minutes des pôles urbains que sont Nancy, Metz, Pont-à-Mousson, Toul, Sarrebourg et Verdun.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

1.2 Le réseau de transport en commun

a) Un réseau ferroviaire en périphérie du territoire, marqué par une fréquentation en hausse

Le territoire est parcouru par 9 lignes de TER Métrolor, ce qui représente au total 715 kilomètres de voies. Les 15 gares, haltes et points d'arrêt sont fréquentés quotidiennement par environ 11 210 personnes. Des lignes TER routières complètent l'offre au niveau de lignes aujourd'hui non exploitées.



Avec un train tous les quarts d'heure de pointe et 46 aller-retour quotidiens, l'axe le plus fréquenté du territoire est la ligne Nancy/Metz, qui enregistre chaque jour environ 6 000 voyageurs et assure la desserte des gares de Belleville, Dieulouard, Pont-à-Mousson, Pagny-sur-Moselle, Novéant-sur-Moselle, Ancy et Ars-sur-Moselle.

En zone ouest du territoire, l'axe Nancy/Longwy transite le long de la vallée du Rupt-de-Mad. 12 trains par jours s'arrêtent ainsi en gare d'Onville. La ligne Nancy/Bar-le-Duc s'arrête quant à elle dans les villes-portes de Toul et de Commercy.

La zone est du territoire est reliée aux villes de Nancy et de Metz par deux lignes TER. La desserte locale des communes y est plus réduite car seules les communes de Sarrebourg et d'Avricourt sont concernées. En complément de cette offre, la ligne Morhange/Sarrebourg relie en autocar les communes de Loudrefing, Mittersheim et Fénétrange.

Hormis l'axe Nancy/Longwy, l'organisation du réseau ferroviaire est essentiellement périphérique. De par cette configuration, la plupart des communes du territoire ne sont donc pas desservies par le train. Ceci a des conséquences en termes d'accessibilité : ainsi, 30 communes (soit 7 000 habitants) se situent à 20 minutes ou plus de la première gare-voyageur.

A l'échelle du territoire, la fréquentation du réseau de TER a augmenté entre 2004 et 2008. A titre d'exemple, la ligne Nancy-Metz a enregistré une hausse de 20 % du nombre de voyageurs transportés. La fréquentation du réseau est en grande partie liée aux déplacements effectués dans le cadre du travail : à l'échelle de la Lorraine, 48 % des trajets TER ont été validés par des abonnements de travail.

b) L'arrivée du TGV Est Européen sur le territoire

Depuis juin 2007, la première phase du projet LGV Est Européen est achevée. Cette nouvelle infrastructure traverse la zone ouest du territoire.

Deux nouvelles gares TGV ont été conçues pour recevoir les rames de la nouvelle ligne :

- Lorraine TGV, à Louvigny soit à 27 km de Metz et 37 km de Nancy
- Meuse TGV, à 30 Km environ de Bar-le-Duc et de Verdun

Par ailleurs, les gares de Nancy, de Metz et de Sarrebourg déjà existantes ont été aménagées pour recevoir la ligne à grande vitesse.

L'aménagement du projet LGV Est Européen se poursuit aujourd'hui avec la seconde phase, en zone est du territoire, qui assurera des liaisons rapides jusque l'Alsace. Parallèlement, une gare d'interconnexion TGV/TER à Vandières devrait être mise en service prochainement. Elle permettra d'assurer une connexion directe entre le réseau à grande vitesse et l'ensemble du réseau Métrolor.

La LGV enregistre, depuis son lancement, des taux d'occupation au-delà des objectifs, comme par exemple sur les liaisons Paris-Metz et Nancy qui atteint un taux d'occupation de 72 %. La fréquentation des lignes TGV à destination de Metz et de Nancy a augmenté de 10 %. En 2009, les gares de Lorraine TGV et Meuse TGV ont respectivement accueilli 530 000 et 100 000 voyageurs.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

En termes d'impact socio-économique, l'arrivée du TGV a induit une augmentation significative du prix des titres de transports, mais également l'arrêt de dessertes de plusieurs villes lorraines historiquement reliées à Paris. Ainsi par exemple, en raison d'un nombre trop faible de passagers, l'arrêt de la ligne en gare de Commercy a été supprimé.

Par ailleurs, cette nouvelle infrastructure rapproche le territoire des grandes métropoles françaises comme Paris ou Strasbourg, mais également des capitales est-européennes. Néanmoins, en dépit de la création de 2 nouvelles gares, l'accessibilité à la LGV reste moindre. Les communes se situent en moyenne à 33 minutes de la première gare TGV. La situation est encore plus compliquée pour 20 communes de la zone ouest, principalement situées dans la Woëvre, qui se retrouvent à plus de 45 minutes.

c) Un réseau de bus en progression

Au maillage ferroviaire vient s'ajouter la desserte routière du territoire organisée par les Conseils Généraux. Le territoire bénéficie en effet d'un réseau de bus qui assure une desserte quasi-journalière des communes et des correspondances avec le réseau TER : le réseau TED' en Meurthe-et-Moselle, le réseau RTIM dans la Meuse et le réseau TIM en Moselle.

Ce sont au total 126 communes (soit 65 % des communes du territoire) qui sont desservies par des lignes régulières. La densité du réseau de bus a augmenté de façon significative depuis 2003, où seules 50 communes du territoire étaient desservies par ce mode de transport en commun.

Le niveau d'équipement est plus important en Meurthe-et-Moselle et en Moselle. La plupart des communes sont en effet reliées quotidiennement aux agglomérations de Nancy, Metz et aux villes-portes par des lignes de bus.

Dans la Meuse, seule la ligne Verdun-Commercy assure des liaisons régulières entre 7 communes de la vallée. Pour les autres communes du département, le Conseil Général a mis en place un réseau de bus à la demande qui assure la desserte des communes rurales des Côtes de Meuse et de la Woëvre. A noter également qu'une navette assure la liaison entre les villes de Commercy et de Saint-Mihiel à la gare Meuse TGV, suite à la suppression de l'arrêt en gare de Commercy desservi auparavant par le TGV Est Européen.

Des initiatives locales ont par ailleurs été mises en place pour assurer la desserte des communes. Ainsi, plusieurs Communautés de Communes du territoire ont développé des services de transport à la demande pour les habitants : c'est le cas des Codecom du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue ou du Canton de Fresnes-en-Woëvre. Dans certaines villes-portes, des réseaux de transports urbains ont été mis en place, comme à Sarrebourg (Isibus),

à Pont-à-Mousson (Le Bus) ou à Verdun (TIV).

1.3 La question de l'intermodalité de l'offre

A l'échelle du territoire, les différents réseaux de transport public ne sont pas toujours coordonnés, en termes d'horaires, mais également de tarifications, rendant les correspondances complexes voire impossibles dans certains cas.

La réflexion sur l'intermodalité sur le territoire en est à ses débuts. Des initiatives émergent à l'échelle de bassins de vie, principalement localisés au contact direct du sillon mosellan et autour des villes-portes.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey est sans doute la plus avancée sur le sujet. En effet depuis 2006, un Plan de Déplacements Urbains (PDU) a été mis en place, décliné en programme d'actions qui vise à répondre de manière cohérente et harmonieuse aux besoins et attentes de tous les usagers. Depuis 2008, elle est allée plus loin en s'engageant dans l'élaboration d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) à l'échelle du parc d'activités Eiffel Energie qui rassemble 120 entreprises et 4 000 salariés.

Au niveau de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, c'est toute l'organisation des transports urbains qui a été pensée dans une logique d'intermodalité. Pour ce faire, trois lignes régulières de bus (Isibus) ont été organisées pour les déplacements à l'intérieur des zones urbaines, combinées à une offre de transport à la demande (Isitad) permettant de relier les communes périurbaines. De manière à proposer une desserte cadencée, les grilles horaires ont été adaptées à celles des lignes TER. Enfin, un espace dédié à l'information sur le transport public a été aménagé en gare de Sarrebourg. Il accueille parallèlement l'association AIPHA, gestionnaire du réseau Mobibus adapté aux personnes à mobilité réduite. Enfin, une réflexion est actuellement en cours pour développer des pistes cyclables depuis la gare de Sarrebourg.

D'autres initiatives ponctuelles ont été mises en place sur le territoire :

- Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson : réflexion en cours sur l'intermodalité entre le réseau de bus urbain et le TER,
- Communauté de Communes du Jarnisy : coordination entre les bus départementaux (réseau TED') et l'offre TER. L'aménagement d'un parking-vélo depuis la gare est actuellement en réflexion avec la Région Lorraine,
- Communauté de Communes du Val de Moselle : mise en place d'un parking-relais en gare d'Ars-sur-Moselle.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

1.4 Les nouvelles formes de mobilité : covoiturage et auto-partage

Le potentiel du covoiturage en Lorraine est important. En effet, dans 93 % des cas, le conducteur est seul dans sa voiture.

La Région Lorraine a profité de cette opportunité pour lancer en 2009 un plan d'actions destiné à favoriser la pratique du covoiturage. Ainsi, pour assurer la mise en réseau des offres existantes et rendre lisible ce mode de transport auprès des utilisateurs potentiels, elle a créé un portail Internet unique référençant les différentes initiatives de covoiturage en Lorraine et au Luxembourg. Parallèlement, la Région propose aux collectivités, et notamment aux communes et intercommunalités, de cofinancer la réalisation d'aires de stationnement servant de lieu de rendez-vous aux covoitureurs. Une enveloppe d'un million d'euros a été mobilisée en ce sens.

Des initiatives en faveur du covoiturage sont également mises en place au niveau des Conseils Généraux. En Moselle, un site Internet est dédié à la mise en relation entre conducteurs et passagers en vue d'optimiser les déplacements. En Meurthe-et-Moselle, une réflexion a été initiée afin de mettre en place un schéma de covoiturage dans le cadre du schéma départemental des transports et déplacements.

Au niveau intercommunal, la Communauté de Communes du Jarnisy réfléchit actuellement à la création d'une aire de covoiturage sur son territoire en partenariat avec l'association du Pays du Bassin de Briey et le Conseil Régional de Lorraine.

Des associations implantées sur le territoire ou à proximité immédiate ont développé des actions innovantes en matière de covoiturage. L'association Résautom (située à Maldières) expérimente une nouvelle technologie (technologie résautom©) qui permet de mettre en relation un conducteur équipé d'un système spécifique de localisation GPS avec une personne située sur ou à proximité de son itinéraire et sollicitant un trajet commun. Dans la même optique, l'association COVIVO (basée à Pompey) a développé un système dynamique de covoiturage, la Covibox outil de navigation GPS qui indique au conducteur les passagers prêts à partir pour un trajet identique ou proche du sien.

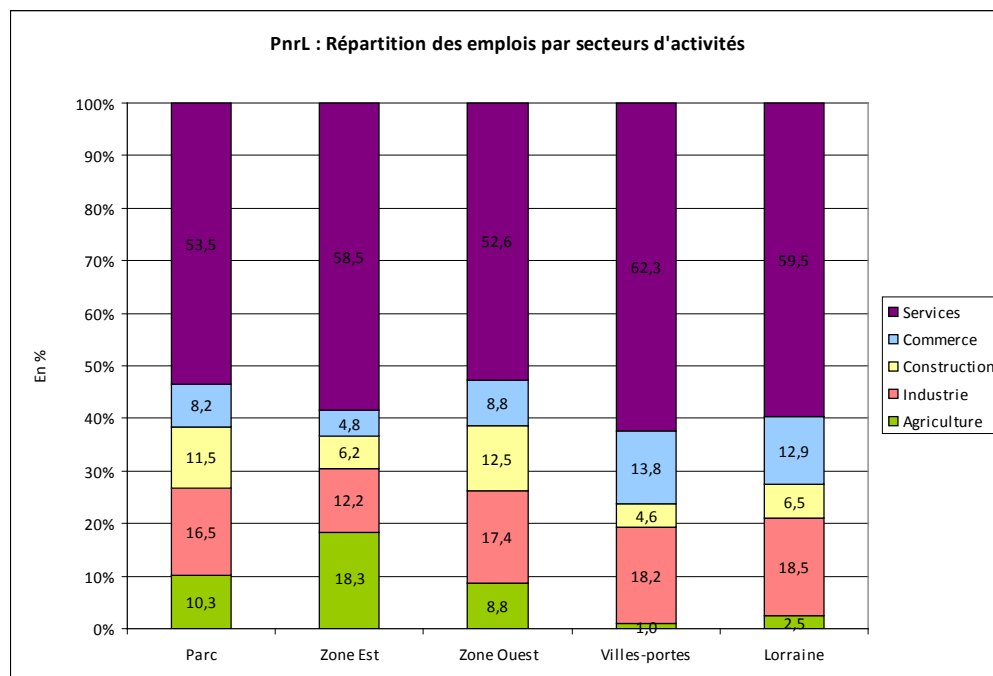
En matière d'auto-partage, les agglomérations de Metz et de Nancy, situées à proximité immédiate du territoire, se sont engagées dans un nouveau service, Autopi (AUTOMobile en Partage Intelligent). Opérationnel à la fin d'année 2011, ce service propose aux usagers, des véhicules en libre service via des bornes de location.

| ATOUS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Existence d'un réseau routier performant.- Un réseau de bus en progression qui maille le territoire soutenu par les initiatives locales.- Existence de services de transport à la demande. | <ul style="list-style-type: none">- Concentration périphérique des infrastructures de transport.- Un réseau ferroviaire qui n'assure pas la desserte interne du territoire.- Saturation des axes autoroutiers (A31).- Intermodalité et fréquence des dessertes.- Absence de liaisons en transports en commun entre les différents cantons, les communes rurales ou entre pôles secondaires- Pollution de l'air. |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none">- Création de la gare TGV de Vandières.- L'émergence d'un axe de développement régional appelé « Espace Commun » ou « Espace Central » situé en grand partie sur le territoire du Parc.- Un potentiel important pour le développement du covoiturage.- Le développement de nouvelles formes de mobilité pour irriguer le territoire et optimiser les déplacements.- Les objectifs ambitieux du Schéma Régional Climat Air Energie en matière de transports : 15 % des déplacements domicile-travail en covoiturage à l'horizon 2020. | <ul style="list-style-type: none">- Baisse d'attractivité du territoire.- Défaut d'entretien des différents réseaux. |
| ENJEUX | |
| <ul style="list-style-type: none">- Des transports collectifs et alternatifs assurant une desserte cadencée.- L'optimisation des déplacements via l'intermodalité.- La création d'alternatives crédibles à l'usage de la voiture « en solo ».- Le développement d'équipements et de services répondant à la fois à la demande des habitants et des visiteurs. | |

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

2. Situation de l'emploi et économie en général

2.1 Un tissu économique marqué par une composante agricole forte et une tertiarisation progressive



Source : INSEE, 2006

a) L'agriculture, une spécificité du territoire

Sur le territoire, même si le nombre d'exploitants a fortement diminué, l'agriculture dessine encore une large partie des paysages. Avec 10,3 % de l'emploi total (pour 2,5% en Lorraine), le territoire présente une forte spécialisation dans l'agriculture. Ce taux atteint même 18,3 % dans la zone est du territoire, notamment dans le Saulnois. Majoritairement orienté vers les grandes cultures et l'élevage, ce secteur d'activités repose également sur la présence d'exploitations spécialisées dans la viticulture et l'arboriculture.

b) Une industrie en déclin

Dans un contexte régional de déclin (sa représentation dans l'emploi a chuté de 12 points), l'industrie est encore bien présente dans le tissu économique local, notamment en zone ouest, employant 2 850 personnes soit 16,5 % des emplois (pour 18,5 % à l'échelle de la Lorraine). Deux exemples sont particulièrement représentatifs du déclin de l'industrie sur le territoire : la fermeture de l'usine Kléber à Toul (2009) qui a entraîné une perte directe de plus de 900 emplois et celle de l'usine Bata à Moussey (2001) qui a conduit à la suppression de plus de 800 emplois.

La baisse des effectifs industriels est néanmoins à nuancer. Dans certains cas, elle résulte en effet d'une externalisation de fonctions connexes à la production de biens, et notamment dans le secteur des services aux entreprises. Principalement orienté vers les services opérationnels et les activités de « conseils et assistance », ce secteur représente 8,3 % des emplois sur le territoire (contre 13 % en Lorraine).

Trois branches industrielles dominent en termes d'emplois : l'agro-alimentaire, l'équipement automobile et la filière bois-papier. Ainsi, parmi les principaux établissements pourvoyeurs d'emplois, beaucoup sont tournés vers l'industrie.

Dans les villes-portes, la part de l'industrie est équivalente à celle observée en Lorraine. Au total, elle emploie 9 500 personnes, principalement dans les domaines de la métallurgie, de la chimie, de l'équipement automobile et de l'agro-alimentaire.

c) Des services de plus en plus présents dans le tissu économique

Corollaire à la baisse de l'emploi industriel, le territoire connaît une tertiarisation de son économie. En effet, la part du secteur des services dans le tissu économique du territoire progresse pour atteindre en 2009 plus de 9 200 emplois (soit 53,5 % de l'emploi total contre 59,5 % en Lorraine).

Les secteurs de la santé et de l'action sociale (2 715 emplois), et de l'administration (1 980 emplois) sont les plus représentés sur le territoire.

Dans les villes-portes, le secteur des services est de loin le premier pourvoyeur d'emplois. Il représente ainsi 62,3 % de l'emploi total, un taux supérieur à la moyenne régionale, avec 32 500 emplois principalement tournés vers l'administration, la santé et l'action sociale, l'éducation et les services aux personnes.

Cette forte concentration des services dans les villes-portes peut s'expliquer par plusieurs raisons.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

- D'une part, par la place de la fonction publique. Les villes-portes du territoire accueillent diverses administrations (sous-préfectures, centres de détention...), services publics de santé (hôpitaux), qui au total génèrent plus de 8 000 emplois.

- D'autre part, par le rôle de l'armée. 4 villes-portes du territoire (Commercy, Dieuze, Toul et Sarrebourg) sont en effet des villes de garnison.

Dans le cadre de la politique de restructuration des armées engagée en 2008, l'implantation traditionnelle de ces régiments a été remise en cause. Les conséquences directes sont importantes pour le territoire qui risque à terme de perdre 750 familles. Les sites militaires de Commercy et de Dieuze sont en première ligne de cette réforme. Avec plus de 900 militaires et civils de la défense chacun, la part de l'emploi militaire est y importante, atteignant respectivement 21 et 29 % de l'emploi communal.

En 2011, le régiment de Commercy a déjà perdu plus de 200 militaires.

A Dieuze, le 13^{ème} RDP a définitivement quitté la ville en juin 2011, ce qui a conduit au départ de plus de 950 familles. La promesse de la création d'un groupe d'instruction d'un millier de personnes (400 permanents et 600 engagés) semble remise en question. Le Centre de Formation Initiale des Militaires du rang (CFIM) ne devrait comporter que 105 emplois permanents et 400 à 450 engagés.

Cet exemple donne la mesure des impacts qui sont à prévoir pour le territoire : baisse de chiffre d'affaires pour les commerçants et de l'activité économique locale, réduction importante des effectifs scolaires...

d) Le secteur de la construction : une autre composante forte de l'économie locale

Avec 11,5 % de l'emploi total (6,5 % en Lorraine), le secteur de la construction constitue une autre composante forte du tissu économique du territoire, et emploie 2 000 personnes. Il s'agit d'une des conséquences du boom de la construction neuve sur le territoire.

Ce secteur repose notamment sur plus de 850 entreprises artisanales qui participent activement au maillage et à l'animation économique du territoire. Dans le domaine de la création d'entreprises, la dernière décennie a été particulièrement favorable au secteur du bâtiment, les entreprises artisanales représentant près de la moitié des nouvelles installations. Cependant, le fait que seules 56% des entreprises créées soient encore en activité après 5 ans en Lorraine, ou les perspectives actuelles de construction, pondèrent cet optimisme.

Les branches d'activités qui dominent en termes d'emplois sont par ordre d'importance :

- Travaux de peinture et de menuiserie

- Travaux de maçonnerie générale
- Travaux d'installation électrique
- Travaux d'équipements thermiques, de climatisation et d'isolation
- Construction de maisons individuelles et de bâtiments divers

Dans un contexte généralisé de vieillissement de la population, le secteur n'est pas épargné. Aujourd'hui, 20 % des artisans et des professionnels sont âgés de 55 ans ou plus, ce qui pose le problème de la reprise de leur activité et du maintien de leur savoir-faire, mais également de la pérennité de leurs entreprises et des emplois associés.

e) Les commerces : un secteur d'activités marginal et concentré dans les villes-portes

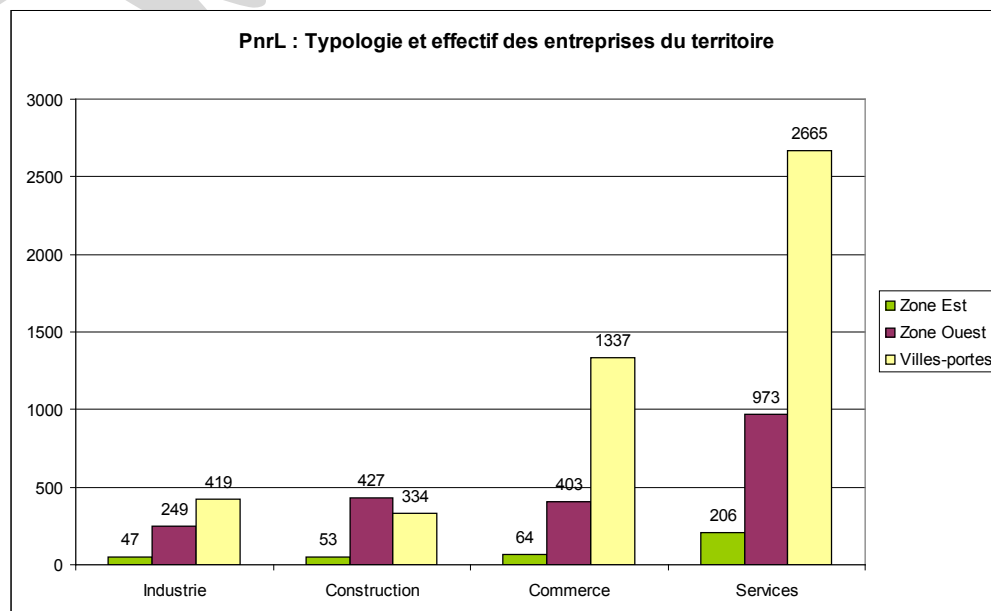
La part des commerces est plus marginale sur le territoire, et notamment en zone est où ils ne représentent que 4,8 % de l'emploi total (pour 8,2 % sur l'ensemble du territoire Parc et 12,9 % pour la Lorraine). Au total, 1 400 personnes travaillent dans ce secteur d'activités. Cette représentation moindre est en partie liée au mouvement de disparitions des commerces traditionnels et de proximité dans les communes rurales du territoire.

A l'inverse, l'emploi dans le secteur du commerce est beaucoup plus représenté dans les villes-portes (13,8 % de l'emploi total). Le mouvement de concentration des commerces dans les espaces urbains et la création de grands centres commerciaux périurbains y sont pour beaucoup.

2.2 Les entreprises sur le territoire : un secteur en plein essor

En 2008, 2 422 entreprises (toutes tailles confondues) étaient installées sur le territoire du Parc, soit 2,5 % des entreprises de Lorraine. 49 % (Lorraine : 52 %) d'entre elles sont orientées vers les services, 20 % (Lorraine : 25 %) dans le domaine de la construction, 19 % dans les commerces (Lorraine : 13 %) et 12 % (Lorraine : 10 %) dans l'industrie. 4 754 entreprises sont par ailleurs implantées dans les villes-portes.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle



Source : INSEE, 2006

Par ailleurs, une quinzaine de grandes entreprises de plus de 100 salariés sont présentes sur le territoire, et emploient au total plus de 2 700 personnes :

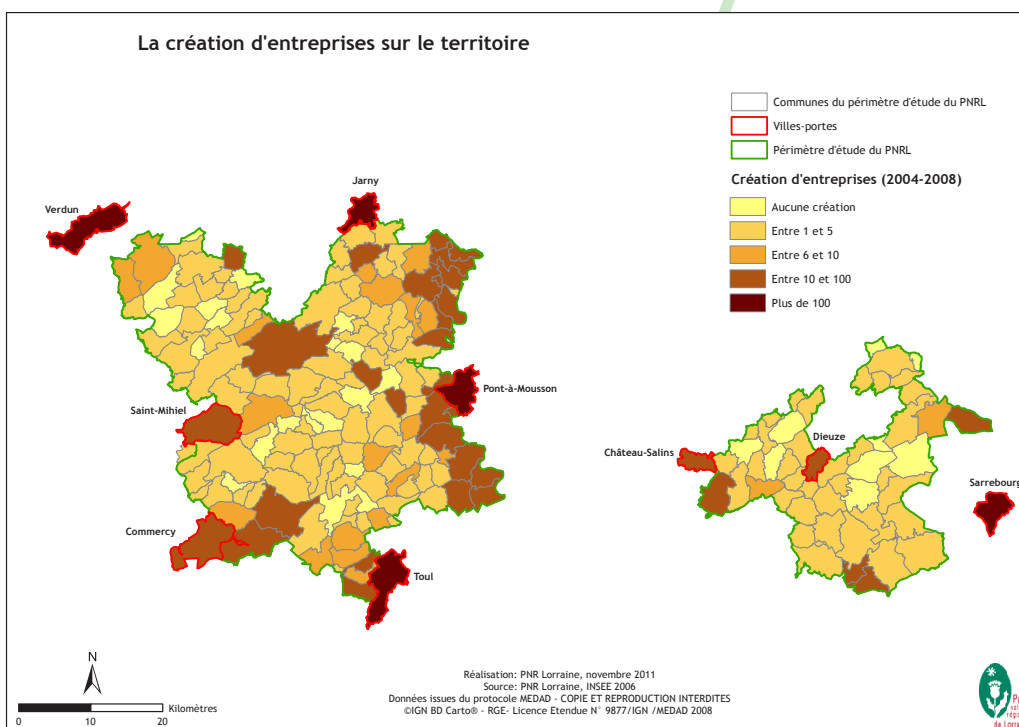
- Dans le domaine de la santé et de l'action sociale : Association Fondation Bompard à Novéant-sur-Moselle, les établissements pour personnes âgées d'Albestroff, Gorze et Vic-sur-Seille ;
- Dans l'administration : centre pénitencier d'Ecrouves ;
- Dans l'industrie agro-alimentaire : Fromageries Henri Hutin à Dieue-sur-Meuse et Charcu Pac à Ars-sur-Moselle ;
- Dans la production industrielle de biens d'équipements et de consommation : Azur Production à Saint-Julien-lès-Gorze (Chambley Planet'Air), Carbone Lorraine à Pagny-sur-Moselle et Huntsman Surface Sciences France à Han-sur-Meuse ;
- Dans les secteurs de la construction, des transports et des services aux entreprises : SNCF à Pagny-sur-Moselle, Berthold SA à Dieue-sur-Meuse, Euronet industrie à Ars-sur-Moselle et Saint-Gobain PAM à Maldières.

La création d'entreprises est un secteur en plein essor sur le territoire. Entre 2004 et 2008, ce sont 1 016 nouvelles créations qui ont été enregistrées soit une moyenne de 203 créations par an. Sur la même période, 6 810 entreprises ont été créées en Lorraine, soit 1 360 créations

par an. Une grande partie des créations sur le Parc a concerné les secteurs de la construction et des services.

Depuis 2009, le mouvement de création d'entreprises sur le territoire se poursuit, alimenté par l'essor des auto-entreprises. Ainsi en Lorraine, les 10 493 nouvelles auto-entreprises enregistrées représentent 63,4 % des créations comptabilisées en 2010.

Dans les villes-portes, le mouvement de création a également été significatif. Sur la même période, ce sont 1 532 entreprises qui ont vu le jour.



Le mouvement de créations n'a pas été de même ampleur sur l'ensemble du territoire du Parc. C'est en zone ouest que l'augmentation du nombre de nouvelles entreprises a été la plus importante, et plus particulièrement le long du Sillon Mosellan et dans les communes au contact des villes-portes. Cette localisation peut notamment s'expliquer par la proximité des axes de communication. Au total sur la période 2004-2008, le nombre d'entreprises a évolué de 36 %. En zone est, à l'exception des villes-portes, les créations ont été moins nombreuses et se sont concentrées dans 4 communes : Vic-sur-Seille, Mousse, Avricourt et Fénétrange.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

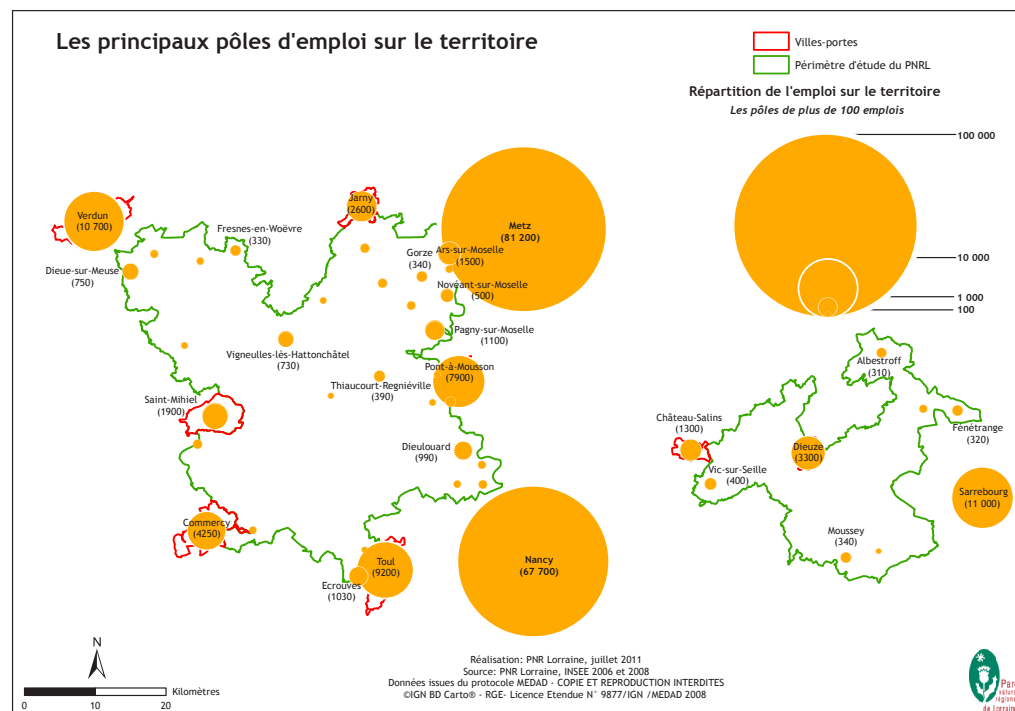
2.3 Situation de l'emploi sur le territoire : une forte mobilité résidentielle

a) Des emplois peu nombreux et concentrés dans villes-portes

En 2006, la population active résidente dans le territoire s'élevait à 37 604 personnes, dont 34 130 actifs occupés et 3 474 personnes au chômage (soit 9,2 %). Le territoire compte 17 235 emplois (soit 1,9 % de l'emploi régional), une offre largement en-deçà du nombre d'actifs.

| | Population active | Dont | | Taux de chômage (en %)* |
|---------------|-------------------|----------------|----------|-------------------------|
| | | Actifs occupés | Chômeurs | |
| Zone est | 5 654 | 5 025 | 629 | 11,1 |
| Zone ouest | 31 950 | 29 105 | 2 844 | 8,9 |
| Parc | 37 604 | 34 130 | 3 474 | 9,2 |
| Villes-portes | 40 355 | 34 595 | 5 760 | 14,3 |

* Taux de chômage en Lorraine : 11,3 %



A l'intérieur du territoire, l'emploi se concentre dans 14 pôles. Ceux-ci offrent chacun plus de 300 emplois. A eux seuls, ils cumulent plus de 55 % de l'offre totale.

Le marché du travail est principalement structuré autour de pôles d'emploi majeurs que sont les villes-portes de Commercy, Saint-Mihiel, Toul, Pont-à-Mousson et Verdun en zone ouest ; Dieuze, Château-Salins et Sarrebourg en zone est. Ces villes-portes regroupent au total 52 247 emplois.

b) Des déplacements domicile-travail en augmentation, dominés par la voiture

⇒ Une mobilité des actifs en croissance

En raison du déficit d'emplois sur le Parc, les actifs du territoire travaillent majoritairement hors de leur commune de résidence.

Le territoire est directement tributaire du déplacement des emplois et plus particulièrement des emplois de services dans les centres urbains, mais aussi de l'extension de l'aire d'influence de ces derniers.

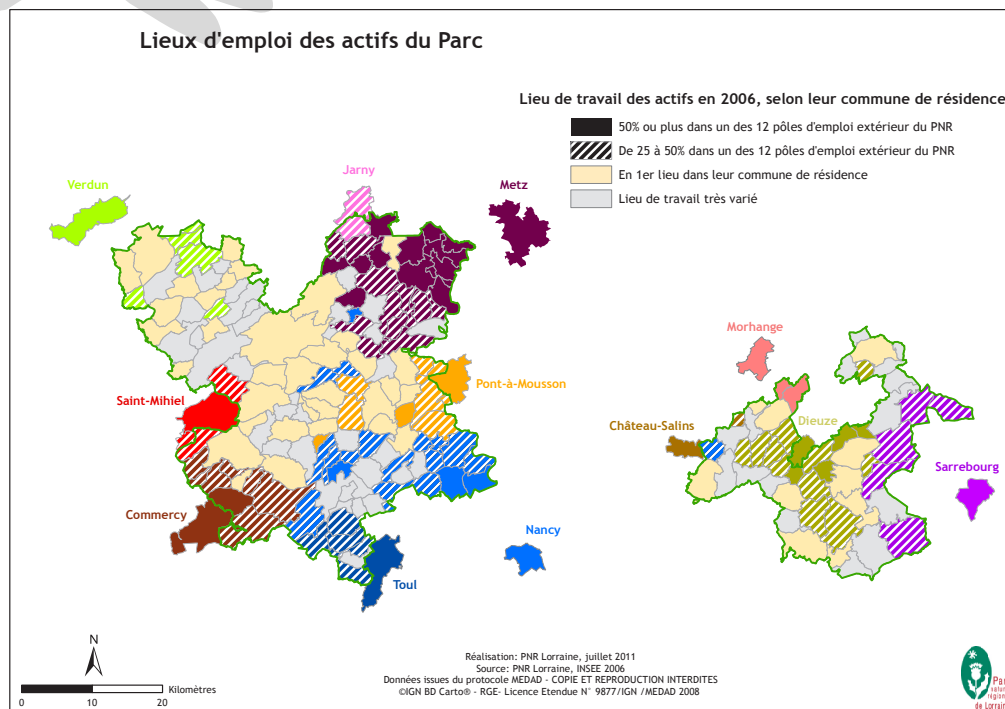
Seules les communes les moins denses, situées au cœur du territoire, ne sont pas touchées par les phénomènes migratoires réguliers liés à l'emploi.

Quotidiennement, ce sont plus de 20 000 actifs (soit 69 % des actifs occupés) qui sortent du territoire pour se rendre sur leur lieu de travail, ce qui génère d'importants flux pendulaires. Cette forte mobilité résidentielle n'a pas connu d'évolution significative depuis 1999.

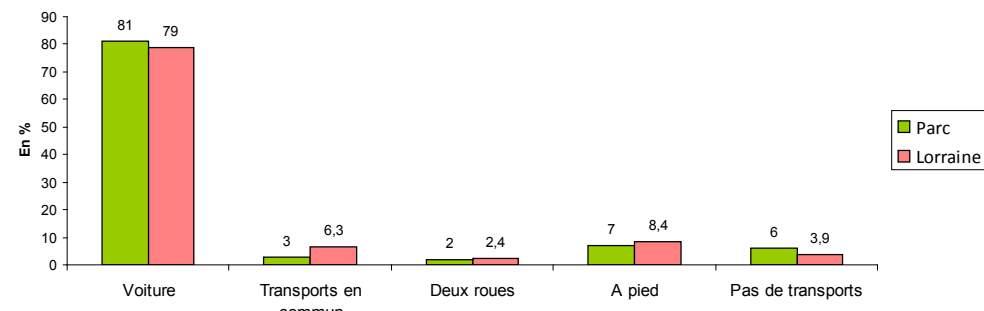
Les actifs du territoire travaillent pour 15 et 14 % d'entre eux dans les agglomérations de Metz et de Nancy. Les villes-portes captent par ailleurs une part importante des flux pendulaires, ce qui représente au total 22 % des actifs. Pont-à-Mousson et Toul attirent à elles seules 6 et 5 % des actifs.

Par ailleurs, les flux de travailleurs transfrontaliers ne cessent d'augmenter. Comme le démontre une étude menée par le CESEL, le phénomène frontalier a tendance à s'étaler progressivement vers le sud du territoire régional. En 1990, il ne concernait que 4 zones d'emploi (Thionville, Longwy, le Bassin Houiller et Sarreguemines). Aujourd'hui, 8 zones d'emploi sont concernées par une présence significative de travailleurs frontaliers (dont Meuse du Nord, Metz et Nancy). Le nombre d'emplois frontaliers a ainsi augmenté de 110 % en Meuse du Nord.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle



Modes de transports utilisés pour les déplacements domicile/travail



Source : INSEE, 2006

En moyenne, les actifs parcourent 13 kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail, ce qui représente un trajet moyen de 18 minutes. Près de 2 000 actifs font un déplacement de longue distance (plus de 50 kilomètres) et ou de longue durée (plus d'une heure).

⇒ Une utilisation massive de la voiture individuelle

L'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail reste majoritaire. La domination de ce mode de transport peut être mise en parallèle avec le taux de motorisation des ménages qui atteint 93 %. Pour répondre aux besoins de la mobilité individuelle, le nombre d'automobiles par ménage augmente : en 1999, 31 % des ménages lorrains possédaient deux voitures ou plus, en 2006, ils sont 35 %.

Les transports en commun ne sont utilisés que par 3 % des actifs du territoire dans le cadre des déplacements domicile-travail (contre 6,3 % pour la Lorraine et 6,6 % pour la France de province).

ATOUTS

- Un tissu dense d'entreprises artisanales.
- Une agriculture encore bien présente dans le tissu économique.
- Des grands établissements pourvoyeurs d'emploi.
- Des créations d'entreprises nombreuses.

FAIBLESSES

- Localisation périphérique de l'emploi.
- Recours massif à l'utilisation de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail.
- Une dépendance vis-à-vis de l'automobile, génératrice de vulnérabilité sociale et environnementale.
- Vieillesse des artisans.
- Des commerces peu représentés.
- Départ des militaires sur le territoire suite à la restructuration des armées.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

| OPPORTUNITES | MENACES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Profiter de la proximité des citoyens pour orienter l'agriculture vers les circuits courts. - Le projet d'aménagement de Chambley Planet'Air porté par la Région Lorraine. - Le développement du télétravail. | <ul style="list-style-type: none"> - Une dépendance accrue du territoire vis-à-vis des agglomérations voisines. - Des déplacements domicile-travail en progression. - Non-pérennité des entreprises artisanales et des emplois associés, et du maintien de leur savoir-faire. - Contexte économique global. - Manque d'attractivité économique du territoire en raison du déficit d'emploi. - Disparition des services et des commerces en milieu rural impliquant de nouveaux déplacements. |
| ENJEUX | |
| <ul style="list-style-type: none"> - La création et le maintien d'emplois sur place. - Le développement des nouvelles filières. - L'aménagement numérique du territoire. - L'amélioration des performances environnementales comme facteur de compétitivité. | |

3. Les activités liées à la valorisation des ressources naturelles

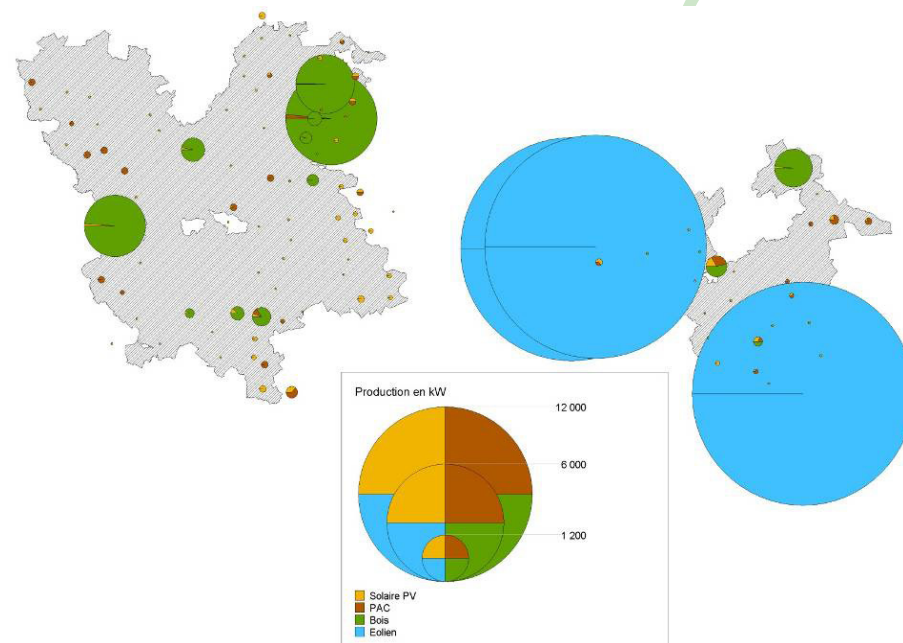
3-1 La production d'énergie sur le territoire

L'objectif national de consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables est de 23 % en 2020. En Lorraine, la production actuelle d'énergie renouvelable (bois à 78 % et éolien à 12 %) couvre 5,4 % de la consommation d'énergie.

Dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial (PCET), un diagnostic de la production d'énergie a porté sur le périmètre du Parc, élargi à l'intégralité du territoire des Communautés de Communes (c'est à dire même aux Communes membres situées hors territoire Parc). Des objectifs ont été identifiés : ils sont retranscrits dans les objectifs dits «PCET». D'autre part, le territoire devra contribuer à atteindre les objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Les objectifs sont issus des ateliers régionaux de concertation du 14 juin 2011.

Le SRCAE devrait être validé courant 2012. Les futures actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables devront être compatibles avec les orientations du SRCAE.

Sur le territoire du Parc, les productions par grands types d'énergies renouvelables sont les suivantes :



CARTE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE D'ÉTUDE DU PLAN CLIMAT ENERGIE (Communautés de Communes). Source : rapport d'étude Plan climat. SCIC Les 7 vents du Cotentin. Décembre 2011.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

| Type d'énergie | Parc : production en 2010 | Lorraine : production en 2008 | Objectifs en 2020 pour le territoire (PCET) | Objectifs régionaux en 2020 (SRCAE) | Simulations des objectifs sur le territoire Parc |
|--|---------------------------|-------------------------------|---|---|---|
| Bois-énergie* (en tonnes consommées) | 5241 t. | 68 000 t. | X 3,5 | X 1,7 | Fonctionnement de 18 chaufferies comme celle de Gorze ou 6 chaufferies comme celle de Bayonville-sur-Mad |
| Eolien (puissance installée en MW) | 0 MW | 537 MW | 76 MW | X 3,4 | Installation de 30 mâts de 2,5 MW (5 parcs de 6 mâts par exemple) |
| Solaire thermique** (nombre d'installations) | 355 install. | 6 503 install. | X 15 | X 25 avec 30% des logements avec 4 m ² de panneaux | 5 177 installations ou 1/3 des logements si l'on se réfère aux objectifs régionaux |
| Solaire photovoltaïque (puissance installée en kWc) | 651 kWc | 13 000 kWc | X 9 | X 1 310 avec 30 % des toitures (110 000 toits de 30 m ²). Pour les centrales au sol : 289 MWc | 5 832 kWc installés, soit 58 320 m ² de modules ou 4 860 installations de 12 m ² Pour les centrales au sol : Toul-Rosières (35 MWc) |
| Géothermie (nombre d'installations) | 100 install. | 580 install. | X 21 | X 141 (131 000 individuelles et 7000 collectives) | 2 158 installations individuelles (PAC sur nappes et sondes) |
| Méthanisation agricole (puissance installée en MWth) | 0 MWth | 1 000 MWth | 5 MWth | X 88 avec 50% des déchets agricoles méthanisables valorisés | 40 petites unités comme celle de Mignéville (ou 50% des déchets valorisés si l'on se réfère aux objectifs régionaux) |
| Hydraulique (puissance installée en MW) | 0,33 MW | 100 MW | Pas d'objectifs chiffrés pour l'hydro-électricité | X 3,3 | |

a) Le bois énergie

Les données sont issues des informations recueillies par le Conseil Régional de Lorraine dans le cadre des dossiers de subventions qu'il a à traiter s'agissant des chaufferies bois collectives de grande capacité. Le chauffage des particuliers n'est pas pris en compte.

Quinze chaufferies bois collectives de plus de 20 kW de puissance produisaient 1 664 tep, soit 19 302 MWh dans les communes et villes-portes du Parc en 2010. Deux chaufferies possèdent une puissance supérieure à 1 000 kW : à Gorze et Bayonville-sur-Mad. Les chaufferies mises en fonctionnement après 2010, comme celle d'Ecrouves, ne sont pas répertoriées.

⇒ Scénarii et stratégie possible du territoire

L'objectif du SRCAE serait de multiplier la production lorraine de 2008 par 1,7 à l'horizon 2020. La ressource supplémentaire mobilisable est estimée entre 0,4 et 1,2 millions de tonnes par an pour la Lorraine. Les spécialistes se sont accordés sur 800 000 tonnes mobilisées en plus par an, en fonction également des besoins de la filière, les panneautiers et papetiers notamment.

La production lorraine en 2020 devra donc être de 7 TWh, soit 0,63 TWh pour le territoire du Parc qui représente 9% de la superficie régionale. En 2010, le territoire produisait 0,019 TWh. Le pas à franchir paraît immense.

Le scénario PCET prévoit le passage de 7 418 à 18 720 tonnes de bois utilisées pour les chaufferies collectives. L'objectif serait de favoriser le développement de petites chaufferies avec un réel apport pour l'économie locale et une perspective de filière d'approvisionnement courte. Le risque est que les ressources du Parc soient envoyées vers des projets de taille plus importante, hors du territoire.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

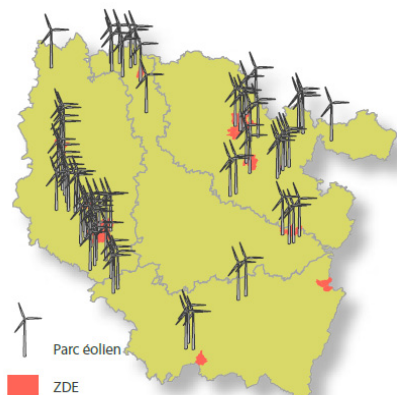
b) L'éolien

L'énergie éolienne s'est développée depuis l'adoption de la Charte de 2003.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte du PnrL a élaboré un schéma de développement de l'énergie éolienne sur son territoire afin d'encadrer les projets éoliens. Les éoliennes, bien que produisant une énergie renouvelable, restent des infrastructures susceptibles d'impacter négativement le patrimoine naturel et paysager. Ce schéma s'appuie sur une analyse fine des contraintes environnementales et paysagères. Il a abouti à des cartes de zones plus ou moins compatibles eu égard à la sensibilité des milieux. Cette perception globale de la problématique est partagée. L'Etat, dans chaque département, a également élaboré des cartes de compatibilité de l'implantation d'éoliennes. La qualité et la sensibilité du patrimoine paysager et environnemental du territoire du Parc sont connus et reconnus par les partenaires, et ont été traduits dans ces schémas départementaux, souvent d'ailleurs avec un niveau d'incompatibilité plus élevé que le schéma réalisé par le Syndicat Mixte du PnrL. Sur l'ensemble du territoire du Parc, seul le Plateau de Haye est classé en zone peu sensible. Dans ce secteur, des projets ont été déposés, mais n'ont pas abouti du fait de servitudes aéronautiques ou de projets estimés incompatibles localement avec les enjeux environnementaux.

⇒ Situation actuelle

Les parcs éoliens lorrains sont principalement situés en Meuse et en Moselle. Certains parcs éoliens jouxtent le territoire du Parc, à Fresnes-en-Saulnois et à Foulcrey, ainsi qu'à l'Ouest du fleuve Meuse.



Sources : Région Lorraine-DREAL-ADEME

⇒ Scénarii et stratégie possible pour le territoire

Le SRCAE comportera un volet spécifique sur l'éolien : le schéma régional éolien. La concertation a eu lieu au second semestre 2011. Si l'on se réfère aux ateliers de concertation du printemps 2011, les objectifs seraient de multiplier par 3,5 la production de 2008 à l'horizon 2020. Le scénario issu du Plan climat territorial du Parc prévoit la production de 76 MW éolien en

2020, soit une trentaine de mats de 2,5 MW. La stratégie serait de construire des projets partagés avec les acteurs locaux, voire innovants en termes d'actionnariat.

c) Le solaire photovoltaïque

⇒ Situation actuelle

Les installations photovoltaïques individuelles du territoire produisent 0,73 MWh, soit 9,6 Wc/habitant, ce qui correspond à la moyenne nationale. En 2010, le Syndicat Mixte du Parc a édité un guide « le photovoltaïque à l'usage des maires et des pétitionnaires », notamment pour préserver les terres agricoles. En effet, un boom de la production s'est opéré au niveau régional entre 2008 et 2010 avec une multiplication par 19. Aujourd'hui, ce mouvement s'est fortement ralenti suite à une fiscalité moins favorable.

Une centrale photovoltaïque a été construite sur l'ancienne base aérienne militaire de Toul-Rosières avec une puissance installée de 115 à 135 MWh. Il s'agit d'une des centrales au sol les plus grandes du monde. Plusieurs bâtiments agricoles sur le territoire du Parc sont aujourd'hui pourvus de panneaux.

⇒ Scénarii et stratégie possible pour le territoire

Les objectifs du SRCAE viseraient une multiplication de la production par 1 310 en 2020, soit 824 000 MWh. Le saut est également énorme pour cette filière énergétique. L'objectif régional sera atteint quand 30 % des toitures orientées au sud seront couvertes soit l'équivalent de 12 100 toits de 30 m² sur le territoire. Ceci concerne l'objectif pour les toitures des logements et autres bâtiments.

Aussi, si l'on prend en compte l'objectif pour les centrales photovoltaïques au sol, qui est de 289 MWh, le territoire participerait à la réalisation de presque la moitié de l'objectif régional avec la production prévue pour la centrale de Toul-Rosières.

Quant au scénario PCET, il prévoit de passer de 651 kWc en 2006 à 5 832 kWc en 2020. Pour le territoire, la stratégie pourrait être un développement sur les toitures des particuliers et sur les bâtiments agricoles existants, avec des objectifs corrélés de création d'emplois, et de diversification économique des nouveaux « producteurs ».

d) Le solaire thermique

⇒ Situation actuelle

La production est de 0,42 GWh (ou 109 tep) sur le territoire du Parc, soit 2 500 m² de

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

panneaux installés. Sur le périmètre d'étude du PCET, 578 chauffe-eau solaires individuels et 114 systèmes solaires combinés, sont présents avec une production estimée à 177 tep en décembre 2009.

La carte lorraine des installations ne permet pas, elle non plus, de percevoir le territoire du Parc comme particulièrement avancé.

⇒ Scénarii et stratégie possible pour le territoire

Les objectifs du SRCAE s'établiraient à une multiplication par 25 de la production entre 2008 et 2020 pour atteindre 560 GWh. 30 % des logements lorrains seraient équipés de 4 m² de panneaux, soit 311 000 chauffe-eau solaires individuels (CESI).

Le scénario PCET indique un cumul de plus de 39 000 m² de panneaux, soit près de 5 000 installations et une production de 12 GWh environ.

Une fois encore, le pas à franchir est immense ! Le solaire thermique présente un vrai intérêt pour le développement de l'économie locale (chauffagistes...) et peut bénéficier aux particuliers ainsi qu'aux collectivités (piscines...).

e) La géothermie

⇒ Situation actuelle

L'installation de pompes à chaleur géothermiques chez les particuliers est mieux implantée sur le département de la Moselle notamment aux confins de la partie Est du Parc, dans le bassin de vie de Sarrebourg. L'atlas du potentiel géothermique des aquifères lorrains (BRGM – juin 2007) identifie 5 nappes exploitables dans la région.

Fin 2009, il y avait 52 installations de pompes à chaleur sur nappes ou sur sondes pour une puissance de 737 kW dans le territoire du Parc en incluant les villes-portes. Sur le périmètre d'étude du PCET, 100 installations produisaient 153 tep, avec une puissance installée de 1,4 MW.

⇒ Scénarii et stratégie possible pour le territoire

Les objectifs du SRCAE viseraient une multiplication de la production par 141 entre 2008 et 2020 pour arriver à 2,4 TWh. Cela correspondrait en 2020 à la présence de 131 000 installations individuelles de 6 kW et 7 000 installations collectives de 200 kW. Le scénario PCET vise la présence en 2020 de plus de 2 000 installations individuelles pour atteindre une production de 25 GWh, soit une multiplication par 25 par rapport à 2006. Une fois encore, l'objectif est très ambitieux. Aussi, la stratégie de développement devra prendre en compte les aspects économiques (création d'emplois dans cette filière) et environnementaux en lien avec les

nouvelles réglementations thermiques.

f) L'hydraulique

⇒ Situation actuelle

Un site de production hydroélectrique est présent à Pagny-sur-Moselle. A noter que le SDAGE identifie le potentiel de production hydroélectrique : des rivières comme l'Esch, le Rupt-de-Mad ou les affluents de la Meuse.

⇒ Scénarii et stratégie possible pour le territoire

Les objectifs régionaux, fixés en cohérence avec le SDAGE Rhin-Meuse, multiplieraient par 3,3 la production lorraine en 2020 pour aboutir à 1 TWh.

A titre d'exemple, une petite centrale hydro-électrique au fil de l'eau produit quelques 150 MWh par an (source : étude du pays Barrois). L'objectif paraît inatteignable en termes de chiffres! En revanche, l'intérêt pour le territoire pourrait être dans la remise en état du patrimoine lié à l'eau (moulins, petites entreprises...) en vue d'accueillir de nouveaux habitants ou des touristes tout en produisant une énergie renouvelable.

g) La méthanisation agricole

⇒ Situation actuelle

Aucune unité de méthanisation ne produit à ce jour sur le territoire du Parc. Une unité est en cours d'installation actuellement à Seicheprey et une autre fonctionne depuis longtemps aux confins de la partie Est du Parc à Mignéville (Meurthe-et-Moselle).

Aussi, aux portes du territoire, du biogaz issu des centres d'enfouissement techniques des déchets est produit à Hesse, Conflans-en-Jarnisy et Pont-à-Mousson.

⇒ Scénarii et stratégie possible pour le territoire

Les objectifs du SRCAE visent une multiplication de la production de biogaz d'origine agricole par 88 pour atteindre 87,5 GWh. En 2020, 660 installations de 200 kW seraient présentes en Lorraine et 50 % des déchets agricoles méthanisables seraient valorisés.

Le scénario PCET indique un objectif de 5,5 MWh installés en 2020. La méthanisation agricole est un vrai enjeu pour le territoire, notamment dans les ressources disponibles méthanisables, la recherche de synergie avec des collectivités ou des entreprises pour valoriser la chaleur.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

Il convient cependant d'être vigilant sur le développement de très grandes unités consommatrices de maïs et donc d'une monoculture qui pourrait mettre en péril la biodiversité.

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRODUCTION D'ÉNERGIE ET STOCKAGE DU CO2

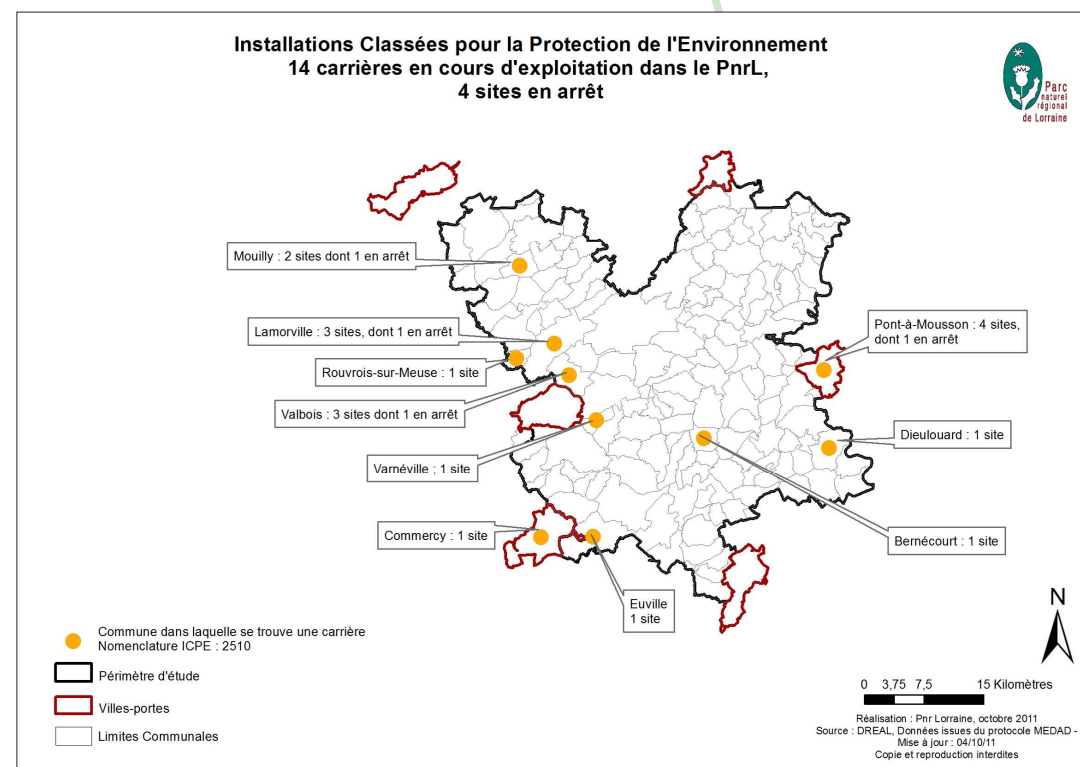
| ATOUS | FAIBLESSES |
|--|--|
| - Des potentialités de développement des énergies renouvelables importantes : le biogaz par exemple. | - Un territoire fortement dépendant des énergies fossiles. - Un développement de la production d'énergies renouvelables timide. |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| - Augmenter l'indépendance énergétique du territoire pour maintenir et créer des emplois (éco-rénovation et éco-construction, différentes filières d'énergies renouvelables). - Les objectifs ambitieux du Plan Climat-Energie Territorial et du Schéma Régional Climat-Air-Energie seront à traduire sur le territoire. - Une incitation forte à agir face à la hausse du prix des énergies fossiles. | - L'augmentation du coût des énergies fossiles. - La multiplication et la concentration des projets éoliens sur certains secteurs (le Plateau de Haye, par exemple). - Certaines technologies de recherche de nouvelles sources d'énergie ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre menacent la qualité des sols, des milieux, de l'eau et la santé humaine. |
| ENJEUX | |
| - Une meilleure maîtrise des consommations énergétiques pour l'ensemble des activités et acteurs du territoire, en lien avec les objectifs du Plan Climat-Energie Territorial et du Schéma Régional Climat-Air-Energie. - Concilier le développement des nouvelles sources d'énergie avec la préservation de la santé humaine et du patrimoine naturel et paysager. - Un développement partagé des énergies renouvelables sur le territoire dans le cadre d'un schéma directeur stratégique avec des objectifs précis, ambitieux et réalistes. | |

3-2 La valorisation des ressources du sol et du sous-sol

a) Les carrières et gravières

La Lorraine compte 173 carrières autorisées, générant 5 000 emplois, soit 3,4 % des salariés de l'industrie (2008). Le territoire du Parc, et plus particulièrement sa zone ouest, présente un bon potentiel pour les carrières (cf. carte ci-après).

- La ressource se décline en trois types de gisements :
- La roche massive, avec les calcaires du Bajocien et du Bathonien (Côtes de Moselle) et de l'Oxfordien moyen et supérieur (Côtes de Meuse),
- Les roches alluvionnaires, essentiellement dans les lits de la Meuse et de la Moselle, utilisées comme matériaux nobles,
- La grouine, présente en pied de talus, utilisée pour les crépis, les chemins ruraux et les remblais.



Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

Depuis 2003, 8 des 14 carrières que compte le territoire du Pnrl ont fait l'objet d'un dossier de renouvellement, d'extension ou de création. Toutes ont été suivies par l'équipe technique du Syndicat Mixte du Parc, grâce aux bonnes relations de travail que la structure entretient avec l'UNICEM. Une convention de travail a d'ailleurs été signée en 1999.

Les zones d'extraction de matériaux, présentes principalement dans le Sillon Mosellan, connaissent une forte progression (+10 % entre 2000 et 2006) alors qu'elles étaient plutôt orientées à la baisse la décennie précédente. 500 ha de zones d'extraction supplémentaires ont été enregistrés entre 2000 et 2006 (environ 150 ha par département, sauf en Meuse : seulement 60 ha), essentiellement dans les carrières de matériaux alluvionnaires le long des cours d'eau. Cette évolution reflète la progression du besoin en matériaux pour la construction d'infrastructures de transport et de bâtiments, et les limites de la politique d'utilisation de matériaux recyclés ou de substitution.

En 2011, dans le cadre d'une démarche régionale, les services de l'Etat de la Région Lorraine, ont élaboré un cahier des charges, ayant pour objet d'harmoniser les approches départementales (futurs schémas départementaux des carrières) et de donner des grandes orientations stratégiques portant sur des volets sensibles, notamment les enjeux environnementaux. En effet, depuis l'adoption des schémas de la précédente génération, l'évolution réglementaire conduit aujourd'hui à prendre en compte le SDAGE Rhin Meuse, les lois Grenelle, l'évaluation des incidences Natura 2000, la réalisation d'une évaluation environnementale des schémas et l'objectif de préservation des espaces agricoles.

Le Syndicat Mixte du Parc a été et est aujourd'hui encore impliqué dans les démarches régionale et départementale. Le schéma départemental de la Meuse est en cours de révision.

Dans un contexte national de stratégie de préservation des ressources non renouvelables, dont les matériaux font partie, l'utilisation économe des matières premières doit être recherchée. Aussi, la stratégie régionale prévoit une baisse de la production des granulats alluvionnaires (due à la rareté de la ressource, à la sensibilité des milieux naturels...) et une incitation à la substitution et au recyclage des matériaux, l'utilisation de matériaux de qualité supérieure aux besoins réels devant être évitée.

La recherche de matériaux de substitution aux matériaux alluvionnaires conduit les professionnels à prospecter sur les plateaux, des matériaux qui répondent à des exigences de qualité suffisante pour leurs besoins (béton et mortier). Le plateau de Haye est concerné, proche de la Vallée de la Moselle, du réseau de transport et des lieux de transformation.

| ATOUS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Depuis 1999, une convention entre le Syndicat Mixte du Parc et l'UNICEM Lorraine permet de mener une politique exemplaire vis-à-vis de l'ouverture et de la gestion des carrières.- Un cadre de référence régional réalisé en 2010-2011 qui servira de référence pour l'élaboration des schémas départementaux, et qui intègre les enjeux « Parc » . | <ul style="list-style-type: none">- Tous les carriers ne sont pas adhérents à l'UNICEM.- Impacts environnementaux et paysagers. |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none">- Le Schéma départemental des carrières de la Meuse, en cours de révision. | <ul style="list-style-type: none">- Accroissement des demandes d'ouverture de carrières sur le Plateau de Haye.- Les demandes de création de carrières en front de côtes ou de coteaux. |
| ENJEUX | |
| <ul style="list-style-type: none">- Accompagner les nouvelles demandes d'ouverture de carrières (jusqu'à la fin de l'exploitation : réaménagement, reconversion...), valorisation pédagogique.- Encourager la valorisation et le réaménagement des gravières dans un contexte de corridors écologiques. | |

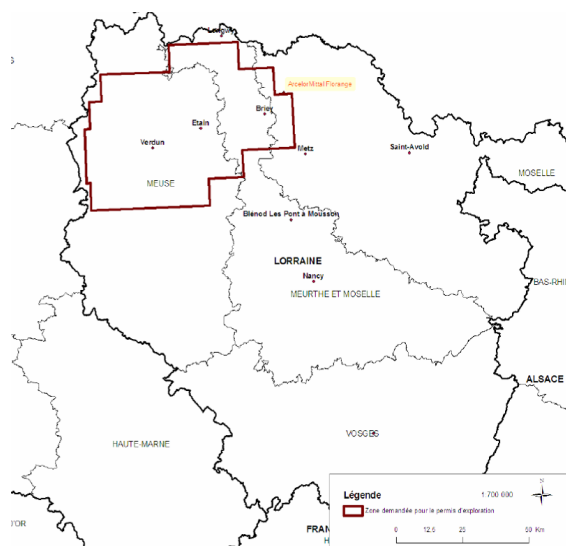
Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

b) Les recherches de nouvelles sources d'énergie contenues dans le sous-sol

Le sous-sol du territoire du Parc est susceptible de renfermer des hydrocarbures liquides ou gazeux. Le Syndicat Mixte du PnrL a interpellé Monsieur le Préfet de Région à ce sujet. Si aucune demande d'exploitation portant sur les gaz (ou huile de schiste) faisant appel aux techniques de fracturation hydraulique n'a été faite ou n'est envisagée à ce jour que ce soit dans le périmètre du Parc ou au niveau de la Région Lorraine, il convient de rester vigilant.

⇒ Le stockage géologique de CO2 à destination industrielle

Sur le territoire du Parc :



Carte de localisation de la zone concernée par la demande de permis exclusif de recherche.
Source : Arcelor Mittal

Le territoire du PnrL est concerné dans la frange Nord-Ouest de la partie Ouest.

Une série d'études pour améliorer l'état des connaissances sur la zone envisagée sera réalisée au préalable par le pétitionnaire. Les communes concernées et le Syndicat Mixte du Parc seront consultés par le Préfet conformément au code de l'environnement et au décret relatif

aux travaux miniers et aux travaux de stockages souterrains.

3-3 La filière bois

Cette partie aborde le volet économique de la filière bois. Le patrimoine forestier est présenté dans le chapitre « La sous-trame forestière », partie 2. L'analyse repose sur diverses études, les données du site internet du Groupe Interprofessionnel de Promotion de l'Economie du Bois en Lorraine (Gipeblor), qui met en place un observatoire de la filière.

⇒ Une filière fragilisée par la tempête et la crise

La tempête de 1999, dont les conséquences se feront sentir jusque vers 2050, puis la crise économique ont rendu la filière bois fragile. La baisse d'activité globale en 2009 est estimée à 30 % par rapport aux années 1990. De plus, entre 1980 et 2002, le prix du bois a quasiment été divisé par trois. Les industries de première transformation (scieries) sont particulièrement touchées par la baisse des constructions.

La baisse de la récolte de bois d'œuvre en Lorraine en 2009 : 2 701 698 m³ récoltés en 2009 contre 3 266 139 en 2006, -21,9% pour la récolte de bois d'industrie. Seul le bois énergie se maintient avec une hausse de + 11,2 %.

La baisse des sciages produits en Lorraine et commercialisés en 2009 : -14,4 % par rapport à 2008 (-16 % pour les feuillus)

L'inadéquation entre l'offre et la demande: le bois est un produit d'échange. Seulement 40 à 50 % du bois lorrain est utilisé par les différentes industries de transformation. L'absence de débouchés pour les gros bois et les feuillus pose problème.

Des réponses apportées au niveau régional : le pôle de Compétitivité Fibres naturelles du Grand Est a été constitué et une démarche qualité s'est opérée auprès des acteurs de la filière avec le Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC). 65% de la superficie forestière lorraine est certifiée PEFC.

a) Le bois : une filière vitale pour l'économie du territoire

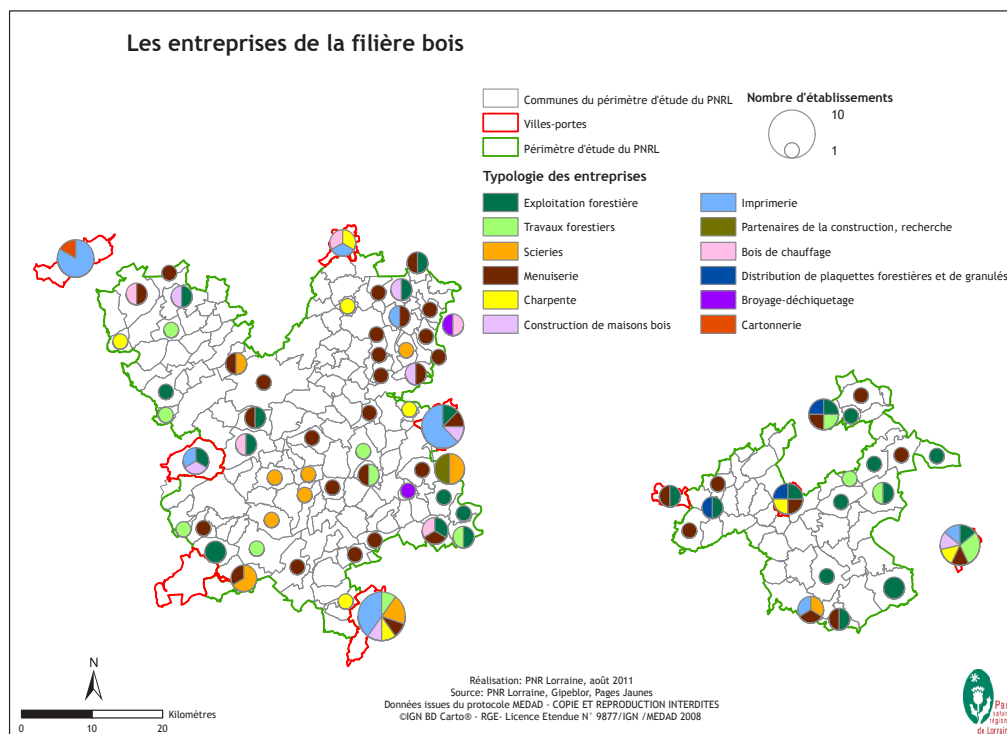
La filière bois lorraine comprend 2 400 entreprises et 26 000 emplois. Le poids de l'économie forestière est plus important dans les secteurs ruraux. La Lorraine est la première région française pour la production de hêtre, frêne, érable ; ainsi que pour la récolte de bois de feuillus. La Meuse est le premier département français producteur de hêtre (Source Etude CRPF 2006).

Selon l'INSEE, en 2008, l'industrie du bois et du papier présente sur le territoire du Parc

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

regroupait 34 établissements* et 802 salariés (activités de travail du bois, fabrication d'articles en bois, de pâte à papier, de papier et de carton, d'articles en papier ou en carton). Cette industrie concentre 2,3 % de l'emploi sur le territoire, soit un taux supérieur à la moyenne régionale (1,3 %).

* (6 établissements sont présents dans la partie Est pour 13 salariés, 14 établissements en zone ouest pour 303 salariés et 14 établissements dans les villes-portes pour 486 salariés).



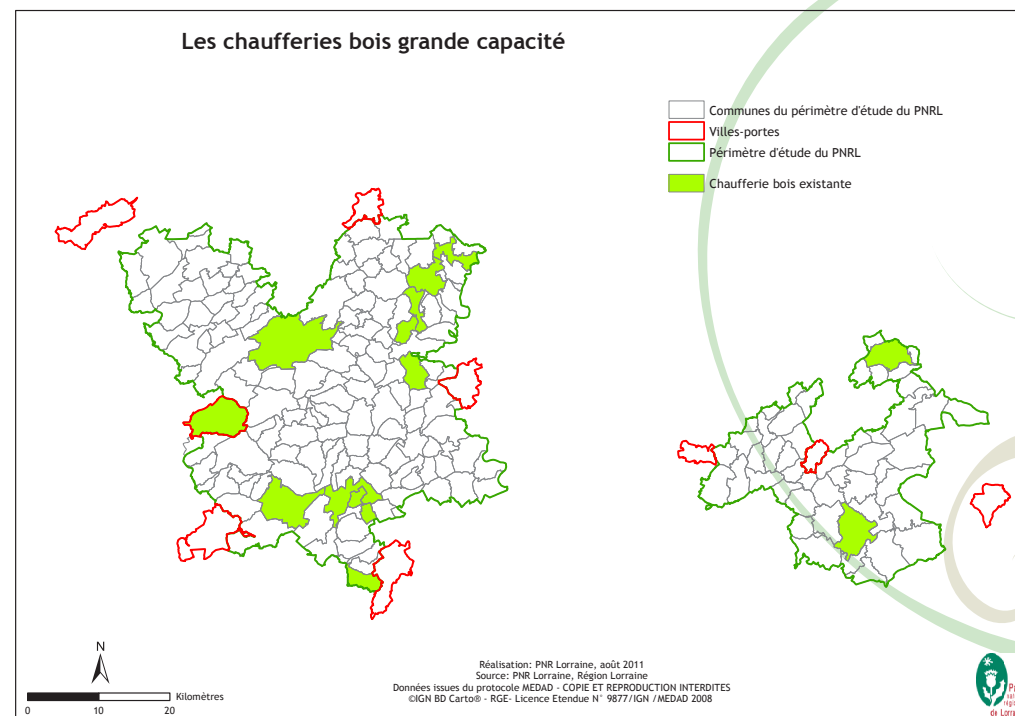
Les entreprises de la seconde transformation sont bien présentes avec 38 menuiseries, 7 entreprises de charpente en bois dont certaines de grande taille (exemple : l'entreprise Martin SA à Toul avec 58 emplois). Quatre entreprises d'ameublement et d'agencement sont présentes avec de grands établissements comme Pierson (80 salariés à Saint-Mihiel) ou Steelcase (336 salariés à Sarrebourg).

Pour le papier-carton, de grosses unités se situent en bordure du territoire (Delipapier, Kimberly Clark...)

Les acteurs du bois énergie sont également bien présents avec 11 entreprises de distribution de bois de chauffage, de plaquettes forestières et de granulés, de broyage – déchetage.

b) Les modes de valorisation du bois

⇒ Le chauffage



⇒ Le chauffage urbain et collectif

En 2010, 15 chaufferies collectives publiques de grande capacité (plus de 20 kW de puissance) étaient présentes sur le territoire et les villes-portes. Ce qui correspond à 5 645 tonnes de bois consommés, et 1 664 TEP produites.

En 2011, une chaufferie collective de 3 500 tonnes de bois déchiqueté, permettant d'éviter l'émission de 2 700 tonnes de CO₂, a été ouverte à Ecrouves. Elle alimente un nouveau quartier en lien avec une plate-forme de déchets.

A noter également que dans le cadre du programme Meuse Energies Nouvelles du Département de la Meuse, quatre chaufferies bois privées fonctionnent sur le territoire : Viéville-sous-les-Côtes, Nonsard, Han-sur-Meuse, Gévillie, et une en est au stade de la maîtrise d'œuvre à

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

Sommedieue (source : Communes forestières de la Meuse).

⇒ Le chauffage individuel

En France, 88 % de la consommation de bois énergie est issue du chauffage domestique. L'ONF estime que près de 600 000 stères sont actuellement consommés par les particuliers lorrains. Il y a actuellement un engouement pour le bois énergie dans un contexte de hausse des prix des énergies fossiles. Le bois bûche provient en grande partie des forêts locales dont 95 % de feuillus. Il représente 22 % de l'énergie utilisée pour le chauffage des résidences particulières du territoire. L'affouage reste une pratique très importante sur le territoire, et la demande semble s'accroître.

c) Les outils d'une mobilisation raisonnée

En Lorraine selon le Gipeblor, la forêt produit près de 6,3 millions de m³. Le volume récolté par an s'élève à 3,2 millions de m³.

⇒ Les études de disponibilité

L'étude visant à estimer la disponibilité en bois énergie des forêts lorraines (Conseil Régional, ONF, Forêts et Bois de l'Est Mars 2006) montre que 450 000 tonnes de bois qui en sont issues pourraient être utilisées pour la production d'énergie dans une gestion forestière durable ne compromettant pas l'approvisionnement de la filière bois traditionnelle et en respectant les affouagistes et les écosystèmes. Sur le territoire du Parc, la disponibilité est « importante » dans les secteurs du Val de Lorraine et du Haut Val de Meuse et « assez importante » dans le Saulnois, le Toulois, le secteur du Rupt-de-Mad et le Jarnisy.

Selon le CRPF, la production de bois d'œuvre de qualité est l'objectif prioritaire recommandé en Lorraine. Elle implique la production annexe de bois d'industrie et de bois de feu.

Au niveau économique, un emploi dans la filière bois d'œuvre correspond à 700 m³ de forêt et 2 000 m³ pour le bois de chauffage. Il est donc préconisé de valoriser le bois connexe des scieries pour le chauffage et non le bois sur pied.

⇒ Quelques exemples d'initiatives sur le territoire

Selon l'Union Régionale des Communes forestières ou le CESEL (« Bâtir une véritable filière bois lorraine»), des outils de mobilisation doivent être mis en place dans le cadre d'une stratégie globale : les Plans de Développement de Massif, les Chartes Forestières de Territoire et les Plans d'Approvisionnement Territoriaux. Un enjeu pour le territoire serait de développer ces outils.

Néanmoins à titre d'exemple, certaines collectivités ont engagé des études structurantes :

- Le Pays Terres de Lorraine (2008) : étude de faisabilité sur la structuration d'une filière bois énergie,
- Le Pays Cœur de Lorraine (2010) : Plan d'Approvisionnement Territorial,
- La Communauté de Communes du Bassin de Pompey (2008) : étude d'opportunité de la filière bois énergie.

Deux chartes forestières de territoire ont également été approuvées :

- Le Pays de Commercy avec des objectifs portant sur l'accueil du public, les loisirs ; la gestion des milieux naturels, l'écologie et le paysage ; la gestion forestière, la production, la commercialisation ; le bois énergie, la desserte.
- La Communauté de Communes du Val de Moselle avec des objectifs portant sur la connaissance du foncier, la gestion plus efficace de la forêt privée, la réflexion au développement d'une filière bois énergie sur le territoire, la mise en cohérence des différents usages de la forêt, l'identification des sites emblématiques du territoire.

⇒ Conclusion sur les objectifs prévisionnels issus des réunions de concertation du Schéma Régional Climat-Air-Energie en cours d'élaboration

Actuellement, le bois est la première source d'énergie renouvelable consommée dans la région (78 % du total). Les objectifs de production pour 2020 seront fixés dans le cadre du SRCAE. L'objectif prévisionnel du SRCAE serait de multiplier cette production par 1,7 à l'horizon 2020.

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Des emplois nombreux et diversifiés. - Une source de revenus pour les communes. | <ul style="list-style-type: none"> - Une filière qui n'est pas épargnée par la crise économique (diminution de la demande en construction...). - Une production qui n'est pas suffisamment transformée sur place. |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la variété et le nombre d'entreprises locales pour créer des filières courtes. | <ul style="list-style-type: none"> - Un appauvrissement économique et écologique de la forêt sans stratégie globale et locale. |
| ENJEUX | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'emploi dans la filière bois et le cas échéant en créer de nouveaux. - Développer avec les acteurs du territoire des outils de mobilisation raisonnée : Chartes forestières. | |

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

3-4 L'eau potable

a) Disponibilité de la ressource en eau potable

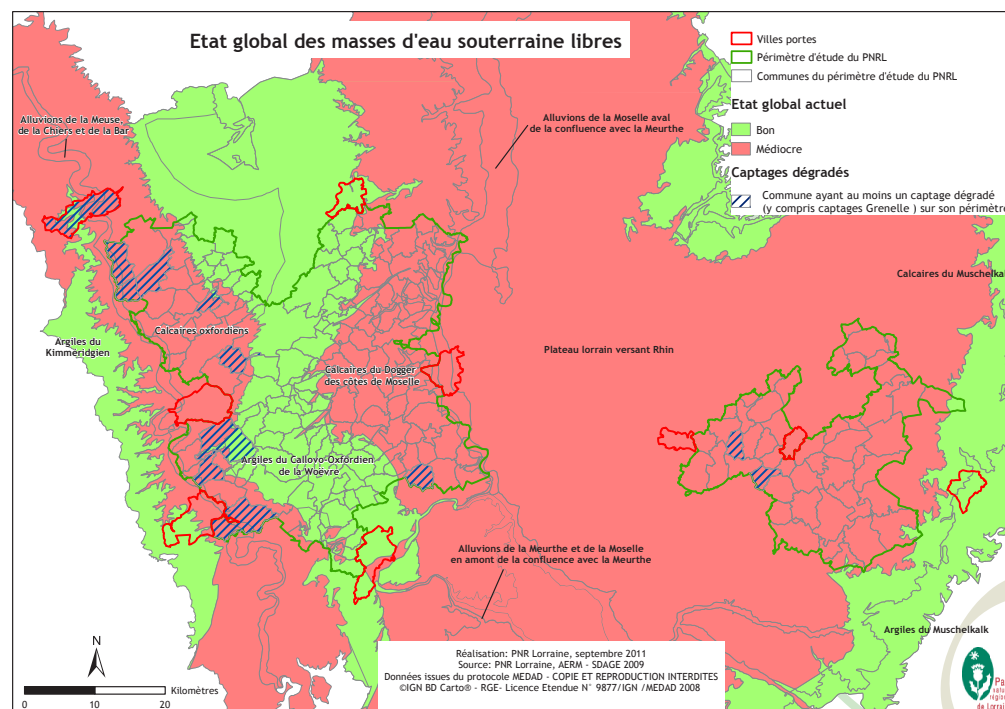
Sur le territoire du Parc, l'eau consommée provient des eaux souterraines stockées dans les aquifères. Les plus exploitées sont les masses d'eau souterraine libres qui sont fortement vulnérables d'où leur état médiocre (cf carte ci-après). Selon la disponibilité de la ressource ou par choix de gestion, la commune distribue l'eau qu'elle capte ou bien adhère à un syndicat des eaux regroupant de deux à une cinquantaine de communes selon le cas. On en compte une vingtaine sur le territoire. Citons les syndicats des eaux du Trey-Saint-Jean, Henry Laffon de Ladebat, du Soiron ou encore de la région des étangs pour ne citer que les plus importants en nombre de communes adhérentes et de volume distribué.

Les prélèvements pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) au niveau des sources et dans les cours d'eau doivent être compatibles en terme de débit avec les cours d'eau situés en aval de ces prises d'eau. Bien que l'alimentation en eau potable revête un caractère fondamental, se posent les questions du respect des débits réservés voire de leur faible niveau, mais aussi de la nécessaire répartition des captages d'eau sur le territoire, au plus près des besoins.

Le bassin versant du Rupt-de-Mad, en plein cœur du territoire, alimente l'agglomération messine. En effet, les retenues de Madine et d'Arnaville créées au début des années 1970 par la Ville de Metz permettent pour la première de soutenir l'étiage du Rupt-de-Mad et pour la seconde de stocker puis de pomper ces eaux superficielles vers un lieu de consommation éloigné d'une vingtaine de kilomètres. La mise en œuvre d'un contrat de rivière entre 2001 et 2007 sur ce bassin versant a permis d'y mettre en place une gestion intégrée de l'eau. Les efforts se poursuivent et un SAGE incluant ce bassin versant est en préfiguration.

b) Une qualité des eaux sous surveillance

Le territoire du Parc est presque entièrement soumis à la Directive 91/676/CEE du Conseil, du 12 décembre 1991, qui fixe les mesures et actions nécessaires à une bonne maîtrise de la fertilisation azotée et à une gestion adaptée des terres agricoles en vue de limiter les fuites de composés azotés à un niveau compatible avec les objectifs de restauration et de préservation pour le paramètre « nitrates », de la qualité des eaux superficielles et souterraines dans les zones vulnérables. Par ailleurs, le territoire compte 15 captages dégradés prioritaires au titre du SDAGE dont 4 captages dits Grenelle particulièrement menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires.



La protection des aires d'alimentation des captages fait l'objet d'une attention particulière. Un bilan régional réalisé en 2008 fait état de 58 % des captages lorrains ayant fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (61,8 % en Meurthe-et-Moselle, 33,5 % en Meuse et 66,8 % en Moselle).

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| - Le territoire s'alimente en eau essentiellement grâce aux masses d'eau souterraine libres qui se rechargent assez facilement. | - Le territoire s'alimente en eau essentiellement grâce aux masses d'eau souterraine libres qui sont vulnérables. |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| - Le SDAGE nous engage à atteindre l'objectif de bon état (report d'objectif pour les masses d'eau souterraine libres à 2027). | - Dégradation des masses d'eau souterraine libres. - Nécessité de prendre en compte l'approvisionnement en eau potable dans les choix d'urbanisation de certains secteurs. |

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

ENJEUX

- Non dégradation des masses d'eau souterraine et amélioration de leur qualité.
- Prise en compte de l'AEP dans l'urbanisation du territoire.
- Usage économe et responsable de la ressource en eau.

3-5 L'agriculture

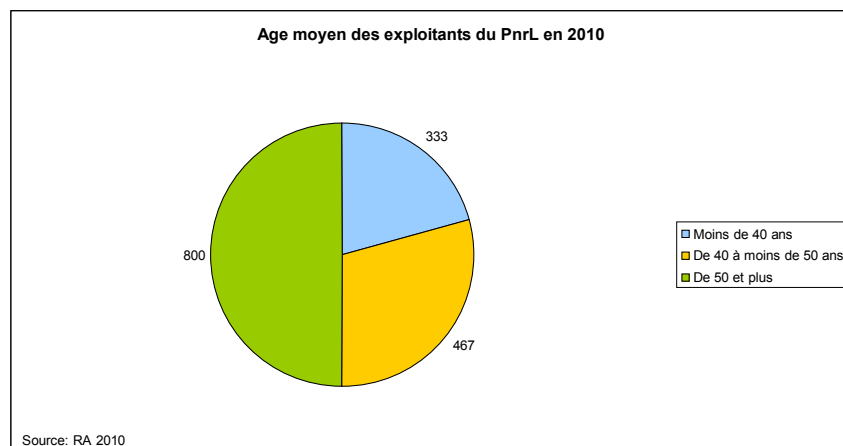
a) L'emploi agricole

⇒ Les agriculteurs, acteurs clés du territoire

Le territoire du Parc compte 1 205 exploitations dont 794 qui ont une surface supérieure à 26 ha. Cela représente une moyenne de 6 exploitations par commune. Entre 2000 et 2010, leur nombre a diminué de 18 % au détriment des petites exploitations.

L'agriculture représente 11,2 % des emplois salariés et non salariés. C'est une part importante de l'emploi sur le Parc.

Toutefois, compte tenu de la diminution du nombre d'exploitations, le nombre d'UTA (Unité de Travail Agricole) a baissé de 8,6 % entre 2000 et 2010. Le nombre d'exploitants et de co-exploitants a baissé de 12 % mais cette situation est à pondérer par l'évolution du salariat qui a progressé de 5 %.



⇒ Structure et évolution des exploitations

Les exploitations sont de plus en plus grandes. La SAU (Surface Agricole Utile) moyenne par exploitation est de 100 ha et a progressé de 21 % en 10 ans (augmentation de 18 ha en moyenne). Les petites exploitations ont régressé de 30 % et les moyennes et grandes exploitations ont diminué de 11 %.

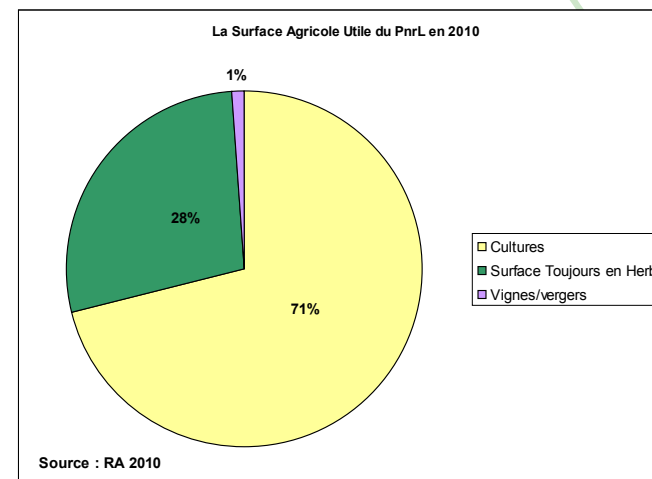
Le prix du foncier, l'agrandissement des exploitations et le poids des investissements sont des freins à l'installation et à la transmission. Il y a une forte tension sur le prix des terres qui est lié majoritairement au contexte agricole et non pas à d'autres usages du sol (urbanisation...). En 10 ans, le prix à l'hectare d'une prairie ou d'une culture a augmenté de 25 à 35 %.

On note une légère progression des installations dans les secteurs équin, caprin et maraîcher.

b) La structuration du secteur agricole

⇒ Superficie et cheptels

La surface agricole utile (SAU) représente 52 % de la superficie du Parc et n'a pas diminué entre 2000 et 2010.



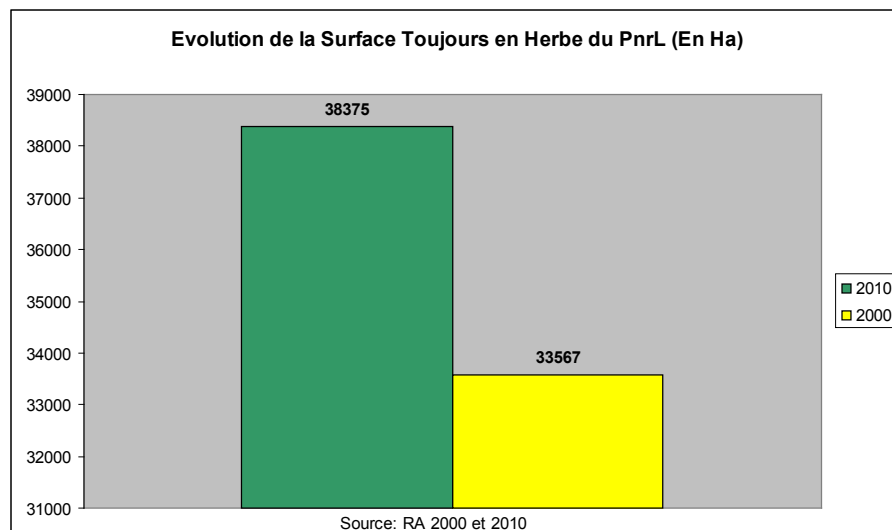
Les terres cultivées représentent 71 % (82 820 ha). La Surface Toujours en Herbe représente 28 % (33 567 ha).

Entre 2000 et 2010, le territoire du Parc a connu une régression de 4 800 ha de prairies soit 12,5 % de la Surface Toujours en Herbe au profit des terres arables. Ce phénomène s'ajoute

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

à la perte de 20 % de la Surface Toujours en Herbe au cours de la période 1988-2000. Cette évolution est due à l'effet conjugué des politiques agricoles, de l'influence des marchés et de la mécanisation qui a permis un agrandissement des exploitations. 5 772 ha ont été drainés au cours de la même période. Cette surface correspond essentiellement à la surface de prairies mises en cultures.

⇒ Evolution de l'agriculture du territoire Parc par rapport à la Lorraine



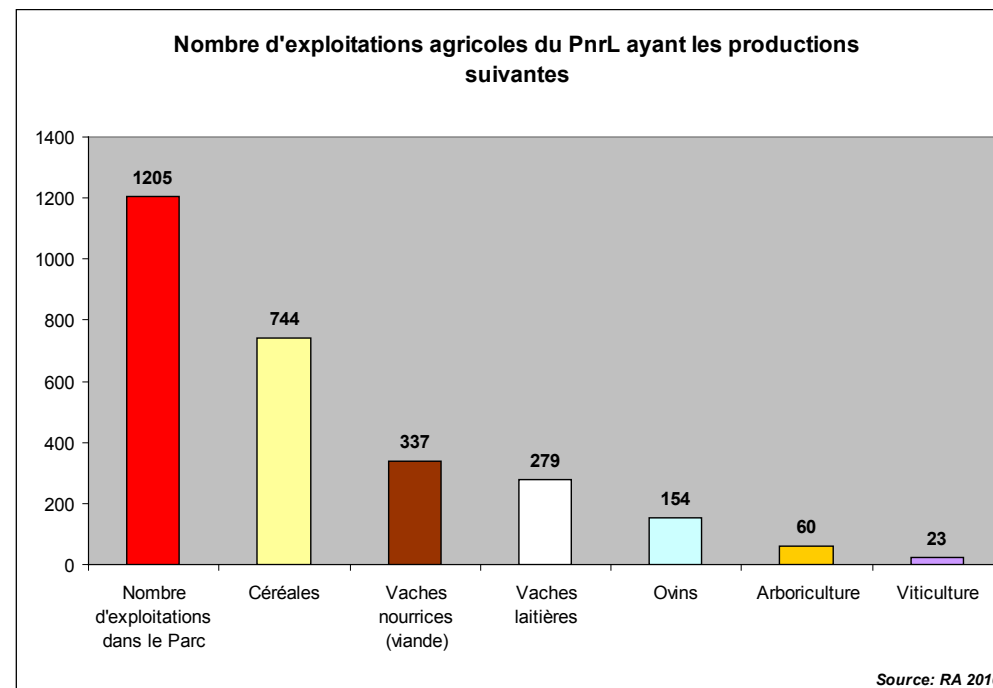
Le territoire accueille 10% des exploitations lorraines. Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations en Lorraine a diminué de manière plus importante (24 %) que dans le territoire du Parc ainsi que le nombre d'UTA (baisse de 16 %). Le phénomène d'agrandissement est plus marqué en Lorraine avec une progression de 32 % de la moyenne de la SAU par exploitation. Par ailleurs, sur le territoire comme sur l'ensemble de la Lorraine, la SAU s'est maintenue mais la Surface Toujours en Herbe a également baissé.

⇒ Les productions agricoles et leur répartition sur le territoire

Trois grands types d'exploitations dominent : les élevages bovins, les exploitations mixtes de culture-élevage et les exploitations spécialisées en grandes cultures. Ces 3 catégories regroupent 91 % des exploitations et 99 % de la SAU.

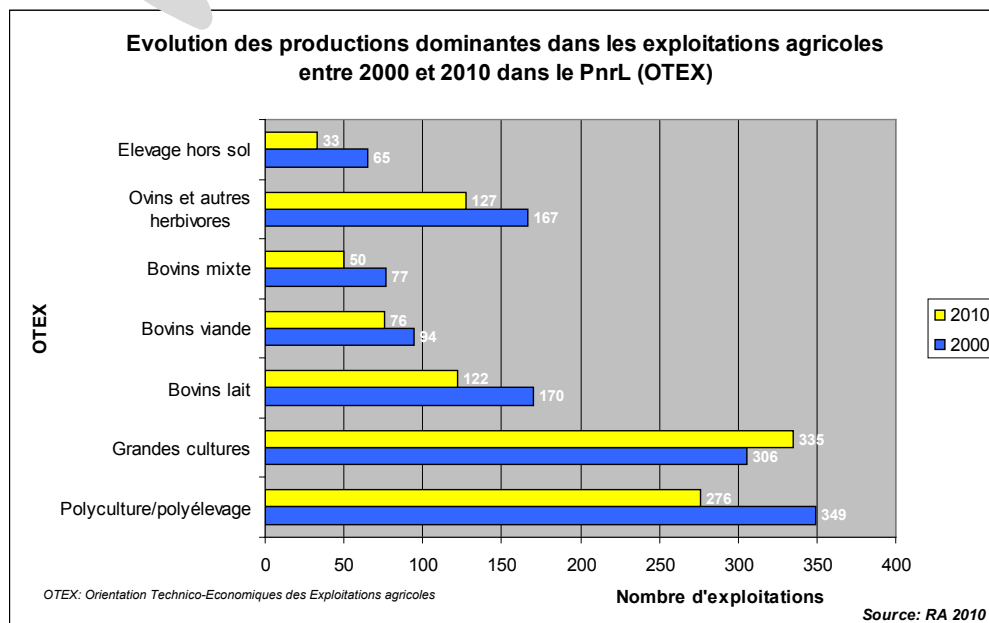
Les plateaux calcaires sont recouverts majoritairement de grandes culture et les plaines et vallées sont consacrées à la polyculture-élevage. On note une présence fort marquée de

l'arboriculture et de la viticulture sur les Côtes.

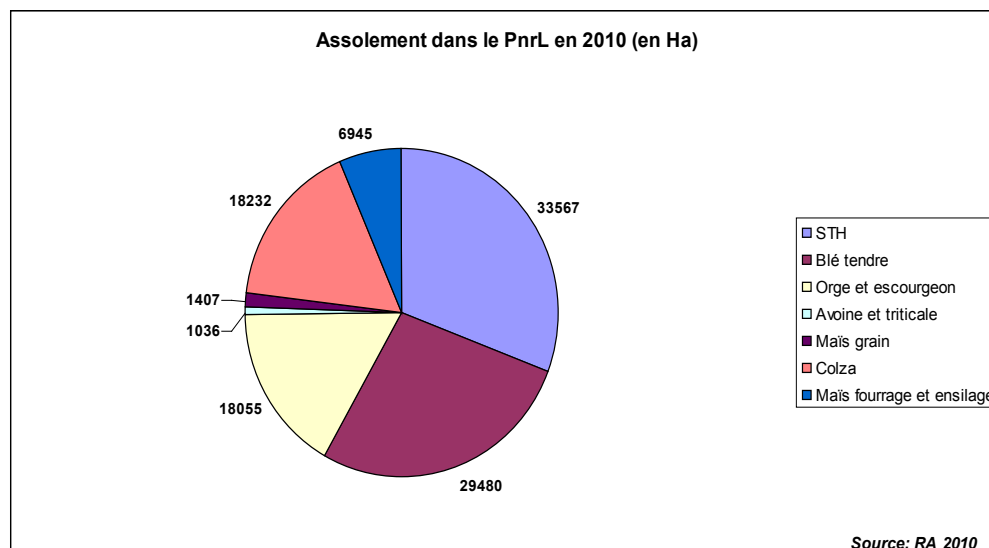


Les exploitations de type bovin viande restent le groupe le plus important malgré un repli du nombre d'élevages de 18 % en dix ans. Ce phénomène est encore plus marqué pour les exploitations orientées vers la production laitière qui reculent de 27,5 % et les exploitations ovines de 33 %. Le cheptel de vaches laitières, quant à lui, a diminué de 12,5 %, le cheptel de vaches allaitantes de 6 % et celui des ovins seulement de 1,35 %. Ce qui témoigne d'une augmentation importante des effectifs dans les exploitations ovines. Les exploitations spécialisées en grandes cultures ont progressé de 9 %.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle



⇒ L'assolement



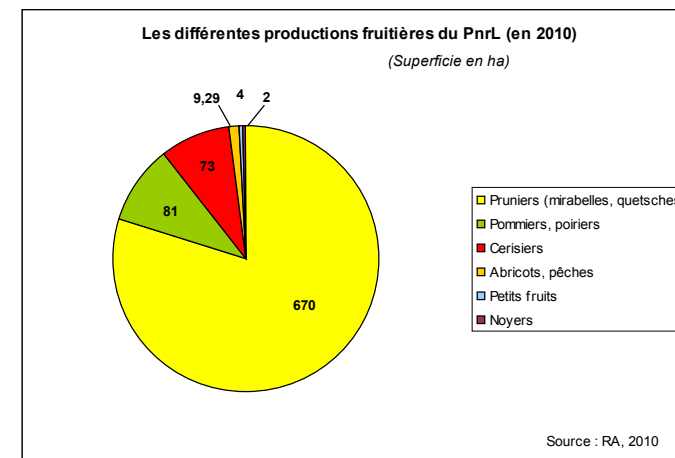
Beaucoup d'exploitations produisent avec un assolement de type blé/orge/colza. **Le blé et l'orge occupent une place importante (cf graphique ci-dessus).**

L'orge de printemps est une culture de vente. Le blé et l'orge d'hiver sont majoritairement vendus. Ces céréales peuvent être également utilisées pour l'alimentation des animaux d'élevage. Il y a également une production de maïs fourrage (5 % de la SAU) destinée à l'élevage. Les exploitations lorraines sont orientées de manière importante vers la production de colza valorisée en biocarburant. Entre 1988 et 2000, la culture de colza a été multipliée par 5. Cette production a augmenté dans une moindre mesure entre 2000 et 2010 (+ 7 %). Toutefois, elle représente 15 % de la SAU.

D'une manière générale, le maraîchage, l'apiculture, l'élevage avicole, caprin et porcin sont faiblement représentés sur l'ensemble du territoire. Ainsi, l'on compte 23 exploitations maraîchères et horticoles dont quatre nouvelles exploitations en maraîchage depuis 2007. Le territoire accueille cinq élevages de volailles, deux élevages de porcs, deux élevages caprins et deux apiculteurs professionnels.

⇒ Les vignes et les vergers sur les Côtes

Avec 832 ha de vergers professionnels et 144 ha de vignes, le territoire du PnrL est détenteur d'une représentation particulièrement importante de l'arboriculture et de la viticulture lorraines. En effet le territoire accueille 42 % de la surface arboricole lorraine et 60 % de la surface viticole principalement localisées sur les Côtes de Meuse, les Côtes de Toul et les Côtes de Moselle. La production fruitière est spécialisée dans la mirabelle.



Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

Dans la viticulture, on compte 23 exploitations professionnelles entièrement consacrées à la vigne ou diversifiées en production fruitière.

En revanche, dans la production fruitière, on compte une soixantaine d'arboriculteurs dont près de 50 % sont pluriactifs (profession hors agricole) ou retraités. Ce phénomène s'explique par le développement important des plantations de mirabelliers par les agriculteurs et les particuliers pendant le siècle dernier afin de constituer un complément de revenu au cours de leur vie active ou de leur retraite. Cette catégorie d'arboriculteurs a régressé. Toutefois, elle est encore fortement représentée dans les Côtes de Meuse.

Par ailleurs, les sols calcaires des côtes et plateaux sont des sites privilégiés pour la trufficulture. Les truffières professionnelles représentent seulement 14,8 ha du territoire et sont essentiellement situées en Meuse. Mais cette activité compte beaucoup de planteurs non professionnels difficiles à recenser. Une restructuration importante de la filière est en cours et s'appuie sur le centre de formation et d'expérimentation de la Maison des Truffes et de la Trufficulture à Boncourt-sur-Meuse, en partenariat avec le lycée agricole de Chaumont en Haute-Marne.

c) La valorisation des produits agricoles

⇒ L'organisation en filières

Le milieu agricole est majoritairement structuré autour de logiques de filières et non autour de logiques territoriales. Les céréales et les animaux sont commercialisés dans le cadre de filières longues.

De même, une grande partie de la production de mirabelle et de quetsche est commercialisée en filière longue par les coopératives et les négociants en dehors de la Lorraine. On observe également sur le territoire, une petite production de cerise destinée à l'industrie alimentaire hors Lorraine. Les arboriculteurs spécialisés en mirabelles rencontrent des difficultés de rentabilité résultant de la baisse du prix d'achat des fruits depuis 2000 et des coûts élevés de récolte.

Une petite quantité de mirabelles est vendue en circuit court. Quelques producteurs d'autres fruits (pommes, poires, pêches...) se sont également positionnés sur la vente directe.

En revanche, 80 % des vins sont commercialisés en Lorraine auprès des habitants et des touristes. Les viticulteurs proposent une grande gamme de vins composés de blancs, rosés, rouges et de pétillants.

Ceux qui sont également arboriculteurs proposent des eaux de vie de mirabelle et quetsche pour la grande majorité.

Le maraîchage est en progression et les légumes sont commercialisés pour la plupart en circuit

court.

⇒ Les Industries agro-alimentaires

Le secteur agro-alimentaire compte 176 entreprises, soit 7 % des industries agro-alimentaires de Lorraine qui sont au nombre de 2 500. Les entreprises du Parc génèrent 5,6 % de l'emploi du territoire. C'est supérieur à la situation régionale au sein de laquelle les entreprises agro-alimentaires représentent 3 % de l'emploi. Le territoire accueille 8 entreprises de plus de 50 salariés dont 5 sont spécialisées dans la valorisation du lait. On peut citer la fromagerie Hutin à Dieue-sur-Meuse qui compte 311 salariés.

D'autres productions traditionnelles sont présentes comme par exemple la société des madeleines Saint-Michel à Commercy (73 emplois) ou la limonaderie Geyer à Munster (+ de 50 emplois).

⇒ Les signes de qualité et les marques : 5 AOC et 2 IGP

On retrouve sur le territoire du Parc un certain nombre de productions sous label de qualité. Pour la viande, il y a une certification Lorraine Qualité Viande et une Charte des bonnes pratiques d'élevage. Le territoire se démarque par la viticulture et l'arboriculture car il est fortement concerné par les zones AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) Côtes de Toul, AOC Côtes de Moselle, IGP (Indication Géographique Protégée) Côtes de Meuse et IGP Mirabelles de Lorraine et AOC Eau de vie de mirabelle de Lorraine en cours de révision.

Des communes du Parc sont également concernées par les zones fromagères AOC «Brie de Meaux » et « Munster » mais peu d'exploitations bénéficient de ces appellations car les organismes collecteurs dont ils dépendent ne valorisent pas ces débouchés.

Le Syndicat Mixte du PnrL n'a pas développé la marque Parc pour les produits agricoles par manque de moyens humains.

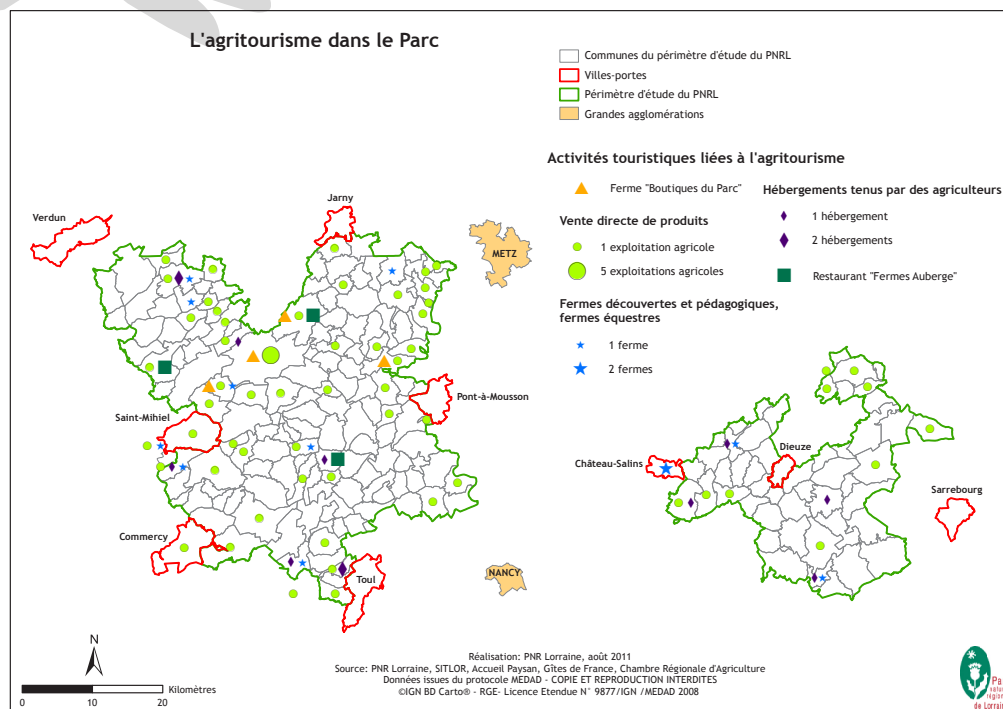
⇒ La diversification (agri-tourisme, transformation de produits et vente directe...)

Sur le territoire du Parc, les activités de diversification s'articulent autour de 4 axes :

- L'hébergement (Campings à la ferme, gîtes et chambres d'hôtes...)
- La vente directe de produits et les magasins de terroir
- Les restaurants / fermes-auberges
- Les fermes découvertes et pédagogiques ou de loisirs (exemple : Fermes équestres).

Les labels principalement représentés sont : « Bienvenue à la ferme » et « Accueil Paysan ».

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle



Les unités paysagères du territoire les plus concernées par l'agritourisme sont : les Côtes de Meuse et de Toul notamment sur le front de côtes, la Vallée et la Côte de la Moselle, la Vallée de la Seille et le Pays des Etangs.

La photographie des activités touristiques liées à l'agritourisme montre que les principales activités agricoles concernées sont la viticulture et l'arboriculture (mirabelle et autres fruits) ainsi que l'élevage caprin et équin.

| Parc naturel régional de Lorraine | 2011 |
|---|------|
| Nombre de structures d'hébergements touristiques tenues par des agriculteurs dans les réseaux « Bienvenue à la ferme » et « Accueil Paysan ». | 12 |
| Nombre de restaurants-auberges | 3 |
| Nombre d'exploitations proposant de la vente directe de produits | 71 |

| | |
|---|----|
| Nombre de fermes « Boutiques du Parc » | 4 |
| Nombre de fermes découvertes et pédagogiques ou de loisirs. | 12 |

Sur le territoire du Parc, on peut noter l'importance des produits locaux en vente directe qui contribuent ainsi à son attractivité. Parallèlement, des manifestations de dimension régionale sont organisées pour promouvoir ces produits (Marché d'Automne à Hannonville-sous-les-Côtes ou encore Fête de la Mirabelle à Metz...).

Tableau de synthèse pour le secteur agri-tourisme du territoire Parc

| ATOUS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - De nombreux points de vente directe bien répartis sur le territoire. - Des paysages et un terroir favorables. - Des manifestations de valorisation des productions bien ancrées et connues du public. - Des produits identitaires (mirabelle) et reconnus (AOC). - Des réseaux actifs et dynamiques. | <ul style="list-style-type: none"> - Un agritourisme encore peu tourné vers les prestations d'hébergement et de restauration. - Reprise / transmission des exploitations. - Des freins à la vente directe : disponibilité des producteurs, productions fragiles soumises aux aléas climatiques. |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Croiser les réseaux (producteurs et prestataires touristiques) et développer de nouvelles activités. - Engouement pour le naturel « Bio » et plus largement pour les productions locales. - Proximité urbaine pour entretenir les échanges ville/campagne. - Pression des consommateurs sur la qualité des produits et de l'accueil. | <ul style="list-style-type: none"> - Le cloisonnement des filières. |

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

ENJEUX

- Tirer parti de la demande croissante des consommateurs pour des produits locaux et de qualité et s'appuyer sur la proximité des villes-portes et agglomérations de Metz et Nancy pour développer l'activité agro-touristique.
- Accompagner les agriculteurs (ou les associations d'agriculteurs) dans l'organisation et la pérennisation de leurs activités de diversification et au regard des objectifs de développement durable du territoire.

d) Agriculture et environnement

⇒ Les Mesures Agro-Environnementales ou MAE

Déjà présentées dans le 2.5. «Les outils de protection contractuels », les MAE sont essentielles pour la préservation des milieux naturels comme les prairies qui sont exploitées dans une grande majorité par des éleveurs de bovins et d'ovins.

Le PnrL est un territoire d'expérimentation des MAE depuis 1994. Il s'est impliqué dans tous les dispositifs successifs qui ont été proposés par l'Etat (CTE, CAD, MATER). Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) ont permis la préservation de quelques hectares de prairies remarquables et la création, la restauration et l'entretien de haies et de mares. Les Contrats d'Agriculture Durables (CAD) ont permis une protection de milieux naturels localisés en priorité dans les sites Natura 2000. Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MATER) ont permis une action d'envergure sur les prairies remarquables hors Natura 2000.

Sur le territoire du Parc, au cours de la période 2000-2010, 248 agriculteurs se sont engagés dans des mesures environnementales permettant la préservation de 3 300 ha de prairies naturelles de qualité écologique et la reconversion de cultures en prairies pour une surface de 326 ha.

Au total, 20 % des agriculteurs du Parc se sont engagés dans des MAE.

⇒ Les tendances actuelles des systèmes de production par rapport à l'environnement

Les vallées et plaines argileuses des secteurs occidental et oriental du territoire sont humides, ce qui favorise la présence de nombreuses prairies humides. Toutefois des drainages ont été réalisés au cours de la période 1988-2010 entraînant le retournement des prairies et la perte de mares et d'éléments arborés (haies, bosquets..). Bon nombre d'agriculteurs sont peu attachés à la préservation des éléments fixes du paysage (ripisylve, cours d'eau, haies, mares...) même si des actions de renaturation ont pu être menées avec certains.

Notons également que 6 309 ha de terres ont été drainées au cours de la période 1988-2000

et 5 772 ha entre 2000 et 2010 ce qui correspond essentiellement à des prairies qui ont été mises en culture.

Au total, les terres agricoles drainées représentent 30 % de la SAU du territoire.

On constate une dégradation de la qualité des eaux souterraines et superficielles (cf.3-4). C'est pourquoi, pour préserver et restaurer la qualité de l'eau, depuis 1994, des programmes Fertimieux et Agrimieux ont été réalisés par les Chambres d'Agriculture dans l'objectif de réduire les nitrates et les produits phytosanitaires sur les bassins versants du Rupt-de-Mad et de la Seille classés en zone vulnérable. Depuis 2010, à la demande de l'Agence de l'Eau, des actions sont également mises en oeuvre sur les zones de captage par les Chambres d'Agriculture. Par ailleurs, avec plusieurs partenaires, le Syndicat Mixte du PnrL a initié en 2011 un programme d'appui au développement de l'agriculture biologique sur le bassin versant du Rupt-de-Mad.

Les pratiques de l'arboriculture lorraine permettent de limiter les risques de pollution. Ainsi, les vergers sont enherbés partiellement ou totalement, la densité de plantation est faible comparée à la Vallée du Rhône (200 mirabelliers/ha en Lorraine contre 1 000 pommiers/ha dans la Vallée du Rhône).

Les mirabelliers sont des arbres dits de « moyenne tige » (tronc entre 1,20 m à 1,40 m) et ont conservé un port d'arbres (absence de palissage), ce qui est très intéressant d'un point de vue paysager. En revanche, des plantations récentes de vergers basse-tige (0,80 m) se sont développées pour faciliter la cueillette à la main. L'intérêt écologique (entomofaune et avifaune) de ces plantations est faible car la hauteur du tronc est réduite.

La fertilisation n'est pas importante (40 unités/ha) et comme elle est appliquée sur une culture pérenne, il y a peu de risques de lessivage des nitrates.

Malgré des travaux de recherche et des expérimentations, la profession rencontre des difficultés pour réduire l'utilisation des phytosanitaires.

Dans le domaine de la viticulture des évolutions importantes favorables à l'environnement ont eu lieu : réduction du désherbage chimique, plantation de vignes hautes permettant l'enherbement entre les rangs, désherbage mécanique, réduction des phytosanitaires...

⇒ Une agriculture biologique faiblement représentée mais un boom récent des conversions sur le Parc

Le Parc compte 36 exploitations biologiques professionnelles assurant une diversité de productions (céréales, lait, viandes bovines et ovines, fruits, vins, légumes, fromages de chèvre, poissons d'étang). Ce qui représente 3 % des exploitations du Parc et 2,2 % de la SAU (2 424 ha). La superficie est faible car un tiers des exploitations a des productions caractérisées par de petites surfaces (fruits, légumes, vin). La situation est semblable sur l'ensemble de la

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

Lorraine qui compte 3,25 % d'exploitations biologiques (soit 423), ce qui correspond à 2,6 % de la SAU (30 902 ha).

On observe une forte progression des conversions entre 2007 et 2011. Ainsi, dans le territoire du Parc, le nombre d'exploitations a été multiplié par trois et en Lorraine, celui-ci a été multiplié par deux. Ce phénomène s'explique par une augmentation de la demande des consommateurs et les préconisations du Grenelle de l'environnement.

En viticulture, le Parc comptait une seule exploitation biologique depuis 1980. Mais, depuis, 2009, deux exploitations de taille importante (14 ha dans les Côtes de Moselle et 5 ha dans les Côtes de Meuse) se sont converties à l'agriculture biologique.

e) La pisciculture

Sources : FLAC Lorraine.

La Woèvre et le Pays des Etangs en Moselle font de la Lorraine la troisième région française de production de poissons d'étangs. La pisciculture concerne 350 propriétaires et exploitants d'étangs et produit, sur 7 000 ha de plans d'eau, 1 100 tonnes de poissons dont 90 % sont vendus pour le repeuplement. La production est extensive à semi-intensive. Sur le territoire, la pêche traditionnelle au filet est encore pratiquée par l'Association des Paralysés de France sur l'étang de Lachaussée (qui dispose d'un atelier de transformation) et par le Domaine de Lindre sur l'étang éponyme. La pisciculture traditionnelle permet le maintien d'étangs aux patrimoines naturel et culturel remarquables. La plupart des pisciculteurs ont adhéré aux MAE aquacoles nationales et aux conventions de gestion proposées par le Conseil Régional de Lorraine.

La pisciculture est peu rentable car le prix de vente des poissons pour le repeuplement est faible. La production concerne majoritairement la carpe et sa commercialisation pour des débouchés alimentaires est peu développée. Une petite partie est vendue en Alsace et en Allemagne où il y a une tradition de consommation de carpe entière. Les Lorrains, quant à eux, en consomment peu. Par ailleurs, il manque des ateliers de filetage pour valoriser la carpe en filet, ce qui permettrait de s'adapter aux modes de consommation d'aujourd'hui.

Par ailleurs, il existe 4 piscicultures qui produisent en bassins. Deux sont situées sur la partie Ouest et produisent des salmonidés (Saint-Mihiel et Lacroix-sur-Meuse). Deux autres sont implantées dans la partie Est (Hampont et Dieuze) et sont spécialisées dans la production de perche et sandres en système intensif.

f) La chasse

La Lorraine est une région fortement marquée par la chasse au grand gibier (sanglier et chevreuil surtout) puisque 98 % des quelques 31 000 chasseurs lorrains traquent le grand gibier. On estime que 3 000 chasseurs habitent sur le territoire du Parc naturel régional de Lorraine.

Une récente étude régionale conduite par la Fédération Régionale des Chasseurs a montré que la pratique de la chasse est fortement ancrée dans les territoires ruraux puisqu'elle s'appuie sur un réseau dense d'associations. On compte, en effet, plus d'associations de chasse que de communes sur le territoire du Parc (Association Communales de Chasse Agréées, Groupements d'Intérêts Cynégétiques, « Sociétés » de chasse). En outre, 52 % des chasseurs lorrains habitent une commune de moins de 1 000 habitants et 79 % d'entre eux, une commune de moins de 5 000 habitants.

La pratique des activités cynégétiques a également un impact important sur le commerce et l'activité économique de proximité car le chasseur lorrain pratique son activité à moins de 50 km de son domicile dans 86 % des cas. Sur la base des chiffres régionaux, on estime que la chasse générerait plus de 21 000 repas et presque 1 000 nuitées par an sur le territoire du Parc. La pratique de la chasse induit des flux financiers de l'ordre de 131 millions d'euros au niveau régional, dont quelques 8 millions d'euros au niveau du territoire du Parc répartis sur les différents secteurs économiques (filère viande, hôtellerie, restauration, matériel, vêtements, tourisme, petits commerces, etc.)

Au-delà des aspects économiques et de la contribution à la régulation des espèces, les chasseurs, par leur présence sur le terrain, participent à la cohésion sociale (89 % des chasses se pratiquent entre amis) et à la mixité sociale (toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées). En outre, l'association locale de chasse est parfois une des seules associations de la commune.

Tableau de synthèse des composantes sociales, économiques et environnementales de l'activité agricole dans le territoire du Parc.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Diversité des productions agricoles façonnant une mosaïque de milieux et de paysages. - Un système polyculture-élevage dominant présentant des atouts environnementaux (présence de prairies, haies, mares...). - Pisciculture extensive qui maintient la qualité écologique des étangs. - Large adhésion aux opérations agri-environnementales (Agrimieux, MAE) et aux actions de renaturation dans les CTE. - Des arboriculteurs et viticulteurs engagés dans la réduction des phytosanitaires. - Un essor de l'agriculture biologique soutenu par un programme de développement. - Arboriculture et viticulture bien implantées dans le territoire. | <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la surface en prairies et drainage pour mise en culture. - Fragmentation des Trames Vertes et Bleues. - Eaux superficielles et souterraines dégradées. - Diminution de l'activité d'élevage. - Baisse du nombre d'exploitations. - Augmentation de la taille des exploitations, du prix du foncier rendant difficile leur transmission. - Manque de disponibilité du foncier pour l'installation de nouveaux maraîchers. - Agriculture biologique pas assez développée. - Des filières importantes pour le Parc qui font face à des problèmes de rentabilité : arboriculture, pisciculture. - Apiculture peu développée. |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le système polyculture-élevage pour préserver et restaurer les qualités environnementales du territoire. - Une dynamique régionale favorable au développement des vins et eaux de vie sur les Côtes (filières dynamiques, appellations d'origine...). - Fortes potentialités pour valoriser des productions en circuit court. - Accompagner le développement de nouvelles productions en phase avec les enjeux environnementaux. | <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des terres cultivées avec pour conséquence une banalisation du paysage, une perte de la biodiversité et des zones tampons favorables à la qualité de l'eau. - Développement démesuré des productions à vocation énergétique (culture énergétique deuxième génération). - Conversion d'étangs de pêche traditionnelle en étangs de loisirs avec pour conséquence une perte des roselières et de la biodiversité. - Régression de l'arboriculture entraînant l'arrachage de vergers. - Le changement climatique |

ENJEUX

- Soutenir des systèmes de production agricole et aquacole permettant de préserver et de restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, la biodiversité et la qualité des paysages.
- Reconquérir des surfaces en prairies naturelles et poursuivre des actions d'aménagement et de gestion de la biodiversité et du paysage.
- S'appuyer sur les nouvelles attentes des consommateurs urbains et ruraux en produits locaux pour soutenir l'élevage, développer une agriculture diversifiée et renforcer la rentabilité des filières fragiles.
- Accompagner l'émergence de nouvelles productions pour limiter les impacts environnementaux et paysagers.
- Réduire la vulnérabilité des productions face au changement climatique.

4. Les autres filières économiques

4-1 Le tourisme

a) L'offre touristique sur le territoire

⇒ Analyse de l'offre en hébergement sur le territoire

Sur le territoire du Parc, 56 % des hébergements relèvent du secteur non-marchand et 44 % du secteur marchand.

En 2010, la capacité d'accueil de la Lorraine (hébergement marchand et non-marchand) était de **240 521 lits touristiques**.

En 2011, avec près de **18 826 lits touristiques**, la part du Parc représente :

- 7,8 % de la capacité d'accueil de la Lorraine,
- 21 % de la capacité d'accueil des 3 départements sur lequel il se situe.

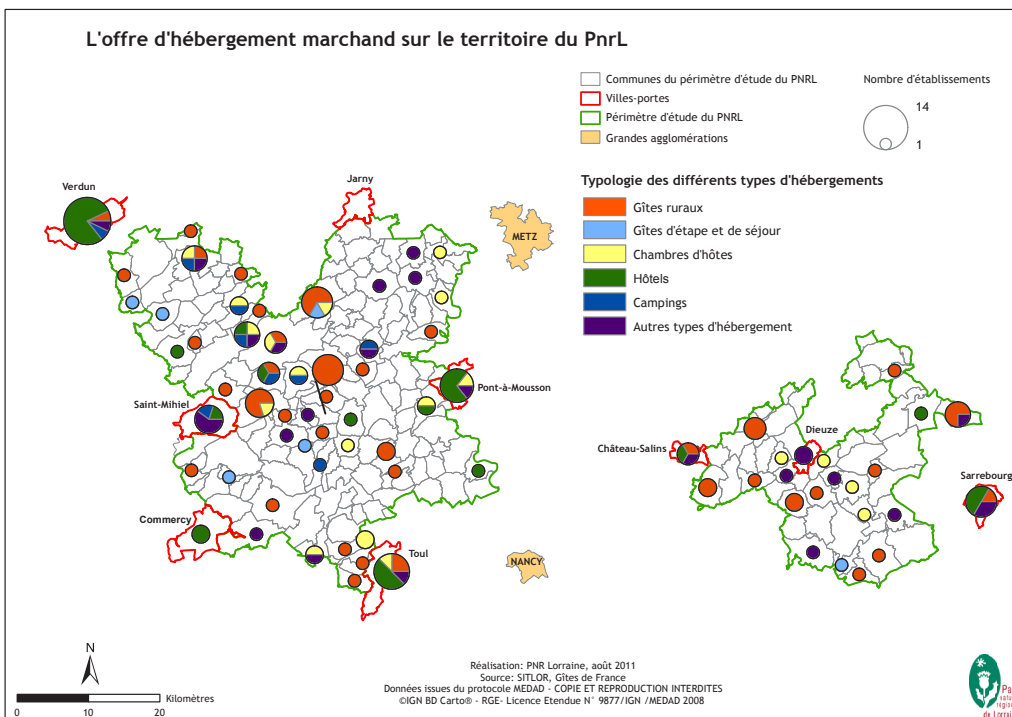
Sur le territoire du Parc (hors villes-portes), aucune commune ne possède plus de 1 000 lits touristiques ce qui confirme le caractère diffus de l'offre.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

L'offre d'hébergement marchand sur le territoire Parc

| Hébergement | Nombre de lits touristiques en 2003 | Nombre de lits touristiques en 2011 | Evolution en % |
|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------|
| Meublés (GDF) | 240 | 228 | - 5 |
| Chambres d'hôtes (GDF) | 59 | 111 | + 88 |
| Hôtels | 680 | 1 682 | + 147 |
| Gîtes de groupe (GDF) | 212 | 195 | - 8 |
| Hôtellerie de plein air | 4 860 | 4 761 | - 2 |
| Total | 6 051 | 6 977 | + 15 |

De 2003 à 2011, le territoire rural du Parc a vu diminuer la part de la petite hôtellerie familiale, ce qui est conforme à la tendance régionale et nationale. L'offre hôtelière se concentre aujourd'hui essentiellement dans les villes-portes avec l'implantation de chaînes hôtelières à proximité des axes autoroutiers répondant ainsi notamment aux besoins d'une clientèle d'affaires. La capacité d'accueil est en augmentation sur les villes moyennes comme Verdun, Pont-à-Mousson, Toul et Sarrebourg.



La capacité d'accueil du secteur rural du territoire (hors villes-portes) a tendance à diminuer sensiblement. On observe cependant une très nette amélioration qualitative de l'offre (confort, gamme) plus particulièrement dans les gîtes et les chambres d'hôtes.

Malgré une diminution du nombre d'établissements, la capacité d'accueil en hôtellerie de plein air reste à peu près stable depuis 2003. L'hôtellerie de plein air représente ainsi le plus grand nombre de lits touristiques du territoire. Le niveau de confort connaît une légère baisse (un seul camping dispose de la qualification «Camping qualité »).

Le nombre de gîtes d'étape et de séjour reste stable. Ces hébergements sont cependant pour beaucoup vieillissants et sont majoritairement classés 1 épi (83 %).

Il est à noter que seuls 3 hébergements (tous types confondus) disposent du label «Tourisme et Handicap ».

Les Gîtes ruraux (Réseau Gîtes de France)

| | Territoire Parc | | |
|------------------------|----------------------|----------------------|----------------|
| | 2003 | 2011 | Evolution en % |
| Nombre de gîtes ruraux | 60 (862 en Lorraine) | 57 (939 en Lorraine) | + 1,6 |
| Dont lits 1 épi | 52 | 23 | - 56 |
| 2 épis | 95 | 65 | - 32 |
| 3 épis | 141 | 213 | + 51 |
| 4 épis | 0 | 0 | 0 |
| En cours de classement | 18 | 9 | - 50 |

Si les meublés restent majoritairement liés au label « Gîtes de France », apparaît depuis quelques années une nette tendance à l'implantation de nouveaux labels tels que Clévacances, Accueil Paysan, Fleur de soleil, ...

En 2011, 63 % des gîtes ruraux sont classés 3 épis (37% en 2003) ce qui confirme l'amélioration globale de la qualité de l'offre.

Les secteurs géographiques qui bénéficient d'un dynamisme particulier sont :

- Sur la partie Ouest du Parc, les Côtes de Meuse et de Toul et les communes riveraines du Lac de Madine. Les communes de Lachaussée, Buxières-sous-les-Côtes et Saint-Baussant disposent du plus grand nombre de lits touristiques,
- Sur la partie Est du Parc, l'offre se concentre plus particulièrement sur les communes de Fénétrange, Vic-sur-Seille et Wuisse.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

Les Chambres d'hôtes (Réseau Gîtes de France)

| | Territoire Parc | | |
|--------------------------|----------------------|----------------------|----------------|
| | 2003 | 2011 | Evolution en % |
| Nombre de chambres (GDF) | 22 (375 en Lorraine) | 46 (229 en Lorraine) | + 109 |
| Dont lits 1 épi | 0 | 0 | 0 |
| 2 épis | 19 | 15 | - 21 |
| 3 épis | 2 | 20 | + 900 |
| 4 épis | 0 | 0 | 0 |
| En cours de classement | 1 | 11 | + 1 000 |

Depuis 2003, la capacité d'accueil est en forte progression (+ 52 % de chambres). 43% des chambres d'hôtes sont aujourd'hui classées 3 épis ce qui confirme là encore la nette amélioration de la qualité de l'offre. 8 établissements proposent une table d'hôtes.

Les secteurs géographiques qui bénéficient d'un dynamisme particulier sont :

- Sur la partie Ouest du Parc, les Côtes de Meuse jusqu'aux communes riveraines du Lac de Madine.
- Sur la partie Est du Parc, autour du Domaine de Lindre.

Hôtellerie *

| Classement | Nb établ.** en 2003 | Nb établ.** en 2011 | Evolution en % | Nb chambres en 2003 | Nb chambres en 2011 | Evolution en % |
|--------------------|---------------------|---------------------|----------------|---------------------|---------------------|----------------|
| | | 23 | 27 | + 17 | 340 | 478 |
| Classé sans étoile | 13 | 3 | - 76 | 95 | 37 | - 61 |
| 1 étoile | 0 | 2 | | 0 | 32 | |
| 2 étoiles | 9 | 16 | + 78 | 216 | 322 | + 49 |
| 3 étoiles | 2 | 3 | + 50 | 29 | 71 | + 145 |
| Non classé | 0 | 3 | | 0 | 16 | |

* : chiffres sans les données relatives à Verdun indisponibles pour 2003

** : nombre d'établissements

Entre 2003 et 2011, le nombre d'établissements sur le territoire du Parc a augmenté de 17 % (+ 40 % pour le nombre de chambres). Cette évolution est caractérisée par une augmentation

globale de la qualité de cette petite hôtellerie (liée à un important travail de reclassement) qui compte aujourd'hui 6 établissements inscrits au réseau Logis de France et 7 Classés « Qualité Tourisme ». Les hôtels de catégorie 2* restent majoritaires. En 2011, l'offre hôtelière sur le territoire rural ne représente plus que 23 % du nombre de chambres total.

L'hôtellerie de plein air

| | 2003 | | |
|-----------|---------------------|-----------------|----------------------|
| | Nb campings classés | Nb emplacements | Nb lits touristiques |
| | 15 | 1 620 | 4 860 |
| 1 étoile | 2 | 55 | 165 |
| 2 étoiles | 10 | 1 345 | 4 035 |
| 3 étoiles | 3 | 220 | 660 |

| | 2011 | | |
|-----------|---------------------|-----------------|----------------------|
| | Nb campings classés | Nb emplacements | Nb lits touristiques |
| | 12 | 1 587 | 4 761 |
| 1 étoile | 2 | 83 | 249 |
| 2 étoiles | 8 | 1 337 | 4 011 |
| 3 étoiles | 2 | 167 | 501 |

A ces établissements s'ajoutent 4 espaces « bornes camping-car »

L'offre en hôtellerie de plein air se concentre autour des bases de loisirs, des étangs et des points d'eau.

1 seul camping est classé « Camping-qualité » alors que l'on observe au niveau régional que ce classement apporte 7 points d'occupation en plus aux campings.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

L'hébergement non marchand

| | 1999 | 2006 |
|------------------------------|--------|--------|
| Nb de résidences secondaires | 2 428 | 2 199 |
| Nb de lits touristiques | 12 140 | 10 995 |

Le nombre de résidences secondaires entre 1999 et 2006 baisse légèrement et suit la tendance régionale. La Vallée du Rupt-de-Mad qui comptait un nombre important de résidences secondaires dans les années 1990 semble suivre le phénomène de périurbanisation (Résidences secondaires transformées en résidences principales).

Cependant, la part de résidences secondaires sur le territoire du Parc n'est pas négligeable puisqu'elle représente 34 % de l'offre d'hébergement non-marchand de la Lorraine. Leur répartition spatiale semble suivre les paysages emblématiques du Parc (Côtes de Meuse et de Toul / Pays des Etangs).

La restauration

| | 2011 |
|---|--------|
| Effectif restaurants | 156 |
| Effectif communes rurales | 38 |
| Effectif villes-portes | 118 |
| Nombre de couverts (Sans les terrasses) | 10 000 |

Certaines villes-portes comme Verdun (avec près de 3 000 couverts) et Sarrebourg concentrent à elles seules une grande partie de l'offre de restauration.

Le territoire compte quelques très bonnes adresses recommandées par des guides reconnus (Michelin, Routard et Petit Futé). On relève également quelques restaurants gastronomiques avec des Maîtres cuisiniers de France, 1 chef étoilé Michelin et des classements au Gault et Millau, Champérad, Bottin Gourmand.

Toutefois la restauration rapide (pizzerias-crêperies-cafés-brasseries et restauration à thème) représente près de la moitié de l'offre.

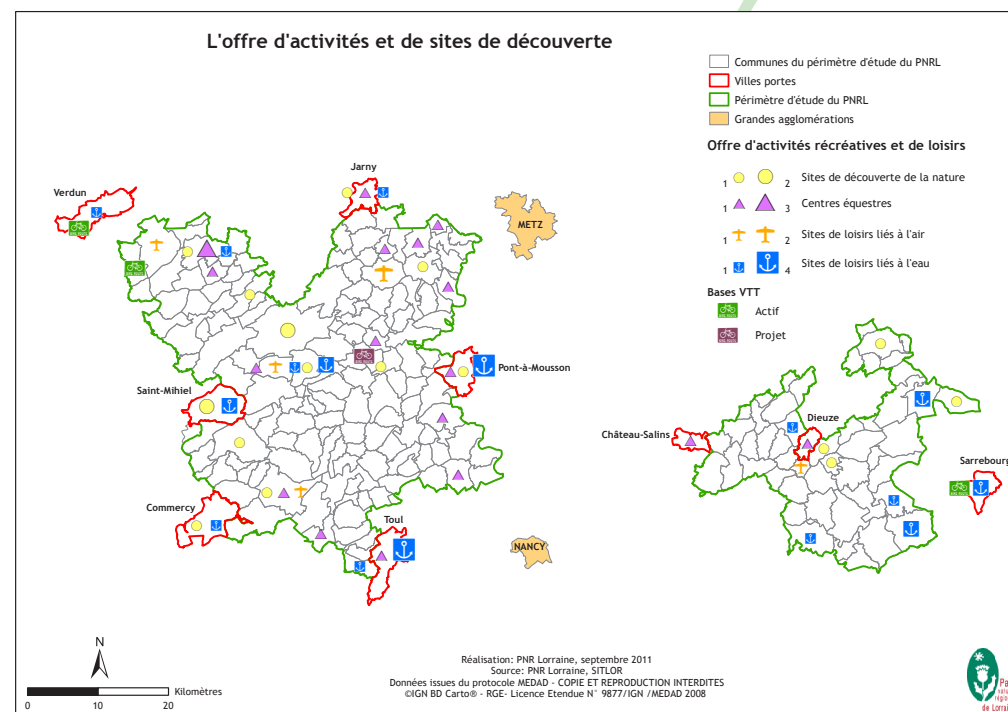
La répartition de l'offre :

- 39 % sont des restaurants traditionnels
- 21 % Pizzerias-crêperies
- 15 % Cafés-Brasseries
- 10 % Restaurants à thème (Asiatique-Italien-Marocain etc...)

- 7 % Restaurants gastronomiques
- 5 % Glaciers-salons de thé

Par ailleurs, 2 établissements sont labellisés « Tourisme et Handicap ».

⇨ L'offre d'activités et de sites de découverte



D'après une étude de clientèle réalisée en 2006, la beauté de l'environnement naturel est la première motivation des touristes visitant la Lorraine. Ainsi, 41 % des visiteurs citent ce critère parmi les trois éléments qui ont été décisifs lors du choix de la destination lorraine. Au sein de l'espace régional, l'offre touristique du Parc répond ainsi pleinement aux attentes des visiteurs de la Lorraine en proposant de multiples activités de pleine nature.

L'itinérance

Le territoire présente la caractéristique d'être bordé par d'importantes voies fluviales : vallée de la Meuse et Canal de l'Est, Vallée de la Moselle, Canal des Houillères de la Sarre et Canal de

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

la Marne au Rhin. Ces voies bleues sont aussi des voies vertes parmi lesquelles figurent certains itinéraires transfrontaliers tels que la véloroute Moselle-Saône (ou Charles le Téméraire). Elles constituent des voies d'accès privilégiées pour les clientèles nord européennes.

L'offre en chemins de randonnée pédestre s'organise autour du GR5 (Sentier européen n°2) qui relie la Mer du Nord à la Méditerranée. Il traverse le Parc sur 125 km en sillonnant du Nord au Sud le long de la Vallée de la Moselle puis en traversant la Vallée de la Seille avant de quitter le territoire et le Pays des Etangs à Gondrexange.

Autour de ce GR se développe un réseau dense de sentiers de randonnée balisés d'environ 1 500 km parmi lesquels, 4 GR de Pays (GRP®) situés sur la zone ouest. Une quinzaine d'associations œuvrent pour créer et entretenir ce réseau mais aussi pour proposer des calendriers de sorties qui permettent ainsi de randonner toute l'année. L'évolution actuelle de l'offre de randonnée impulsée par les Départements tend à privilégier la qualité des itinéraires.

Outre les balades proposées le long des voies vertes, le territoire du Parc a vu se développer de nombreuses propositions d'itinéraires de circuits à vélo. Le territoire est en effet très favorable au développement de cette activité : un maillage de petites routes à faible circulation, des paysages variés offrant des dénivelés accessibles à tous, ainsi qu'un accès aisé depuis les villes-portes. Ainsi, sur le territoire du Parc, une quarantaine de circuits à vélo, balisés ou non et destinés à un public familial, sont proposés.

Les activités de découverte de la nature

Une dizaine de structures (associations, CPIE Woëvre-Côtes de Meuse, Conservatoire des Sites Lorrains, etc) propose des animations permettant de découvrir et d'observer la nature tout au long de l'année. Ces sorties sont destinées à un public plutôt familial.

Patrimoine remarquable du territoire du Parc, les zones humides se révèlent au grand public grâce à 3 observatoires ornithologiques installés notamment sur les sites RAMSAR (Etangs de Lachaussée et de Lindre).

Éléments caractéristiques du patrimoine lorrain, les jardins sont aussi des sites à vocation touristique dès lors qu'ils sont ouverts au public. Sur le territoire du Parc, on en dénombre une dizaine : jardins à thème, jardins historiques ou simplement pour la beauté des yeux, ils constituent un élément attractif de l'offre touristique du Parc.

Les activités liées à l'eau et à l'air

Les zones humides constituent l'un des patrimoines naturels emblématiques du territoire du Parc.

Naturellement, l'activité touristique s'appuie aussi sur ce patrimoine lié à l'eau. Ainsi, on trouve sur le territoire du Parc 5 bases de loisirs d'envergure régionale. Ainsi de nombreux clubs proposent sports et activités nautiques (aviron, kayak). Même si elle n'est pas liée au

patrimoine naturel du Parc, il convient de signaler l'importante offre de piscines présentes pour la plupart dans les villes-portes (10 établissements au total). Enfin la pêche est une activité très présente (en lien avec les nombreux étangs, lacs et cours d'eau) mais encore assez peu organisée d'un point de vue touristique.

5 sites proposent des activités aériennes (ULM, écoles de pilotage) ouvertes au public. La base de loisirs Chambley Planet'Air a notamment pour ambition de développer de nouvelles offres autour de la montgolfière : l'association Pilâtre de Rozier met en place des stages de fabrication de ballons, organise des vols à destination du grand public en plus du Mondial Air Ballons qui tous les 2 ans rassemble des pilotes du monde entier.

Le tourisme équestre, un potentiel à développer

L'activité est très présente sur le territoire du Parc avec 20 centres équestres aux activités variées (attelage, ferme équestre, randonnée, etc.). L'offre est plus particulièrement concentrée sur la zone ouest sur laquelle on dénombre 90% des établissements.

b) La fréquentation touristique du territoire

Hormis les données de fréquentation hôtelière, il n'existe pas de données de fréquentation propres au territoire du Parc pour les autres types d'hébergement. Les données sont issues des Chiffres clés du tourisme en Lorraine produits par l'Observatoire Lorrain du Tourisme.

⇒ La fréquentation par type d'hébergement

Dans l'hôtellerie, la durée moyenne de séjour est de 1,8 nuit (1,7 pour la Lorraine).

Les hôtels du Parc ont totalisé 99 836 nuitées en 2010.

Les clientèles sont à 69% françaises et 31% étrangères. Parmi ces dernières, les principales clientèles sont originaires d'Allemagne, de Belgique et des Pays-Bas.

L'hôtellerie de plein air représente 895 000 nuitées en 2010. La durée moyenne de séjour est de 3,9 nuits pour les clientèles françaises et de 2,4 nuits pour les étrangers.

La clientèle majoritaire de l'hôtellerie de plein air est étrangère pour 58 %. Elle est composée principalement de clients en provenance des Pays-Bas, d'Allemagne et de Belgique.

Pour ce qui relève de la fréquentation des meublés (Gîtes de France), la moyenne est de 19,1 semaines louées par an.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

⇒ La fréquentation des sites du territoire

| Site | Commune | Nombre de visiteurs en 2010 |
|--------------------------------|----------------|-----------------------------|
| Parc animalier de Sainte Croix | Rhodes | 222 202 |
| Base de loisirs de Madine | Nonsard | 112 695 |
| Fort de Douaumont | Verdun | 99 562 |
| Abbaye des Prémontrés | Pont-à-Mousson | 98 200 |
| Citadelle souterraine | Verdun | 80 042 |
| Fort de Vaux | Verdun | 39 833 |
| Cathédrale | Toul | 20 000 |
| La forêt des énigmes | Fribourg | 10 500 |
| Centre mondial de la Paix | Verdun | 6 183 |
| Cimetière américain | Thiaucourt | 5 739 |
| Total | | 694 956 |

Source : Observatoire Lorrain du Tourisme

La fréquentation des sites de loisirs tend à augmenter tandis que les sites plus patrimoniaux (musées, tourisme de mémoire) connaissent plutôt une baisse de la fréquentation.

| Site | Commune | Nombre de visiteurs en 2010 |
|--|---------------------|-----------------------------|
| Musée du Pays de Sarrebourg et Chapelle des Cordeliers | Sarrebourg | 19 572 |
| Musée départemental Georges de la Tour | Vic-sur-Seille | 14 924 |
| Musée départemental du Sel | Marsal | 10 929 |
| Musée d'art et d'histoire | Toul | 4 751 |
| Musée au fil du papier | Pont-à-Mousson | 4 519 |
| Musée de la Prinerie | Verdun | 4 336 |
| Musée de la céramique et de l'ivoire | Commercy | 3 217 |
| Maison de l'histoire de la Terre de Gorze | Gorze | 2 715 |
| Musée départemental d'Art Sacré | Saint-Mihiel | 1 814 |
| Musée de la Belle Epoque | Jouy-sous-les-Côtes | 882 |
| Musée de Marbotte | Marbotte | 347 |
| Total | | 68 006 |

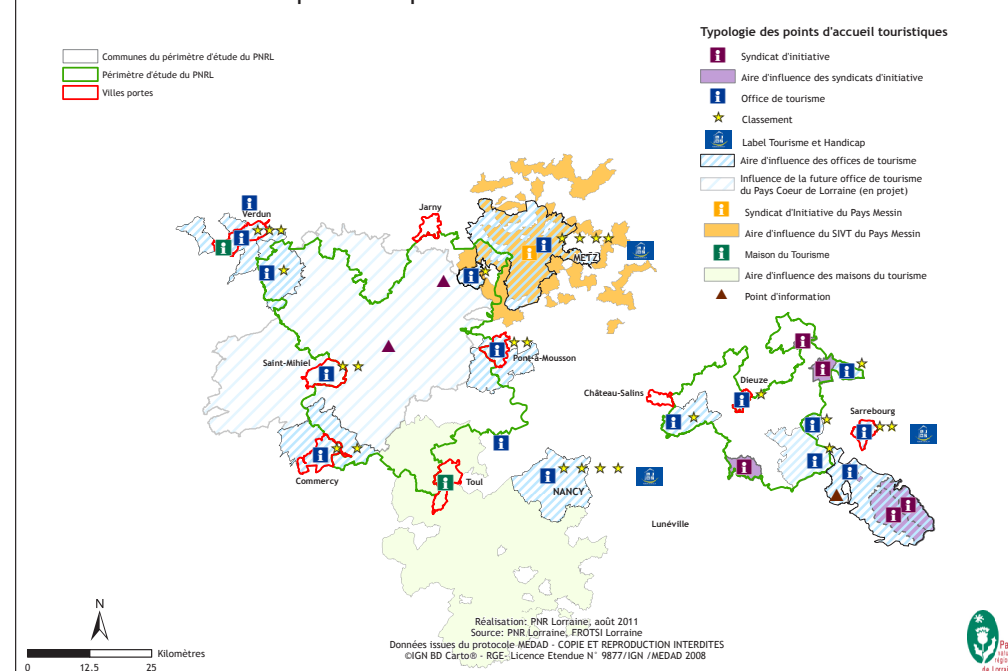
⇒ Les points d'information

Il existe environ 20 points d'accueil touristique sur le territoire Parc (106 en Lorraine) et 2 autres structures très proches rayonnant pour partie sur le territoire. La moitié d'entre eux ne disposent que d'une seule étoile.

Peu d'entre eux sont structurés dans le cadre d'Office de Tourisme de Pôle.

| Territoire Parc | 2011 |
|-------------------------------------|------|
| Nombre de Syndicats d'Initiative | 4 |
| Nombre d'Offices de Tourisme | 14 |
| Classés 1 étoile | 7 |
| Classés 2 étoiles | 4 |
| Classés 3 étoiles | 1 |
| Classés 4 étoiles | 2 |
| Labellisés « Tourisme et Handicap » | 3 |
| Disposant d'un « Espace Parc » | 1 |
| Nombre de Maisons du Tourisme | 2 |

L'information et le réceptif touristique sur le territoire du Parc



Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

⇒ Les Offices de Tourisme du Parc, une nécessaire évolution

Alors qu'un grand nombre d'Offices de Tourisme ont encore un champ d'intervention communale, on voit apparaître cependant quelques Offices de Pôles (Commercy, Val de Meuse et Vallée de la Dieue, le Toulois, le Pays de Sarrebourg et des 2 Sarres).

Parallèlement, la moitié d'entre eux ne disposent que d'un classement 1 étoile.

⇒ Les structures intercommunales et leurs champs de compétences touristiques.

13 Communautés de Communes du territoire ont la compétence tourisme ou agissent dans ce domaine.

⇒ Les habitants : Messagers du Parc

Depuis 2010, le Syndicat Mixte du Parc a initié un nouveau réseau : Les Messagers du Parc.

Ouvert aux habitants du territoire, ce jeune réseau d'une dizaine de personnes issues de tous horizons est en train de se mettre en place.

Les messagers pourront devenir autant de relais d'informations touristiques.

c) Le poids de l'économie touristique

⇒ L'emploi touristique

A l'échelle régionale, on compte 24 160 emplois touristiques salariés privés, soit 3,4% de l'emploi salarié régional total, contre 4,4% en France métropolitaine. Les 24 160 salariés du secteur touristique sont un peu plus nombreux que ceux de l'industrie automobile ou des industries agricoles et alimentaires.

Dans le secteur du tourisme, une grande partie des emplois sont à temps partiel.

Les 24 160 emplois liés au tourisme représentent 18 050 emplois en équivalent temps plein. La Lorraine occupe ainsi le quinzième rang des régions pour le poids de ce secteur, et le deuxième rang des régions du Nord et du Grand Est, après la Bourgogne. Les activités exclusivement dédiées aux touristes ont occupé 7 200 salariés, dans près de 2 300 établissements lorrains. L'hôtellerie et la restauration sont les activités prédominantes de l'emploi salarié touristique lorrain. Ces deux secteurs regroupent près de la moitié de l'emploi touristique de la région.

Un défi se pose à ce secteur : celui du renouvellement des chefs d'entreprise dont la pyramide des âges est particulièrement préoccupante, mais ouvre toutefois des perspectives aux nouvelles générations.

⇒ Les retombées économiques du tourisme

Avec une dépense moyenne de 60 €, la Lorraine s'inscrit au 14ème rang des régions françaises pour ce qui relève des dépenses moyennes par touriste par nuitée (95 € pour l'Île de France et 49 € pour la Picardie).

Le chiffre d'affaires des hébergements marchands en Lorraine est estimé à 270 000 000 € TTC,

soit une valeur ajoutée moyenne de 1 440 € par lit touristique marchand.

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Des réseaux d'acteurs compétents et dynamiques ayant la volonté de s'engager dans des démarches de qualité et de développement durable.- Une tendance générale à l'amélioration qualitative de l'offre.- Une offre d'activités (naturelles, culturelles, récréatives, patrimoniales, mobilités douces, etc) variée et de qualité.- Une fréquentation globalement en hausse.- Une situation au cœur de l'Europe qui met la Lorraine au centre d'un gisement de clientèles potentielles de plusieurs millions de personnes.- Proximité de l'offre Parc pour les clientèles urbaines des métropoles de la Grande région.- Présence à proximité immédiate du Parc de sites au rayonnement international vecteurs de nouvelles clientèles (Centre Pompidou, Center Parcs). | <ul style="list-style-type: none">- Une offre de produits packagés insuffisante.- Un manque d'identité et de singularité de l'offre (offre spécialisée famille, nature, handicap, etc).- Faiblesse de l'organisation et de la coordination des acteurs touristiques.- Fragilité des structures touristiques (pour la plupart de petite taille et reposant souvent sur une personne).- Lisibilité de l'offre (marketing) insuffisante.- Une saisonnalité très marquée.- Pas de stratégie régionale sur le tourisme durable et manque de représentation du rôle des Parcs dans ce domaine.- Une offre touristique diffuse |

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

| OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Attrait de l'image des Parcs auprès de clientèles (notamment étrangères).- Demande croissante des clientèles pour des séjours et produits reposant sur des valeurs de « nature », d'authenticité et de qualité : écotourisme.- Existence d'une offre de produits du terroir large et diversifiée, socle du développement d'une gastronomie de qualité.- Existence de labels de qualité reconnus liés au développement durable (marque Parc).- Un large potentiel de développement de produits spécifiques et identitaires : tourisme de mémoire, ornithologie, aérostation, artisanat d'art, etc.- Une organisation de l'offre autour de pôles en développement.- La fragmentation des séjours favorise les déplacements de proximité et renforce la place du Parc dans l'offre de séjours de proximité.- La charte européenne du tourisme durable : une stratégie de développement concertée axée sur la gouvernance. | <ul style="list-style-type: none">- Une fréquentation souvent faible qui fragilise les structures et nuit à leur modernisation.- Un manque de moyens des associations qui peut remettre en cause de nombreuses animations et activités (randonnée, sorties nature, etc).- Banalisation des territoires (notamment périurbains) qui entraîne une perte d'attractivité et de singularité. |
| ENJEUX | |
| <ul style="list-style-type: none">- Tirer parti de l'attrait de l'image Parc et de la demande des clientèles pour un tourisme de nature (écotourisme) afin d'organiser une offre spécifique autour de pôles identifiés.- Définir collectivement (acteurs, institutions...) un projet de tourisme durable pour inscrire cette filière au sein du développement touristique régional.- Structurer les acteurs touristiques autour de produits complets (nature, culture, savoir-faire,...) favorisant l'allongement de la période de fréquentation en vue de renforcer l'équilibre économique des structures.- Améliorer la qualité de l'offre et la mise en place d'offres spécialisées (famille, handicap, etc.).- Promouvoir la destination Parc et l'inscrire dans une offre globale à l'échelle Grande Région. | |

4-2 Le secteur de la construction

En 2010, la part de la construction représente 9,88 % de l'activité en Lorraine avec 11 757 entreprises. Il s'agit majoritairement d'établissements employant jusqu'à 10 salariés (91,67 %), alors que la part des entreprises employant plus de 50 salariés est seulement de 0,85 % pour les 100 entreprises lorraines concernées.

Sur le territoire du Parc, les 537 établissements du BTP représentent 11,56 % de l'activité économique. La grande majorité correspond aussi aux entreprises employant 0 à 10 salariés (95 %). Seules deux entreprises emploient plus de 50 salariés. Les différentes branches courantes de la construction sont représentées, et on trouve aussi des entreprises spécialisées dans certaines techniques de la rénovation du bâti ancien.

En terme de répartition spatiale, les plus fortes concentrations d'entreprises se trouvent en Meurthe-et-Moselle, au contact du Sillon Mosellan et des villes-portes. Ces dernières accueillent également des chantiers de construction d'importance régionale, alors que le territoire du Parc est davantage concerné par le marché du logement individuel.

Tendances du secteur à l'échelle de la région :

On constate une augmentation du nombre des entreprises en général, liée au dispositif d'auto-entrepreneur. Depuis 2007, leur part est de 47 % des entreprises. Malgré la baisse des créations dites traditionnelles et une diminution du nombre des entreprises du bâtiment employant au moins 1 salarié, le tissu d'entreprises reste solide et diversifié. Il a, par sa diversité et par sa réactivité, une grande capacité d'adaptation à l'évolution du territoire.

La répartition par secteur est la suivante : 70 % second œuvre ; 20 % gros-œuvre ; 10 % travaux publics.

Le tissu d'entreprises du bâtiment a été très touché par la crise économique. Ainsi depuis 2008, le secteur du bâtiment a connu une baisse de 4,5 % de ses effectifs. Paradoxalement, le nombre d'entreprises des travaux publics (surtout celles n'employant pas de salariés) est en constante augmentation.

Cette baisse d'effectifs est à mettre en parallèle avec la diminution significative des autorisations de construire qu'a connue la Lorraine depuis 2009. Ainsi, par rapport à l'année 2008, le nombre de logements ordinaires autorisés est en repli de 24 %. Le secteur des immeubles collectifs a subi le plus fort ralentissement avec une baisse d'un tiers des autorisations. Le département de la Meuse est particulièrement affecté par un recul supérieur à 60 %. Le marché de la maison individuelle connaît pour sa part une troisième année consécutive de baisse, qui est aussi la plus importante: -15%.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

4-3 Economie sociale et solidaire

a) L'économie sociale

Les données ont été fournies par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Lorraine (CRES)

⇒ Tendances de l'économie sociale en Lorraine (associations, mutuelles et coopératives)

L'économie sociale représente 78 000 emplois en Lorraine en fin d'année 2007, soit plus d'un emploi lorrain sur dix. Essentiellement tournée vers les services à la population, elle profite du développement des besoins dans ces domaines et a affiché une croissance en emplois de 4 % en un an (2006). Les associations en constituent la composante principale avec près de 65 000 salariés. Coopératives et mutuelles sont incontournables dans le secteur financier.

⇒ L'insertion par l'activité économique (Source : Atlas des structures d'insertion par l'activité économique en Lorraine -2000) :

Le secteur de l'insertion par l'activité économique est composé d'associations, d'entreprises et d'organismes spécifiquement tournés vers l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans emploi et en grandes difficultés. Ces structures luttent contre les exclusions en accueillant des personnes en vue de leur adaptation ou leur réadaptation à la vie professionnelle.

26 structures d'insertion par l'activité économique étaient présentes sur le territoire en 2000. Les secteurs de Pont-à-Mousson et Verdun étaient particulièrement dynamiques.

- 5 associations intermédiaires : Pont-à-Mousson, Sarrebourg, Château-Salins, Toul, Verdun.
- 8 entreprises d'insertion : Dieuze, Mittersheim, Château-Salins, Noviant-aux-Prés, Domèvre-en-Haye, Toul, Commercy, Verdun.
- 1 entreprise de travail temporaire d'insertion : Verdun.
- 11 chantiers d'insertion : Dieuze, Pont-à-Mousson (X4), Saizerais, Toul, Fresnes-en-Woëvre, Commercy, Verdun (X2).
- 1 atelier de centre d'hébergement et de réinsertion sociale : Verdun.
- 1 Plan local pour l'insertion et l'emploi : Val de Lorraine.

⇒ Les établissements et services d'aide par le travail sur le territoire :

- ESAT Val de Lorraine à Pont-à-Mousson. Capacité : 72 places.
- ESAT La ferme Gourmande à Lachaussée. Capacité : 39 places.
- ESAT Les ateliers de l'ADAPEIM à Verdun. Capacité : 80 places.
- CAT du Centre Social d'Argonne. Site de Commercy. Capacité : 6 places.
- ESAT Sainte-Anne à Albestroff. Capacité : 77 places.
- ESAT L'espoir à Novéant. Capacité : 35 places.

- ESAT L'éventail à Sarrebourg. Capacité : 120 places.
- ESAT Les Jardins de Villers à Montvillers-Bonzée (55). Capacité : 50 places.

b) Enjeux économiques liés aux activités éducatives

Par « activités éducatives », on entend les actions qui s'adressent aux établissements scolaires, aux jeunes en temps hors scolaire, aux adultes, faisant intervenir des spécialistes rémunérés ou non de tous domaines d'activités économiques, culturelles, environnementales, savoir-faire artisanaux, exercés sur le territoire, et qui sont formés aux techniques d'animation.

Parmi celles-ci, on repère différentes actions. Elles peuvent être menées à l'initiative des communes, des Communautés de Communes, de l'Education Nationale et de la DRAC (Classe à PAC par exemple), d'organismes socioculturels comme la FOL. Sont aussi organisés à l'attention des scolaires et des différentes structures organisatrices de loisirs, l'opération « à l'école de la forêt » par l'ONF, les animations de découverte des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, les animations scolaires rivière et remembrement du Conseil Général de la Moselle, les classes d'eau de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la politique Jeunesse et Territoire du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, le programme « Connais ton Parc » dont il faut préciser qu'il s'adresse exclusivement au territoire Parc, et l'offre du réseau Education du Parc naturel régional de Lorraine qui s'adresse aux quatre départements lorrains.

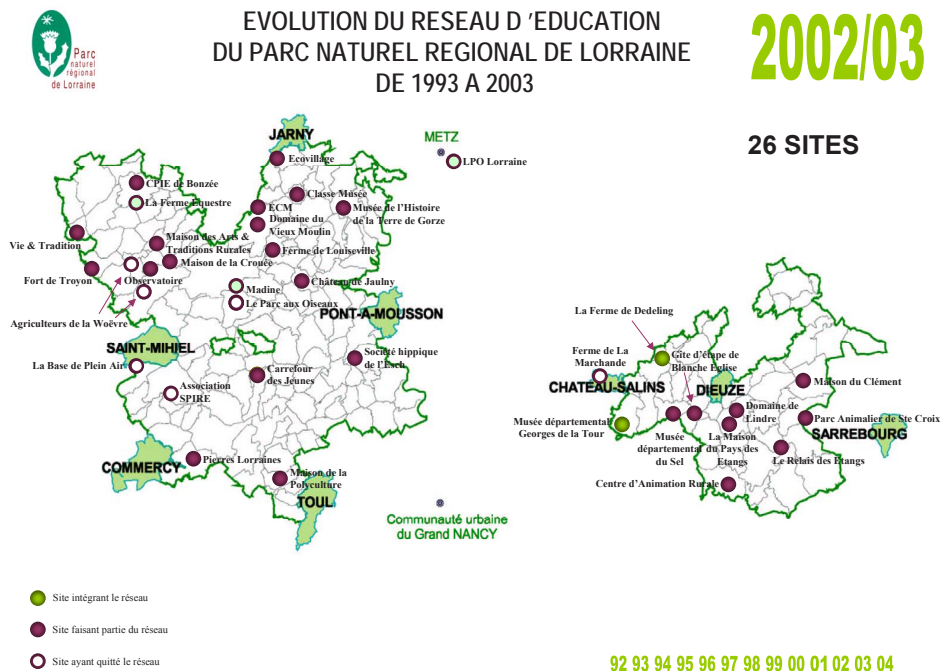
Nous ne disposons pas du chiffre des retombées économiques de toutes les activités éducatives qui sont menées sur le territoire du Parc.

En revanche, le suivi des activités en direction des scolaires menées dans le cadre de la politique Education du Syndicat Mixte du Parc fait l'objet d'une récolte de données depuis son lancement en 1993. Celle-ci concerne les 2 programmes d'action : « le réseau Education » et « Connais ton Parc ».

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

c) Le réseau Education du Parc

⇒ Evolution du réseau Education



Entre 2002-2003 et 2010-2011

- Evolution du nombre de partenaires :

- 26 partenaires Education au territoire en 2002-2003
- 41 partenaires Education au territoire en 2010-2011 et 8 partenaires culturels se répartissant ainsi : 39 partenaires signataires de la convention établissant la pratique partagée de la charte Education, 2 sites partenaires non signataires, 8 partenaires du réseau Culture.

- Typologie des structures partenaires en 2011

- Associations : 19 sur 41 soit 46,3 %
- Privés : 2 sur 41 soit 4,9 %
- Exploitations agricoles : 11 sur 41 soit 26,8 %
- Sites gérés par une collectivité ou l'Etat américain : 9 sur 41 soit 22 %.

- Nature des activités (le même thème peut être proposé sur plusieurs sites mais en se déclinant pour être complémentaire) :

- Agriculture et productions transformées : 10 fermes
- Arboriculture : 2
- Pisciculture : 3
- Viticulture : 1
- Trufficulture : 1
- Patrimoine historique et savoir-faire techniques : 13
- Architecture lorraine : 2
- Environnement : 8
- Tradition et vie rurale : 4
- Arts et culture : 10
- Energies renouvelables : 2
- Accueil de séjours : 8

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

⇒ Bilan financier brut généré par l'activité éducative 2002-2003 / 2010-2011

| | Bilan financier brut 2002-2003 | Bilan financier brut 2009-2010 | Bilan financier brut 2010-2011 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Animations / Interventions spécialisées | 169 529 € | 319 462 € | 291 085 € |
| Hébergements | 28 275 € | 56 559 € | 47 371 € |
| Traiteurs restaurants - centres assurant la restauration | 35 945 € | 98 139 € | 85 004 € |
| Transporteurs locaux et régionaux | 200 409 € | 313 474 € | 282 180 € |
| Totaux | 434 158 € | 787 634 € | 705 640 € |

⇒ Soutien aux emplois par l'activité éducative sur le territoire en 2010-2011

En 2011, l'activité Education a permis de participer au financement des revenus de 83 personnes, dont les temps de travail cumulés dédiés à ladite activité, correspondent à l'équivalent de 43 ETP.

d) Le lien social et les services

⇒ L'Offre éducative

L'activité d'accueil décrite plus haut, ainsi diversifiée et organisée dans de nombreux thèmes par des types d'acteurs variés, constitue une nouveauté pour les différents mondes professionnels qui la pratiquent. Cependant les activités d'éducation à l'environnement avaient émergé antérieurement ; elles sont dues à la capacité d'innovation sociale des associations.

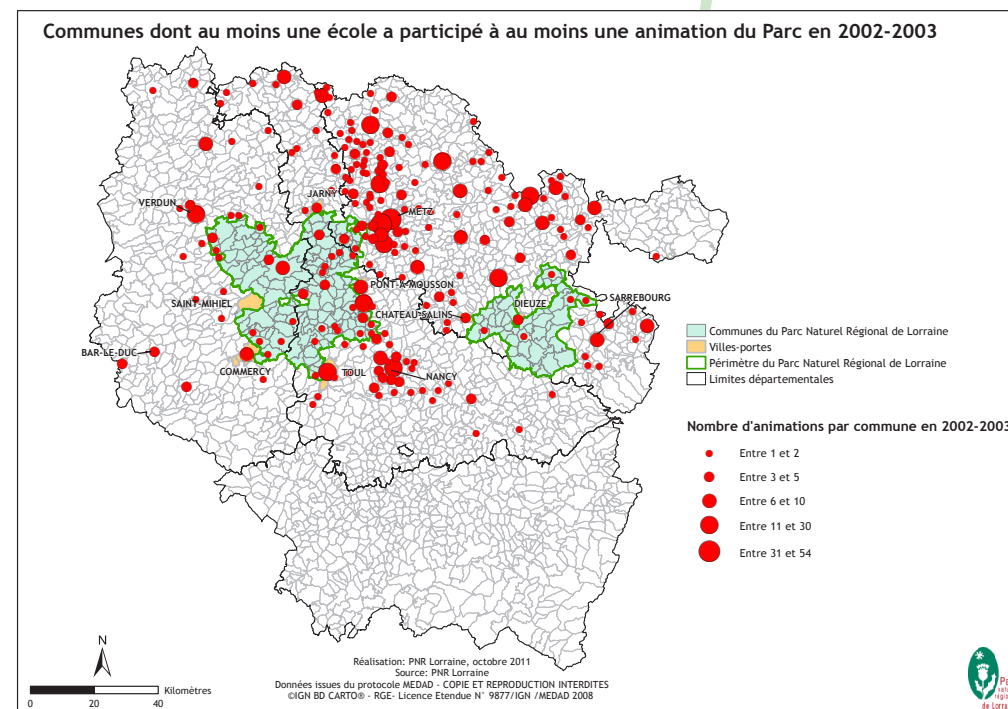
La fréquentation des sites du réseau Education par l'Education Nationale a doublé en 8 ans. Cette progression met en évidence d'une part un besoin pédagogique et d'autre part la capacité des acteurs à y répondre.

On note une baisse de la fréquentation des sites depuis 2010 qui cumulée sur 2009/2010 et 2010/2011, porte le chiffre à 3 200 élèves de moins.

On remarque que les difficultés financières et structurelles des associations d'éducation au développement durable les poussent soit à réduire leur équipe d'animation, soit à répondre aux marchés publics. Dans les deux cas, les structures diminuent leur capacité d'accueil sur leur site. On constate aussi que les effectifs d'élèves sont en baisse et que les collèges éprouvent des difficultés pour financer leurs sorties, de nombreuses annulations ayant été enregistrées.

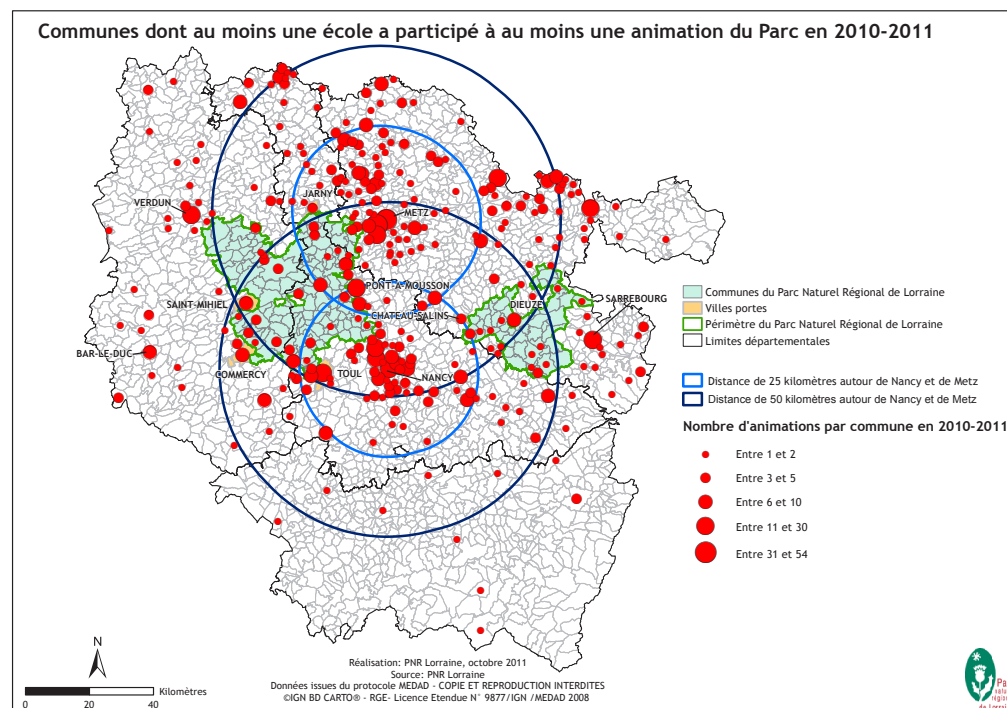
⇒ Aire d'influence du réseau Education en 2002-2003 et 2010-2011

Origine des établissements scolaires fréquentant les programmes d'animation du réseau Education et « Connais ton Parc » en 2002-2003 :



Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

Origine des établissements scolaires fréquentant les programmes d'animation du réseau Education et « Connais ton Parc » en 2010-2011



Le taux de croissance de la fréquentation se traduit en pourcentage ainsi :

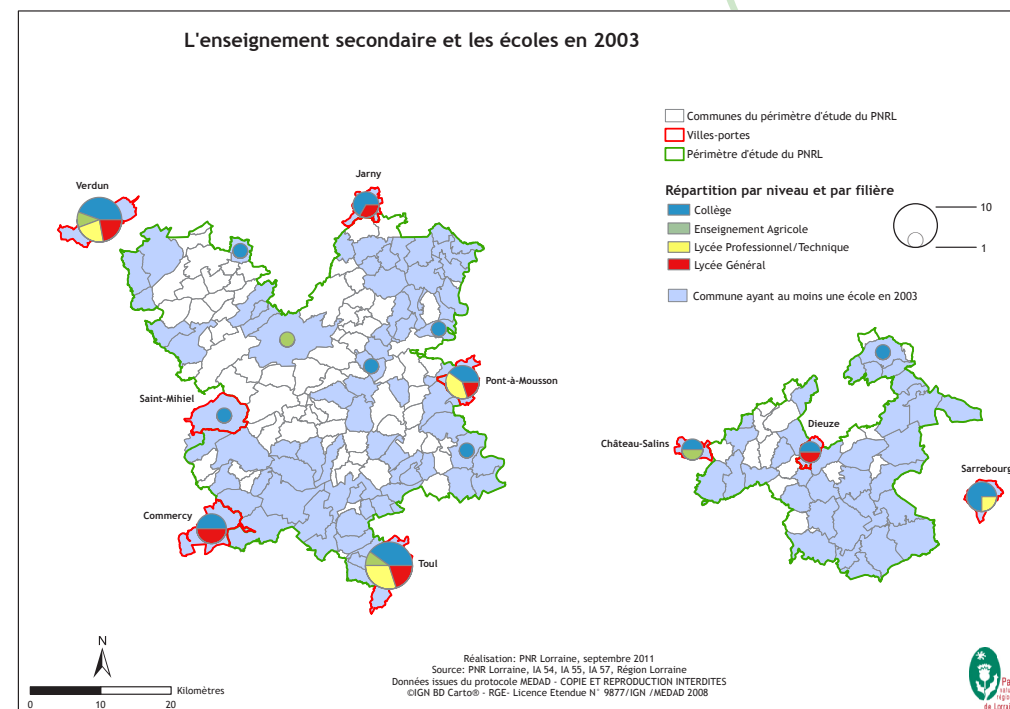
| Etablissements scolaires | 2002/2003 | 2010/2011 |
|----------------------------------|-----------|-----------|
| de Meurthe-et-Moselle (54) | 12 % | 20,3 % |
| de Meuse (55) | 15,9 % | 22,8 % |
| de Moselle (57) | 12,2 % | 15 % |
| Total 54-55-57 | 12,5 % | 17,6 % |
| du territoire du Parc (54-55-57) | 28,2 % | 32,1 % |
| de la CU du Grand Nancy | 11,6 % | 17,7 % |
| de la CA de .Metz-Métropole | 17,2 % | 25,8 % |

L'aire d'origine des établissements fréquentant les programmes d'animation proposés par le

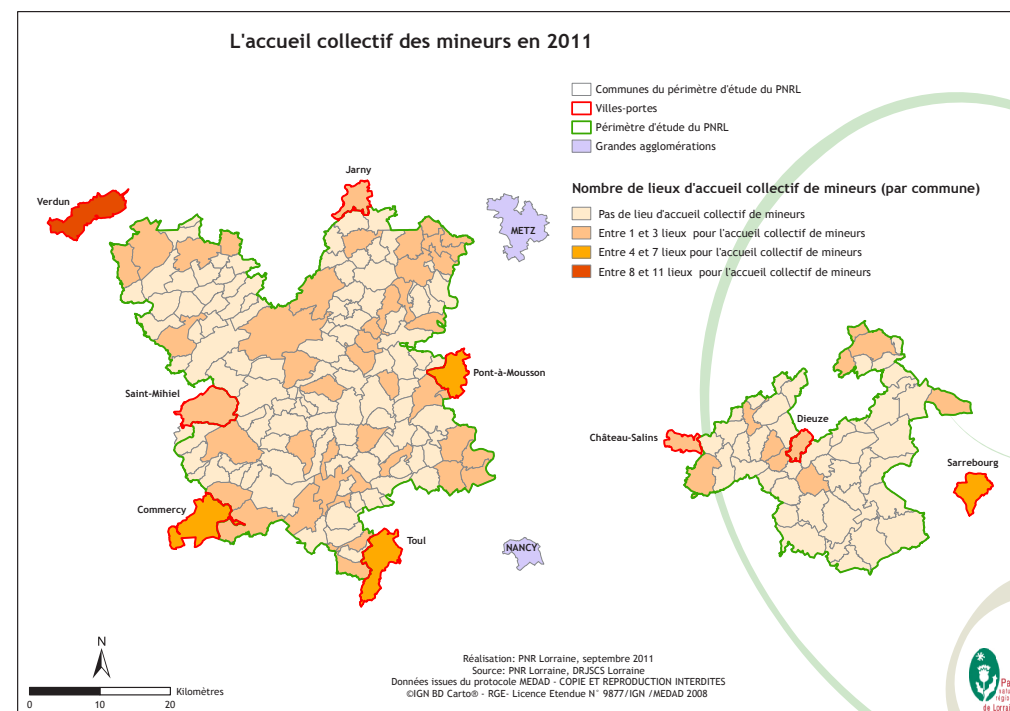
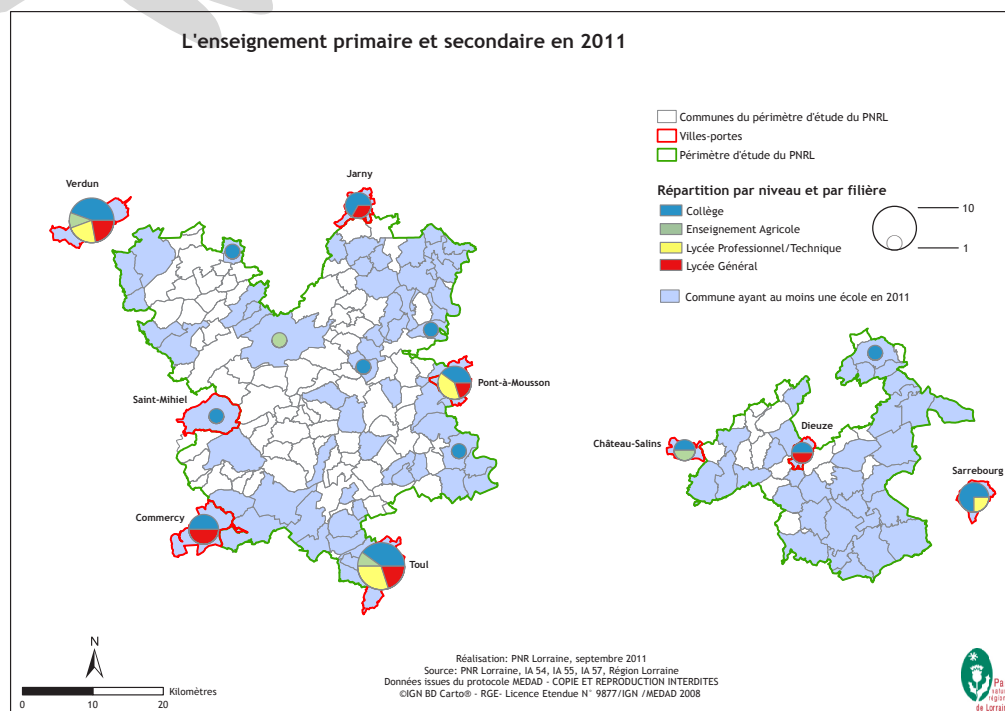
réseau Education et le Syndicat Mixte du Parc s'est étendue significativement entre 2002 et 2011 selon deux caractéristiques : d'une part on remarque que les établissements meusiens et plus particulièrement de l'Ouest meusien, du Sud meurthe-et-mosellan, du Nord mosellan ainsi que des Vosges ont été concernés, d'autre part on note l'augmentation de la fréquentation des établissements situés sur l'axe Thionville /Nancy, du territoire Parc (due au programme « Connais ton Parc »), et des agglomérations messine et nancéenne.

⇒ Etat de l'offre de formation

L'enseignement primaire, secondaire (général et technique) ainsi que l'enseignement agricole sont présents sur le territoire et dans les villes-portes. En zone ouest, on note la fermeture de petites écoles rurales amorçant la formation d'un désert pédagogique au centre du territoire du Parc au profit de bourgs centres tels que Vigneulles, Apremont-la-Forêt, Commercy. A contrario, la zone est apparaît comme peu touchée par les fermetures. Elle est aussi bien desservie par l'enseignement secondaire.



Evolution de la vie sociale, économique et culturelle



⇒ Les actions en direction des jeunes hors temps scolaire : état de l'offre en Accueils Collectifs de Mineurs

Les activités «Accueil Collectif de Mineurs » se développant plus lentement dans le réseau Education et de manière plus sporadique, connaissent depuis 2011 une progression. Le suivi de celles-ci sera mis en place à partir de 2012 par le Syndicat Mixte du Parc.

Si l'organisation d'accueils collectifs de mineurs est assez bien présente sur la partie ouest du Parc, celle-ci est absente sur la presque totalité des Communautés de Communes du Pays des Etangs et du Pays de Fénétrange.

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Existence de plusieurs types d'offres d'activités éducatives. - Réseau Education du Parc organisé et représentatif des activités du territoire (originalité, qualité des animateurs). - Reconnaissance par l'Education Nationale : charte Education du Parc. - Reconnaissance par la DRJSCS de Lorraine en cours : charte Education pour les ACM. - Animateurs du réseau, porteurs de projets pour le territoire. - Activité potentiellement rémunératrice et créatrice de nouveaux emplois ou d'évolution d'emplois existants. - Formation primaire et secondaire bien présente : à valoriser. | <ul style="list-style-type: none"> - Concertation insuffisante entre les différentes offres. - Manque de réflexion prospective mettant en lien formation existante et territoire. - Qu'il s'agisse des petites structures aux moyens humains limités ou de structures plus importantes, peu de disponibilité dédiée à la prospective, à l'animation de réseau, au suivi des opérations. - Manque d'ACM en Moselle. - Manque de connaissances sur les familles, la jeunesse et ses besoins. |

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

| OPPORTUNITES | MENACES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Crise = créativité sociale et solidarité : le lien social et la dynamique territoriale peuvent s'en trouver réactivés.- L'évolution de la fréquentation démontre qu'un besoin existe. Il est à mieux connaître pour mieux y répondre (une étude en cours avec le Muséum National d'Histoire Naturelle porte sur la question de l'évaluation des actions d'éducation).- Une politique tenant compte des besoins des Jeunes est à concevoir et à mettre en œuvre.- Plus d'implication de l'enseignement secondaire sur le territoire à imaginer. | <ul style="list-style-type: none">- Contexte général de crise : restriction des budgets (collectivités, Etat, Education Nationale), baisse du moral des enseignants, baisse du nombre de bénévoles, baisse des aides aux emplois et aux activités scolaires, manque d'harmonisation des politiques publiques, marchandisation des activités d'éducation.- Baisse de la démographie « jeunes »- Déplacement des lieux de formation et de loisirs des jeunes hors du territoire ou aux marges et ce dès le primaire : induit perte de relais des actions menées sur les communes d'habitation. |
| ENJEUX | |
| <p>Devenir un territoire de formation qui soit original pour ses habitants et pour ses visiteurs, tant par les compétences des différents « accueillants » et leur valorisation, que par l'harmonisation des politiques publiques, et par le développement et l'implication des structures de formation :</p> <p>valorisation et dynamisation de l'existant et d'un acquis professionnel, base d'une animation de territoire participant à son attractivité, acteur de la diffusion de la connaissance du territoire, support de formations et de créations d'activités ou d'emplois.</p> | |

4-4 La vie et les activités culturelles

a) Une faible présence d'artistes professionnels en Lorraine

L'Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications de Lorraine a publié en janvier 2011 un état des lieux de l'emploi culturel en Lorraine.

En 2006, la Lorraine comptait **9 956 actifs** qui avaient un emploi dans le secteur culturel. Cela représente **un peu moins de 2 % de l'emploi culturel en France métropolitaine** (hors Ile de France).

Comparativement à l'ensemble du territoire métropolitain (hors Ile de France), on constate **une moindre présence des « artistes des spectacles »** (12,9 % de l'effectif contre 14 % de moyenne nationale) mais **une surreprésentation des « ouvriers d'art »** et **« artisans d'art »** (7 % contre 4,3 % en France métropolitaine).

A noter également que la part des emplois culturels en Lorraine dans **« l'enseignement »** (10 % contre 7 % pour la métropole) est plus importante qu'au niveau national.

b) Des retombées économiques et une aire d'influence de l'activité culturelle non quantifiées

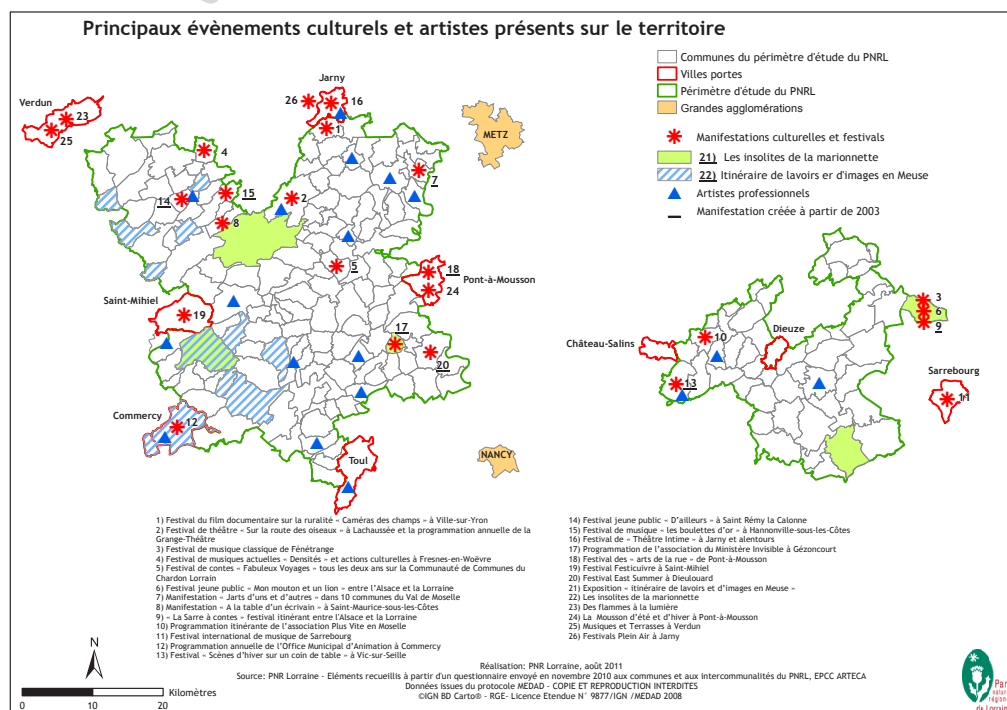
Les retombées économiques liées aux activités culturelles, festivals... en Lorraine n'ont pas encore été étudiées.

Si celles-ci sont indéniables, elles ne sont pas chiffrées. Il faut toutefois noter la distinction entre **les retombées économiques « directes »** qui concernent la part du budget de l'organisateur ayant un impact local et **les retombées économiques « indirectes »** qui représentent la part financière apportées par les spectateurs. Ces dernières sont étroitement liées à la provenance des spectateurs.

Les enquêtes sur l'origine des spectateurs sur les principaux événements culturels du territoire ne sont pas généralisées. De plus, il n'existe pas à ce jour d'analyse quantitative en Région Lorraine.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

c) Une dynamique culturelle du Parc importante et reconnue



Avec près d'une trentaine d'évènements culturels majeurs, le territoire du Parc correspond à lui seul à **22 % de l'offre culturelle et artistique de la Lorraine**. L'évènementiel s'est considérablement développé depuis ces dix dernières années puisque **11 manifestations sur 29, soit 38 %, d'entre elles ont été créées entre 2003 et 2010**. La majorité des disciplines artistiques (audiovisuel, livre, théâtre, musique...) est représentée.

Le développement de cette offre culturelle est essentiellement lié à **la constitution d'un réseau d'acteurs** qui intervient dans le champ culturel (associations, compagnies...).

Le Syndicat Mixte du Parc constitue un relais important en terme de médiation culturelle auprès des acteurs.

A noter toutefois que 3 évènements culturels n'existent plus. Il s'agit du festival transnational «Jardins à suivre» mené en partenariat avec les parcs naturels luxembourgeois et belges qui s'est arrêté sous sa forme initiale en 2007. Certains jardins ont été pérennisés et repris par les maîtres d'œuvre (exemple : le jardin du CAT d'Albestroff). L'évènementiel «Courant d'art en campagne» n'a pas été reconduit suite à la cessation d'activité du foyer rural de Royaumeix qui en avait la maîtrise d'ouvrage. Enfin, la manifestation culturelle «Le Printemps des Lindres» organisée par le Syndicat Mixte du PnRL avait vocation à être reprise par l'intercommunalité.

Plusieurs évènements bénéficient d'une reconnaissance départementale ou régionale.

4 manifestations culturelles sur 12 (Le festival de théâtre « Sur la route des oiseaux » à Lachaussée, « Des flammes à la lumière » à Verdun, le festival Festicuivres dans le sud meusien et le festival « Densités » à Fresnes-en-Woëvre) sont labélisées « évènements culturels en Meuse » par le Conseil Général.

De même, la programmation annuelle de la Grange-Théâtre de Lachaussée, le festival « Caméras des champs » de Ville-sur-Yron, la Mousson d'été et d'hiver à Pont-à-Mousson et le festival de musique de Sarrebourg ont reçu une distinction du Conseil Régional lors des « Alérions de la Culture ».

Si cette **dynamique liée à l'évènementiel culturel est importante, elle est toutefois inégalement répartie sur le territoire**. 12 manifestations sont organisées dans les villes-portes, mais peu d'initiatives se situent « au cœur du territoire ».

La majorité de ces initiatives se déroulent en **période estivale** (entre mai et septembre) et sous **une forme évènementielle** (période courte). De nombreuses **fêtes** (fêtes de l'eau, fêtes du printemps ...) viennent compléter cette dynamique locale et élargir tout au long de l'année l'attractivité du territoire.

En 2010, **50 833 personnes** ont participé aux principaux évènements culturels* présents sur le territoire. (*cf carte Principaux évènements culturels et artistes présents sur le territoire*)

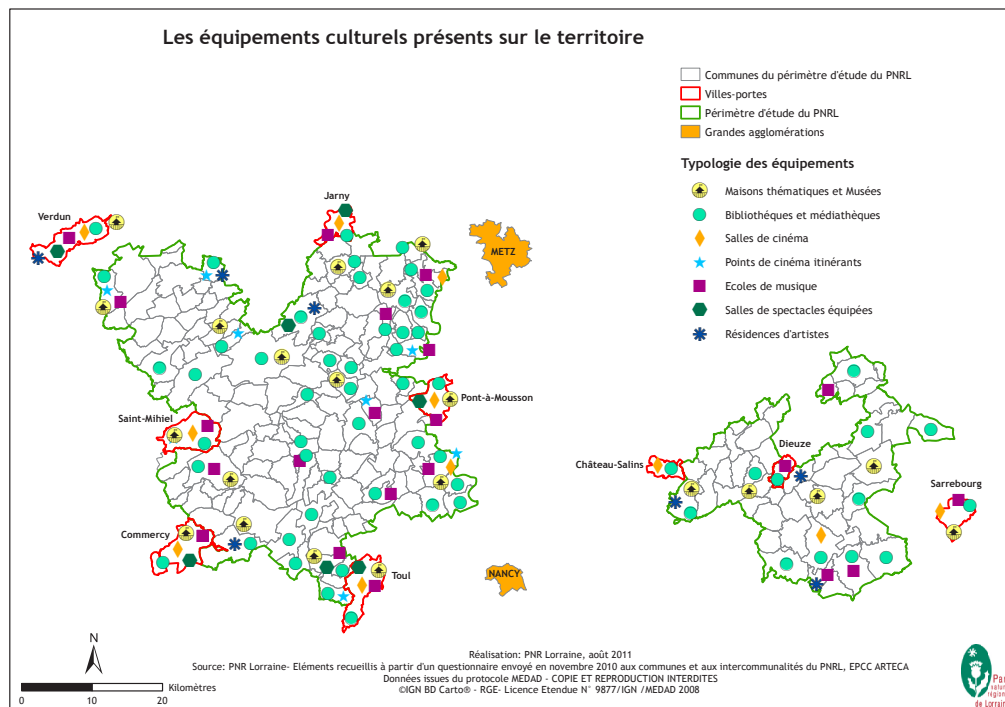
| Type de manifestation | Nombre en Lorraine* | Nombre sur le territoire du PnRL** | Représentation du PnRL sur le territoire Lorrain |
|--|---------------------|------------------------------------|--|
| Festivals de cinéma et audiovisuel | 15 | 1 | 7 % |
| Manifestations autour du livre et de l'écriture | 18 | 4 | 22 % |
| Festivals de musique | 48 | 9 | 19 % |
| Festivals de théâtre et/ou théâtre de marionnettes | 14 | 4 | 29 % |
| Manifestations pluridisciplinaires | 31 | 11 | 35 % |
| Total général | 128 | 29 | 23 % |

* Source : EPCC ARTECA

** Source : questionnaires aux communes et intercommunalités du PnRL

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

d) Des équipements culturels inégalement répartis sur le territoire



| Type d'équipements | Nombre en Lorraine* | Nombre sur le territoire du PnL** | Représentation du PnL sur le territoire Lorrain |
|---|---------------------|-----------------------------------|---|
| Salles de cinéma | 48 | 11 | 23 % |
| Lecture publique (BDP, bibliothèques intercommunales, municipales et points relais) | 659 | 64 | 10 % |
| Les écoles de musique (cours de musique) | 271 | 23 | 9 % |
| Les musées | 205 | 21 | 10 % |
| Total général | 1 183 | 119 | 10 % |

* Source : EPCC ARTECA

** Source : questionnaires aux communes et intercommunalités du PnL

⇒ Les écoles de musique

Près de 12 % des communes du territoire proposent un enseignement musical plus de 8 % de l'offre musicale de Lorraine.

Plusieurs conservatoires de musique municipaux (Saint-Mihiel, Commercy) ou intercommunaux (conservatoire de musique intercommunal du Pays de Pont-à-Mousson) sont présents dans les villes-portes. Des écoles de musique à vocation intercommunale (Dieue-sur-Meuse, Moussey...), associatives ou privées (Thiaucourt) viennent compléter l'offre d'enseignement musical.

⇒ Les bibliothèques et médiathèques

64 bibliothèques ou médiathèques communales, intercommunales, associatives sont présentes sur le territoire soit un taux équipement de près de 33 %. Ce bon niveau de services à la population en termes d'actions de sensibilisation et de promotion de la lecture s'explique surtout par le travail des Conseils Généraux qui ont constitué un maillage territorial de qualité dans ce domaine. (La Médiathèque du Pays de Toul est l'une des 4 antennes de bibliothèques départementales).

Notons que plusieurs manifestations autour du livre se sont créées depuis 10 ans. Citons la manifestation «A la table d'un écrivain» à Saint-Maurice-sous-les-Côtes, le festival du conte «Fabuleux Voyages» sur les communes du Rupt-de-Mad ou encore le 1er festival littéraire «Le Printemps du Grand Meaulnes» en 2011 à Saint-Rémy-la-Calonne.

⇒ Les salles de cinéma

Les salles de cinéma se trouvent essentiellement dans les villes-portes et représentent 23 % des salles de Lorraine. A noter la présence de quelques points de cinéma itinérant dans des villages et dont la programmation est assurée par le Centre Régional Audiovisuel de Lorraine.

Il convient de souligner la présence sur le territoire du seul festival de cinéma documentaire sur la ruralité « Caméras des champs » à Ville-sur-Yron.

Le territoire est aussi un lieu de tournage grâce au bureau d'accueil de tournages du Conseil Régional.

⇒ Les lieux scéniques, lieux de création

9 salles de spectacles «équipées» sont implantées sur le territoire, majoritairement dans

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

les villes-portes du territoire. Parmi elles, **des lieux atypiques de diffusion et de création** existent à Pagny-derrière-Barine avec « Paulette pub rock », à Fresnes-en-Woëvre avec le « Pôle culturel » ou encore la Grange-Théâtre de Lachaussée et possèdent une renommée régionale.

A signaler la disparition en 2010 de l'Atelier 120 de Royaumeix, espace culturel dédié aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le territoire accueille régulièrement des artistes en résidence. Un seul lieu est véritablement équipé. Il s'agit de **l'atelier de résidence de Lindre-Basse**. D'anciens sites industriels accueillent périodiquement des résidences d'artistes (l'ancienne carrière de pierre à Euville, l'ancienne usine de chaussures Bata à Réchicourt-le-Château et Moussey...)

Deux **structures du territoire** (le pôle culturel de Fresnes-en-Woëvre et Transversales à Verdun) sur 7 en Lorraine **bénéficient du label « Lorraine en scène »** attribué par le Conseil Régional.

⇒ Les pratiques artistiques amateurs

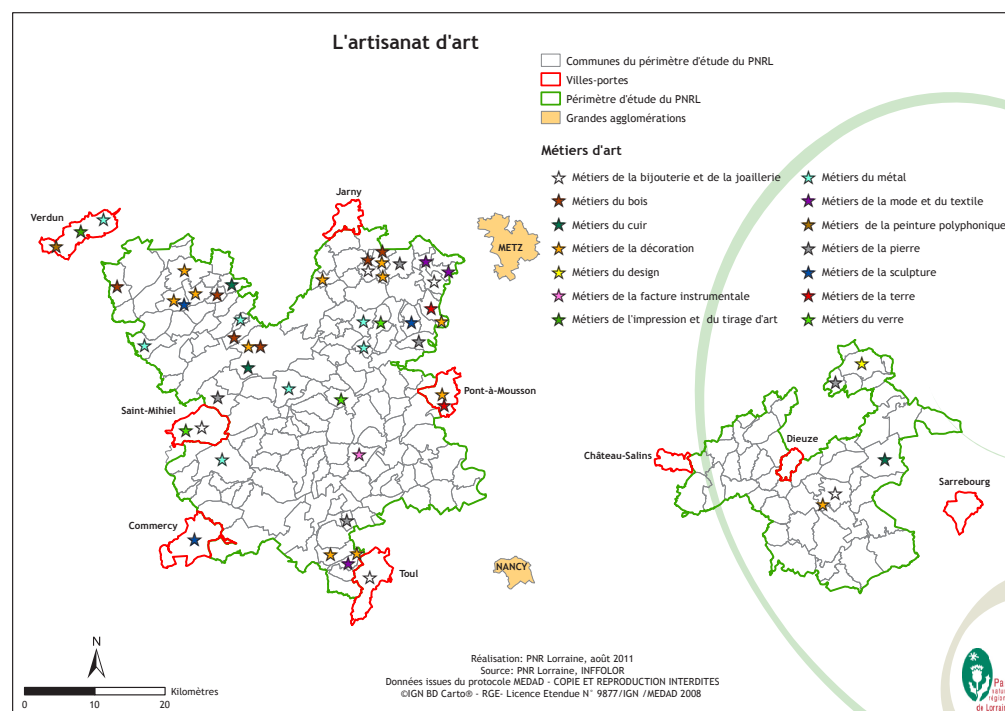
Une offre de pratiques en amateurs existe sur le territoire dans les domaines de la danse, du théâtre, des arts plastiques...Elles sont proposées par des associations locales, MJC, Foyers d'Education Populaire, Foyers ruraux... **et représentent un véritable service à la population locale.**

⇒ Les Musées

Une vingtaine de musées ou « maisons thématiques » existe sur le territoire et représente 10 % des structures identifiées en Lorraine. Trois musées sont classés « Musée de France » et ont été départementalisés par le Conseil Général de la Moselle (le Musée du Sel à Marsal, le Musée Georges de la Tour à Vic-sur-Seille, le Musée de la Guerre de 1870 à Gravelotte). Les autres sites en gestion municipale ou associative présentent les patrimoines du territoire (Céramique et Ivoire à Commercy, Maison des Arts et Traditions Rurales à Hannonville-sous-les-Côtes...) et participent à l'attrait touristique de la Lorraine. Certains de ces lieux sont également intégrés au réseau Éducation du Parc et accueillent des scolaires.

e) Artisans et métiers d'art

La Lorraine compte environ 1 200 artisans d'art. Les secteurs les plus représentés sont ceux du bois et de l'ameublement, de la décoration, de la pierre et celui du verre et du cristal. Les artisans lorrains exercent leur activité autour de trois axes : la tradition, la restauration et la création.



Des dynamiques régionales incitent le développement et la promotion des métiers d'art. Ainsi, le Conseil Régional encourage les métiers d'art, en particulier en développant une image dynamique du secteur à travers l'organisation Inffolor. Parallèlement, la création en 2009 d'un collectif nommé « Artspire » a permis de rassembler une quinzaine d'artisans de Meuse et de Meurthe-et-Moselle. L'objectif de ce collectif est de s'engager dans une démarche de professionnalisation et de diffusion des arts et de la culture auprès de tous les publics. Enfin, la création à Metz d'une boutique « Un jour, un artisan lorrain » permet à des artisans d'être présents en ville pour vendre leurs productions.

Aujourd'hui, une cinquantaine d'artisans d'art dans des domaines très diversifiés exercent leur activité sur le territoire du Parc : ce secteur est en plein développement.

La concentration géographique de certains sites permet de distinguer des secteurs très dynamiques (avec des sites situés à moins de 10 km les uns des autres) : de Verdun en passant par les Côtes de Meuse et les Côtes de Toul mais aussi le secteur de Jarry, des Côtes de Moselle et de la Vallée du Rupt-de-Mad. Toutefois, il reste quelques sites déconnectés et en situation d'isolement.

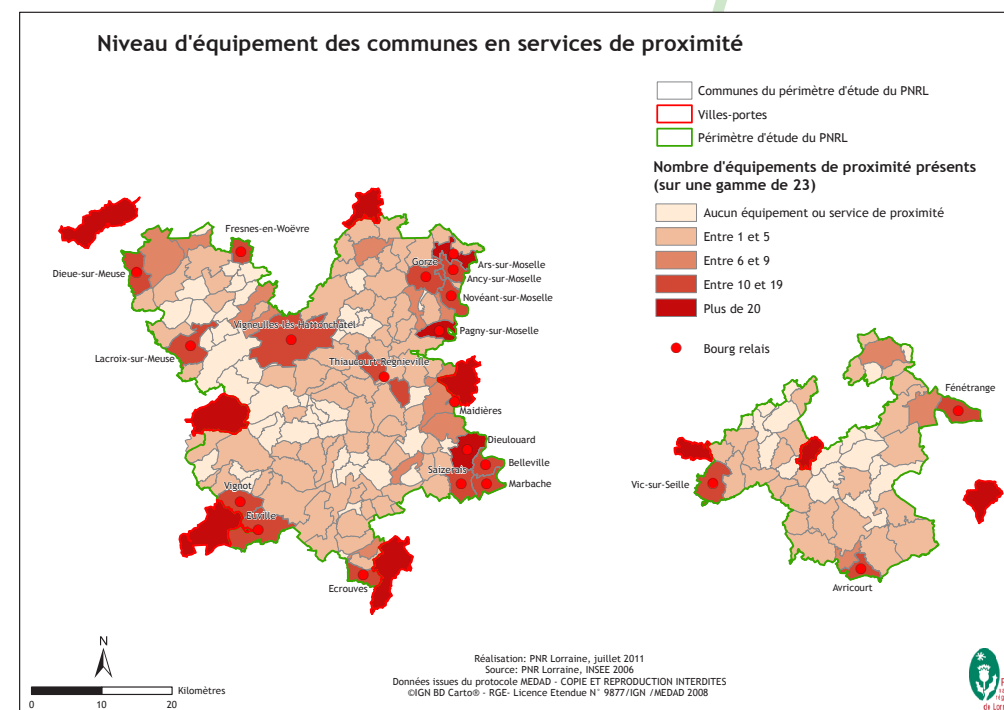
Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Présence importante des métiers liés à l'art sur le territoire (artistes et artisans d'art). - Forte dynamique événementielle (22 % de l'offre régionale). - Une offre culturelle reconnue qualitativement (labels). - Pluridisciplinarité des champs artistiques. - Un réseau d'acteurs culturels en formation. - Des sites patrimoniaux qui accueillent des résidences d'artistes. - Un bon niveau de services à la population en matière de bibliothèques et médiathèques. | <ul style="list-style-type: none"> - Faible présence d'artistes professionnels sur le territoire. - Les retombées économiques « directes et indirectes » des événements culturels ne sont pas mesurées. - Manque de lisibilité de l'offre culturelle (interne-externe). - Une offre culturelle (manifestations et équipements culturels) inégalement répartie sur le territoire. - Une offre événementielle caractérisée par une saisonnalité marquée (mai-septembre). - Un faible taux de salles de spectacles équipées à mettre en relation avec la faible présence d'artistes. - Difficultés d'accès à l'offre d'éducation artistique (éloignement géographique, tarifs...). |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Demande de soutien économique des activités liées à l'artisanat d'art. - Développement de produits culturels et touristiques thématiques en lien avec l'offre des villes (exemple : produit « art contemporain»...). - Intégration de l'offre culturelle du territoire dans les politiques de communication départementales, régionales, transfrontalières. - Dynamique des programmations culturelles des villes et bourg-relais pour irriguer le territoire rural (événementiel et pratiques artistiques). | <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des moyens accordés à la culture. - Apparition de déserts culturels sur certaines zones du territoire. - Inégalités d'accès à l'offre culturelle (pratiques artistiques, événementiels...). |
| ENJEUX | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'attractivité culturelle de la Lorraine par un développement équilibré de l'offre culturelle sur le territoire. | |

4-5 Services de proximité

a) Une offre en services de proximité à la baisse et concentrée dans 20 bourg-relais

A l'échelle du territoire, l'offre en termes de services de proximité pour les habitants est limitée. Elle suit la tendance régionale que l'on peut observer dans les bassins de vie ruraux, à savoir une forte diminution des services de proximité traditionnels.



Ce sont au total 58 communes du territoire (soit 30 % d'entre elles) qui ne disposent d'aucun équipement de proximité. Pour la plupart, elles sont situées sur les franges les plus rurales du territoire. On note également une fragilité des communes pour les équipements de la gamme intermédiaire (banque, dentiste, librairie...), 65 % d'entre elles n'en étant en effet pas dotées.

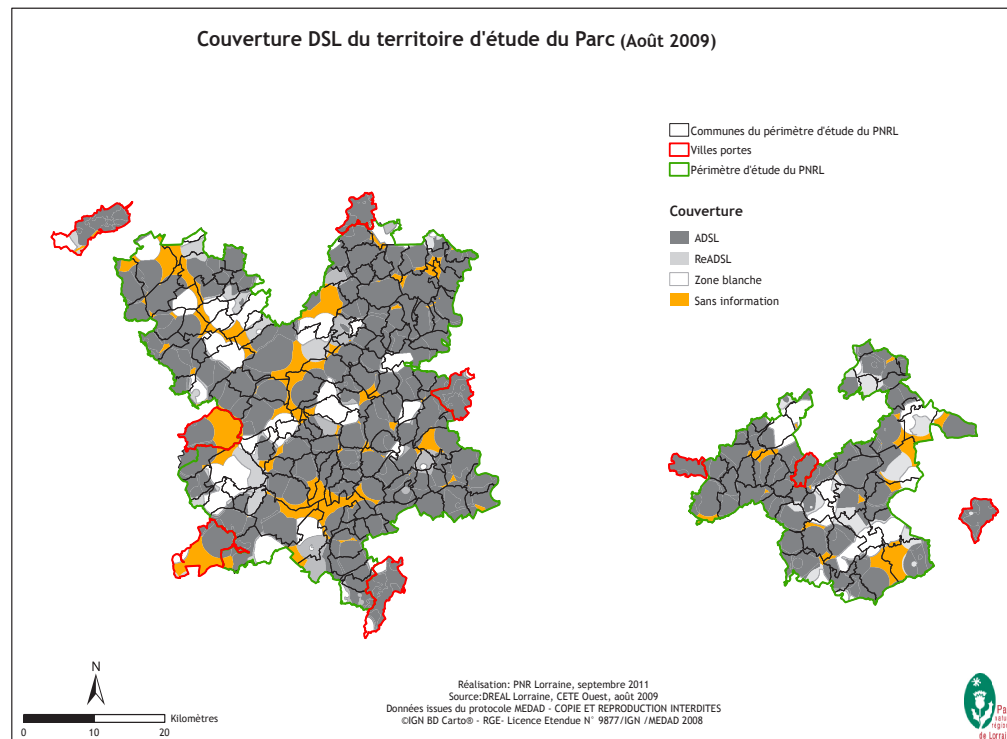
Comparativement à 1980, les communes sous-équipées sont plus nombreuses. Corollaire à cette diminution de l'offre, la part de la population disposant dans sa commune de résidence des services de base est en déclin.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

Depuis 1999, le territoire a connu un mouvement de concentration des commerces dans les bourgs-relais. Pour les habitants, l'absence d'équipements dans les communes n'est pas forcément synonyme d'enclavement. Outre la possibilité d'un service de substitution (épicerie ambulante, dépôt de pain...), l'offre est concentrée dans 20 communes du territoire, qui disposent d'un socle d'au moins 10 équipements et services sur une gamme de 27. Peu éloignées, elles permettent de répondre aux besoins quotidiens de la population. Même si ces bourgs-relais restent de faible envergure, ils exercent néanmoins un rôle important dans leur environnement proche et participent à l'animation de l'espace rural.

Les villes-portes proposent aux habitants du territoire une gamme variée et complète en terme de services. L'importante mobilité professionnelle des actifs, même si elle est cause d'évasion commerciale et de concurrence pour le territoire, leur permet d'effectuer leurs achats sur leur lieu de travail.

b) Etat de la couverture ADSL

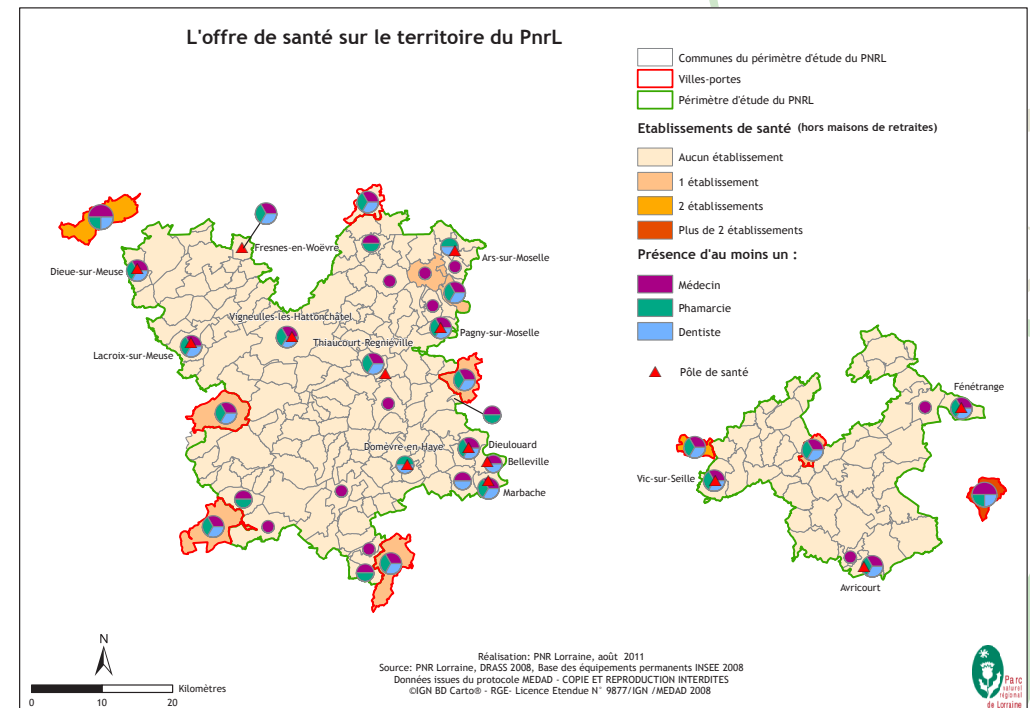


L'accès à l'ADSL sur le territoire du Parc est dépendant des politiques respectives des Conseils Généraux menées sur les trois départements concernés.

C'est sans doute sur la partie meurthe-et-mosellane du territoire que l'on trouve la meilleure homogénéité en matière d'accès au haut débit (en dehors de quelques zones mineures sur les Vallées de l'Esch et du Rupt-de-Mad).

En revanche, le territoire rural des parties meusienne et mosellane est moins bien desservi, laissant apparaître quelques zones importantes non couvertes par l'ADSL (secteur des Côtes autour d'Hannonville-sous-les-Côtes et secteur d'Apremont-la-Forêt en Meuse, Pays des Etangs et frange orientale de la partie Est du Parc ainsi que le secteur autour de Château-Voué).

c) Une densité médicale dans la moyenne régionale, mais une offre de santé inégalement répartie

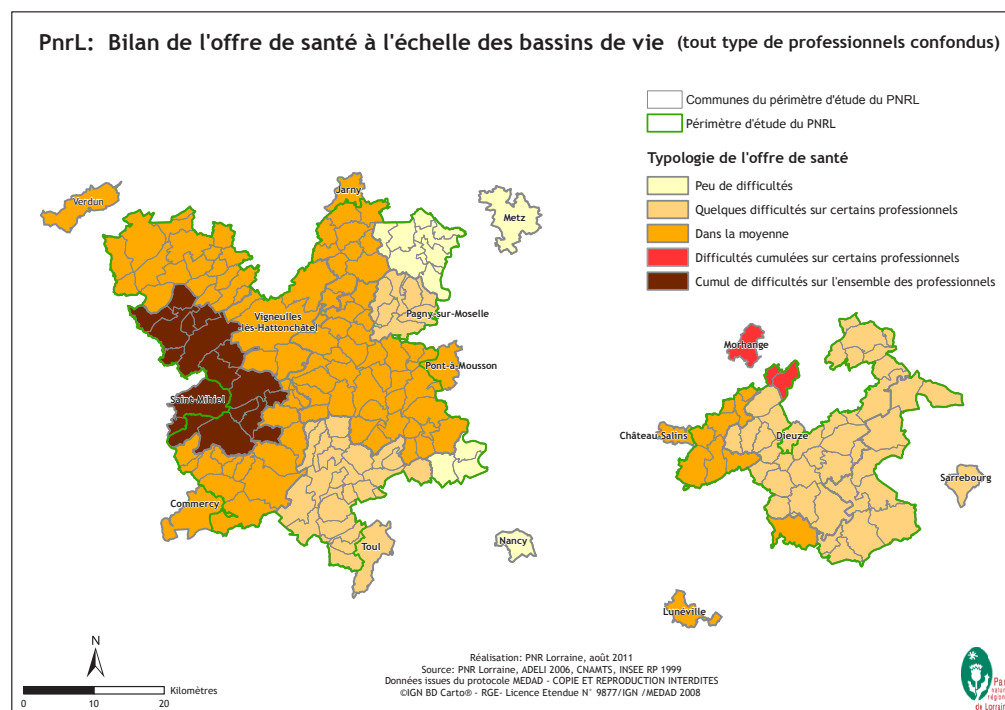


Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

En 2008, 29 communes disposaient d'un médecin généraliste (soit 15 % d'entre elles). Les 58 médecins généralistes libéraux installés sur le territoire lui assurent une densité médicale satisfaisante (8 généralistes pour 10 000 habitants contre 10 en Lorraine).

A l'échelle du territoire, les plus petites communes ont des difficultés pour maintenir une offre en professionnels de santé de proximité satisfaisante. Ce déficit est d'autant plus problématique que ces mêmes communes sont concernées par un vieillissement de leur population. Ce vieillissement concerne les professionnels eux-mêmes, 34 % des généralistes exerçant dans les espaces ruraux lorrains ont 55 ans ou plus.

Parallèlement, le territoire est polarisé par 14 communes qui accueillent au moins trois professionnels de santé (chirurgien-dentiste, infirmier, kinésithérapeute). Ces communes jouent ainsi un rôle de pôle de santé.



L'offre en grands établissements de santé (hôpitaux, unités de soins longue durée, centres spécialisés...) est presque exclusivement concentrée dans les villes-portes. Le territoire compte

un parc hospitalier de 15 établissements, publics et privés. La localisation périphérique de ces équipements induit une accessibilité moindre pour les habitants, et notamment pour ceux de la zone est. 24 % d'entre eux se trouvent en effet à plus de 30 minutes du premier service d'urgence (contre 10 % des habitants de la zone ouest et 7 % des Lorrains).

L'offre en professionnels de santé sur le territoire, plus faible qu'au niveau national, est inégalement répartie. Dans certains secteurs du territoire, l'accès aux soins n'est pas garanti pour tous les habitants. C'est le cas notamment des bassins de vie ruraux du département de la Meuse qui cumulent les difficultés : moindre densité de praticiens, population vieillissante... Les bassins de vie mosellans apparaissent quant à eux davantage épargnés, de même que ceux situés de part et d'autre du Sillon Lorrain et qui profitent de la proximité de Nancy et de Metz.

Pour garantir aux habitants un accès aux premiers soins, l'enjeu pour le territoire est désormais de contribuer au maintien voire à l'installation de médecins généralistes et d'infirmiers dans les communes rurales. Pour cela, plusieurs dispositifs existent pour pallier le déficit en offre de santé.

En 2007, les organismes régionaux (ARH, URCAM et Mission régionale de santé) ont ainsi défini des zones déficitaires en offre de soins pouvant à ce titre bénéficier d'aides à l'installation de médecins généralistes. Sur le territoire, 20 communes sont concernées par ce dispositif :

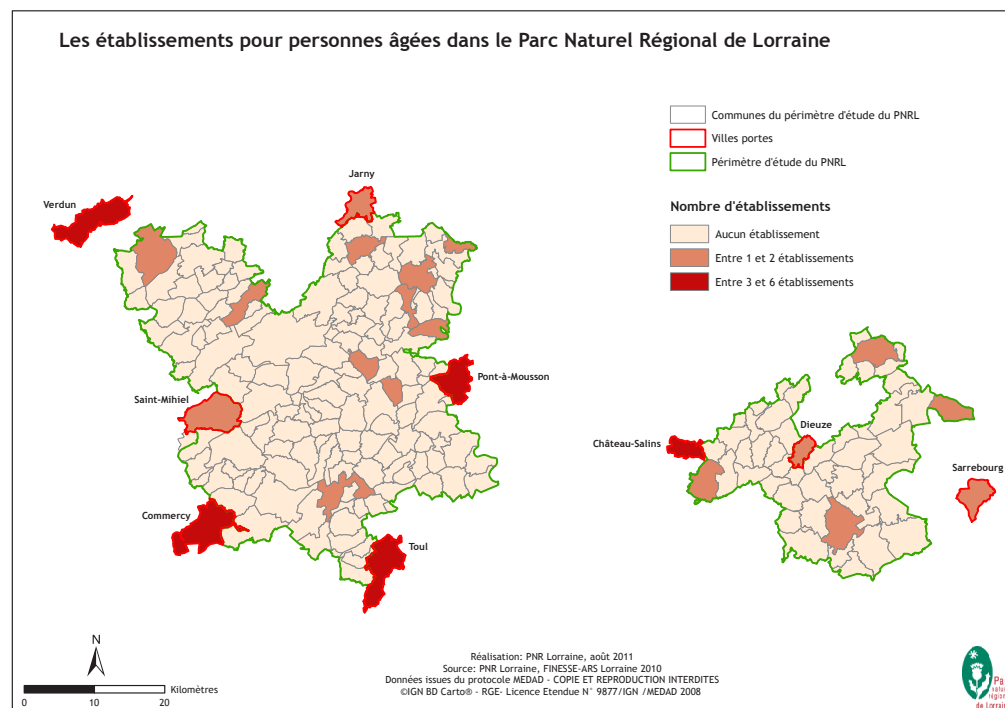
- le canton de Chambley-Bussières (12 communes)
- la zone de recours de Dieue-sur-Meuse (5 communes)
- la zone de recours de Jarny (3 communes)

La Région Lorraine agit également dans ce sens, en aidant financièrement la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Trois structures de ce type ont ainsi été créées sur le territoire : à Vigneulles-les-Hattonchâtel, Dieue-sur-Meuse et Fénétrange.

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

d) L'accueil de la petite enfance, des scolaires et des personnes âgées

⇒ La prise en charge des personnes âgées : un enjeu important pour le territoire

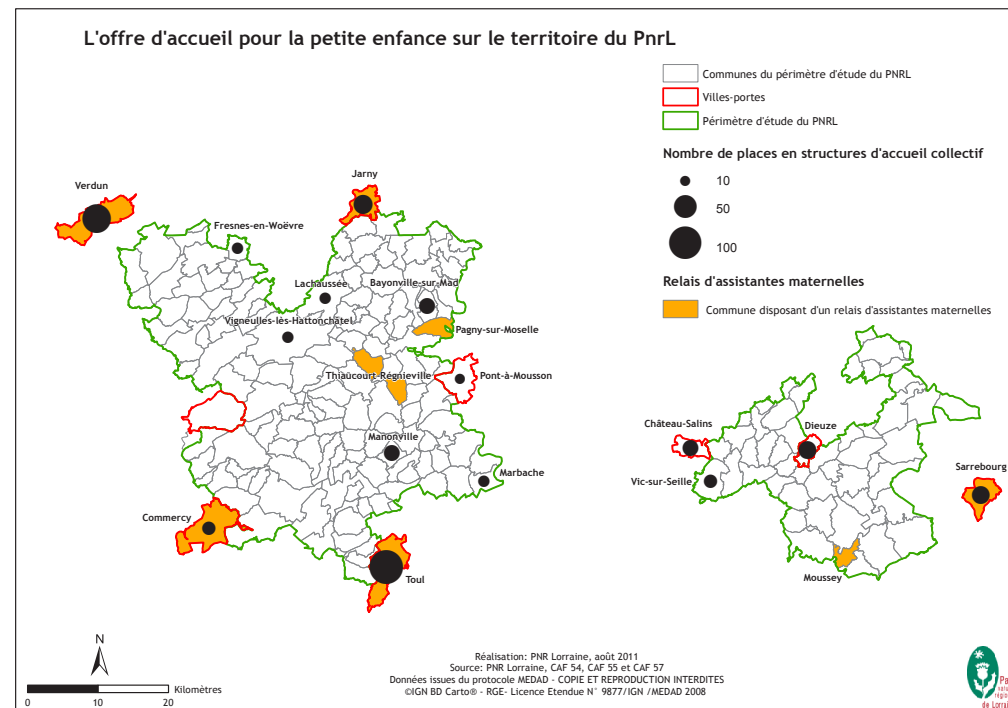


Le territoire compte 43 établissements d'accueil dont 24 maisons de retraites, 14 logements foyers et 5 Unités de Soins Longues Durées. En termes de répartition spatiale, 75 % de ces établissements se situent dans les villes-portes. Parallèlement, pour garantir le maintien à domicile des personnes âgées, le territoire est maillé par 33 structures et Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

A l'échelle régionale, l'offre en structures d'accueil pour personnes âgées est supérieure à la moyenne métropolitaine avec 127,2 lits ou places pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans (contre 123,4).

Si l'équipement est globalement satisfaisant dans les territoires du Val de Lorraine, du Haut Val de Meuse et du Saulnois, d'autres souffrent d'un déficit de structures pour personnes âgées. C'est le cas notamment du Pays Cœur de Lorraine, où le potentiel d'accueil est inférieur à la moyenne régionale.

⇒ La question de la petite enfance : une opportunité pour l'attractivité du territoire



Concernant la petite enfance, les assistantes maternelles constituent le mode d'accueil le plus répandu sur le territoire ; viennent ensuite les places en structures d'accueil collectif.

A l'échelle de la Lorraine, 13 000 assistantes maternelles accueillent des enfants à leur domicile, dont la moitié pour le département de la Moselle. Elles sont 3 900 en Meurthe-et-Moselle et 1 100 en Meuse. Sur le territoire, on en comptabilise aujourd'hui 444 (sans le département de la Meuse). Les plus fortes densités d'assistantes maternelles s'observent dans les communes périurbaines.

8 relais d'assistantes maternelles (RAM) existent sur le territoire (villes-portes incluses). Lieux d'information et d'échanges entre professionnels de la petite enfance et parents, les RAM ont notamment pour objectif de faciliter la recherche d'un mode de garde pour les familles.

Parallèlement, le territoire possède 17 structures d'accueil collectif de la petite enfance (crèche, halte-garderie, multi-accueil), majoritairement réparties dans les villes-portes. Elles

Evolution de la vie sociale, économique et culturelle

offrent au total 454 places. A niveau de la région, l'accueil collectif est beaucoup plus limité avec en moyenne 4 à 12 places pour 100 enfants. A noter également que le nombre de places en structure d'accueil collectif a globalement augmenté sur le territoire. Ceci résulte principalement du développement de structures multi-accueil. Des projets ont ainsi vu le jour sur le territoire, comme par exemple au niveau de la Communauté de Communes du Saulnois où cinq structures ont été créées.

D'une manière générale, et c'est un constat national, le territoire est marqué par une insuffisance du nombre de structures d'accueil.

Pour pallier ce manque, l'existence des assistantes maternelles apparaît donc comme cruciale en milieu rural. Même si leur nombre est relativement élevé sur le territoire, le nombre de places offertes reste insuffisant. À l'avenir ce manque pourrait être encore plus conséquent, en raison du vieillissement de la profession. En effet, en 2020, une assistante maternelle sur deux qui exerce actuellement aura plus de 60 ans, d'où un nécessaire renouvellement de la profession.

ENJEUX

- Le maintien voire installation d'équipements de proximité, de services à la population et de professionnels de santé.
- L'accueil des personnes âgées et de la petite enfance.
- L'aménagement numérique du territoire.

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Existence de bourgs-relais qui participent à l'animation du monde rural.- Présence de pôles de santé.- Existence d'initiatives locales (Région, Départements, Communautés de Communes...) en faveur des personnes âgées et de la petite enfance. | <ul style="list-style-type: none">- Une disparition progressive des commerces et des services de proximité dans les communes rurales.- Une offre de santé inégalement répartie sur le territoire.- Un vieillissement généralisé des professionnels de santé (médecins, assistantes maternelles...).- Un nombre insuffisant de structures pour la petite enfance et les personnes âgées |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none">- La structuration de réseaux d'aides à la personne sur le territoire.- L'arrivée de nouvelles populations qui revendiquent une qualité de services identique à celle des villes. | <ul style="list-style-type: none">- Développement de déserts médicaux.- Des difficultés pour les communes de maintenir une offre en professionnels de santé de proximité satisfaisante.- Accessibilité moindre aux équipements et services, dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation du coût de la vie. |

Dynamiques territoriales et grands enjeux d'aménagement

1. Evolution du paysage administratif et de l'intercommunalité

Une intercommunalité de projet caractérisée par une fiscalité propre et des compétences exclusives s'est mise en place progressivement sur le territoire.

Si l'intercommunalité composée de 13 structures concernait les 2/3 du territoire en 2000, elle en comporte 19 en 2010 et recouvre 97,5% de l'espace.

La loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales conduit à dessiner une nouvelle carte de l'intercommunalité qui aboutit à une couverture de 100 % du territoire et un regroupement de celles-ci.

Les principales conséquences en sont d'une part, la création d'intercommunalités plus vastes dans le périmètre du Parc avec des moyens renforcés, et, d'autre part, la création d'intercommunalités à la périphérie, dans lesquelles les communes du Parc sont diluées dans des structures dont le centre de gravité peut se situer en dehors du territoire. Le Syndicat Mixte du Parc pourra alors assurer une mission plus élargie de diffusion de méthodologies et de bonnes pratiques et de transfert d'expérimentations sur le territoire des intercommunalités non classé en Parc naturel régional.

Il est à noter que huit Pays, qui sont autant de territoires de projets, recouvrent le territoire du Parc, sans qu'aucun d'entre eux n'y soit totalement intégré. Il s'agit des Pays du Bassin de Briey, du Cœur de Lorraine, du Haut Val de Meuse, de Sarrebourg, du Saulnois, Terres de Lorraine, du Val de Lorraine et de Verdun.

⇒ Evolution de l'Intercommunalité entre 2000 et 2010 et 2012

Meurthe et Moselle

| 2000 | 2010 | 2012 |
|--|--|--|
| Communauté de Communes du Toulois | Communauté de Communes du Toulois | Regroupement envisagé de la Communauté de Communes du Toulois et de la Communauté de Communes des Côtes-en-Haye. |
| Communauté de Communes des Côtes-en-Haye | Communauté de Communes des Côtes-en-Haye | |
| | Communauté de Communes du Mad-à-l'Yron | Communauté de Communes Du Chardon Lorrain |
| Communauté de Communes des Trois Vallées | Communauté de Communes des Trois Vallées | |

| | | |
|---|---|--|
| Communauté de Communes des Vals de Moselle et de l'Esch | Communauté de Communes des Vals de Moselle et de l'Esch | Regroupement envisagé de la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson et de la Communauté de Communes des Vals de Moselle et de l'Esch + communes isolées |
| District du Pays de Pont-à-Mousson | Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson | |
| Communauté de Communes du Bassin de Pompey | Communauté de Communes du Bassin de Pompey | Communauté de Communes du Bassin de Pompey |
| | Communautés de Communes du Jarnisy | Regroupement envisagé de la Communauté de Communes du Jarnisy, de la Communauté de Communes du Pays de Briey et de la Communauté de Communes du Pays de l'Orne |

Meuse

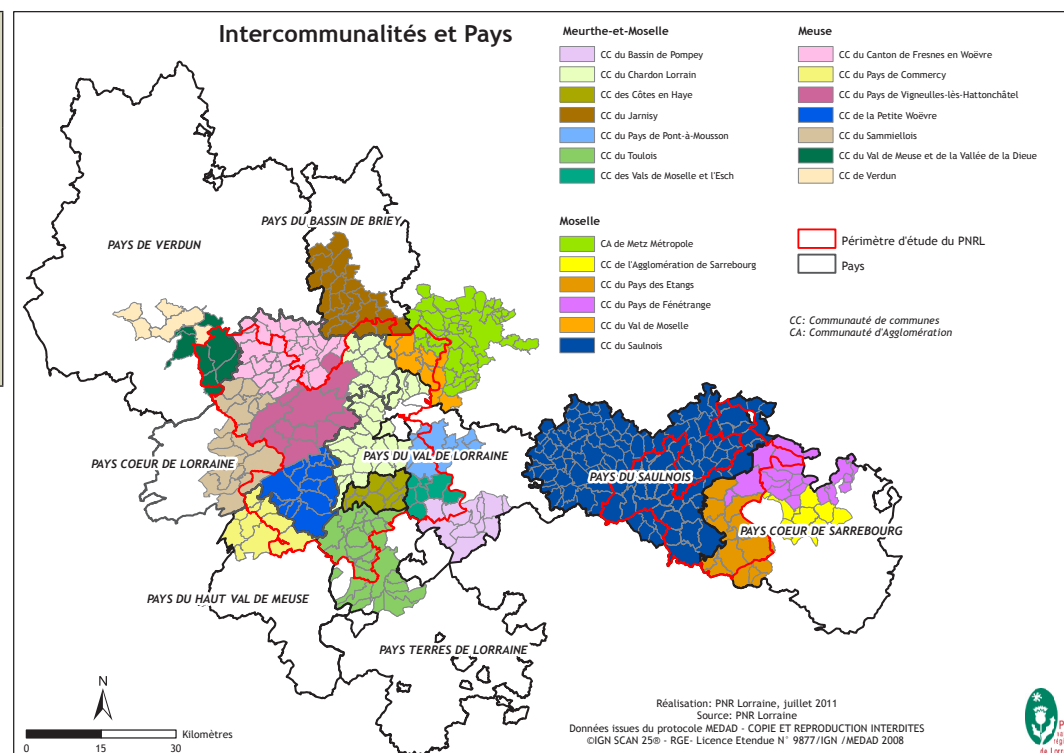
| | | |
|---|---|--|
| Communauté de Communes du Pays de Commercy | Communauté de Communes du Pays de Commercy | Communauté de Communes du Pays de Commercy |
| Communauté de Communes du Sammiellois | Communauté de Communes du Sammiellois | Regroupement envisagé de la Communauté de Communes du Sammiellois et la Communauté de Communes d'Aire et Meuse |
| Communauté de Communes du Canton Fresnes-en-Woëvre | Communauté de Communes du Canton Fresnes-en-Woëvre | Regroupement envisagé de la Communauté de Communes du Canton Fresnes-en-Woëvre, de la Communauté de Communes du Pays de Vigneulles-lès-Hattonchâtel et la Communauté de Communes de la Petite-Woëvre |
| Communauté de Communes du Pays de Vigneulles-lès-Hattonchâtel | Communauté de Communes du Pays de Vigneulles-lès-Hattonchâtel | |
| | Communauté de Communes de la Petite Woëvre | |

Dynamiques territoriales et grands enjeux d'aménagement

| | | |
|----------------------------------|---|--|
| Communauté de Communes de Verdun | Communauté de Communes de Verdun | Regroupement envisagé de la Communauté de Communes du Val de Meuse Vallée de la Dieue, de la Communauté de Communes Meuse Voie Sacrée, de la Communauté de Communes de Verdun et la Communauté de Communes de Charny-sur-Meuse |
| | Communauté de Communes du Val de Meuse Vallée de la Dieue | |

Moselle

| | | |
|--|--|--|
| Communauté de Communes du Saulnois | Communauté de Communes du Saulnois | Communauté de Communes du Saulnois |
| Communauté de Communes du Pays de Fénétrange | Communauté de Communes du Pays de Fénétrange | Regroupement envisagé de la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange et d'une autre intercommunalité du Parc |
| | Communauté de Communes du Pays des Etangs | Regroupement envisagé de la Communauté de Communes du Pays des Etangs et d'une autre intercommunalité |
| District de l'Agglomération Messine | Communauté d'Agglomération de Metz Métropole | Communauté d'Agglomération de Metz Métropole |
| | Communauté de Communes du Val de Moselle | Communauté de Communes du Val de Moselle |



2. Le Positionnement du Parc dans l'activité économique régionale et les grands enjeux de l'aménagement du territoire

2-1 Un territoire accessible

Structurant la vie économique du territoire, le Sillon Lorrain joue un rôle unificateur de la logistique régionale. Il équilibre le Nord lorrain caractérisé par le poids des industries lourdes et la concentration géographique des activités économiques génératrices de flux, marqué par le transport fluvial massif vers les ports du Benelux mais aussi par le transport ferroviaire également massif, et le Sud lorrain moins industrialisé avec des flux plus diffus géographiquement et à plus forte dominante ferroviaire.

Le Sillon Lorrain concentre l'essentiel de l'activité industrielle et logistique et accueille un corridor d'échange multimodal considérable, tant à l'échelle locale, régionale qu'europpéenne

Dynamiques territoriales et grands enjeux d'aménagement

(Euro corridor).

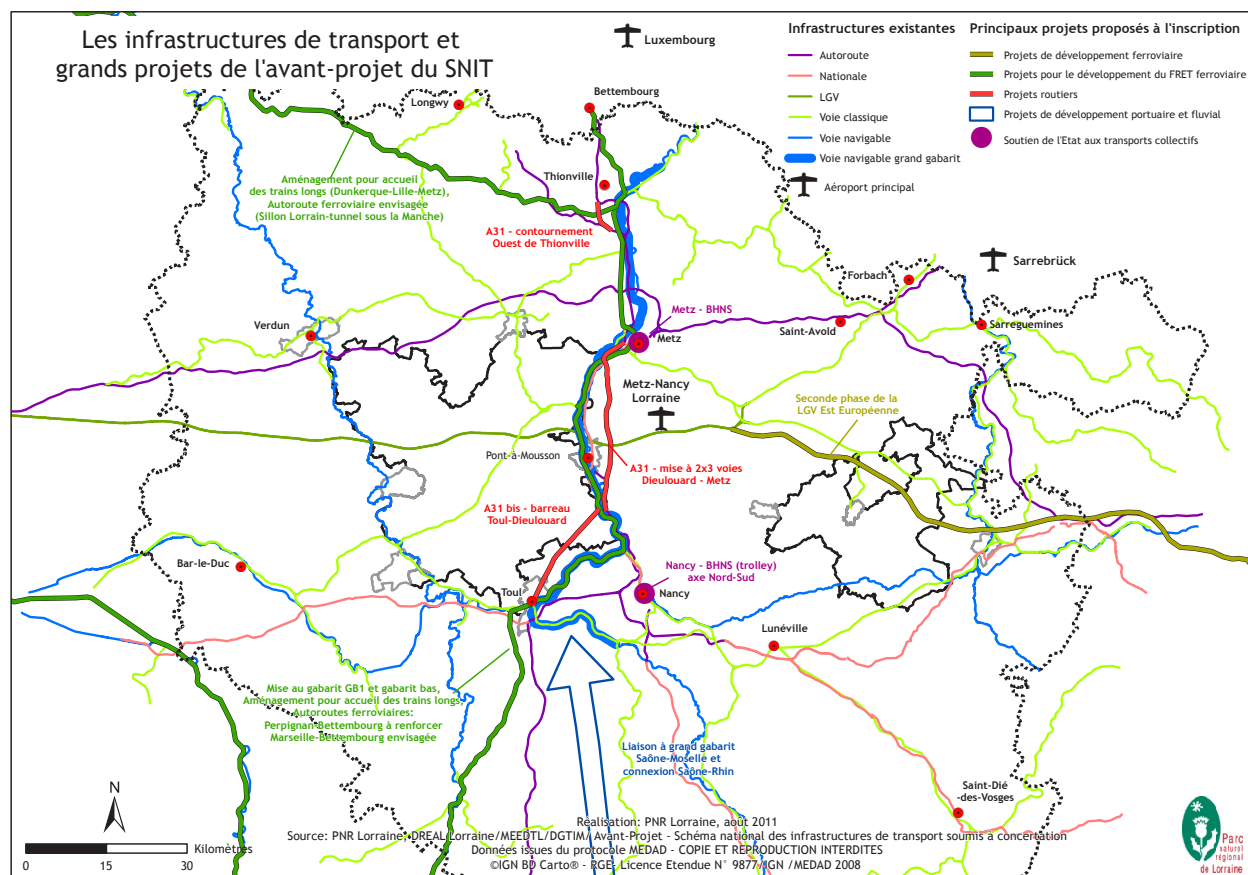
La nature des infrastructures segmente fortement le système de transport régional et en particulier la Moselle navigable qui ne permet des relations efficaces que vers les ports du Benelux. Par ailleurs, l'offre de transport des pays voisins contribue à dessiner le paysage multimodal.

Le volet régional du Schéma National des Infrastructures et des Transports porte essentiellement sur le renforcement et l'organisation de carrefours multimodaux et comporte 4 objectifs affichés qui sont :

- l'optimisation du système de transport existant pour limiter la création de nouvelles infrastructures,
- l'amélioration des performances du système de transport dans la desserte des territoires,
- l'amélioration des performances énergétiques du système de transport,
- la réduction de l'empreinte environnementale des infrastructures et équipements de transport.

Les projets inscrits dans ce schéma concernent directement le territoire ou sont susceptibles d'avoir un impact socio-économique fort. Il s'agit notamment :

- pour le transport ferroviaire de voyageurs : la réalisation de la 2ème phase de la LGV Est (liaisons vers Strasbourg et l'Allemagne), de la branche Sud de la LGV Rhin-Rhône et de l'interconnexion Sud des LGV en Ile-de-France
- pour le fret ferroviaire :
 - sur l'axe Nord-Sud par le Sillon Lorrain : la création d'une autoroute ferroviaire Bettembourg Perpignan et Bettembourg Marseille,
 - sur l'axe Est-Ouest : aménagements pour la mise en service de trains longs sur la voie Dunkerque - Metz et création d'une autoroute ferroviaire du Sillon Lorrain au tunnel sous la Manche.
- en matière de transport fluvial : liaison à grand gabarit Saône Moselle et connexion Saône Rhin
- enfin pour la circulation et le transport routier : création du barreau Toul Dieulouard et de la mise à 2x3 voies de l'Autouroute A31 entre Metz et Dieulouard.



2-2 L'Espace Central Lorrain ou Espace Commun, un espace à enjeux stratégiques

La Région Lorraine s'est engagée dans une démarche d'aménagement du territoire régional, s'appuyant sur les fonctionnalités socio-économiques du territoire lorrain mais également sur la situation géographique de la Lorraine, placée à la fois au cœur du Grand Est et de la Grande Région.

La volonté affichée est de mettre en cohérence spatialement deux grands axes de développement :

- Un **axe Nord-Sud allant de Thionville à Epinal**, ouvert au Nord vers le Luxembourg et la Grande Région et au Sud en direction de la Franche-Comté et du couloir rhodanien.
- Un **axe Est-Ouest allant du lac de Madine en Meuse jusqu'au Bassin Houiller** avec une ouverture vers la Champagne-Ardenne et Paris à l'Ouest et une ouverture vers Sarrebruck mais aussi Strasbourg et globalement l'Europe de l'Est.

Dynamiques territoriales et grands enjeux d'aménagement

C'est un **axe de résonance** à l'axe Nord-Sud qui permet d'engager une **structuration équitable des territoires et qui relie les parties du Parc dans un espace de projet.**

L'espace concerné désigné comme «*l'Espace Commun*» se situe au **croisement de ces deux grands axes de développement**, où convergent les infrastructures et équipements de transports, lui conférant à la fois un rôle de centralité et de porte d'entrée de la Lorraine. Il constitue un enjeu important pour intégrer l'ensemble de la Lorraine à la Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière (RMPT) entre Luxembourg, Lorraine, Wallonie, Sarre et Rhénanie-Palatinat.

Au sein de cet Espace Commun, l'aménagement du site de **Chambley Planet'air** à partir de 2008 s'inscrit dans la proposition d'un développement non seulement économique - à travers le projet Skylander, la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) de 33 hectares et les quelques 600 salariés travaillant sur le site - mais également social avec la constitution d'un véritable pôle dédié aux activités sportives et aéronautiques, en association étroite entre les collectivités locales et le Syndicat Mixte du Parc.

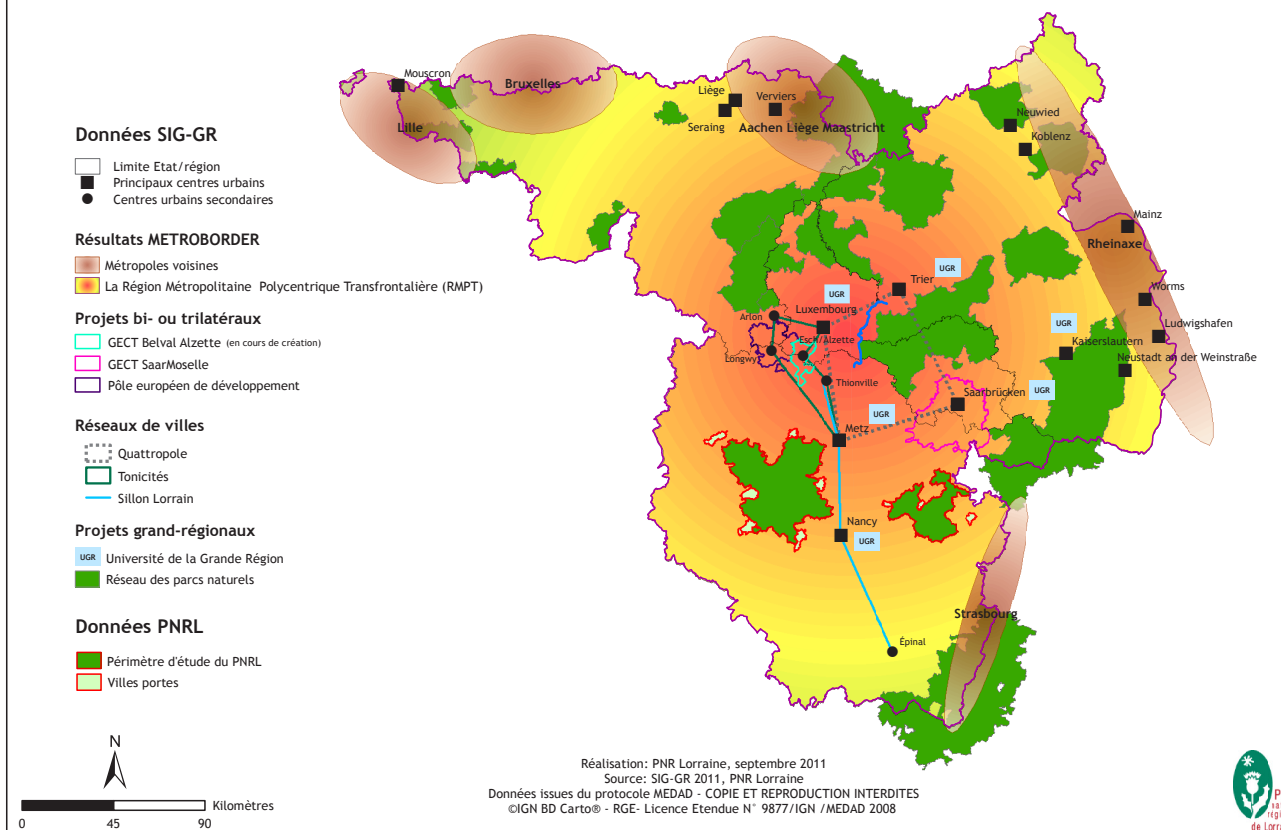
Ce projet marque la première étape d'une démarche plus globale d'aménagement de l'Espace Commun. Il est d'ores et déjà complété par le projet de restructuration de la base de loisirs du **Lac de Madine** porté par le Conseil Général de la Meuse.

L'étape suivante projetée est le **développement parallèle, sur cet espace «carrefour», d'infrastructures adaptées aux besoins sociaux et économiques du territoire lorrain.**

Les principaux projets en préparation sont la réalisation de la **gare d'interconnexion TGV/TER de Vandières**. Cette infrastructure, qui devrait entrer en service fin 2016, permettra une interconnexion fer/fer entre le réseau TER et le réseau à grande vitesse. La création de la Gare de Vandières s'accompagne de la reconversion de l'actuelle gare de Louvigny, du développement de la **zone aéroportuaire Metz-Nancy-Lorraine** et de la création de la **Zone d'Aménagement Concerté de Bouxières-Lesménils**.

L'aménagement de la gare de Vandières peut être le support d'une

Éléments pour une stratégie de développement dans la Grande Région



démarche de renforcement de la vocation de centralité pour la ville de Pont-à-Mousson mais aussi pour Pagny-sur-Moselle. Cela passe notamment par une revalorisation du centre de ces villes et une bonne utilisation du foncier disponible intra et extra muros pour l'habitat et les activités économiques, y compris agricoles et touristiques, **dans le respect d'une démarche de développement durable.**

L'Espace Commun ancré dans le territoire du Parc Naturel Régional de Lorraine, se doit d'être un lieu d'expérimentation et d'exemplarité dans les relations rurales/urbaines, garant d'un développement équilibré et des préceptes du développement durable.

Les transformations de l'Espace Commun vont impacter les territoires en termes de services, d'équipements et de

Dynamiques territoriales et grands enjeux d'aménagement

qualité de vie. La responsabilité des collectivités est d'accompagner les territoires dans ce changement, de les anticiper et de les planifier en connaissance de cause.

L'Espace Commun est donc emblématique de l'inter-territorialité qui doit permettre de construire des coopérations entre collectivités, entre espaces urbains et ruraux, entre espaces à vocation agricole et espaces à vocation d'activités économiques de type métropolitain ou plus traditionnelles et espaces à vivre.

Il a pour vocation d'être une **terre d'expérimentation et de support de la construction** de la Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière qui dépasse les enjeux portés aujourd'hui par le Sillon Lorrain. Il s'agit d'en faire un **support d'équilibre et de coopération** au sein d'un processus de métropolisation.

L'Espace Commun est une **porte stratégique d'accès à la Lorraine** qui en a besoin pour conforter et **développer son attractivité touristique et économique**. Cet espace peut aussi devenir un jour un espace de **mutualisation de services** entre collectivités et entre agglomérations.

Cela suppose de tenir compte à la fois des opportunités économiques qui s'offrent à ce territoire mais également d'une volonté de maintenir un équilibre entre ces espaces d'activités et d'habitat et un cadre de vie de qualité avec de vastes espaces naturels et agricoles remarquables à disposition de ses habitants et de ceux des agglomérations voisines du Sillon Lorrain.

3- La Grande Région et le réseau des Parcs de la Grande Région

Le concept de Grande Région devient progressivement une réalité qui se construit autour d'un projet de développement et de planification territoriale. Ce projet a comme objectifs de contrebalancer une situation géographique partiellement défavorable, d'anticiper les conséquences qui résulteront des politiques communautaires territoriales, de favoriser un développement territorial intégratif à haute valeur économique et sociale et enfin de consolider la position de la Grande Région en tant que région modèle de coopération transfrontalière au sein de l'UE.

Dans cet espace chaque entité partenaire de la Grande Région dispose d'un, ou de plusieurs parcs naturels et la majeure partie de ces parcs se situe souvent à la frontière d'une voire même de plusieurs entités membres.

Les Parcs naturels sont d'importants outils de développement et de planification territoriale. Ils couvrent une partie importante des régions partenaires (soit en 2006, 25 % de la Lorraine, 20 % du Luxembourg, 26,7 % de la Rhénanie-Palatinat, 43 % de la Sarre et 19 % de la Wallonie). En associant des aspects de protection de l'environnement et des exigences d'un développement régional durable, les Parcs naturels peuvent assurer une complémentarité avec le processus

de métropolisation en cours.

Le réseau des Parcs de la Grande Région a fait l'objet d'un projet cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Interreg IV A Grande Région (2009-2011). Il regroupe 9 Parcs Naturels : les Parcs naturels de la Haute Sûre, de l'Our (Luxembourg), de la Haute Sûre Forêt d'Anlier, des Deux Ourthes, de l'Attert, des Hautes Fagnes Eiffel (Belgique - Région Wallonne) de Lorraine, du Nordeifel Teilgebiet (Rheinland-Pfalz) et du Nordeifel Teilgebiet (Nordrhein-Westfalen).

Les objectifs du réseau sont notamment de mettre en place une coopération structurée à l'échelle de la Grande Région, de faire émerger des actions et des projets de coopération, de promouvoir une nouvelle relation ville/campagne, de positionner les parcs naturels en tant que destination touristique et culturelle, de renforcer la visibilité des actions des parcs naturels et la mise en réseau de leurs acteurs et partenaires.

L'espace de la Grande Région permet une approche globalisée pour la mise en valeur des milieux naturels. Dans l'économie touristique, il constitue un seuil critique en matière de gisements de clientèle et de circulation des différents publics. C'est également une bonne échelle pour la commercialisation des productions locales spécifiques comme la truffe, la mirabelle et ses produits dérivés, les vins du terroir....

Les Parcs de la Grande Région mettent en place des projets de coopération à géométrie variable en fonction de l'intérêt et de l'état d'avancement de chacun des partenaires. Les différentes coopérations mises en place (développement géo-localisé des circuits touristiques, tourisme pour tous, gestion différenciée des espaces publics...) sont pertinentes en terme d'échelle et fructueuses en terme de résultats, d'innovation et de transférabilité.

| ATOUS | FAIBLESSES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Des intercommunalités actives qui couvrent le territoire.- Existence d'un réseau des Parcs de la Grande Région et expériences partagées en matière de coopération.- Le Sillon Lorrain concentre l'essentiel de l'activité industrielle et logistique de la Lorraine. Il constitue un centre d'échange multimodal à l'échelle européenne. (Euro corridor) | <ul style="list-style-type: none">- Concentration des infrastructures et des équipements en périphérie.- Des centres de décision externes au territoire. |

Dynamiques territoriales et grands enjeux d'aménagement

| OPPORTUNITES | MENACES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Création d'intercommunalités plus vastes avec des moyens renforcés à l'intérieur du périmètre du PnrL.- Mission de diffusion et de transfert d'expérimentations dans les intercommunalités périphériques.- La coopération transfrontalière sur des projets partagés et cohérents avec notre projet de territoire.- Un SNIT orienté vers l'optimisation du système de transport et la desserte des territoires en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement.- La politique régionale dont les deux grands axes de développement (Sillon Lorrain et «Espace Commun») qui se croisent sur le territoire du Parc.- Possibilités de lien entre les deux zones du PnrL à travers les projets régionaux (axe Est-Ouest).- L'Espace Commun dont la vocation est d'être une terre d'expérimentation et de support de la construction de la Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière. | <ul style="list-style-type: none">- Des intercommunalités périphériques dans lesquelles une majorité de communes sont situées à l'extérieur du territoire du Parc.- De nouvelles infrastructures ou modalités pouvant avoir un impact fort sur l'environnement et la biodiversité.- Un développement déséquilibré du territoire lié à la concentration des infrastructures sur le Sillon Lorrain |
| ENJEUX | |
| <ul style="list-style-type: none">- Tenir compte des opportunités économiques, sociales et culturelles qui s'offrent au territoire tout en maintenant un équilibre entre ses espaces d'activités et d'habitat et un cadre de vie de qualité avec de vastes espaces naturels et agricoles remarquables à disposition de ses habitants et de ceux des agglomérations voisines du Sillon Lorrain.- Participer activement aux projets de développement régionaux et transnationaux. | |



Glossaire

ACM : Accueil Collectif des Mineurs
ACNAT : Action Communautaire pour la Conservation de la Nature
ADAPEIM : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Meuse
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADEVAL : Agence de Développement du Val de Lorraine
ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line
AEP : Alimentation en Eau Potable
AERM : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
AREFE : Association Régionale d'Expérimentation Fruitière de l'Est
ARH : Agence Régionale de l'Hospitalisation
AUTOPI : AUTOmobile en Partage Intelligent
AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
BDP : Bibliothèque Départementale de Prêt
BHNS : Bus à Haut Niveau de Service
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CA : Communauté d'Agglomération
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
CAF : Caisse d'Allocation Familiale
CAL : Coopérative Agricole Lorraine
CAT : Centre d'Aide par le Travail
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CC : Communauté de Communes
CESI : Chauffe-Eau Solaire Individuel
CFIM : Centre de Formation Initiale Militaire du rang
CG : Conseil Général
CERPA : Centre d'Etudes et de Recherche sur le Paysage
CESEL : Conseil Économique, Social et Environnemental de Lorraine
CESI : Chauffe-Eau Solaire Individuel
CETE : Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement
CLC : Corine Land Cover
CODECOM : Communauté De Communes
COFOR : Commune Forestière
CPEPESC : Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CRAL : Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine
CRES : Chambre Régionale de l'Economie Sociale
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CSL : Conservatoire des Sites Lorrains
CSP : Conseil Supérieur de la Pêche
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation
CU : Communauté Urbaine
DDT : Direction Départementale des Territoires
DGFP : Direction Générale des Finances Publiques
DIR : Direction Interdépartementale des Routes
DIVA : Programme « Action Publique, Agriculture et Biodiversité »
DOCOB : Document d'Objectifs
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRASS : Direction régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DRE : Direction Régionale de l'Équipement
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EBC : Espace Boisé Classé
ENR : Energie Renouvelable
ENS : Espace Naturel Sensible
EPCC : Etablissement Public de Coopération Culturelle
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPTB : Enquête sur le Prix des Terrains à Bâtir
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ETP : Equivalent Temps Plein
FFB : Fédération Française du Bâtiment
FGER : Fonds de Gestion de l'Espace Rural
FLAC : Filière Lorraine d'Aquaculture Continentale
FOL : Fédération des Œuvres Laïques
GAL : Groupe d'Action Locale
GDF : Gîtes de France
GES : Gaz à Effet de Serre
GIPEBLOR : Groupe Interprofessionnel de Promotion de l'Economie du Bois en Lorraine
GPS : Global Positioning System
GR : Grande Randonnée
GRP : Grande Randonnée de Pays
GWH : Gigawattheure
Ha : Hectares
IA : Inspection Académique

Glossaire

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IFEN : Institut Français de l'Environnement
IGP : Indication Géographique Protégée
INFFOLOR : Portail lorrain d'information sur la formation et l'orientation tout au long de la vie
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INTERREG : Programme de coopération transfrontalière
ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
Km : Kilomètres
KW : Kilowatt
LGV : Ligne à Grande Vitesse
LIDAR : Light Detection And Ranging
MAE : Mesure Agro-Environnementale
MAET : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée
MATER : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée
MEDDTL : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
MH : Monument Historique
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
MW : MégaWatt
MWC : MegaWatt Crête
MWE : MégaWatt Electrique
MWH : MégaWattHeure
OMR : Ordures ménagères résiduelles
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National des Forêts
OTEX : Orientation Technico-Economique des Exploitations agricoles
PAC : Pompe A Chaleur
PAC (classe à PAC) : Projet Artistique et Culturel
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PCET : Plan Climat-Energie Territorial
PDIE : Plan de Déplacements Inter-Entreprises
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PEFC : Programme Européen des Forêts Certifiées
PLU : Plan Local d'Urbanisme
Pnr : Parc naturel régional
PnrL : Parc naturel régional de Lorraine
POS : Plan d'Occupation des Sols

PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRI : Plan de Prévention du Risque inondation
PPRm : Plan de Prévention du Risque minier
PPRt : Plan de Prévention du Risque technologique
PSS : Plan de Surface Submersible
PV : Photovoltaïque
RAM : Relais d'Assistants Maternelles
RAMSAR : Convention sur le patrimoine mondial des zones humides
RFF : Réseau Ferré de France
RGA : Recensement Général de l'Agriculture
RMPT : Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière
RNCFS : Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage
RNR : Réserve Naturelle Régionale
RNU : Règlement National d'Urbanisme
RTIM : Réseau Intermodal des Transports de la Meuse
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SEVESO : Direction européenne en matière de prévention des risques industriels majeurs
SIA : Syndicat Intercommunal d'Assainissement
SIE : Syndicat Intercommunal des Eaux
SINOE : Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement
SITLOR : Système d'Information Touristique Lorrain
SIVT : Syndicat d'Initiative à Vocation Touristique
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SM : Syndicat Mixte
SNIT : Schéma National des Infrastructures de Transport
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie
SRI : Service Régional de l'Inventaire
SSIAD : Service de Soins Infirmiers À Domicile
STH : Surface Toujours en Herbe
TED' : Transport En Département
TEP : Tonne Equivalent Pétrole
TEQ CO2 : Tonne EQUIvalent CO2
TER : Transport Express Régional
THT : Très Haute Tension
TIM : Transport Interurbain de la Moselle



Glossaire



TGV : Train à Grande Vitesse
TVB : Trame Verte et Bleue
TWH : TerraWattHeure
UE : Union Européenne
ULCOS : Ultra Low Carbon Dioxide SteelMarking
ULM : Ultra-Léger Motorisé
UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme
UNICEM : Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction
URCAM : Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie
UTA : Unité de Travail Agricole
WC : Watt Crête
ZAC : Zone d'Aménagement Concertée
ZDE : Zone de Développement de l'Eolien
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation







Parc
naturel
régional
de Lorraine

Parc naturel régional de Lorraine
Maison du Parc - Logis Abbatial
Rue du Quai - BP 35
54702 Pont-à-mousson cedex
www.pnr-lorraine.com
<http://charte.pnr-lorraine.com>

Avec le soutien financier de :



Crédits photographiques :
Parc naturel régional de Lorraine
Centre d'Etudes et de Recherche sur le Paysage
Muriel BOUDARD
Alain GATTI
Xavier ROCHEL